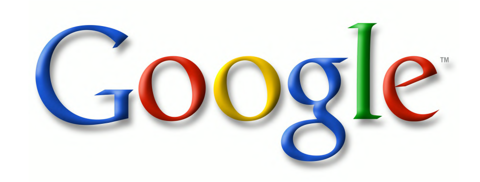
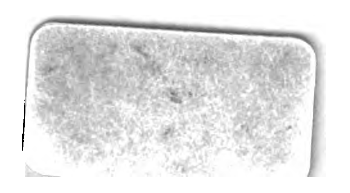






HISTOIRE

DU

LIVRE DE L'IMITATION

DE JÉSUS-CHRIST,

ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR.

AUX CONTROVERSISTES.

Quid vobis faciam, quos contra testimonia Scripturarum ita obsurdefecit (opinio), ut quidquid adversum vos inde prolatum fuerit non esse dictum ab Apostolo, sed a nescio quo falsario sub ejus nomine scriptum esse, dicere audeatis. (S. Augustinus, *contra Faustum*, lib. xxxiii, cap. 6.)

Cet Ouvrage se trouve

Chez PÉRISSE frères, Libraires, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 8;

GAUME frères, Libraires, même rue, n° 5;

Au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, n° 15;

L'Auteur, rue Duphot, n° 18.

HISTOIRE

DU

LIVRE DE L'IMITATION

DE JÉSUS-CHRIST,

ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR;

PAR

LE CHEV. G. DE GREGORY,

DOCTEUR EN DROIT CIVIL ET CANONIQUE, ANCIEN DÉPUTÉ, PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR ROYALE D'AIX, DÉCORÉ DES ORDRES DE LA LÉGION-D'HONNEUR, DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND, DE SAINT-LOUIS, DU MÉRITE CIVIL DE LUCQUES ET DU CHRIST DE PORTUGAL; MEMBRE DES ACADÉMIES DE TURIN, D'ARCHÉOLOGIE DE ROME, DE TRÉJA, DE CHAMBÉRY, ETC. ETC.

TOME PREMIER.

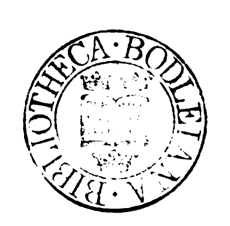


PARIS,

IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XLIII.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

PRÉFACE.

Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ouvrage aussi pieux que touchant, aussi humble que consolant; traité qui ne respire que paix, que charité, qu'abandon et humilité, remarquable surtout par la noblesse et l'élévation des sentiments, n'est pas moins célèbre par les disputes auxquelles le nom de son auteur a donné lieu, depuis les premières éditions, qui, dès 1470, furent publiées en Allemagne par Zainer, avec des caractères stéréotypes (1), jusqu'à nos jours. En effet, ce livre fut depuis lors la pomme de discorde entre différentes corporations religieuses, notamment entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers de Saint-Augustin; entre les Flamands, les Français, et plus tard les Italiens. Avant même l'invention de l'imprimerie, on avait déjà des doutes sur le vrai nom de l'auteur de ce précieux traité, comme le fait observer le savant bibliographe Mercier, abbé de Saint-Léger, dans sa dissertation publiée en 1775.

Les imprimeurs du XVe siècle trouvèrent des manuscrits avec le nom de saint Bernard, ou avec

(1) Recherches sur l'Imprimerie stéréotype, 1833, par le baron Westrumen, Suédois. Voyez au chapitre VI.

son portrait dans la lettre initiale; alors on lui attribua le livre dans plusieurs éditions.

Il est certain qu'à cette première époque de l'invention de l'imprimerie, l'empressement pour publier les manuscrits fut si grand, qu'on n'y regarda pas de si près pour choisir les ouvrages, ni pour critiquer ceux déjà publiés, dont on voulait seulement multiplier les éditions par la presse, comme l'académie de Munich nous le fait bien observer (1). Il est résulté de là, que, si une erreur écrite a pu tromper quelques personnes, une erreur imprimée en a trompé des milliers. C'est ainsi qu'un manuscrit d'Anvers qui finit par ces mots: *Terminé et accompli l'an du Seigneur* 1441, *par les mains de frère Thomas à-Kempis dans le couvent de Sainte-Agnès, près de la ville de Zwoll,* a donné lieu à une série d'éditions qui parurent en Allemagne, depuis l'année 1472, éditions dans lesquelles Thomas, né à Kempen, en 1380, décédé Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, au monastère de Sainte-Agnès près de Zwoll, le 25 juillet 1471, fut depuis, grâce au zèle du père Rosweide et de ses confrères, désigné comme étant le véritable auteur de l'Imitation; tandis que la souscription littérale, transcrite ci-dessus, montre clairement qu'il n'avait fait que le copier, comme bien d'autres livres, notamment, en 1414, un Missel, et

(1) Voyez le rapport de l'académicien M. Smeller, du 4 janvier 1834, au chapitre XI de cette Histoire.

en 1439, une Bible qui portent la même souscription.

L'honneur de la France fut plus tard éveillé par l'apparition des manuscrits qu'on venait de trouver, avec les noms de *Johannis Ges.* ou de *Joh. Gers.* En 1460, des copistes qui ignoraient l'existence, au XIIIe siècle, du Bénédictin Jean Gersen, au monastère de Verceil, ont corrigé et écrit en toutes lettres le nom alors célèbre de *Magistri Johannis Gerson* (1), interprétant ainsi ces abréviations. Dès lors on commença à imprimer, en 1474, à Louvain, et postérieurement à Venise, à Paris, à Barcelone et ailleurs, le livre de l'Imitation sous le nom de *Jean Gerson,* qualifié *chancelier de Paris.* Cette qualification de *chancelier de Paris,* donnée à Jean Charlier, surnommé *Jarson,* puis *Gerson,* d'un hameau situé près de Reims où il était né en 1363, fournit bientôt, après que la cause de saint Bernard fut abandonnée, une preuve contre Thomas à-Kempis, et lui ôta toute la gloire d'être l'auteur de ce précieux traité de morale.

Plus tard, vers le milieu du XVIe siècle, l'empressement de tout imprimer sans critique s'étant modéré, on apporta une attention plus calme et plus scrupuleuse aux manuscrits qui portaient le

(1) *Gersen jam a ducentis annis mortuo nemo inquirebat, nec respondebat de auctoris hujus nomine : ast Gerson notissimus, amanuensium inscitia, littera E in O mutata scripserunt.* Ita Erhardus, in Polycrate contra Amort. *Augustæ Vindelicorum,* 1729.

nom inconnu de *Joh. Ges.* ou *Gers.* et même de *Gersen;* on commença de plus en plus à douter que à-Kempis ou Gerson en fussent les auteurs.

On observait, comme nous le verrons aux chapitres VI et VII, qu'on ne trouvait pas l'Imitation parmi les ouvrages manuscrits dont ils sont véritablement les auteurs, pas même dans les premières éditions.

Enfin, un heureux hasard fit découvrir, en 1604, à Arone, ville située sur le lac Majeur, un très-ancien manuscrit, que nous décrirons au chapitre VIII; on y lisait en tête et à la fin de chaque livre le nom de *Abbatis Johannis Gersen,* et non pas *Gerson,* encore moins celui de *chancelier de Paris,* mais avec le titre d'*abbé,* dignité qui ne fut jamais accordée, même par flatterie, au chancelier de Paris; car le titre d'abbé, jusqu'au XVII[e] siècle, appartenait proprement aux supérieurs qui avaient le gouvernement d'un monastère de Bénédictins, les seuls qui eussent l'usage de la mitre, de l'anneau et de la crosse, et qui pussent conférer la tonsure et les ordres mineurs à leurs religieux.

Dans ses Considérations, feu Jean-Baptiste Gence allègue que le titre d'abbé était aussi donné, en 1405, à Gerson de Paris, « en sa qua « lité de commendataire (1) de la cure de Saint-

(1) Lorsqu'une paroisse était vacante, au XII[e] siècle, on la confiait aux archidiacres, à l'imitation des visites ou commendes des églises cathédrales; et le docte Delfau nous dit que l'avarice des

« Jean en Grève, dont l'église cloîtrée était une « dépendance du monastère de Saint-Nicaise de « Meulent. » Sans disserter ici, d'après le droit canonique, sur l'origine abusive du titre *Abbatis commendatarii*, nous pouvons dire qu'il est prouvé en fait que ce titre ne fut jamais accordé à Gerson dans les actes de l'Université, ni employé par lui dans la signature des sessions aux conciles de Pise, en 1409, et de Constance, en 1415.

Cette qualification d'*Abbatis Johannis Gersen* ou *Gessem*, qui se trouve en cinq endroits divers, dans les planches des *fac-simile* rapportées par Gence (1), et mal exécutées sur le manuscrit d'Arone, que l'on conserve soigneusement à Turin, à la bibliothèque de l'Athénée royal, réveilla les anciens doutes sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; on abandonna Gerson, et les Bénédictins se déclarèrent pour leur confrère l'abbé Jean Gersen, tandis que les Chanoines réguliers persistèrent en faveur de Thomas à-Kempis.

hommes fut l'origine de ces commendes. Gerson en a usé, mais il ne pouvait, comme administrateur, se donner le titre d'abbé pour une charge curiale. Cet abus, que condamna le concile de Latran, sous Innocent III, en réprouvant la pluralité des bénéfices, se renouvela au temps du schisme, sous Urbain VI et Boniface IX. Voyez l'*Abbé commendataire*, 1673, à Cologne.

(1) Voyez *Descriptio critica*, page lxxvj, *Imit. Christi*, Parisiis, 1826. Voyez aussi, aux chapitres v et viii de cette Histoire, le *fac-simile*, qui a été copié sur l'original, avec notre assistance, plus exactement que ceux publiés par Gence.

On procéda d'abord à des recherches dans les différents monastères, pour connaître si un abbé avait existé avec le nom de Jean Gersen; et pendant ces recherches, l'abbé bénédictin Constantin Cajetani, secrétaire des lettres latines sous Paul V, publia avec élégance et exactitude, à Rome et à Paris, en 1616, le même manuscrit trouvé à Arone.

Bientôt de graves contestations s'élevèrent de part et d'autre. Des défenses en faveur de Thomas à-Kempis furent publiées par Rosweide, par Bollandus et par le chanoine Fronteau; tandis que Cajetani, le respectable garde des sceaux de France, Michel de Marillac, le savant Besold et le docte Valgrave, les Bénédictins Mezlero, Quatremaire, Launoy et autres combattirent pour l'abbé Gersen.

On est redevable à Augustin Della Chiesa (1), évêque de Saluces, qui publia, en 1645, l'histoire des abbés des monastères Bénédictins du Piémont, d'avoir placé dans la liste chronologique des abbés du monastère de Saint-Etienne, dit de la citadelle, à Verceil, *Johannes Gersen*, de l'année 1220 à 1240 : ce qui avait été constaté

(1) Voyez *Historia chronologica Cardinalium, Episcoporum et Abbatum Pedemontis*, in-4°, 1645. Rossotti, *Syllabus Scriptorum Pedemontis*. Modena, *Storia* (manuscrit de 1617) *di Vercelli*. Durandi, *dell'antica condizione del Vercellese*, in-4°. Torino, 1766. Voyez *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, tome IV. Torino, 1819-1824.

auparavant par Modena, chanoine de la cathédrale, et par Rossotti, biographe piémontais. Une plus récente attestation fut donnée par le chevalier Jacques Durandi, Vercellais, président de la Chambre des comptes à Turin, décédé en 1817, lequel déclarait au président, comte Napione, à nous en particulier, et à ses autres collègues de l'Académie de Turin, que lorsqu'il s'occupait de l'histoire politique de Verceil, il avait lu un ancien parchemin contenant la chronologie des abbés Bénédictins de la citadelle, et que parmi eux se trouvait, à la date de 1220, *Johannes Gersen*.

Les histoires des respectables auteurs piémontais que nous venons de citer ne furent pas consultées par les étrangers, à quatre cents lieues et plus de distance; on peut même croire qu'ils ne les connaissaient pas. On se réfutait par des écrits injurieux, sans égard à la décision de la sacrée congrégation de Rome en 1639; on poussa les choses jusqu'à s'attaquer de faux devant le parlement de Paris, en 1652, et la même question, dit le chanoine Weigl, fut aussi débattue en Allemagne.

Le sage archevêque François de Harlay songea, en 1671, à convoquer dans son palais les notabilités littéraires de Paris en congrès scientifique, afin de déterminer l'époque à laquelle le traité de l'Imitation a été composé, et pour décider sur l'auteur. A cette fin, douze manuscrits furent présentés, tirés d'Allemagne, d'Italie et autres pays (voyez le document dans l'Appen-

dice). Mais les savants en paléographie ne donnèrent leur jugement que sur deux, propres à trancher la question. 1°. Ils déclarèrent le manuscrit de 1441, apporté d'Anvers, rempli de fautes, et digne d'un copiste; 2°. le manuscrit de Padolirone, antérieur au moins de deux cents ans et plus, d'après les caractères diplomatiques qu'il présentait, sans cependant prendre garde à la date, par nous reconnue, de 1414, qu'on trouve à la dernière page de ce précieux manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 1556.

Cette première décision n'ayant ni satisfait ni apaisé les parties, alors les Bénédictins obtinrent de Rome, en 1674, le *Codex Slucianus,* manuscrit qui porte le nom de Jean Gersen, et qui fut produit dans une seconde conférence. Les paléographes appelés au monastère de Saint-Germain-des-Prés, déclarèrent que l'écriture et les autres signes devaient faire remonter son antiquité à plus de deux cents ans. Voyez-en la description au chap. VIII.

Enfin, par l'activité de Dom Mabillon, on obtint d'Arone le manuscrit longtemps refusé, ainsi que deux autres très-précieux apportés de Parme et de la ville de Bobbio en 1687; ces trois manuscrits portant le nom de Jean Gersen, furent soumis à un nouveau congrès, composé de dix-neuf savants de Paris (voyez le document dans l'Appendice), et ils décidèrent que les manuscrits d'Arone et de Bobbio étaient les plus anciens, antérieurs de trois cents ans, ainsi de l'année 1387

au moins : ce que Mabillon déclara aussi dans son *Museum Italicum,* publié en 1687, à Paris.

La cause de l'humble abbé Bénédictin Gersen devait triompher à la suite de trois congrès qui lui avaient été favorables; mais le docteur Dupin, après avoir signé le procès-verbal de 1687, changea d'avis, et, en 1698, publia un écrit en faveur de Jean Gerson, chancelier de l'Université. Les disputes recommencèrent entre les Kempistes et les Gersenistes; et pendant le XVIIIe siècle, deux auteurs seulement, l'abbé Andry et Ponsampiéri, ont écrit pour Gerson, et plusieurs autres restèrent dans le doute à l'égard de l'auteur.

Les horreurs d'une révolution sans exemple dans l'histoire parvinrent à ensanglanter la noble France; les factions et les guerres firent abandonner les bonnes études; les athénées devinrent déserts, et les discussions sur l'auteur de l'Imitation, après les notes de Godescard et de Mercier de Saint-Léger, publiées en 1788, à la veille de l'horrible catastrophe, furent abandonnées.

Il était réservé au siècle présent, après que l'ordre, la religion et les lois furent rétablis par la main de fer de Napoléon, de pouvoir s'occuper de discussions historiques. En 1808, un savant de l'Académie des Sciences de Turin, Galleani Napione, décoré de la Légion-d'Honneur, fut le premier à jeter le gant sur la question du véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Un autre Italien, l'abbé Cancellieri, de Rome,

en 1809, s'associa au premier pour démontrer que le moine Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne à Verceil, en était le véritable auteur.

Personne, pas même en Flandre ni en Allemagne, ne songeait au bon Thomas à-Kempis; et tandis que le noble vicomte de Châteaubriand, dans son *Génie du Christianisme*, en 1809, parlait du livre de l'Imitation comme d'une espèce de phénomène du XIIIe siècle, Lambinet inséra dans le Journal des Curés du 22 août, à Paris, ses remarques sur plusieurs éditions latines de l'Imitation, auxquelles, dans le même journal, J.-B. Gence répondit de suite, en engageant une nouvelle dispute.

En 1810, le même Gence, après avoir publié en septembre, dans le même journal, une notice sur le caractère des éditions ou traductions françaises les plus remarquables de l'Imitation de Jésus-Christ, eut connaissance d'une nouvelle dissertation de Napione, lue à l'Académie de Turin, et publiée en 1811, sur le manuscrit d'Arone. Alors, profitant des lumières de son ami Alex. Barbier, bibliothécaire de l'Empereur, et de sa *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation*, publiée en 1812 à Paris, Gence ajouta, à la suite (page 215), des *Considérations sur la question relative à l'auteur de l'Imitation, et sur les discussions qui la reproduisent.*

L'écrivain français attaqua rudement Napione et Cancellieri; et, s'emparant des anciennes allégа-

tions des défenseurs de Kempis, non-seulement il nia l'existence (1) d'un individu portant le nom de Jean Gersen, de ce fantôme prétendu abbé de Verceil, inventé pour le substituer à Jean Gerson, chancelier : mais de plus, il méprisa l'autorité des anciens historiens Modena, Bellini, Cusano, de l'évêque Ferrero, Corbelli, du Bénédictin Rossotti, et de l'évêque Della Chiesa, et autres autorités en faveur de l'abbé Gersen. Enfin, il conclut par dire que seulement trois manuscrits portent la désignation de *Gersen*, et que ce n'est qu'une corruption du nom de Gerson; il promit alors une édition latine de l'Imitation avec des variantes, et l'indication textuelle des passages de l'Écriture, pour laquelle il profita d'un travail que le pieux et savant Larcher lui avait abandonné.

Nous arrivâmes à Paris, comme député de notre département de la Sesia, en décembre 1809, au moment même où Barbier et Gence (2) tra-

(1) Ce système de Gence de tout nier, de tout mépriser, sans donner de bonnes raisons, fut plus ou moins suivi par les écrivains modernes (comme nous le prouverons aux chapitres VII, VIII, IX et X), tels que MM. Dupré, Faugères, Monfalcon, Leroy, et dernièrement M. Géraud, qui contestent non-seulement l'existence d'un abbé Jean Gersen, en 1220, dans le monastère bénédictin de Verceil, mais encore celle du *Diarium de Advocatis* de 1349.

(2) Nous regrettons bien sincèrement ce respectable vieillard, décédé en avril 1840, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et nous lui aurions offert de bon cœur cette Histoire, dont nos infirmités ont retardé la publication. Mais d'autre part, si nous en croyons

vaillaient à la Dissertation et aux Considérations déjà citées. Gence nous laissait ignorer ses opinions, tandis qu'il nous comblait de politesses et d'amitiés, en nous faisant le don de l'édition du manuscrit d'Arone, par Cajetani, que plein de reconnaissance nous conservons avec soin ; car *Datum serva,* dit Caton à son fils.

De graves injures, imprimées dans un *projet de Code rural,* nous ont forcé d'entreprendre un long et pénible travail, pour soutenir l'honneur national, et pour prouver que notre patrie avait à toutes les époques et dans tous les siècles produit des hommes illustres dans les sciences et dans les arts.

Dans notre Histoire littéraire, commencée en 1810, et publiée en dix tableaux (1), de 1819

les journaux de la même année, nous lui aurions peut-être ôté l'illusion de mourir content, parce qu'il pensait que le manuscrit de Valenciennes avait restitué à Gerson le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, que notre Mémoire de 1827 lui avait fait perdre.

(1) Chaque tableau présente l'état des sciences et des arts en général, rapporte les causes qui ont retardé ou encouragé leurs progrès, et cite le nom des auteurs et de leurs ouvrages, classés par les trois facultés de l'âme, savoir, *la réflexion, la mémoire* et *l'imagination.* Ces tableaux, que nous espérons corriger avec soin, et publier en français, seront utiles pour la mémoire aux savants, et aux étudiants pour leur instruction. En attendant, il nous est agréable de pouvoir annoncer ici, sans orgueil, que presque tous les souverains d'Europe ont daigné admettre, dans leurs bibliothèques particulières, notre Histoire, fruit de quatorze ans de recherches et de dépenses, et nous donner des témoignages de leur satisfaction, récompensant ainsi les dégoûts que l'envie des contemporains nous a causés.

à 1824, sous ce titre : *Istoria della Vercellese Litteratura ed Arti,* imprimée à Turin, en quatre volumes in-4°, et ornée de soixante-neuf gravures, à la page 302, tableau IV, du XIIIe siècle, vol. premier, nous avons parlé de Jean Gersen de Cabanaco ou Cabaliaca, aujourd'hui Cavaglia, qui fut abbé bénédictin du monastère de Saint-Étienne de la citadelle à Verceil, depuis l'an 1220 jusqu'à l'an 1240 de l'ère chrétienne. Nous avons donné tous les éclaircissements propres à démontrer que cet abbé Gersen ne fut pas un être imaginaire (comme le dit Gence dans la Biographie universelle de Michaud, à l'article GERSEN), mais qu'il a réellement existé, et qu'il est le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous ne pensâmes pas alors devoir étendre nos recherches au delà des limites que nous nous étions prescrites pour les autres articles des illustres Vercellais sur lesquels nous n'avions donné qu'une simple notice biographique, en suivant la méthode du chevalier Tiraboschi, dans son Histoire littéraire des hommes illustres Modénais.

L'étendue de notre ouvrage ayant exigé un supplément général inséré dans le dernier volume, nous jugeâmes nécessaire d'y ajouter une note sur l'auteur de l'Imitation; et à la page 473, nous prouvâmes avec plus d'étendue, que l'auteur fut un Bénédictin italien du XIIIe siècle, en déduisant nos preuves du livre même et des doctrines qui y sont contenues. Jusque-là nul écri-

vain n'avait employé de tels moyens, qui tranchent une question depuis longtemps objet des plus grandes recherches, comme l'avouent les savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France (1). A notre retour en France, après avoir rempli une mission importante et gratuite en faveur du trésor, contre les comptables français en Italie, nous nous occupâmes, en 1825, de nouvelles recherches sur les anciens manuscrits de l'Imitation, et notamment de ceux que dom Mabillon avait présenté au congrès de 1687. Nous sommes parvenu à retrouver à la Bibliothèque royale des manuscrits, à Paris, le célèbre manuscrit de La Cave, dit *Codex Cavensis*, ceux de Bobbio et de Parme (2), dont on ignorait l'existence depuis l'année 1790, époque de la suppression des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Cette importante découverte du manuscrit de La Cave, que nous devons aux soins de M. Guérard, aujourd'hui membre de l'Institut et professeur de paléographie, nous engagea à diriger nos travaux sur les différents manuscrits de cette riche Bibliothèque; et en 1826, nous composâmes l'opuscule, aujourd'hui disparu du commerce, intitulé : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* Nous avons aussi fait copier la vignette qui se trouve dans le manuscrit de La Cave, laquelle représente, au milieu

(1) Tome XVI, page 70, édition de Paris, 1824.

(2) Voyez le document du 28 juillet 1687, dans l'Appendice.

de la lettre Q, l'effigie coloriée d'un moine bénédictin portant la croix (1). Ce pénible travail, auquel nous aidèrent, à Turin, les docteurs en théologie Ferrero, Botta, Sineo, et M. Pasio, aujourd'hui évêque d'Alexandrie et grand maître de l'Université des études pour les États Sardes, fut examiné par le comte Lanjuinais, pair de France, ancien collègue et ami de notre parent le comte De Grégory, membre du Sénat conservateur. Dans la belle saison, nous fûmes obligé de quitter Paris pour raison de santé; et le même docte Lanjuinais se chargea avec bonté de la publication de notre ouvrage, qu'il honora de son nom, en inscrivant au-dessous du titre les mots suivants : *Revu et publié par les soins du comte Lanjuinais, pair de France;* ce qui a fait dire au *Constitutionnel* que ce livre était le dernier de Lanjuinais, car il est mort le 13 janvier 1827, peu de jours après notre retour à Paris, et au moment où nous nous occupions de la correction des dernières feuilles et du supplément. Le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ,* pet. vol. in-12, de 140 pages, parut en février 1827, et de suite les journaux se prononcèrent, les uns pour Jean Gersen, abbé de Verceil, les autres pour Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris. (Voyez les chap. IX et XII.)

Le rédacteur du Journal des Savants, Daunou,

(1) Voyez la planche au chapitre VIII.

prit aussi la peine de s'occuper de ce petit ouvrage; et en nous faisant dire ce que nous n'avions pas même pensé (1), l'Aristarque signataire de l'article, descendit au *minimum* de la critique sur de prétendues fautes de langue : cette critique était plutôt dirigée contre son collègue de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le feu comte Lanjuinais, qui avait revu et publié l'ouvrage, que contre nous, alors absent, et à quatre cents lieues de Paris.

Dans ces débats littéraires, auxquels le gersoniste Gence ne manqua pas de prendre part, et sur lesquels il publia des pamphlets en prose et en vers, nous fûmes consolé par le savant et loyal comte d'Hauterive (2), conseiller d'État, directeur général des archives du ministère des affaires étrangères depuis trente ans, membre de l'Institut de France, et auteur de plusieurs ouvrages importants. En effet, sur la dernière page, le savant académicien écrivit une note autographe, et nous renvoya promptement, dans la journée du 27 février de la même année 1827, cet exemplaire très-précieux pour nous. Ladite note est ainsi conçue : « Cet ouvrage est bien fait; la critique « en est excellente; et quoique armée d'une dialec- « tique vive et pressante, elle est partout inoffen-

(1) Voyez, au chapitre XII, la réponse à M. Daunou.

(2) Voyez le long article sur la vie de cet illustre personnage, dans le tome LXVI de la Biographie universelle de Michaud, pag. 489 à 549. Paris, 1839.

« sive. La vigueur de l'attaque est toujours tem-
« pérée par un ton constant de modération et de
« bienséance; la chaleur de l'écrivain est d'ail-
« leurs justifiée par deux intérêts bien puissants
« sur le cœur de tout homme de bien, le senti-
« ment religieux et l'amour du pays.

« Si l'auteur donne une seconde édition, je
« voudrais qu'il corrigeât quelques expressions
« que j'ai indiquées en marge. *Cannelle, viande,*
« *souper,* pages 86 et 87 (1), sont des termes qui
« ne peuvent se lire dans un ouvrage bien écrit.
« Je voudrais aussi qu'il donnât à la fin une dou-
« zaine de pages consacrées à des morceaux choi-
« sis, extraits de l'Imitation, et qu'il fît choix
« particulièrement de toutes les maximes, qui,
« ayant un caractère philosophique, s'adaptent
« à toutes les religions et à tous les temps.

« Du reste, parmi toutes les preuves alléguées
« en faveur du fait que l'auteur veut établir, il
« y en a une qui est irréfutable, c'est celle qui
« établit la date de la composition de l'ouvrage;
« il n'y a rien à y opposer.

« D'HAUTERIVE. »

Aux félicitations de l'illustre académicien qui a bien voulu encourager nos recherches historiques, nous ajouterons avec reconnaissance les éloges que le docte marquis de Fortia d'Urban a

(1) Les mots indiqués sont corrigés dans cette Histoire, et le vœu du respectable et vrai ami le comte d'Hauterive a été rempli.

imprimés dans les *Annales de la Littérature et des Arts,* tome XXVIII, août 1827, et dans la *Revue encyclopédique* de juin même année, où il dit, « que la France, qui peut se glorifier de tant « d'autres ouvrages, n'a nullement besoin d'u- « surper la gloire d'avoir produit un livre dont « la Lombardie s'honore avec raison. » Ces sincères éloges furent répétés en 1830 par l'estimable littérateur, alors éditeur des ouvrages de M. de Châteaubriand, et dans une note sur le *Génie du Christianisme.*

Notre opuscule, publié en 1827, passa dans le fonds de librairie de madame Séguin; en 1830, au mois d'avril, deux cents exemplaires qui restaient en magasin, ont disparu, et toutes nos recherches pour les retrouver ont été vaines. Ce fut en 1832 que Gence, dans une prétendue réfutation, publia, sous le titre de *Nouvelles Considérations,* un ouvrage dédié au marquis de Fortia. (Paris, in-8°, chez Treuttel.)

A la même époque, un professeur de Ratisbonne, M. le docteur Weigl, aujourd'hui chanoine de la cathédrale de la même ville, s'occupa de la traduction littérale de notre *Mémoire sur le véritable auteur,* et y ajouta des notes savantes, tendant à confirmer l'opinion que l'auteur est un moine Bénédictin : nous rendrons compte, au chapitre XI, de ce volume, imprimé en 1832, in-8°, à Sulzbach.

Il était donc important de parvenir enfin à

terminer ces vives polémiques, entamées depuis si longtemps, et par trop prolongées; il l'était tout autant de déterminer, au moins approximativement, l'époque de la publication de l'Imitation de Jésus-Christ, ainsi que le nom du véritable auteur. Tel a été notre but, en suivant l'exemple de Michel de Marillac, de Réné Gautier, de Christophe Lamare, de Leschassier et de tant d'autres respectables magistrats, nos devanciers, qui ont apprécié ce livre d'or (1).

La révolution des trois mémorables journées de juillet 1830 allait nous détourner de nos études historiques, lorsque la Providence nous mit en main un manuscrit, que nous avons acheté et appelé *Codex de Advocatis sæculi XIII*, dont nous donnerons l'histoire au chapitre x. Cette heureuse et importante découverte fut faite le 4 août suivant (2), chez M. Techener, libraire de Paris. (Voyez au chapitre x de cette Histoire.)

(1) Voyez *Præfatio Editoris*, page XLII, *Codicis de Advocatis de Imit. Xristi*, 1833.

(2) M. Onésime Leroy, en parlant de nous, à la page 422 de ses Études sur les Mystères, dit : « La révolution de juillet n'était « pas terminée, on se battait encore, je crois (il croit mal), quand « un de ces hommes intrépides qui ne démordent point d'une idée, « ou même de l'ombre qu'ils ont embrassée une fois, M. de « N....Y., Italien, et champion un peu rude (j'en suis fâché) de ce « Gersen imaginaire, que, dans plusieurs écrits, il avait dès long- « temps proclamé auteur de l'Imitation, se trouvait à Paris, et y « cherchait, non point des places, des honneurs, mais les plus « vieux textes du livre en question, les opposant *in petto* à l'arrêt « du parlement qui a dépossédé son prétendu Gersen (voyez au

Ce précieux manuscrit, soumis bientôt à l'observation de savants experts en paléographie, fut jugé le plus ancien connu, et le plus correct. Ces déclarations suffirent pour nous encourager à de nouvelles recherches, ayant pour but de constater l'époque approximative de l'existence du *Codex de Advocatis*, lequel, par actes judiciaires, fut ensuite prouvé être antérieur à l'an 1349 (1); ce qui résulte, par preuves légales, du *Diarium Josephi de Advocatis*.

Il était très-important de publier de suite le texte de ce précieux manuscrit, avec des notes et avec les variantes de plus anciens manuscrits d'*Allatio*, de *La Cava*, de *Bobbio* et de *Padolirone*. Nous l'avons fait, en rédigeant une préface historique appuyée des documents et des avis des savants experts déjà cités.

« chapitre x), plus occupé du problème à résoudre que de la révo-
« lution de juillet, etc, etc. »

Sommes-nous revenus au XVIIe siècle, au temps de Naudé, pour attaquer par des injures un adversaire qui a, par trente années de haute magistrature française, obtenu une honorable retraite, après avoir rendu aussi au trésor français des services réels et gratuits? Nous suivrons le précepte du Dante :

Guarda e passa.

(1) L'abbé-comte Gustave Avogadro, aumônier du Roi à Turin, possesseur du *Diarium de Advocatis* de 1345 à 1350, vient de confirmer sa déclaration par un opuscule inséré dans le journal de Lugano, *Il Cattolico*, de 1837 et 1838, *Analisi della Controversia sul vero autore del prezioso libro della Imitazione di Gesù Cristo*, ouvrage scientifique qui confirme nos allégations, et dont nous donnerons un extrait aux chapitres IX et X.

Une première édition, à cent exemplaires, porte le titre de *Codex de Advocatis sæculi XIII, de Imitatione Xristi et contemptu mondi omniumque ejus vanitatum libri IV fideliter expressus cum notis et variis lectionibus, curante equite G. de Gregory, J. U. doctore, præside honorario in suprema regia Curia Aquarum-Sextiarum, editio princeps. Lutetiæ,* MDCCCXXXIII. *Excudebant Firmin Didot fratres,* vol. grand in-8, avec une dédicace aux illustres Bibliophiles (1).

Après le tirage de cent exemplaires sur grand papier vélin, avec cinq planches reproduisant des *fac-simile* et l'ancienne orthographe du texte, qui fut par nous corrigé et soigné, nous avons fait un second tirage selon l'orthographe moderne, avec ce titre : *De Imitatione Christi et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum libri IV. Codex de Advocatis sæculi XIII, editio secunda, cum notis et variis lectionibus; curante equite G. de Gregory, J. U. doctore, præside honorario in suprema reg. curia Aquarum-Sextiarum. Parisiis, typis fratrum Firmin Didot, Regis et regii Instituti typograph.* MDCCCXXXIII. Vol. in-8°.

Nos deux éditions furent accueillies avec inté-

(1) Le chanoine Weigl, à la page xxiij de sa polyglotte, dit : *Sed ecce! Clar. eques de Gregory, industria sane non pœnitenda, omnem antiquitatem perscrutatus, tandem in Codicem vetustissimum incidit, quem descriptum mox typis imprimendum curavit, et qui liquide probat, libellum de Imit. Christi apud Italos devotorum manibus tritum fuisse, priusquam Gerson Parisiensis et Kempis in vitam ingrederentur,* etc.

rêt par la république des lettres. Mais quelque critique incrédule s'avisa d'attaquer le procès-verbal dressé en la ville de Biella, le 25 novembre 1831, et confirmé à l'aide de nouvelles preuves le 31 janvier 1832, par le notaire royal Ignace Dionisio, et par l'abbé-comte Gustave Avogadro de Valdengo, assisté de plusieurs témoins qui ont signé les actes, légalisés par le préfet du tribunal et par son greffier. Il résulte de ces actes que « le manuscrit *de Advocatis* appartenait « en 1349 à Joseph de Advocatis de Valdengo, « qui le donna le 15 février, jour de dimanche, à « son frère Vincent, domicilié à Cerione, village « près de Biella, à l'occasion d'un partage de fa- « mille entre les deux frères. » Cette attaque injurieuse contre des fonctionnaires publics, qui n'avaient aucun intérêt à cacher la vérité, nous obligea à demander par lettre un *fac-simile* de l'article de ce précieux journal de famille, sous la date du 15 février 1349, conservé dans les archives du comte Avogadro, seigneur de Valdengo, de Cerione, etc.

Ce *fac-simile* nous fut envoyé de Biella le 17 juillet 1832, par le chanoine Morra, vicaire capitulaire et trésorier de la cathédrale (voyez au chapitre x). L'église de Biella, ayant obtenu le 30 septembre 1833 un nouvel évêque, dans la personne du savant théologien Losana (Jean Pierre) ancien délégué apostolique d'Alep, nous lui demandâmes, par lettre du 24 mai 1835,

un autre certificat. Le respectable évêque daigna nous l'accorder, et poussa la complaisance jusqu'à nous transcrire l'extrait du même journal, qui appartient à la famille Avogadro, et qui concorde avec l'acte de Dionisio, notaire royal à Biella.

Notre intention, déjà manifestée dans les préfaces latines des éditions de 1833, était de donner, dans les deux langues, italienne et française, des traductions textuelles et littérales (1) du *Codex de Advocatis*. Nonobstant les souffrances que nous occasionnait une longue et dangereuse maladie, nous avons, en décembre 1835, fait paraître simultanément les traductions, en deux volumes in-18 de 400 pages chacune, imprimées avec élégance par les frères Firmin Didot.

Nous les avons dédiées aux dames chrétiennes, chargées spécialement de l'éducation de leurs enfants, après avoir montré que la lecture de cet ouvrage rend l'homme plus paisible dans sa famille et plus prudent en société; que cette lecture a été recommandée par une femme non moins

(1) Si Jacotot, ayant à la main une traduction hollandaise du Télémaque de Fénelon, parvint, en 1818, étant professeur de littérature française à l'Université de Louvain, non-seulement à se faire comprendre par les écoliers, mais à leur apprendre sa langue; nous ne doutons pas que, par la comparaison des trois éditions par nous publiées, on pourrait apprendre les trois langues sans autre méthode que celle de Jacotot, appelée l'*Enseignement universel,* aujourd'hui pratiquée en France avec grand succès. Les traductions françaises, dit le cardinal Enriquez dans sa préface, ne rendent pas l'esprit de l'auteur. Voyez sa critique, au chapitre XII.

illustre en sainteté qu'en littérature, la bienheureuse Hosanne Andreassi, religieuse Dominicaine, née à Mantoue en 1449.

Enfin, non content d'avoir rempli notre promesse, d'avoir propagé ainsi en trois langues différentes la lecture du meilleur des livres ascétiques (1), nous avons encore transcrit à la dernière page le certificat du respectable évêque de Biella, certificat daté du 1er octobre 1835, signé de sa propre main, et contresigné par le chancelier Maggia.

Après toutes ces preuves authentiques et les documents publiés, M. Onésime Leroy, en 1837, prétendit avoir trouvé à Valenciennes un manuscrit portant le *texte primitif françàis de l'Imitation de Jésus-Christ.* Cette trouvaille sans preuve fit beaucoup de bruit; l'Académie française proposa, pour 1838, l'éloge du chancelier Jean Gerson, et accorda deux prix aux lauréats MM. Dupré et Faugères. (Voyez le chapitre VII.)

Alors se sont élevées de nouvelles discussions, auxquelles ont pris part le chanoine Weigl, dans sa polyglotte, et M. Nolhac pour Gersen Bénédictin, tandis que MM. Monfalcon, Leroy, Michelet et Géraud viennent de publier leurs arguments pour Gerson chancelier.

Il nous restait une promesse à remplir, je

(1) Nous témoignons notre reconnaissance à MM. les curés de Paris, et à tous ceux qui ont adopté nos trois éditions pour les prix annuels.

dirai même une obligation, celle de répondre à l'engagement pris dans l'acte du 24 mai 1833, dressé par le vénérable Chapitre de la métropole de Verceil, et imprimé à la page LXII, dans la préface de l'édition latine. Le 30 du mois de septembre 1836 (1), nous présentâmes à Verceil, dans une assemblée du Chapitre, le précieux manuscrit *de Advocatis,* qui fut déposé avec reconnaissance dans les archives de l'église Eusébienne, où il sera soigneusement conservé.

Nous voulons, autant que possible, dans cette histoire, rassembler des faits et des documents pour remplir avec fidélité et exactitude la tâche que nous nous sommes imposée (2), afin que la question, jusqu'ici incertaine, soit enfin mise au grand jour, comme nous l'espérons, à la gloire de son vénérable auteur.

Nous suivrons dans cette Histoire les règles de l'art de la critique qui ordonne : 1°. de peser les conjectures des temps, des lieux et des personnes, lorsqu'il s'agit de reconnaître l'auteur d'un écrit anonyme; 2°. de confronter les doctrines émises dans le livre, avec la conduite religieuse, morale et politique de celui que l'on suppose en

(1) Voyez le document dans l'Appendice.

(2) Nous y avons été encouragé par l'abbé Pezzana, bibliothécaire archiducal à Parme : *Bello divisamento è il suo, di scrivere la storia del famoso libro della Imitazione di Cristo, ed a lei si addice tanto meglio, che ne è per si gran modo benemerito.* Lettre du 31 août 1837, au président de Gregory.

être l'auteur; 3°. d'examiner si les autres ouvrages ou les discours du prétendu auteur ne sont pas en opposition avec les maximes développées dans le livre qui fait le sujet de la discussion.

Il est possible que nos recherches historiques paraissent à certains philosophes et aux beaux esprits de nos jours, trop minutieuses et même inutiles (1); peut-être nous dira-t-on qu'il n'est point nécessaire de se donner tant de peine pour découvrir et préconiser le véritable auteur de cet ouvrage. Nous répondrons, qu'assurer à la nation lombarde la gloire d'avoir produit un personnage aussi illustre que l'auteur du plus beau livre après l'Evangile, en faisant connaître sa vie et ses autres écrits, nous paraît être une chose bien plus utile et bien plus intéressante, que d'enrichir la flore d'une plante inutile, ou la zoologie d'un animal dangereux.

Il est à propos de répéter ici la conclusion de notre préface latine du *Codex de Advocatis*, page XLI. « Nous avons, par ce qui précède, com-« battu les opinions, depuis longtemps incer-« taines, sur le véritable auteur du traité de « l'Imitation de Jésus-Christ. Or, qu'il nous soit

(1) Si M. Valery, dans son voyage en Italie, était allé à Verceil, dont il se contente de faire la description, il aurait reconnu l'importance de rendre à cette ville l'honneur d'avoir possédé Jean Gersen, abbé-Bénédictin; il aurait approuvé nos recherches historiques, et nos efforts pour dévoiler *le mystère*, qui, suivant lui, couvre le précieux livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

« permis de conclure que le traité de l'Imitation « fut composé par Jean Gersen, abbé de Verceil; « quoi qu'en ait pu dire Gence, dans ses *Nouvelles* « *Considérations* de 1832 (1), où il nous donne « l'épithète de *laïque piémontais*. Il n'a pas fait at- « tention que nous avons été en 1792, après deux « examens, proclamé docteur en droit civil et ca- « nonique (2) à Turin, de manière que nous pou- « vons traiter toutes les questions de jurispru- « dence, comme celles de droit ecclésiastique. Il

(1) Gence a écrit en 1832 : « Les prétentions en faveur du cha- « noine régulier Kempis, pour lequel aucun titre d'auteur ne s'est « encore trouvé, depuis deux siècles d'inutiles recherches, seraient « donc vainement réclamées par quelques séculiers ou laïques « d'outre-Rhin, héritiers peut-être de débris ou d'extraits de manu- « scrits de Flandre ou d'Allemagne.... Il en serait de même de « laïques piémontais (le président Napione et le président de Gre- « gory), qui, au sujet d'un moine mitré du XIIIe siècle, se croi- « raient plus instruits que ne l'ont été le Cistercien Ughelli et le « chanoine Frova de Verceil, lesquels n'ont eu aucune connaissance « des titres allégués depuis en faveur de l'abbé Gersen, Béné- « dictin. »

(2) Extrait du diplôme de docteur, donné par le cardinal Victor Costa, archevêque de Turin et chancelier de l'Université : *Laboriosam oppido viam postquam ornatissimus Prolyta Gaspar de Gregory civis Crescentinatis semel inivit, et per adversa periculorum, itinere annorum quinque absoluto in doctrinæ, ac virtutis culmen tandem evasit, jure præmiorum cupidine flagravit, quæ Taurinensi Athenæo doctis dumtaxat probisque servantur : quumque in explicandis, quæ sibi obvenerunt Juris sacri, civilisque capitibus se disputatorem idoneum acremque præbuerit,.... Doctorem Juris utriusque, cum facultate sacras dignitates civilesque magistratus gerendi*, etc. etc. *Die* XVIII *maii* 1792. Signé, OCTAVIUS BORGHESIUS, *Vicarius generalis*.

« n'a pas réfléchi que les juges sont, dans la Bible, « appelés les ministres de Dieu (1), et qu'à l'étude « du droit civil non-seulement ils peuvent joindre « celle des lois ecclésiastiques, mais que cela est « ordonné par l'apôtre des gentils, afin qu'elles « soient religieusement et saintement observées. »

(1) « Les magistrats sont donnés par le Seigneur, dit Moïse « (Deutér. XVI, 18). Mais avant que de juger, qu'ils apprennent « les règles de la justice, et qu'ils s'instruisent avant de parler ». C'est le précepte que leur donne l'Ecclésiastique (XVIII, 19), et il ajoute à propos : « Ne cherchez point à devenir juge, à moins que « vous n'ayez assez de force pour rompre et arrêter les efforts de « l'injustice; de peur que vous ne soyez intimidé par la considé- « ration des personnes puissantes, et que vous n'exposiez votre « intégrité au hasard de se tromper. » (*Ibid.* VII, 6.)



TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DU

LIVRE DE L'IMITATION

DE JÉSUS-CHRIST,

ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR.

CHAPITRE I.

§. I. Excellence du livre de l'Imitation de Jésus-Christ : il contient une manne céleste, qui sert, 1°. à nous consoler dans les malheurs; 2°. à nous procurer la paix de famille; 3°. à nous guider par des conseils pour la vie sociale.

§. II. Utilité de ce livre au XIIIe siècle, lorsque la crainte de la fin du monde commença à passer.

§. III. De sa morale ascétique, conforme à celle du Traité du pape Innocent III sur la misère humaine, afin de rétablir la discipline monastique et de faire cesser l'abus des pèlerinages.

§. IV. Éloges que l'Imitation de Jésus-Christ obtint des savants en tout temps, et de sa propagation très-rapide après l'invention de l'imprimerie.

§. Ier.

POUR démontrer que le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est le plus précieux, le plus excellent après le saint Évangile, il nous suffirait de dire, avec le docte Lenglet du Fresnoy, que les différentes communions chrétiennes n'ont pu faire mieux que de l'adopter (1)

(1) Castalion (Sébastien), du Dauphiné, étant passé à Genève

avec quelques variantes au quatrième livre, parce qu'on y trouve une morale pure, conforme aux préceptes invariables de la sainte Bible; il nous suffirait aussi d'alléguer que ce livre d'or fut traduit en toutes les langues (voyez le tableau au chapitre IV) même dès son apparition, et qu'il en fut ensuite imprimé jusqu'à trois mille éditions et plus.

Nous prouverons comment ce traité ascétique, basé sur le Nouveau Testament, sur l'autorité des saints Pères et même sur la philosophie platonicienne qui dominait dans le XIIIe siècle, renferme une manne céleste; et comment il sert premièrement à nous consoler dans les malheurs de cette vie si courte et si passagère; en second lieu, à nous tracer une sage règle de conduite pour que nous puissions obtenir la paix dans nos familles; enfin, à nous guider par ses conseils et à nous éviter des peines dans la vie sociale.

Nous allons développer ici ce que nous avions avancé dans l'Épître aux Dames chrétiennes, imprimée en tête de nos deux éditions, en 1835, l'une en français, et l'autre en italien (1).

Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, disions-nous alors, contient la manne (2) céleste, qui sert à nourrir

pour y entendre Calvin et embrasser la réforme, publia, en 1563, une Imitation latine, avec des variantes, et supprima plusieurs passages au quatrième livre, qui furent rétablis en 1586, dans une édition de Cambridge.

(1) A Paris, chez Firmin Didot.

(2) Michelet, au tome III de l'Histoire de France, confirme notre opinion, en disant que l'auteur de l'Imitation a justement tiré la vraie manne de cette philosophie hardie, de cette poésie luxuriante sous laquelle les mystiques l'avaient enterrée. Voyez, au chapitre IX de cet ouvrage, l'article critique sur Michelet.

l'âme, à la fortifier, et à l'échauffer sans la troubler. Passons maintenant aux preuves.

L'auteur, tout ardent d'amour divin et de charité, commence par dire, au livre I, chapitre I, que « la « doctrine du Christ est plus excellente que toutes les « doctrines des saints, et que celui qui en posséderait « l'esprit y trouverait la manne céleste. »

Il ajoute au même chapitre : « Vanité des vanités (1), « et tout est vanité, hors aimer Dieu et ne servir que « lui seul. La très-grande sagesse consiste à tendre au « royaume des cieux par le mépris du monde. »

Ensuite il indique les moyens de trouver cette manne précieuse : « Retenez bien cette courte, mais belle « sentence : Quittez tout, et vous trouverez tout ; con- « gédiez la cupidité, et vous trouverez le repos » (liv. III, chap. 32).

L'auteur ajoute ces paroles : « Vous faites, mon « Dieu, le calme du cœur, l'abondance de la paix et « l'allégresse d'une grande fête » (chap. 34). Ensuite : « Vous êtes, Seigneur, vraiment mon pacificateur, en « qui est la paix souveraine et le véritable repos » (liv. IV, chap. 13).

Cette manne nous nourrit. Ici l'auteur commence par nous apprendre, que « la multitude des paroles « ne rassasie pas l'âme, mais que la bonne vie rafraî- « chit l'esprit, et la conscience pure donne une grande « confiance en Dieu » (liv. I, chap. 2).

(1) Dante a tiré de cette maxime les beaux vers suivants :

Ahi, anime ingannate e fatture 'mpie
Che da si fatto ben torcete i cuori
Drizzando in vanità le vostre tempie!
(*Parad.* cant. IX.)

« La divine charité surmonte tout, et agrandit toutes « les forces de l'âme » (liv. III, chap. 9).

Enfin, pour réchauffer et fortifier l'âme, il nous dit : « Il faut s'arracher avec violence aux penchants « de la nature vicieuse, et il faut poursuivre avec « ardeur le bien dont on a le plus besoin. Il faut éviter « les petites fautes, pour ne pas tomber peu à peu « dans les grandes, et vous serez toujours content le « soir quand vous emploierez le jour avec fruit » (liv. I, chap. 25).

« Renfermé dans la prison de ce corps, j'avoue que « j'ai besoin de deux choses, de nourriture et de lu-« mière; c'est pourquoi vous m'avez donné, Seigneur, « dans ma faiblesse, votre corps sacré pour être l'ali-« ment de mon âme et de mon corps, et vous avez « placé votre parole comme une lampe devant mes « pas » (liv. IV, chap. 11).

Examinons maintenant 1°. quelles sont les consolations qu'on trouve dans ce précieux livre pour adoucir les malheurs (1) de cette vie passagère. Ici le philosophe chrétien commence par mettre en principe : « Que Dieu veut que nous apprenions à souffrir les « tribulations sans consolation, et que nous nous re-« mettions à lui sans réserve » (liv. II, chap. 12).

(1) On vient de nous assurer le fait suivant. La dame N., malade depuis longtemps, et qui éprouvait des douleurs atroces, se trouva soulagée sans que son médecin y eût la moindre part. Celui-ci, étonné de ce changement, lui demanda quel remède elle avait employé. Cette dame alors, tirant de dessous son oreiller un petit volume de l'Imitation de Jésus-Christ, lui répondit : « Le voici ; « c'est mon unique consolation. » Le docteur voulut posséder ce livre, et on affirme que depuis il n'en a plus quitté la lecture.

Ensuite il s'écrie : « Hélas! qu'est-ce que cette vie, « où les misères et les tribulations ne manquent pas, « où l'on ne rencontre que des piéges et des ennemis? » (liv. III, chap. 20).

Pour nous consoler il ajoute : « Personne n'est dans « ce monde sans quelque tribulation ou quelque peine, « fût-il roi ou pape » (liv. I, chap. 22). « Il est bon, « dit-il encore, d'avoir quelquefois des peines et des « contrariétés, parce qu'elles rappellent souvent « l'homme à son cœur » (*ibid.* chap. 12).

L'auteur développe ensuite tous les effets heureux des adversités; et il nous console ainsi au chapitre 13 du même livre : « La tentation est la vie de l'homme « sur la terre; mais la source de toutes les tenta- « tions, c'est l'inconstance de l'esprit et le peu de « confiance en Dieu (1) : parce que, comme le vais- « seau sans gouvernail est poussé çà et là par les flots, « ainsi l'homme lâche et changeant dans ses résolu- « tions est tenté de différentes manières : le feu éprouve « le fer, et la tentation l'homme juste. »

Et pour nous calmer il dit encore : « Tous les « saints ont passé par plusieurs tribulations et tenta- « tions, et ils y ont trouvé leur avancement » (liv. I, chap. 13; liv. III, chap. 35).

Il s'écrie : « Malheur aux riches qui ont ici-bas « leurs consolations! » (liv. III, chap. 58).

Ailleurs il nous donne des conseils : il commence,

(1) Sur cette doctrine, Dante a composé les vers suivants :

Siate, cristiani, a movervi più gravi;
Non siate come penna ad ogni vento,
E non crediate c' ogni acqua vi lavi.
(*Parad.* cant. V, v. 73.)

au chapitre 33 du même livre, à nous démontrer l'inconstance des affections humaines : « Tant que vous « vivrez, vous serez sujet au changement, même mal- « gré vous ; tantôt gai, tantôt triste ; tantôt paisible ou « troublé ; tantôt dévot ou indévot, actif ou paresseux ; « tantôt grave ou léger. Le seul sage demeure ferme « parmi toutes ces vicissitudes. »

Ensuite, au chapitre 35, il nous donne ce conseil : « Cherchez la véritable paix, non sur la terre, mais « dans le ciel ; non dans les hommes ou les autres « créatures, mais en Dieu seul. »

Enfin il nous console par le meilleur des remèdes, savoir, par la méditation de la mort : « Heureux, « s'écrie-t-il, celui qui a toujours devant les yeux « l'heure de sa mort, et qui se dispose tous les jours à « mourir !.... Pensez le matin que vous n'arriverez « peut-être pas jusqu'au soir. Combien de fois, ajoute- « t-il, avez-vous entendu dire qu'un tel a été tué « d'un coup d'épée (1), tel autre s'est noyé ; tel autre, « en tombant d'en haut, s'est cassé la tête ; un tel mou- « rut en mangeant, l'autre a fini ses jours en jouant ; « l'un a péri par le feu, l'autre par le fer ; celui-ci est « mort de la peste, celui-là a été tué par des brigands ? « Et ainsi la mort est la fin de toutes choses, et la vie « de l'homme passe rapidement comme une ombre » (liv. 1, chap. 23).

(1) Les combats singuliers étaient très-fréquents dans le XIIIe siècle ; on se battait pour sa belle, pour l'Empereur ou pour le Pape, et on bénissait les combattants. D'après Bettinelli, on se battait jusque dans les cloîtres ; et, en donnant l'épée aux chevaliers, on les frappait sur l'épaule en disant : *Esto probus miles*. (*Storia Vercellese*, tom. I, pag. 236.)

« Que ferai-je au milieu de tant de tribulations? « Accordez-moi, Seigneur, une bonne fin; donnez-moi « de sortir heureux de ce monde » (liv. III, chap. 57).

« Heureuse l'âme qui entend le Seigneur lui parler « intérieurement, et qui reçoit de sa bouche les pa- « roles de consolation » (liv. II, chap. 1).

L'Imitation contient, en second lieu, des maximes qui apportent la paix dans les familles; nous nous bornerons à en citer quelques-unes. Ainsi l'auteur commence par nous dire : « La félicité de l'homme n'est « pas d'avoir des biens en abondance; la médiocrité (1) « lui suffit » (liv. I, chap. 22).

Il poursuit : « Ne désirez pas ce qu'il ne vous est « pas permis d'avoir; ne recherchez pas ce qui peut « vous embarrasser et vous priver de la liberté inté- « rieure » (liv. III, chap. 27). « Il vaut mieux possé- « der moins, que d'être dans une abondance dont vous « pourriez vous enorgueillir » (liv. III, chap. 7).

Pour donner les moyens d'obtenir la paix des familles, il ajoute : « Le superbe et l'avare ne vivent « jamais tranquilles » (liv. I, chap. 6).

« Plusieurs vivent dans l'obéissance plutôt par né- « cessité que par amour, et ceux-là éprouvent de la « souffrance et murmurent aisément » (liv. I, ch. 9).

« Il faut fermer l'oreille à bien des paroles qui « passent, et songer plutôt à vous tenir en paix » (liv. III, chap. 44).

(1) Si cette maxime était pratiquée, on ne verrait pas tant de banqueroutes, qui font le malheur des familles et de la société. Cette avidité immorale de faire de l'argent par tous les moyens serait comprimée; et l'intégrité des fonctionnaires publics et des commerçants ferait la gloire de leur nation.

« Souffrez au moins avec patience, si vous ne pou-
« vez souffrir avec joie; et si une chose vous est dés-
« agréable à entendre, que vous en ressentiez de l'in-
« dignation, modérez-vous, et ne souffrez point qu'il
« sorte de votre bouche aucune parole peu mesurée
« qui scandalise les simples » (liv. III, chap. 57).

« Ce que l'homme ne peut corriger en lui ou dans
« les autres, il le doit supporter avec patience, jusqu'à
« ce que Dieu en ordonne autrement » (liv. I, ch. 16).

« Mettez aussi plus de soin à éviter et à vaincre en
« vous ce qui vous déplaît le plus souvent dans les
« autres » (*ibid.* chap. 25).

« Pourquoi vous attristez-vous d'une chose légère
« qu'on a dite contre vous? » (liv. III, chap. 57).

« Si vous êtes coupable, songez de bon cœur à vous
« corriger. C'est bien peu que vous supportiez de temps
« en temps quelques paroles. De peur d'être méprisé,
« vous ne voulez pas qu'on vous reprenne de vos fautes,
« et vous cherchez à les couvrir par des excuses fri-
« voles » (liv. III, chap. 46).

« Souvent on croit et on dit des autres plus facile-
« ment le mal que le bien, tant nous sommes faibles! »
(liv. I, chap. 4).

« S'il est permis de parler, ne parlez que de ce qui
« peut édifier » (liv. I, chap. 10).

« Il est vrai que chacun aime volontiers à agir dans
« son sens.... Quel est l'homme si savant qu'il puisse
« connaître tout parfaitement? N'ayez donc pas trop
« confiance dans votre sentiment, mais veuillez aussi
« écouter celui des autres » (liv. I, chap. 9).

Il nous donne encore en peu de mots cette règle de
vie : « Oh! qu'il est bon et nécessaire pour la paix de

« se taire sur les autres, de ne pas croire indifférem-
« ment toutes choses, de ne pas les redire légèrement;
« de se découvrir à peu de personnes; de ne point se
« laisser emporter à tout vent de paroles; de fuir ce
« qui est apparent aux yeux des hommes, et de ne
« point désirer ce qui semble attirer l'admiration! »
(liv. III, chap. 45).

Quant aux conseils sur la conduite à tenir dans la société, l'auteur montre qu'il connaît parfaitement toute la réserve que nous devons y garder : « Oh! que « la gloire du monde passe vite! » s'écrie-t-il (liv. I, chap. 3). « Cette gloire est toujours accompagnée de « tristesse » (liv. II, chap. 6).

« Nous pouvons jouir d'une grande paix si nous
« voulons ne pas nous occuper des paroles et des actions
« des autres, et de ce dont nous ne sommes pas char-
« gés. Comment peut-il être longtemps en paix celui
« qui se mêle des intrigues des autres? » (liv. I, ch. 11).

« C'est une grande sagesse de n'être ni trop prompt
« dans les actions, ni trop tenace dans les opinions;
« de ne pas croire à toutes les paroles des hommes, et
« de n'être pas empressé à rapporter aux autres ce que
« l'on a entendu et ce que l'on croit » (*ibid*. ch. 4).

« Ne découvrez point votre cœur à tous indistinc-
« tement, mais traitez de vos affaires avec un homme
« sage et craignant Dieu. Soyez rarement avec les jeunes
« gens (1) et avec les étrangers; ne flattez point les
« riches, et ne prenez point plaisir à paraître devant

(1) Les avis que l'auteur donne ici sont très-utiles; car la jeunesse oublie facilement le respect dû aux vieillards; le riche devient arrogant; le grand méprise le courtisan.

« les grands. Liez-vous avec les humbles et les simples, « avec les personnes de piété et de bonnes mœurs » (liv. I, chap. 8).

« Évitez les discours inutiles, et, autant que vous « pouvez, le tumulte des hommes » (liv. I, chap. 10).

« Étudiez-vous à supporter avec patience les défauts « des autres et leurs faiblesses, parce que vous en avez « aussi beaucoup qu'il faut que les autres supportent. « Si vous ne pouvez vous rendre tel que vous voulez, « comment pourriez-vous réformer un autre à votre « bon plaisir? » (liv. I, chap. 16).

« Il est plus facile de se taire que de ne pas trop « parler. Il est plus aisé de se tenir retiré chez soi que « de se bien garder au dehors. Souvenez-vous que « personne ne commande avec sécurité, si ce n'est « celui qui a appris à obéir » (liv I, chap. 20).

« A combien d'hommes a été nuisible une vertu « connue et particulièrement louée! » (liv. III, ch. 45).

« Ne vous appuyez point avec confiance sur un « roseau agité par le vent (liv. II, chap. 7); car les « hommes changent promptement et manquent tout « d'un coup » (liv. III, chap. 1).

« Il ne faut pas trop vous confier dans un homme « fragile et mortel, bien qu'il vous soit utile et cher; « il ne faut pas non plus vous attrister beaucoup s'il « vous résiste quelquefois et vous contrarie. Ceux qui « sont aujourd'hui pour vous peuvent être demain « contre vous, et réciproquement : les hommes chan- « gent comme le vent. Toutes les choses passent, et « vous aussi avec elles : prenez garde de vous y atta- « cher, de peur que vous ne soyez pris et ne périssiez « aussi » (liv. II, chap. 1).

« C'est pure vanité que d'ambitionner les honneurs « et de travailler à s'élever » (liv. I, chap. I).

« Celui-là est vraiment grand qui est petit à ses « propres yeux, et qui ne compte pour rien le comble « des honneurs (1) » (liv. I, chap. 3).

« Il faut que vous appreniez à vous vaincre vous-« même en beaucoup de choses, si vous voulez conser-« ver la paix et la concorde avec les autres » (liv. I, chap. 17).

« Tournez les yeux sur vous-même, et gardez-vous « de juger les actions des autres. En jugeant les autres, « l'homme travaille en vain, il se trompe souvent et « fait souvent des fautes. Nous jugeons souvent d'après « l'inclination de notre cœur; car l'amour-propre « nous fait aisément errer dans le vrai jugement » (liv. I, chap. 14).

« Celui qui est bien affermi dans la paix ne soup-« çonne personne; mais divers soupçons agitent tou-« jours celui qui est méchant et inquiet; il n'a jamais « de repos lui-même, et il n'en laisse point aux autres. « Il dit souvent ce qu'il devrait taire, et il omet sou-« vent ce qu'il lui conviendrait le plus de faire. Si vous « voulez qu'on vous supporte, supportez les autres » (liv. II, chap. 3).

« Vous serez bien trompé si vous vous arrêtez seule-« ment à l'apparence extérieure des hommes » (liv. II, chap. 7).

« Mon fils, ne trouvez pas mauvais que quelqu'un

(1) Comment Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, qui ambitionna les honneurs et les charges, pouvait-il donner ce précepte?

* « pense mal de vous, et qu'il dise des choses qu'il est « pénible d'entendre; vous devez penser encore plus « mal de vous-même, et croire que personne n'est in-« férieur à vous. Ce n'est pas une médiocre prudence « que de se taire au temps mauvais » (liv. III, ch. 28).

Cette maxime n'est certainement pas sortie de la bouche de Gerson; car dans le temps de la guerre civile il a attiré sur lui, par ses invectives, la haine du duc d'Orléans, et ensuite la vengeance du duc de Bourgogne, comme nous le dirons au chapitre VII.

« Prenez conseil d'un homme sage et judicieux, et « cherchez à recevoir les leçons d'hommes meilleurs « que vous, plutôt que de suivre vos propres idées » (liv. I, chap. 4). « Car j'ai souvent ouï dire qu'il est « plus sûr d'écouter et de recevoir un conseil que de « le donner » (*ibid.* chap. 9).

« S'il y a quelque bien en vous, croyez qu'il y en a « plus dans les autres, afin de conserver l'humilité; « car la paix est la compagne de l'homme humble, « tandis que la jalousie et la colère agitent souvent le « cœur du superbe » (liv. I, chap. 7).

« Ainsi il est rare qu'un soi-disant savant se laisse « dominer humblement par un autre » (liv. III, ch. 7).

« Il faut avoir de la charité envers tous, mais la fa-« miliarité ne convient pas » (liv. I, chap. 8).

Voulez-vous la paix en société, la vraie liberté? quatre moyens vous sont indiqués au liv. III, chap. 23 : « Étu-« diez-vous à faire la volonté des autres; préférez d'avoir « moins que plus; cherchez la dernière place; rési-« gnez-vous à la volonté du Seigneur. » Telle est la voie de la paix et de la liberté.

« Soyez libre au dedans; soyez le maître et le directeur

« de vos actions, et non leur serviteur ni leur esclave. « Josué fut trompé par trop de crédulité aux flatteurs; « il se laissa séduire par une fausse pitié » (liv. III, chap. 38). A combien d'hommes d'État, souvent victimes des adulations, serait applicable ce conseil! Nous nous bornerons à cette maxime frappante, dont l'application se présente souvent : « Le menteur trompe « le menteur, le superbe un homme superbe, l'aveugle « un autre aveugle, le malade un autre malade; tandis « qu'il l'exalte, il le confond réellement davantage en « le louant vainement » (liv. III, chap. 50).

§. II.

Après avoir ainsi démontré de plus en plus l'excellence du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, et fait voir en même temps combien la lecture de ce livre est utile et même nécessaire à tout chrétien, comme à tout citoyen qui veut suivre la saine doctrine, la vie contemplative, la philosophie par excellence (1), nous dirons que ce traité de morale, basé sur la logique subjective et objective, comme nous le démontrerons au chap. VIII, était devenu d'une utilité pratique pour les fidèles après que la terrible frayeur de la fin du monde fut passée. Personne n'ignore dans quel abattement d'esprit se trouvaient tous les hommes à la fin du

(1) Dans le tableau II de l'Histoire générale, qui précède à chaque siècle la littérature vercellaise, nous avons démontré que la philosophie platonicienne a dominé du Ier au VIIe siècle, et que d'elle sont nés les *contemplatifs* et l'école académique, dont l'auteur de l'Imitation a suivi les doctrines, en négligeant la scolastique d'Aristote, école qui protége l'influence de la parole sur les idées, et dans laquelle le sophisme opprime la vérité.

xe siècle, persuadés qu'ils étaient que le monde allait finir, au moins pendant les premières années du xie siècle de l'ère chrétienne. Cette certitude (1) de la fin du monde, ils la déduisaient du chap. xx, visions 13 et 14 de l'Apocalypse de saint Jean, qui commence par ces mots : « Je vis descendre du ciel un ange qui avait la « clef de l'abîme et une grande chaîne en sa main. Il « prit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable et « Satan, et l'enchaîna pour mille ans; et l'ayant jeté « dans l'abîme, il ferma l'abîme et le scella sur lui, afin « qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que les « mille ans fussent accomplis, après lesquels il doit être « délié pour un peu de temps, etc. etc. » Remarquons que saint Pierre avait déjà dit, dans l'épître II, chap. 3, que le monde périrait par le feu, et qu'aux yeux du Seigneur, mille ans sont comme un jour. Les ministres de l'Évangile, voyant en tout cela une prophétie qu'au xie siècle le monde devait finir, prêchèrent partout avec chaleur la pénitence; et le peuple, croyant à cette fin prochaine, était plus attentif aux devoirs de la religion, moins porté aux jouissances de la vie et moins actif au travail. Les paroles de Jésus-Christ, au chap. xxiv de l'Évangile de saint Matthieu, où il parle du jugement universel et des signes qui le précéderont, confirmaient cette croyance à la prochaine fin du monde. Pour corriger la corruption des mœurs, l'auteur de l'Imitation, au liv. VII, chap. 24, parle du jugement et des peines des pécheurs.

(1) Voyez Alstedius, *de mille Annis Apocalypticis diatribæ*. 1 vol in-12. Francofurti, 1630. — Grégoire, Histoire des Sectes religieuses, où il parle des opinions des millénaires.

Lorsque le XIe siècle s'avançait peu à peu, et que la prophétie ne s'accomplissait pas, alors les grands et les petits reprirent courage; l'amour du travail, le désir des jouissances, même la licence, se ranimèrent, et l'immoralité devint bientôt commune. C'est en effet à cette époque que le peuple s'abandonna à toutes sortes d'excès. Les dignités de l'Église étaient le prix de la simonie; et le désordre pénétra même dans les monastères, où la discipline se relâcha parmi les Bénédictins, parmi ces illustres moines qui étaient auparavant si jaloux d'observer la règle de leur fondateur. Déjà saint Romuald avait, en l'an 1002, établi sa réforme bénédictine; ensuite vint, en 1012, celle de *Vallombreuse*, et en l'an 1050, les Bénédictins de *Monte Cavi*. Le célèbre Grégoire VII, élu pontife en 1073, fut, pendant les douze années de son pontificat, un réformateur sévère de la discipline ecclésiastique; il sanctionna le célibat des prêtres, et s'opposa aux fermentations des vieux moines et de tous ceux qui murmuraient contre la réforme, disant qu'on attentait à leur liberté, qu'il fallait s'accommoder aux mœurs du temps, parce qu'il était impossible de revenir à la primitive Église; et qui traitaient tous ces réformateurs d'insensés et de rêveurs, comme nous l'atteste Orderic Vital. Saint Bruno s'étant retiré dans les Alpes, près de Grenoble, y fonda les Chartreux en 1080; et saint Robert, dans la Bourgogne, en 1098, fut le fondateur de l'abbaye de Cîteaux; tandis que le zélé Pierre l'ermite, abandonnant l'épée pour embrasser la croix, en 1093, prêchait la croisade, si utile pour rétablir les mœurs publiques; se servant encore de la prédiction de l'Apocalypse pour recruter les soldats de la

foi. Cette épouvante dura même pendant le XIIIe siècle, car Dante se trouvant au Paradis (chant. XXX, v. 130), dit que Béatrix lui avait fait observer que les places étaient presque toutes remplies.

Vedi nostra città quanto ella gira!
Vedi li nostri scanni si ripieni,
Che poca gente omai ci si disira.

L'intention de Dante n'était pas d'épouvanter le peuple, mais bien de rappeler l'opinion de la fin du monde qui n'était pas encore éteinte. C'est dans l'année 1118 que les malheureux chevaliers du Temple furent établis pour la conservation des lieux saints; et, en 1128, ils obtinrent leur règle de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux. Ce fut en l'année 1119 que les moines de *Monte Virgine* reçurent les préceptes de saint Guillaume de Verceil, leur instituteur. En 1144, les frères dits Humiliés furent établis sous la direction du bienheureux Olrico, qui reçut aussi dans son sein les chevaliers lombards persécutés par l'empereur Conrad et par son neveu Frédéric Barberousse. En 1156, saint Guillaume de Maleval a fondé les moines Guillelmites; en 1196 furent établis les moines Florentins. Le XIIIe siècle fut bien plus fécond en fondations monastiques; car en 1205 saint Albert, évêque de Verceil, patriarche de Jérusalem, fut le législateur de l'ordre des Carmes; en 1254, saint Célestin V, pape, donna son nom aux moines Célestins: tandis que saint Dominique, en 1205, et saint François d'Assise, en 1208, instituèrent deux ordres de mendiants alors très-utiles à l'Église. Nous n'oublierons pas la bienheureuse Émilie Bicchieri, nièce de ce cardinal Guala Bicchieri réformateur des

études à Paris, laquelle, avec ses revenus, fonda à Verceil, en 1255, le monastère des Dominicaines.

Dans ces temps de corruption, plusieurs hommes pieux écrivirent des livres ascétiques : le premier fut saint Pierre-Damien, qui, en 1057, composa l'ouvrage intitulé *Apologeticum de contemptu sæculi*, qui doit avoir existé dans la bibliothèque du monastère de Saint-Étienne de Verceil, monastère où le savant Professeur reçut l'hospitalité lors de son passage. Ensuite il publia celui *De perfectione Monachorum*, ouvrage propre à établir la bonne discipline dans les monastères. L'exemple de saint Pierre-Damien fut suivi par Gui de Castro, pieux général des Chartreux, qui, en 1131, donna ses méditations sous ce titre : *De veritate et pace, et quomodo per solam veritatem pax habeatur*, ouvrage très-utile pour rétablir la bonne harmonie et la paix dans les cloîtres.

§. III.

Dans de telles circonstances, le savant pape Innocent III (1), élevé au pontificat à l'âge de trente-sept ans, dans les derniers jours du XII[e] siècle, songea bientôt à expédier en France son légat, le cardinal Guala Bicchieri, de Verceil (2), pour la réforme de la discipline

(1) Ce fut l'un des papes les plus savants; il est l'auteur de la très-touchante prose :

Veni, Sancte Spiritus,
Et emitte cœlitus
Lucis tuæ radium.

(2) Tous les historiens, Hume et autres, et notamment Capefigue, n'ont pas connu le vrai nom de notre illustre Vercellais, dont nous avons tracé la biographie dans l'Histoire de Verceil, et dont nous

ecclésiastique, qui était tout à fait tombée, et pour réconcilier Philippe-Auguste avec sa femme : le souverain pontife aussi, plein d'ardeur pour le rétablissement des mœurs, publia son excellent livre : *De miseria humanæ conditionis*. Ce livre fut calqué sur la IIIe méditation de saint Bernard, qui commence ainsi : *Attende homo, quid fuisti ante ortum et quid es ab ortu usque ad occasum*. Cette publication produisit d'heureux résultats, conjointement avec de sages règlements de discipline et avec la défense de laisser à l'avenir représenter des comédies dans les églises : c'est par ces moyens que le pape Innocent s'efforça de ramener les peuples à la morale et à la piété.

Vint ensuite un imitateur de ce sage pontife; je veux parler de son contemporain le moine bénédictin Jean Gersen, qui, depuis 1220 jusqu'en 1240, fut abbé du monastère de Verceil. Il composa, à l'usage de ses novices, les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, qu'on voit clairement avoir été modelés sur l'*Apologeticum* de saint Pierre-Damien, et sur le Traité de la misère de la condition humaine. Il est facile de s'en convaincre par la lecture de ces deux ouvrages,

avons même donné le portrait. Il est à propos de dire que Guala Bicchieri, descendant d'une très-ancienne famille aux temps de la république vercellaise, était parti pour sa mission en France, accompagné par des Bénédictins et entre autres, par *Thomas Gallus*, le professeur de saint Antoine de Padoue, comme Wading le rapporte dans les Annales du XIIIe siècle. Nous dirons, de plus, que Thomas, nonobstant l'assertion gratuite qu'on lit dans l'Histoire littéraire de la France, était Vercellais et Bénédictin. Voyez l'ouvrage précité, et notre Histoire de la Littérature et des Arts, tom. I, ainsi que notre article dans le tome LXVI de la Biographie universelle de Michaud, page 189, article *Guala Bicchieri*.

et par la confrontation des idées de morale ascétique développées notamment au livre I, chapitres I, 3, 20, 22, 23 et 25; livre II, chapitres I et 10; livre III, chapitres 20, 21, 31, 34 et 48; car l'objet d'Innocent et de Gersen a été le même, c'est-à-dire de faire connaître la misère de cette vie passagère, de peindre l'inconstance et la vanité des plaisirs mondains, la félicité d'une vie éternelle, et enfin de ramener les cénobites à la règle de leur ordre, comme cela est dit clairement au chapitre 3, §. 5, du livre I, où il s'écrie : « Oh! s'ils mettaient autant de soin à « déraciner les vices et à y planter des vertus qu'ils « en prennent pour agiter des questions, il n'y aurait « ni tant de maux et de scandales parmi le peuple, « ni tant de relâchement dans les monastères (1). » Il faut remarquer les mots latins *in cœnobiis;* car au temps de saint Benoît, on comptait quatre classes de moines : 1°. *les Cénobites,* 2°. *les Anachorètes,* 3°. *les Sarabates,* 4° *les Vagabonds,* qui voyageaient d'un cloître à l'autre. Voyez, à cet égard, le chap. I de la règle bénédictine, où le sage Réformateur se plaint de la mauvaise discipline monastique. En suivant notre auteur, nous voyons qu'il conserve le même esprit de saint Benoît au chapitre 25, § 8, du livre I, où il trace la vie d'un bon moine, et qu'il excite à suivre l'exemple des Chartreux, des Bénédictins de Cîteaux,

(1) Le poëte Dante, ayant trouvé au paradis saint Benoît, celui-ci se plaignait du désordre dans les monastères :

Le mura, che soleano esser badia,
Fatte son spelonche, e le cocolle
Sacca son piene di farina ria.
(DANTE, *Parad.*, c. XXII, 76.)

et des autres réformes qui avaient eu lieu à son époque, comme nous le démontrerons dans le chapitre suivant. Le bénédictin Gersen a imité l'abeille (1) en puisant ses préceptes dans les ouvrages de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Bernard et de saint Basile. Nous avons en effet trouvé dans la Bibliothèque du Roi les manuscrits de l'Imitation n[os] 2042 et 2044, en date du XIII[e] siècle, qui contiennent aussi les traités de saint Augustin, *De catechizandis rudibus;* de saint Bernard, mort en 1153, *De regula vitæ honestæ et alia;* de saint Basile, *De laude vitæ solitariæ;* de saint Jérôme, *De vita clericorum,* ainsi que plusieurs autres traités ascétiques touchant la morale bonne et sévère qu'ils s'efforçaient, comme a fait Gersen, de ramener dans les cloîtres.

Aux mœurs et aux goûts de ces temps déplorables appartenaient les pèlerinages, qui, après la croisade du fameux Picard Pierre-l'Ermite, publiée par le pape Urbain II, en 1093, étaient devenus à la mode.

Ennemi de ces voyages, objets d'une piété mal entendue, notre abbé Gersen s'explique sévèrement contre eux au chapitre 23 du livre I, où il dit : « Peu « s'amendent à la suite d'une maladie, de même que « ceux qui font beaucoup de pèlerinages se sanctifient « rarement. »

Il désapprouve donc avec raison ce goût de son siècle,

(1) *Auctor ex Scripturis et multis Sanctorum Patrum voluminibus succum pietatis omnem elicuit.* Voyez Launoy, *De Auctore libri de Imitatione Christi.* Il a suivi les idées du feu au centre de la terre indiquées par Innocent, au chap. 7, en parlant de l'enfer ou du purgatoire. Voyez liv. I, chap. 24, dans les notes au *Codex de Advocatis,* où nous avons cité l'opinion du savant M. Cordier, de l'Institut.

et ces exercices de dévotion qui peuvent alimenter l'oisiveté, les vices et les crimes. Il dit aussi au chap. I du liv. IV, §. 9 : « Plusieurs courent en divers lieux « pour visiter les reliques des saints.... Souvent c'est « la curiosité des hommes qui les porte à voir de tels « objets, c'est la nouveauté des choses qu'ils n'ont pas « vues, et ils en rapportent peu de fruit pour l'amen- « dement, surtout quand le pèlerinage se fait si légè- « rement, sans véritable contrition. » L'histoire nous apprend à ce propos, qu'en l'an 1087, après la suspension des hostilités entre les Sarrasins et les chrétiens d'Espagne, une multitude de pèlerins traversèrent les Pyrénées et vinrent à Saint-Jacques-de-Compostelle, ville célèbre et capitale de la Galice, pour y vénérer les cendres du saint Apôtre; et que, en 1218, six mille pèlerins de la Bretagne, revenant de Jérusalem en Europe, firent naufrage, et périrent presque tous sur les côtes de la belle Italie.

Le pape Innocent III, qui avait jusqu'alors fait de vains efforts pour la délivrance de la Terre-Sainte, à l'exemple de ses prédécesseurs, voulut tirer parti des goûts du temps; il appela par une allocution tous les pécheurs, et, en 1213, il anima les fidèles à la croisade et au pèlerinage.

Ainsi les croisades, qui commencèrent à la fin du XIe siècle et remplirent le XIIe et le XIIIe, étaient composées d'un plus grand nombre de pèlerins curieux que de fervents chrétiens. Toutes ces croisades ont été décrites par Michaud, qui cependant a oublié celle qui eut lieu en 1173. Cette croisade fut portée en Syrie par Guillaume II, roi de Sicile. L'historien Testa nous donne tous les détails de cette expédition, dans son

livre *De vita et gestis Guillelmi secundi*, imprimé à Naples en 1769, ouvrage qui paraît avoir été inconnu à l'académicien français dans sa première édition.

Nous concluons de ces faits que les moralistes du XIIIe siècle ont bien mérité de l'Église, puisque par des réformes, par l'institution de nouveaux ordres religieux, et par la publication de plusieurs ouvrages ascétiques, notamment du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, ils ont ramené le clergé régulier et séculier à la discipline, et le peuple à une vie sociale moins corrompue.

§. IV.

Il nous reste à parler des éloges donnés par les savants de tous les temps au traité de l'Imitation de Jésus-Christ appelé *Liber Dei*, et de sa rapide propagation après l'invention de l'imprimerie.

Plusieurs magistrats français, dont nous désirons suivre l'exemple, se sont occupés du livre de l'Imitation; qu'il soit permis de citer les paroles du premier président de Marillac, depuis garde-des-sceaux. Dans sa première édition (1), traduction littérale du manuscrit d'Arone, qu'on venait de trouver (2), il s'exprime en ces termes : « Le premier et le plus sûr auteur de

(1) Cette édition porte le titre suivant : *Les IV livres de l'Imitation de Jésus-Christ, que quelques-uns attribuent à Gersen, d'autres à Gerson, et d'autres encore à Thomas à-Kempis; traduits en françois du latin de l'Auteur, pris sur le manuscrit original, et corrigés de plusieurs fautes des éditions précédentes*, par M. le premier président de Marillac, depuis garde-des-sceaux. 1 vol. in-12. Paris, 1621, Rollin-Thierry.

(2) Le texte latin fut publié en 1616, par Cajetani, chez Mascardi, à Rome, et chez Cramoisy, à Paris.

« l'Imitation de Jésus-Christ était le Saint-Esprit; car « on ignore le vrai nom de l'auteur. C'est de l'Écriture « sainte que l'auteur a tiré l'essence des préceptes de « direction pour la vie spirituelle. » Nous admettons qu'il en a tiré l'essence; car Gersen, d'après l'exemple des Pères de l'Église et les usages du XIIIe siècle, n'a jamais reproduit littéralement les textes de la Bible; mais, par le moyen des inversions et des paraphrases, il les a adaptés à sa leçon sans en altérer le sens ni l'esprit.

On démontrera au chapitre IV la vénération que plusieurs auteurs ont eue pour le traité de l'Imitation, dans leurs ouvrages du XIIIe et du XIVe siècle, et notamment saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique, et le savant cardinal Bonaventure, ces deux lumières de l'Université de Paris, ainsi que Gérard de Reynevale, Denis de Reickel, dit le Chartreux, et notre grand poëte Dante, qui tous en ont cité plusieurs maximes, ou bien les ont pratiquées. En nous arrêtant à une époque plus récente, la première personne qui fit l'éloge de ce livre d'or fut une femme illustre, la bienheureuse sœur Andreassi Hosanne, née à Mantoue en 1449, religieuse dominicaine, recommandable tant pour sa sainteté que pour sa science. C'est elle qui a vivement conseillé à ses sœurs la lecture de l'Imitation; c'est elle qui a extrait des chapitres 33, 34 et 51 du livre III, *sur l'instabilité du cœur, sur l'amour de Dieu, et sur les humbles exercices*, les belles et affectueuses lettres XV, XVIII et XXVI, que Papebrock a publiées en latin, dans le grand ouvrage *Acta Sanctorum*, sous la date du 18 juin (1). Nous aurons soin de

(1) Voyez dans l'Appendice le document à l'an 1440.

développer cela au chapitre IV, en parlant de la citation du livre de l'Imitation par les anciens auteurs.

Ce sage conseil fut encore suivi par saint Ignace de Loyola, mort en 1556, suivant Gonzalez, dans la vie du saint fondateur de la compagnie de Jésus, écrite avec tant de soin sur la demande de Jean III, roi de Portugal, et dont le manuscrit est conservé à Rome dans les archives du collége de Jésus. Cet historien atteste que saint Ignace était habitué à lire tous les jours le livre de l'Imitation de Jésus-Christ de la manière suivante : le matin, il en lisait un chapitre d'après l'ordre établi dans l'ouvrage, et, dans la journée, un chapitre pris au hasard, où il trouvait toujours, disait-il, quelque maxime, quelque sentiment propre à consoler son âme et à satisfaire ses désirs. Il s'était tellement familiarisé avec cette lecture, que toutes ses pensées et toutes ses actions devinrent conformes aux préceptes de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Il portait toujours avec lui ce précieux livre, à la lecture duquel il animait tous ses disciples et amis.

Ce que nous venons de dire est pleinement confirmé par les historiens Orlandin (liv. V, chap. 5) et Ribadeneira (liv. I, chap. 13) dans la Vie de saint Ignace; nous rapporterons ce que ce dernier dit : « Ignace « avait une grande habitude de lire Thomas de Kem- « pis, sur l'Imitation de Jésus-Christ; il se complai- « sait toujours dans cette lecture, de sorte que l'on « peut avancer que la vie du saint fondateur fut une « parfaite et constante imitation des maximes et doc- « trines renfermées dans ce précieux livre d'or. » D'après cela, et suivant les conseils donnés par saint

Ignace, dans son livre des *Exercices spirituels*, on ne doit pas s'étonner que dans toutes les chambres des jésuites on trouve le volume de l'Imitation de Jésus-Christ. Enfin le jésuite Georges Mayr, le premier qui ait traduit l'Imitation en grec, dans une lettre à Claude d'Acquaviva, supérieur général de son ordre, démontre que le traité par lui traduit fut toujours très-vénéré depuis saint Ignace, qui le lisait tous les jours, et ce livre précieux fut apporté par les missionnaires chez toutes les nations, traduit dans leurs langues.

Louis de Grenade, dans son excellente traduction de l'Imitation en langue espagnole, pense que ce livre est au-dessus de toute célébrité et de tout éloge, tellement que, après avoir entendu ce qu'on peut dire à sa louange, on est obligé de s'écrier avec la reine de Saba : *Major est sapientia et opera tua, quam rumor quem audivi!* (*Regum* lib. x, 7.)

Il dit ensuite au lecteur : « Faites-en l'expérience; « touchez et goûtez; vous apprécierez la force des « paroles, et vous mangerez la manne céleste, dans « laquelle vous reconnaîtrez tous les goûts les plus « délicieux que les bons Israélites goûtèrent jadis dans « le désert. » Il démontre plus loin que ce livre est un remède contre toutes les maladies de l'âme, et il n'hésite point à nous dire qu'on reconnaît dans la publication de ce traité une très-grande providence de Dieu; car, avec peu de mots, mais remplis d'une sagesse sublime, il nous indique et nous apprend beaucoup de choses très-propres à émouvoir le cœur de l'homme. Enfin il nous avertit qu'il a fait imprimer le livre de l'Imitation en petit format, pour que tout le monde puisse aisément le porter, et consulter fréquemment ce

bon et fidèle compagnon de voyage dans notre vie passagère, ce consolateur dans les adversités, ce conseiller dans les doutes. « Vous y trouverez, dit-il, la manière « de prier utilement, et une règle pour vivre sainte- « ment et pour mourir dans la grâce de Dieu. Prenez « donc avec vous ce bon ami, portez-le toujours à « côté de vous; après l'avoir lu, lisez-le encore et le « relisez; il ne vous déplaira pas, croyez-moi, car « même après dix lectures il vous plaira encore, et « dans les mêmes paroles vous trouverez toujours « quelque nouvelle chose à apprendre; vous recon- « naîtrez de plus en plus cette nature de l'Esprit divin « qui est inépuisable. Recevez, ô lecteur, avec recon- « naissance, le don que je vous fais, il vient de la bonté « de Dieu, servez-vous-en bien. »

Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, mort en 1584, disait en parlant de ce précieux traité de morale : « que le livre de l'Imitation était le livre « des livres, le consolateur de l'homme dans ce « monde. »

Saint François de Sales, évêque de Genève, mort à Lyon en 1622, ce prélat si doux, si tolérant envers les autres et si sévère pour lui-même, au témoignage de l'évêque de Belley (Pierre Camus), liv. IX, section 21, après avoir médité le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et l'ouvrage de Laurent Scupoli, intitulé *le Combat spirituel,* se serait expliqué ainsi : « Ces deux traités ont « été composés par deux auteurs vraiment inspirés par « l'esprit de Dieu, et quoiqu'ils présentent un titre « différent, on peut dire de chacun d'eux : *Non est in- « ventus similis illi* » (Ecclés, chap. XLIV, §. 20). Ce sont là les paroles du saint Évêque qui a fait plusieurs autres

éloges du livre de l'Imitation dans ses Entretiens spirituels.

Le savant cardinal Baronius, en parlant de ce traité de morale, affirme « qu'on ne peut le lire sans en tirer « journellement quelque avantage. »

Fabius Justinien, évêque d'Hadria, au liv. II, part. I, *de sacra concione*, disait souvent « que l'opuscule de « l'Imitation ne peut être lu sans un avantage spiri- « tuel par celui qui est bien attaché à Dieu. »

Le cardinal Bellarmin, aussi distingué par sa piété que par son savoir, dans ses ouvrages de controverse (1) parle de l'Imitation, et nous atteste que depuis sa jeunesse jusqu'à un âge très-avancé, car il est mort à soixante-dix-neuf ans, il a toujours lu et relu ce traité, et qu'il n'a cessé d'y trouver quelque chose d'utile et de nouveau.

Le bienheureux Alexandre Sauli, barnabite, évêque de Pavie, par la lecture de ce livre soulageait et récréait son esprit fatigué par les affaires de l'épiscopat et de son ordre.

Jean Vanduille, évêque de Tournay en Flandre, était si passionné pour la lecture de l'Imitation, il avait cet ouvrage en telle estime, que, toutes les fois qu'il voulait le lire, il prononçait ces seuls mots : « Donnez-moi le livre » ; on comprenait de suite qu'il voulait l'Imitation dont il faisait sa lecture habituelle.

Thomas Morus, le glorieux athlète de la foi en Angleterre, décapité en 1535 pour avoir refusé de reconnaître Henri VIII comme chef de l'Église anglicane, disait souvent qu'avec le livre de l'Imitation de

(1) Édition de Paris de l'an 1608.

Jésus-Christ on aurait très-bien pourvu à la félicité publique de la Grande-Bretagne, si les Anglais l'eussent toujours lu et pratiqué.

Nous passons sous silence les éloges que d'autres personnages illustres tant en sainteté qu'en science ont fait de notre livre. Remarquons cependant que Pie IV et le saint pontife Pie V, de la famille Ghisleri, d'Alexandrie en Piémont, ont conservé une grande estime pour l'Imitation. C'est encore de ce livre que saint Philippe Neri, en 1574, a tiré sa règle de conduite, règle véritablement très-douce, qui servit de modèle et de guide aux pères de l'Oratoire, car le lien de la charité est le seul qui les retient unis en parfaite harmonie dans leur congrégation. Enfin le révérend père Henri Somalius, de la compagnie de Jésus, dans une lettre (1) à Léonard Bettenius, abbé du monastère de Saint-Trudon, s'exprime ainsi : « Quelle vénération a méritée « le livre de l'Imitation, livre qui s'est frayé un chemin « partout ! Je rapporterai ici, ajoute-t-il, un fait qui « paraîtrait incroyable s'il n'était pas confirmé par le « témoignage d'un auteur respectable : Un père jésuite « ayant été à Alger il y a dix-huit ans, pour la rédemp- « tion des esclaves, le roi, qui avait jadis été chré- « tien, le mena voir sa bibliothèque qui était rem- « plie de différents ouvrages; entre autres livres il lui « montra celui de l'Imitation de Jésus-Christ traduit « en langue turque, et lui dit qu'il faisait plus de cas « de ce livre que de tous ceux de Mahomet. »

Ah ! combien serait-il à désirer, ajoutons-nous, que le jugement de ce prince mahométan fit impression

(1) Voyez *Epistola Somalii ad Leonard. Bettenium, cœnobii S. Trudonis abbatem.*

sur nos philosophes et notre jeunesse, pour engager les uns à méditer, les autres à lire et étudier le meilleur livre de morale que l'homme ait produit, livre qui a obtenu l'admiration universelle!

Nous placerons ici une lettre pieuse du Français Valgrave, lettre extraite de l'édition de Paris, qui est adressée à ses confrères de l'ordre de saint Benoît: « Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ dont l'auteur « est Jean Gersen, abbé bénédictin de notre ordre, doit « nous servir, à moi et à vous, mes frères, de guide « dans nos actions; et ce grand personnage, l'honneur « de la religion bénédictine, vous devez le regarder « comme le régulateur de la discipline monastique. « Quelle est, et quelle doit être en effet votre vie, « suivant les paroles de l'Apôtre, qu'une vie retirée « avec Dieu Jésus-Christ? et pour parler avec les pa- « roles de notre auteur, elle doit être le chemin royal « de la croix; et ailleurs il nous dit que nous devons « imiter Jésus-Christ par la croix.

« Qu'est-ce donc que d'imiter Jésus-Christ par la « croix sinon se mépriser soi-même, le monde, et « suivre Jésus-Christ portant la croix et mourant sur « la croix? *Ecce* (dit-il) : *in cruce totum constat et in* « *moriendo totum jacet!* ce qui veut dire porter sa « croix, se placer avec Jésus-Christ sur la croix et y « persévérer jusqu'à la mort. Telle est la véritable « Imitation de Jésus-Christ; telle est la vie de l'au- « teur de l'Imitation, telle, mes frères doit être la « vôtre; car il dit au chap. 56 du liv. III : J'ai reçu la « croix, je l'ai acceptée de votre main (1), Seigneur, je

(1) Comment peut-on attribuer ces paroles à Gerson?

« la porterai jusqu'à la mort comme vous l'avez voulu.
« Certes la vie d'un bon moine est une croix, mais
« elle le conduit au ciel. J'ai commencé, il n'est plus
« permis de reculer ni convenable de s'arrêter : cou-
« rage, mes frères, marchons ensemble, Jésus-Christ
« sera avec nous; pour Jésus nous avons embrassé cette
« croix, continuons pour Jésus de porter la croix.

« Ainsi, comme l'essence de la vie monastique
« consiste à porter la croix et à imiter Jésus-Christ,
« dans quel autre endroit pourriez-vous trouver
« mieux exprimé ce devoir que dans les quatre livres
« de l'Imitation de notre auteur! Qui pourrait, avec
« plus de clarté et plus de profit, vous apprendre à
« imiter Jésus-Christ que Jean Gersen, abbé ver-
cellais?

« Nous sommes redevables à cet auteur d'avoir, à
« l'exemple du patriarche Jacob, qui plaça les verges
« dans le canal d'eau, d'avoir, lui aussi, comme bon
« pasteur, placé dans l'enceinte des monastères les
« quatre livres par lui rédigés, afin qu'ils servissent de
« méditation aux supérieurs et aux moines, pour pro-
« duire ainsi des actions saintes, dignes de la vie éter-
« nelle, en imitant avec persévérance l'exemple de
« Jésus-Christ. »

Il nous reste à rapporter ce que l'abbé Constantin Cajetani, secrétaire aux lettres latines du pontife Paul V, a écrit concernant l'excellence du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, dans les éditions latines du manuscrit d'Arone, qu'il publia en 1616, et qu'il dédia au Pape lui-même. : « O bon Dieu! s'écrie
« ce vénérable abbé, combien de sainteté brille dans
« l'ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ, composé

« par Jean Gersen, abbé vercellais de notre ordre « bénédictin, combien de sainteté y brille! Oh! qu'il « est grand le mépris des choses humaines, qu'elle « est sublime la sagesse céleste, combien sont précis « le modèle et la règle de la vie heureuse! Si à ce pro- « pos nous recherchons des autorités, nous en avons « des témoignages très-riches dans les docteurs de « l'Église, l'angélique saint Thomas et le séraphique « saint Bonaventure, deux luminaires du monde « chrétien, qui ont dans plusieurs endroits attesté « quelle était leur vénération pour le livre de l'Imita- « tion de Jésus-Christ. En effet, Thomas en composant « l'office pour la Fête-Dieu, office qui obtint l'appro- « bation de l'Église romaine, a rapporté plusieurs « passages puisés dans le livre IV de l'Imitation; et en- « suite Bonaventure a textuellement transcrit dans ses « ouvrages des articles tirés de l'Imitation de Jésus- « Christ (1). Que dirons-nous, ajoute Cajetani, de « saint Charles Borromée, des papes Paul IV et Pie V « qui portaient partout avec eux ce précieux livre, « où les saints pères Ignace de Loyola et Philippe « de Neri, le premier, fondateur de la compagnie de « Jésus, le second, de la congrégation des Oratoriens, « ont puisé les règles de la vie religieuse qu'ils pu- « blièrent au profit de la république chrétienne? Le « même Thomas de Kempis, chanoine régulier de « Saint-Augustin, homme pieux, n'a pas refusé de « transcrire de sa propre main deux ou trois copies de

(1) Cette allégation de Cajetani, nous la prouverons clairement au chapitre IV, en parlant des citations que plusieurs écrivains du XIIIe siècle ont faites du traité de l'Imitation de Jésus-Christ dans leurs ouvrages.

« l'Imitation, comme il a fait de la Bible et de plusieurs « autres livres d'église. »

Après Cajetani, nous pouvons citer le vénérable Jean d'Avila, Alvarez, César Negroni, Louis Molina, Beuil de Sacy, Clément de Boissy, qui déclarent et nous attestent n'avoir jamais lu l'Imitation de Jésus-Christ sans en tirer profit. Enfin je n'omettrai pas le père Renaud, de l'Oratoire; celui-ci ayant demandé à Massillon quelques avis sur les lectures les plus convenables à l'homme qui veut s'instruire dans la morale de Jésus-Christ pour la prêcher aux autres, il lui répondit que : « Après l'Écriture sainte, on devait lire « le traité de l'Imitation de Jésus-Christ. » C'est avec cette bonne intention de faire connaître de plus en plus le mérite de ce traité, que, dans l'édition latine de 1833, nous avons rapporté à la fin, par ordre de matières, toutes les maximes contenues dans le livre, à l'usage des ecclésiastiques et des personnes pieuses.

N'oublions pas les écrivains séculiers qui ont estimé et chéri la lecture de l'Imitation; le duc Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, fils de Valentine de Milan, poëte galant, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415; ce vaillant Français, pendant vingt-trois ans de capitivité, lisait toujours, pour se consoler de ses peines, le manuscrit de l'Imitation, qui, en 1467, fut encore trouvé dans sa bibliothèque, comme nous le certifie le savant Barbier, pag. 130 de sa dissertation de 1810. On peut conclure avec Dupin, dans l'Histoire des Controverses, que le même manuscrit était déjà vieux et antérieur à celui de 1462, dont parle M. Leroy. Voyez chap. v et chap. vii de cette Histoire.

Le prince Eugène de Savoie, qui triompha, en 1706,

au siége de Turin, portait toujours sur lui ce petit livre d'or, comme Monfalcon le dit dans ses Études, publiées à Lyon en 1841.

Le roi martyr, Louis XVI, dans sa prison du Temple, tenait sur son guéridon l'Imitation de Jésus-Christ qu'il lisait soir et matin, comme Hue l'atteste dans ses Mémoires.

Pierre Corneille traduisit et paraphrasa en vers français l'Imitation de Jésus-Christ; dans son Épître dédicatoire au pape Alexandre VII, il développe ainsi le motif qui l'avait porté à ce travail : « La traduction que j'ai « choisie, par la simplicité de son style, ferme la porte « aux plus beaux ornements de la poésie, et bien loin « d'augmenter ma réputation, semble sacrifier à la « gloire du souverain Auteur tout ce que j'en ai pu « acquérir en ce genre d'écrire. » Ce qui fit dire à Racine fils :

Couronné par la main d'Auguste et d'Émilie,
A côté d'à-Kempis Corneille s'humilie.

Fontenelle (Bernard Le Bovier de), cet éloquent biographe de l'Académie des Sciences, atteste que « le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est le livre « le plus beau qui soit sorti de la main d'un homme, « puisque l'Évangile n'en vient pas »; c'est ainsi qu'il s'exprime dans la Vie du grand Corneille, son oncle. L'abbé de Saint-Léger dit, dans sa Dissertation de 1775 : « Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est le « plus beau, le meilleur qui soit sorti des mains des « hommes; mais il a paru sans nom d'auteur. »

Le poëte Ducis légua, en 1817, à un de ses amis son *veni mecum*, « son livre de tous les jours », dit-il, l'Imi-

tation de Jésus-Christ, en exprimant qu'il lui avait servi constamment d'exemple et de soutien dans le chemin des vertus chrétiennes.

La Harpe (Jean-François), auteur célèbre, emprisonné au Luxembourg, en 1794, trouva son refuge dans la religion, et, ouvrant par hasard le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, il tomba sur ces paroles : « Me voici; je viens à vous, parce que vous « m'avez invoqué » (liv. III, chap. 21). C'est alors que du fond de son cachot révolutionnaire il s'écria : « La subite impression que j'éprouvai, à la lecture de « cet article de l'Imitation de Jésus-Christ, est au-des- « sus de toute expression, et il n'est pas plus pos- « sible de la rendre que de l'oublier. Je tombai la face « contre terre, baigné de larmes, etc. »

Enfin deux Suisses protestants, Morel (André), mort en 1703, et Heumann (Christophe-Auguste), mort en 1761, font grand éloge de l'Imitation de Jésus-Christ.

Celui-ci l'appelle « le livre très-saint. » (Voyez *Heumanni Schediasina de libris anonymis et pseudoanonymis.*)

Morel, dans l'*Otium Hanoverianum,* lettre à l'abbé Nicaise, en adoptant les paroles de Leibnitz, déclare l'Imitation « l'un des plus excellents traités qui aient « été faits »; il appelle heureux « celui qui en pratique « le contenu, non content de l'admirer (1). »

Ce fut l'apostat Sébastien Castalion, déjà cité, qui osa, pour plaire à Calvin, mutiler le quatrième livre qui traite de la sainte communion, sous prétexte de corriger les dictions qui n'étaient pas cicéroniennes.

(1) Voyez *Elogia Belgica,* Mayer et Valart.

Dans l'édition polyglotte en huit langues imprimée à Lyon en 1841, par M. Monfalcon (voyez chap. IX), il est dit, que l'Imitation n'est pas un livre de dévotion, mais qu'elle est une réponse éloquente à ces esprits superbes qui demandent si une bonne doctrine philosophique pouvait sortir des ténèbres d'un cloître ; ce livre contient l'exposé fidèle et complet des règles de la morale et des devoirs de l'homme ; c'est le plus intime de tous les livres de philosophie, dans lequel l'âme est étudiée avec le plus d'intelligence et de profondeur.

Nous ajouterons que Montaigne, La Rochefoucauld, Duclos, Vauvenargues et les moralistes anglais n'ont pas connu aussi bien les mouvements intérieurs de l'homme, ses contradictions, ses faiblesses, ses joies et ses douleurs, que le sage auteur de l'Imitation, qui a su pénétrer profondément dans les mystères du cœur humain, et donner des conseils pour toutes les circonstances de la vie.

Après l'autorité de tant d'hommes illustres en sainteté et même de philosophes, qui ont fait l'éloge du traité de l'Imitation, l'assertion d'Alexandre Barbier sur la rapide propagation de ce livre ne nous paraît point exagérée. Il nous affirme, dans sa Dissertation de 1812 (1), « que le célèbre père Desbillons « disait en 1780 que dans l'espace de trois siècles, à « partir de 1470, époque de la première édition « connue de l'Imitation, il avait peut-être paru plus « de deux mille éditions en latin » ; il nous atteste aussi que le nombre des traductions françaises s'élève à plus

(1) Voyez Dissertation sur soixante traductions de l'Imitation. Paris, 1812, Avertissement de l'auteur.

de mille. Nous pouvons ajouter que plus de mille éditions, ne portant plus de nom d'auteur, depuis la décision de la sacrée Congrégation romaine, en 1639, ont été publiées en différentes langues. Ainsi l'on a vu sortir des presses de l'Imprimerie Royale de Paris, en 1640, une belle édition in-folio sans nom d'auteur, par les soins du cardinal de Richelieu. Didot le jeune a publié in-4°, en 1788, une édition anonyme de l'Imitation, dédiée à monseigneur de Brienne, ancien archevêque de Toulouse, édition remplie de fautes typographiques. Bodoni a donné, en 1793, son édition in-folio, sans nom d'auteur, dédiée à Louis, duc de Parme. Il est à regretter que ces deux plus célèbres typographes du XVIII[e] siècle aient adopté le texte latin et incomplet de l'abbé Valart (1).

Nous parlerons au chapitre XII du mérite des traductions les plus correctes et les plus fidèles au texte, comme aussi de celles publiées en vers latins, italiens et français, et des éditions en toutes les langues, éditions que nous avons trouvées et examinées dans la riche bibliothèque du collége Romain, depuis 1811 jusque vers la moitié de 1814, pendant notre séjour à Rome.

(1) Voyez, au chapitre XI, l'opinion de l'abbé Gironi sur une traduction italienne, faite en 1836, du texte de Bodoni, à Milan, par le docteur Acquista-pace.

CHAPITRE II.

§. I. L'ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ fut, à son origine, un traité de morale scolastique, reconnu comme tel, quoique publié sous différents titres.

§. II. Il a été composé par un maître bénédictin, pour les novices, et d'après la règle du saint Fondateur de l'ordre.

§. III. L'auteur n'a pas voulu mettre son nom au traité de l'Imitation, parce que cela n'était point d'usage parmi les anciens moines, et pour être conséquent avec soi-même et avec ses doctrines.

§. I.

Personne jusqu'ici n'a pu contester ce que nous avons énoncé en 1820 dans l'Histoire de la Littérature Vercellaise, et en 1827 dans le Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, savoir : que ce précieux livre est un traité destiné à réformer la discipline monastique.

Nous avons déjà démontré, dans le chapitre 1, que saint Pierre-Damien, Gui de Castro et le pape Innocent III se sont occupés de livres de morale, afin d'améliorer la vie déréglée du clergé et du peuple. Nous pouvons assurer que l'ouvrage de l'Imitation se trouve, dans plusieurs anciens manuscrits, confondu avec des traités ascétiques de saint Augustin, de saint Bernard, de saint Basile, de saint Jérôme, d'Innocent III et autres.

Nous allons prouver ici que ce livre est un vrai traité scolastique à l'usage des novices cénobites; qu'il est appuyé sur l'autorité, sur le texte même de

la règle de saint Benoît; et que son auteur était maître des novices, comme il le dit clairement en ces termes, au §. 5, chap. 3 du livre I : « Dites-moi, où sont « maintenant ces docteurs, ces maîtres que vous con- « naissiez si bien pendant qu'ils vivaient, et lorsqu'ils « florissaient dans les sciences »; et saint Benoît dit dans la préface de sa règle : *Ausculta, fili, præcepta magistri;* paroles analogues au passage que nous venons de citer, et où le professeur rappelle que ses prédécesseurs ont fleuri dans les sciences et qu'ils ne sont plus.

Dans notre édition latine de 1833, nous avons cité plus de sept manuscrits anciens, trouvés dans différents monastères, manuscrits qui portent tous pour titre le mot de traité, *tractatus;* ainsi, par exemple, le *Codex Wiblingensis* de l'an 1433 est terminé par ces mots : *Explicit tractatus scriptus in Concilio Basileensi*, etc.; le *Codex Augustanus I,* de 1437, commence par ces mots : *Tractatus Qui sequitur me;* le *Codex Augustanus II seu Ulricianus,* parmi plusieurs opuscules, contient le *Tractatus Qui sequitur me,* etc.; dans le *Codex Parcensis primus* de 1458, après l'ouvrage du pape Innocent III, *de Miseria conditionis humanæ*, vient le *Tractatus de Imitatione Christi;* le *Codex Bruxellensis* de 1463 présente une indication bien plus spéciale par ces mots : *Tractatus peculiaris de Imitatione Christi;* le *Codex Rebdorfiensis* et la première édition faite à Bâle en 1487 portent aussi le nom de *Tractatus aureus et perutilis de Imitatione Christi et vero mundi contemptu;* le *Codex Raiten Haslacensis* a pour titre : *Tractatus divi Bernardi abbatis Claravallis de Imitatione Christi.* Enfin on voit écrit en toutes lettres au commencement du ma-

nuscrit de Vérone, dit *Codex Veronensis,* le titre de *Tractatus de Imitatione Christi et contemptu vanitatum mundi magistri Johannis Gersen,* qualifié chancelier de Paris, car on ignorait alors l'existence de l'illustre Bénédictin portant ce nom de famille, nom que d'après la règle de saint Benoît on ne déposait pas à la porte du couvent, à la différence des franciscains qui après la profession ne portent plus le nom agnatique, et qui prennent le nom d'un saint de leur ordre ou leur nom de baptême.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre pour démontrer que le traité de l'Imitation se trouve même publié sous des titres différents, savoir : 1°. *Qui sequitur me,* comme on lit dans le *Codex Antuerpiensis* de l'an 1441, écrit de la main de Thomas à-Kempis, ou 2°. *Opus de musica ecclesiastica in tres partes quarum prima, Qui sequitur me,* d'après le *Codex Brugensis;* 3°. avec les titres empruntés des chapitres *De interna conversatione; De interna Christi locutione;* avec le titre *Devotum exercitium,* ou bien encore *Admonitiones ad spiritualem vitam,* comme on lit dans d'autres manuscrits.

Nous ferons observer aussi que plusieurs manuscrits anciens portent le titre de *Libellus de Imitatione Christi,* ou bien *Libellus de reformatione hominis; Libellus internæ consolationis,* ou *Libellus devotus et utilis.*

Enfin nous ferons remarquer que le *Codex Aronensis,* reconnu en 1687 (1) antérieur de plus de trois cents ans par dix-neuf experts en paléographie, ce

(1) Voyez les documents dans l'Appendice.

que nous développerons au chap. VIII, porte un titre analogue à celui qu'on donnerait maintenant à un livre d'école, savoir : *Incipiunt. Capitula primi libri abbatis Johannis Gersen, de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi. Capitulum primum;* et à la fin on y lit : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris*. Ce titre, avec le nom de l'auteur en toutes lettres, est parfaitement conforme à ce qu'on lit dans le *Codex Pado-Lironis* (1), qui commence par ces mots : *Incipit liber Johannis Gersen primus de contemptu mundi et de Imitatione Christi,* et se termine par ceux-ci : *Explicit liber quartus Johannis Gersen de sacramento Eucharistiæ.*

A ces deux importants et remarquables titres de l'ouvrage de l'Imitation correspond le *Codex Romanus sub titulo : Opuscula SS. Patrum,* que nous avons examiné en 1812 dans la bibliothèque du Vatican ; on lit à la page 67 : *ex libro Johannis Gersen in cap.* XI. *Non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus.*

Le nom de Jean Gersen est fidèlement conservé dans les trois manuscrits précités; de plus on a constaté que les dates du manuscrit d'Arone et de celui de Padolirone sont antérieures à l'époque assignée aux deux prétendus auteurs Thomas à-Kempis et Gerson, qu'on suppose avoir composé cet ouvrage de morale céleste.

Après avoir démontré que l'ancien titre de l'Imita-

(1) Voyez, au chapitre VIII, la description de ce manuscrit, et sa date de 1414, qui a échappé jusqu'ici aux observations des conservateurs de la Bibliothèque royale.

tion était celui d'un traité de morale (1), il nous importe de prouver aussi que la division même des livres et leur analyse est parfaitement conforme à celle des traités scolastiques, quoi qu'en ait dit Clément de Boissy, maître des comptes, dans son édition de 1792. Nous suivons en cela l'opinion de l'abbé Le Duc, ancien vicaire de Saint-Paul, qui, dans son édition de 1737, nous fait remarquer que le traité de l'Imitation contient un ordre naturel; bien que l'auteur ne semble y parler que par sentences, il porte ses disciples à aimer Jésus-Christ jusqu'à la perfection. Ainsi, après avoir, dans les deux premiers livres, fait passer le fidèle par la vie purgative, il le conduit dans le troisième à la vie illuminative; et, après l'avoir instruit à fond par le désir de la prière, par l'obéissance, par la paix parfaite avec l'aide des lumières et des secours de la grâce, il le fait parvenir à la vie unitive, lui proposant le pain céleste, la nourriture du vrai catholique, et le dispose dans le quatrième livre à s'unir avec Dieu, dans l'auguste sacrement de la très-sainte eucharistie. Le docte curé a réfuté d'avance l'opinion de ceux qui s'attachent à quelques répétitions que l'on trouve dans ce traité précieux, que Boissy avait mis par ordre de matière pour en diminuer le mérite. Il résulte de la simple lecture du premier livre, qu'il a été composé à l'usage des moines novices; on en

(1) Dans le manuscrit *de Advocatis*, les titres des quatre livres sont : 1°. *Incipit libellus de Imitatione Christi, et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum.* 2°. *Incipit liber de interna Conversatione.* 3°. *Incipit liber de interna Consolatione.* 4°. *De devota Exhortatione ad sacram corporis Christi communionem.* Les titres sont différents dans le manuscrit d'Anvers. Voyez au chapitre VI.

trouve la preuve au chap. 3, §. 6, où l'auteur, blâmant à la fois les maîtres et les écoliers, s'écrie : « Si « leur vie eût été conforme à leur science, alors ils « auraient utilement enseigné et bien étudié » : *tunc bene legissent et studuissent;* ce qui a rapport aux professeurs, appelés lecteurs dans les monastères, et aux étudiants. Cette phrase a été mal comprise et mal traduite dans plusieurs éditions (1) de l'Imitation de Jésus-Christ.

En examinant le second livre de ce traité scolastique, nous trouvons que le sujet en est plus élevé et mieux approprié aux étudiants, après leur profession monastique (2). On y traite en effet de la vie *éternelle* et de la vie spirituelle; on y inculque la soumission au prélat et à son autorité; on y traite encore de la manière dont l'homme doit se comporter; on y retrace le charme de l'obéissance religieuse, cet heureux esclavage qui dépouille le moine de sa *volonté*, pour le consacrer à celle de Dieu; enfin il conclut qu'il faut toujours se soumettre et porter sa croix.

Le troisième livre, qui traite de la vie intérieure, de nos rapports avec Dieu, du mépris du monde, décrit les tourments de l'ambition et des vains désirs, qui nous ôtent cette consolation intérieure que nous devons trouver dans l'amour de Dieu seul, et dans l'accomplissement de sa volonté. Ce livre tout philosophique est le livre de la perfection, et il traite des

(1) Voyez, au chapitre XII, les discordances des traductions de MM. Gence, La Mennais, Rochette, Genoude et Dassance.

(2) Il faut toujours se rappeler qu'au XIIIe siècle, la science théologique était enseignée dans les cloîtres, surtout en Italie. Voyez le chapitre IV.

sublimes questions de théologie sur la grâce suffisante, sur la grâce efficace et sur le libre arbitre; ce que nous développerons au chapitre VIII.

Enfin au quatrième livre, qui est un traité parfait et sublime *de Sacramento Eucharistiæ*, le maître des novices, après avoir indiqué ce qui doit rendre notre âme parfaite, nous donne les moyens de conserver cette perfection en Dieu, et nous apprend que nous devons participer au plus grand des mystères, à cette cène céleste, qui donne la santé au corps et la paix à l'âme. Nous développerons cet article au chapitre IV de cet ouvrage; en attendant, nous nous bornerons à rappeler ici ce beau passage, où l'auteur s'écrie (chapitre 13, §. 3 de ce livre) : « Quel autre peuple est « aussi illustre que le peuple chrétien? ou quelle est « sous le ciel la créature aussi chérie que l'âme pieuse, « dans laquelle Dieu s'introduit, pour la nourrir de sa « chair glorieuse? » Quelle plus grande faveur, en effet, pouvait recevoir le fidèle, dans cette vie d'exil et d'affliction, que celle d'être nourri du corps et du sang de Jésus-Christ, par l'institution du sacrement de l'eucharistie, et en s'approchant de la table céleste.

Nous avons avancé que le livre de l'Imitation est un véritable traité; nous placerons ici quelques preuves déjà publiées dans notre petit ouvrage intitulé : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, et tirées des anciens manuscrits, que nous avons en grande partie examinés.

Quoi qu'en ait dit l'aristarque Daunou dans sa critique amère de novembre 1827, que nous reproduirons au chapitre XII, nous faisons dès à présent observer que, dans les anciens manuscrits, on ne trouve pas au

troisième et au quatrième livres les mots *Christus et fidelis;* que, d'autre part, si le professeur a adopté la méthode du dialogue, cela n'ôte pas le mérite du traité scolastique, dont les arguments sont placés en tête de chaque chapitre; et le chapitre 31, livre III, qui traite du *Mépris de toutes les créatures*, vient à l'appui de notre thèse. Dans ce chapitre, tout philosophique, le savant maître dit : *ideo sequebatur diluvium magnum, quia caro corruperat viam suam;* il parle d'une grande catastrophe avec une réserve scolastique, et sans indiquer qu'elle ait été universelle.

Le premier manuscrit est le *Codex Claramontanus* dont on verra la description exacte au chapitre V. Ce manuscrit a pour titre : *Qui sequitur me;* et nous remarquons que les chapitres ne sont pas numérotés. La première partie se termine par les mots : *Explicit prima pars admonitionum ad spiritualem vitam utilium.* La seconde partie commence par ces paroles : *Incipiunt admonitiones ad æterna traentes*, et elle finit ainsi : *Expliciunt admonitiones ad interna traentes pro secunda parte hujus libri.* La troisième partie est la dernière, car le quatrième livre manque : *Incipit tertia pars quæ est de interna consolatione, de interna Christi locutione ad animam fidelem;* elle se termine par ces mots : *Explicit liber internæ consolationis de occultis Dei judiciis considerandis, ne extollamur in bonis.* On voit par là que le moine chartreux qui avait disposé de telle manière les titres du livre, le considérait comme un traité scolastique. Le second manuscrit, dont nous donnerons la description au chapitre VIII, est le célèbre *Codex Allatianus vel Biscianus*, qui, non-seulement commence par ces mots :

Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi, mais porte encore au dernier livre : *Incipit liber quartus, id est pars quarta, quæ intitulatur de sanctitate vitæ et de sacramento altaris.* Ceci vient corroborer de notre opinion, d'autant plus que, dans ce volume de 696 pages, on trouve trente-trois traités de théologie et de morale ascétique, écrits par différents auteurs. L'intitulé du manuscrit et sa division en quatre parties démontrent que l'Imitation de Jésus-Christ fut dictée aux étudiants, dans l'école, par un professeur de morale.

Le troisième manuscrit est le *Codex Cœlestinorum*, dont nous parlerons au chapitre v, parce qu'il est sans nom d'auteur; nous y avons trouvé plusieurs ouvrages ascétiques. On y lit au commencement : *Sequitur tractatus de Imitatione Christi, etc.*; à la fin : *Explicit tractatus primus et sequitur tractatus secundus de interna Christi collocutione ac tertius liber internæ consolationis.* On n'y trouve pas le livre quatrième. Ce manuscrit ayant appartenu aux bénédictins célestins de Lyon, on peut en conclure qu'il fut considéré, même en France, comme un traité scolastique.

Le quatrième manuscrit, dit *Codex Veronensis*, déjà cité, et dont nous donnerons la description au chapitre viii, en nous bornant ici à quelques observations, contient : *Meditationes beati patris nostri Augustini*; et après cet ouvrage, on lit : *Incipit tractatus de Imitatione Christi et contemptu vanitatum mundi magistri Johannis Gersen, cancellarii parisiensis*, et à la fin : *Deo gratias amen; explicit liber quartus et ultimus de sacramento altaris.* La

réunion de ces deux traités démontre d'une manière évidente qu'ils étaient reconnus pour des ouvrages scolastiques, ainsi réunis dans le même volume par les scribes et par les étudiants.

Il est évident, d'après l'examen des manuscrits mentionnés, que l'ouvrage de l'Imitation était reconnu par les savants pour un traité scolastique, auquel le professeur ajouta ou retrancha chaque année quelque phrase. Nous en donnons une dernière preuve dans les variantes des manuscrits de La Cave, de Padolirone et d'Allatio, ainsi que dans les additions du manuscrit de Bobbio, par nous transcrites, dans les notes de notre édition latine du *Codex de Advocatis* de 1833.

On sait que les professeurs des universités, surtout en Italie, auxquels il n'est pas permis d'imprimer leurs traités, les dictent ou font dicter dans l'école. Presque tous les ans, ils font des changements sur le manuscrit; ils augmentent ou abrégent suivant la capacité des écoliers et d'après les lumières acquises, pour perfectionner ainsi les doctrines de leur enseignement. Il n'est donc pas étonnant que l'auteur de l'Imitation, professeur de morale à Verceil, ait lui-même fait des changements, ce que nous développerons au chap. IV. A l'appui de notre opinion vient le chanoine Weigl, page 32 : *Animadversiones ad librum de Imitatione Christi, ibi, Tot quippe ipsius tractatus manuscripti extant et in illis tot tamque variantes lectiones extant, ut illis non gravate assentias qui dicant primitus tractatum scolasticum a novitiorum magistro, Joh. Gersen in ludo litterario monasterii publice prælectum, et vel auctorem ipsum suas lectiones emendasse, vel certe alumnos, qui ex longinquis regionibus*

Vercellis ad athæneum, anno 1228, *confluerent, mendosas aut incertas lectiones reportasse, etc.*

§ II.

Nous allons maintenant prouver que le traité de l'Imitation a été entièrement composé par un moine bénédictin (1). En effet, les mots de *Monachus*, de *Boni Novitii*, de *Cœnobita*, de *Prælatus, etc.*, si souvent répétés dans ce livre, étaient les noms propres et appellatifs des enfants de la règle de saint Benoît. Cette preuve sera facile à donner, si nous examinons les expressions dont l'auteur fait usage pour instruire ses novices dans la morale, et dans la philosophie monastique; car il dit, au chapitre 2 du livre I, que « la « plus sublime et la plus utile leçon est la vraie con- « naissance et le mépris de soi-même. » On peut affirmer qu'il s'agit ici du professeur qui donne des leçons à son élève. Ainsi le très-ancien manuscrit de Bobbio ajoute : « Celle-ci est la vraie philosophie, à « l'étude de laquelle tu dois t'appliquer avec atten- « tion. » Nous dirons de plus que ce moine devait

(1) Le savant cardinal Enriquez, dans la préface de sa belle traduction, dit qu'un des plus doctes Français a été convaincu que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ fut l'ouvrage d'un moine bénédictin, par les passages qu'on lit aux chapitres 9, 10, 13, 17, 18, 19, 20 et 25, du livre I; chapitre 12 du livre II, et aux chapitres 10, 11, 13, 46, 47, 49, 51, 54 et 56 du livre III. Nous avons à citer non-seulement les passages de ces chapitres, mais bien d'autres, et notamment nous citerons plusieurs chapitres du livre IV, qui sont relatifs aux moines prêtres et aux moines laïques; car, dans les monastères bénédictins, les uns travaillaient à la terre, les autres officiaient dans l'église.

être très-âgé et rempli d'expérience pour la direction de la vie monastique, car il dit au liv. I, chap. 2, §. 5: « Si, chaque année, nous déracinions un seul vice, « nous deviendrions bientôt parfaits; mais nous nous « apercevons souvent, au contraire, que nous étions « meilleurs et plus purs au commencement de notre « conversion qu'après plusieurs années de profes- « sion (1). » Au chap. 13, il commence par poser en principe « Qu'il n'y a aucun ordre religieux si saint, « ni aucun lieu si solitaire, où il n'y ait des tentations « et des peines »; ensuite, parlant à tous ses frères, il dit : « Quelques-uns, au commencement de leur con- « version, souffrent les plus fortes tentations; d'autres « à la fin. » Au §. 5, livre I, chapitre 20, il exhorte les novices, et dit: « Entrez dans votre cellule, vous « y trouverez ce que souvent vous perdez au dehors. » Le mot *cella* se rapporte aux moines bénédictins, et il ajoute que « la cellule bien gardée devient agréable. » Au §. 7 du chap. 22, il ajoute : « Nous aurions besoin « d'être dirigés comme de bons novices. » Au liv. II, chapitre 9 : « Je n'ai jamais trouvé de religieux qui « n'ait quelquefois éprouvé une privation de grâce ou « une diminution de ferveur. » Comment à-Kempis, à trente-quatre ans, et Gerson, sans expérience de la vie du cloître, auraient-ils pu s'exprimer ainsi? Au dernier chapitre du livre II, parlant de la voie royale de la sainte croix, il exhorte les moines à embrasser cette croix et à la porter. Nous verrons au chap. VIII

(1) Comment Gerson, chancelier de Paris, aurait-il pu parler de sa profession, puisqu'il n'avait jamais été moine? Cet article prouve que c'est un moine bénédictin, qui parle à ses novices et à ses frères.

de cette Histoire pour quelle raison ce moine est figuré portant la croix.

Au chapitre 32 du livre III, notre auteur de l'Imitation déclare que la perfection de la vie monastique consiste à tout quitter.

Au chapitre 46, il dit « que le moine n'est pas par-« faitement mort au siècle, s'il refuse d'être corrigé. »

Enfin au chapitre 56, il s'exprime ainsi : « Certes « la vie d'un bon moine (1) est la croix.... Courage, « mes frères; marchons ensemble, Jésus sera avec « nous. Pour lui nous avons embrassé cette croix; « continuons de la porter. »

Il serait fatigant pour nos lecteurs de lire ici tous les passages extraits du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, qui prouvent notre thèse; nous nous contenterons d'exposer les textes les plus remarquables, qui se trouvent en harmonie avec la règle du chef de l'ordre bénédictin, et dont le maître inculque les principes aux novices.

L'auteur, après avoir décrit, au livre I, les vanités de ce bas monde, et, après avoir inspiré aux disciples de pieux sentiments, parle, au chapitre 5, livre I, de la nécessité de la lecture de l'Écriture sainte; ce qui est conforme à la règle de saint Benoît, chapitre 48, où il prescrit à ses moines les heures de la lecture spirituelle.

Au chapitre 9, il traite de l'obéissance et de la soumission, préceptes tirés de la préface et des chapitres 3

(1) Le mot *moine* est toujours traduit par celui de *religieux*, dans l'édition de Gence de 1820. Le cardinal Enriquez, au contraire, dans sa traduction italienne, déclare qu'à la lecture de ce chapitre 56, adressé aux moines, il fut pleinement convaincu que l'auteur avait été un Bénédictin maître des novices.

et 4 de la règle bénédictine; il démontre « qu'il est « beaucoup plus sûr de vivre sous l'obéissance du « prélat, que d'être maître de soi-même. » A ce propos, Sulpice Sévère, historien élégant, appelé le Salluste chrétien, avait dejà dit que l'obéissance et la patience sont les deux vertus des moines. Notre maître des novices ajoute au chap. 9 précité : « Courez « ici ou là, vous ne trouverez de repos que dans une « humble soumission à l'autorité du prélat. » Ce mot *prælatus* (1) se trouve dans les plus anciens manuscrits et dans les plus fidèles éditions. Du Cange, dans son Glossaire, nous apprend que, depuis l'an 836, au IXe siècle, les supérieurs des monastères s'appelaient *prælati, vel abbates* (2) si le monastère était nombreux. Voyez aussi l'autorité de Calmet : *de Dignitatibus monasticis, caput* 65.

Le chapitre 10, livre I, de l'Imitation, qui traite des discours superflus, est tiré de la règle de saint Benoit, chapitres 4 et 6, et plus particulièrement de celle de la réforme de saint Maur, chapitre 7, où il est dit qu'il appartient au maitre de parler et d'enseigner, et aux étudiants de se taire et d'écouter.

Au même livre I, chapitre 15, parlant aux moines,

(1) Qu'il nous soit permis de faire observer ici que ce mot *prælatus* a toujours été traduit par Gence, dans ses différentes éditions, par le mot *supérieur,* afin d'éviter toute conformité et tout rapprochement avec la règle bénédictine, et pour ne pas avouer que, depuis l'an 1079, Philippe Ier, roi de France, dans la charte rapportée par Quatremaire, dans sa Dissertation de 1649, appelle le bénédictin Jean *prélat,* et non *abbé* de monastère.

(2) Nous croyons que cette dignité fut établie par saint Grégoire-le-Grand, comme on le verra au chapitre III.

l'auteur dit : « Il fait bien celui qui subordonne sa « volonté à l'utilité de la communauté. »

Le chapitre 17 porte le titre : *De Monastica Vita* dans les anciens manuscrits qu'on trouve dans les bibliothèques, et dans les éditions de *Cajetani, Rosweid, Gonnelieu, Le Duc, Valgrave, Cesari, Valart, Deroy, Billaine,* excepté dans les éditions de Gence, qui, pour faire prévaloir son opinion, l'intitula : *De Religiosa Vita.* L'auteur y traite de la manière de vivre dans les monastères (1), et d'y persévérer d'après la règle bénédictine ; en s'adressant aux novices, il dit qu'il est difficile de vivre dans les monastères sans querelles et d'y persévérer ; il ajoute encore : « L'habit et la ton- « sure ne font pas le moine (ce qui est passé en pro- « verbe), mais bien le changement des habitudes et la « mortification (2). » Il conclut en disant : « Vous étiez « venu pour servir et non pour dominer, pour souf- « frir et travailler, non pour vous reposer ou pour « parler (3) ; enfin ici l'homme (dans le monastère (4))

(1) Nous remarquons que les traducteurs Sacy, Beauzée, Lenglet, Pellegrin, Desmarets, Genoude, Rochette, n'ont pu se dispenser d'annoncer la difficulté de vivre dans les monastères, tandis que les éditions polyglottes de Weigl et de Montfalcon traitent toujours *ex professo* de la vie monastique.

(2) *Non tonsura facit monachum, non horrida vestis,*
Sed virtus animi, perpetuusque rigor.
(Videatur S. Anselmus, carm. *de Contemptu mundi.*)

(3) Voyez la règle, chapitre 6, *de Taciturnitate,* où saint Benoît dit : *Loqui et docere, magistrum condecet; tacere et audire, discipulo convenit.*

(4) Gence, dans son édition latine, convient avec nous que l'auteur désigne, par les mots *hic probatur,* le monastère.

« est éprouvé comme l'or dans la fournaise. » Cette comparaison, tirée du livre de la Sagesse, se trouve aussi aux chapitres 1 et 58 de la règle de saint Benoît, où, en parlant des différentes sortes de moines, il dit que les Sarabates vivent sans aucun ordre; qu'ils ne sont pas éprouvés par le maître, comme l'or dans les fournaises; qu'ils sont susceptibles de toute impression, comme le plomb, et qu'ils sont reconnus par leur tonsure comme réfractaires à Dieu.

Contre les Sarabates et les moines qui changent souvent de monastère, le maître dit au chapitre 27, livre III : « Si vous cherchez telle ou telle chose, si vous « voulez être ici ou là pour votre commodité et pour « votre plus grande satisfaction, vous ne serez jamais « en repos, etc. »

Au chapitre 18 du même livre I de l'Imitation, l'auteur présente à ses novices l'exemple de ces saints pères qui vivaient dans les ermitages, où ils travaillaient le jour et priaient la nuit. Il s'écrie ensuite : « Oh! quelle fut la ferveur de tous les religieux au com« mencement de leur sainte institution! quel respect « et quelle grande soumission pour la règle! » On voit bien ici qu'on parle des novices d'après le chapitre 58 de la constitution de saint Benoît, où il est dit qu'il faut expliquer au récipiendaire qu'il est sous le joug de la règle, et qu'il ne peut plus sortir du monastère.

Au chapitre 19, livre I, l'auteur de l'Imitation ajoute : « Ne soyez jamais tout à fait oisif, mais lisez, « ou écrivez, ou priez, ou méditez, ou livrez-vous à « quelque ouvrage utile à la communauté; les exer-

« cices (1) du corps doivent néanmoins se faire avec « discrétion, et ils ne conviennent pas également à « tous. » Ce qui est conforme au chap. 68 de la règle.

Au chapitre 20, §. 3, en traitant de l'amour de la solitude, il s'explique plus clairement encore, lorsqu'il dit : « Ne vous promettez jamais de sécurité en cette vie, « quoique vous paraissiez être un bon cénobite (2) ou « un bon ermite. » En effet, au chapitre 1 de la règle bénédictine, on distingue des moines cénobites, qui restaient dans les cloîtres; des anachorètes, qui vivaient dans les déserts; des sarabates, qui travaillaient dans les granges; et des vagabonds, qui se promenaient d'un cloître à l'autre.

Au chapitre 24, des peines de l'enfer, notre maître dit : « C'est dans les choses mêmes où l'homme a péché

(1) Au XIIIe siècle, il existait deux conditions de moines, les uns pour le service de l'Église, les autres pour le défrichement des terres, d'après l'institution du sage Fondateur, dont les maximes législatives furent adoptées par Côme de Médicis, l'honneur du XVe siècle, qui mérita le titre sincère de Père de la patrie.

Les moines, dit M. de Châteaubriand, n'étaient, dans leur origine, que des sectes philosophiques. Nous disons plus, c'étaient des hommes utiles; car leurs offices étaient sagement distribués : ainsi, tandis que les moines laboureurs habitaient les hameaux, *grangiæ*, tout près de leurs terres, les moines artistes, les prêtres restaient dans le cloître. Voyez les chapitres 50, 57, 60 et 62 de la règle bénédictine, où l'on parle des moines agricoles, qui ne pouvaient pas venir à l'église du monastère, et des prêtres destinés aux offices divins. Lisez aussi les chapitres 17 et 19, des obligations des moines, où l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ parle toujours du travail d'après la règle du maître.

(2) Le mot *cœnobita* a été traduit par Gence par celui de *pieux solitaire*, et il s'est débarrassé du mot cénobite, qui, d'après Du Cange, est l'équivalent du mot moine.

« qu'il sera plus rigoureusement puni. Les paresseux « (*accidiosi*) seront pressés par des aiguillons ar- « dents »; et il a employé ce mot *accidiosus* (1), qui est répété au chapitre 33, livre III, *nunc studiosus, non accidiosus*. Ce mot, nous le lisons aussi au chapitre 48 de la règle bénédictine, où il est ordonné de désigner des anciens, afin de surveiller les autres, *ne forte inveniatur frater accidiosus*.

Au chapitre 25 du livre I, comme au chapitre 17, le maître des novices dit : « Soyez vigilant et zélé dans le « service de Dieu, et pensez souvent pourquoi vous êtes « venu ici (dans le monastère), pourquoi vous avez « quitté le siècle (2); n'est-ce pas afin de vivre pour « Dieu et devenir spirituel? » Cette doctrine est tirée du chapitre 4 de la règle bénédictine, où il est dit, article 20, que les moines doivent s'éloigner des manières d'agir du monde, car ils ont abandonné le siècle, pour faire pénitence. Au §. 5 du même chapitre, le maître dit encore : « Qu'il est triste et désagréable de « voir des moines qui vivent dans le désordre. » Il blâme les moines vagabonds, qui se promènent d'un monastère à l'autre et ne répondent pas à leur vocation; ce qui est aussi désapprouvé au chapitre 1 de la règle de saint Benoît, où l'on parle des vagabonds qui

(1) Du Cange fait dériver le mot *accidia* d'une espèce de mélancolie qui s'empare des moines bénédictins, surtout de ceux qui vivent solitaires, et il cite une lettre de saint Jérôme qui parle de cette maladie.

(2) *Cogita frequenter ad quid venisti, et cur sæculum reliquisti.* Tout ce chapitre est adressé aux moines, car, au §. 5, il ajoute : *Quam jucundum et dulce est videre fervidos et devotos fratres bene morigeratos et disciplinatos!* Comment Gerson, qui a toujours

passent leur vie à se promener, demeurent trois ou quatre jours dans un monastère, pour aller ensuite dans un autre, et abusent de l'hospitalité. Au §. 6, il ajoute : « Souvenez-vous de l'engagement pris : un « moine fervent accepte et fait avec joie tout ce « qu'on lui commande. » On lit aussi, au chapitre 71 de la règle bénédictine, qu'on doit obéir non-seulement à l'abbé, mais à tous les moines.

Au §. 8, il dit : « Comment font tant d'autres reli« gieux, qui vivent resserrés sous la discipline claus« trale? » Ces mots démontrent clairement que c'est un moine qui parle; ensuite il s'écrie : « Regardez « les Chartreux (1), les Bénédictins (2), ceux de Cî-

vécu dans le monde brillant, à la cour, aux conseils, pouvait-il parler ainsi, même après sa retraite forcée à Lyon, par crainte des persécutions de Paris?

(1) Gerson a écrit un traité de l'Abstinence de la chair dans l'ordre des Chartreux; il y avait donc relâchement de la règle. Voyez chap. VII.

(2) L'abbé Gersen, dans le manuscrit *de Advocatis*, cite très-à propos pour exemple les Bénédictins, car il était Maurinien, comme l'atteste Gence, à la page 26 de sa Dissertation, publiée en janvier 1832, en admettant avec nous que le monastère de Saint-Étienne de Verceil, a été fondé par saint-Maur, en 543, à son passage dans cette ville, lorsqu'il se dirigeait à Paris, accompagné d'un ambassadeur du roi de France, pour y établir le célèbre monastère de Saint-Germain-des-Prés, qui donna à la littérature et aux arts tant de personnages illustres. Voyez l'Histoire vercellaise, tome I, page 269; Valgrave, Dissertation. Calmet nous fait observer que, d'après la règle de Saint-Maur, les heures sont différentes; en conséquence, notre auteur aurait avec raison proposé les Bénédictins pour exemple à ses confrères. Voyez la note pag. 75 de l'édition latine du manuscrit *de Advocatis*.

Nous ajouterons que la règle de saint Maur, l'un des compa-

« teaux (1), et les moines et les religieux de différents « ordres (2), comme ils se lèvent chaque nuit pour « chanter les louanges de Dieu ! Il serait donc honteux « pour vous d'être endormis et paresseux pour un si « pieux exercice, tandis qu'un si grand nombre de « religieux commencent à louer Dieu. » Saint Benoît, aux chap. 4 et 8 de la règle, ordonne à ses moines de ne pas être endormis ni négligents, et il détermine les heures du divin office de la nuit pour les moines et les religieuses de son ordre.

Dans le second livre de l'Imitation, l'auteur donne à ses moines des avertissements pour avancer dans la vie intérieure, en suivant toujours la règle de saint Benoît : ainsi, au chapitre 2, parlant de nouveau sur l'humble soumission au gouvernement du prélat, il dit : « Dieu protége l'humble, il le comble de grâces,

gnons et fidèle disciple de saint Benoît à Subiaco, ensuite au mont Cassin, s'était relâchée avant l'an 1030. Saint Guillaume, fondateur du monastère de Saint-Bénigne, à Dijon, et saint Bononius de celui de Sainte-Marie, à Lucedio, en furent à cette époque les réformateurs, et saint Majeul chargea Guillaume de venir à Paris pour y rétablir la règle ; car les moines vivaient comme des séculiers. Voyez Delevis, *de S. Willelmo*, tome I, in-8°.

(1) *Cistercienses*. Au XIIIe siècle, ils servaient d'exemple, tandis qu'aux temps d'à-Kempis et de Gerson, ils ambitionnaient le cardinalat, les légations, les évêchés ; ce qui fut cause qu'au concile de Constance, on proposa le rétablissement de leur discipline. Voyez Erhard, dans le *Polycrates*.

(2) Même avant l'institution des mendiants par saint François et saint Dominique, en 1205, saint Albert, évêque de Verceil, puis patriarche de Jérusalem, avait donné une règle de réforme aux solitaires du mont Carmel ; et, en 1218, saint Pierre Nolasque avait fondé les Pères de la rédemption des captifs. Voyez le chapitre 1.

« et après l'abaissement, il le relève à la gloire. » Il ajoute : « Il est souvent fort utile que les autres con-« naissent nos défauts et nous en reprennent, pour « nous conserver dans l'humilité. » Ces maximes sont tirées du chapitre 4, n° 60, de la règle bénédictine, qui ordonne d'obéir en tout aux ordres de l'abbé; et la même règle prescrit, au chapitre 23, de reprendre publiquement, en présence de toute la communauté, les moines désobéissants. A ce propos, notre auteur fait observer, au §. 2 du même chapitre 2 : « qu'il est sou-« vent bien avantageux pour les novices que d'autres « connaissent nos fautes et nous en réprimandent. » Ensuite, recommandant l'humilité, il ajoute : « Ne « croyez point avoir profité en quelque chose, si vous « ne vous regardez pas comme inférieurs à tous les « autres. »

Au chapitre 5, notre auteur dit : « Souvent nous « faisons mal et nous nous excusons encore plus mal », d'après le chapitre 69 de la règle de saint Benoît, qui défend aux moines de s'excuser réciproquement.

Au chapitre 10, il parle à ses novices : « Pourquoi « cherchez-vous le repos, lorsque vous êtes nés pour « le travail, pour la patience plutôt que pour la con-« solation, et pour porter la croix? Qui d'entre les « personnes du siècle n'acceptera pas cette consola-« tion? etc. » Il répète ailleurs que la vie du moine est la croix, car le saint fondateur, au chap. 65, ordonne de prêcher aux novices que, pour aller au ciel, il faut supporter toute chose dure et fatigante. Il termine ce chapitre en affirmant que « personne n'est plus « riche, personne n'est plus libre, personne n'est « plus puissant que celui qui sait renoncer à soi-même

« comme à toutes choses, et se mettre au dernier « rang »; car saint Benoît avait dit, au chapitre 7 de la règle, que le sixième degré d'humilité consiste en ce que le moine soit content de tout avilissement et de la dernière place, en disant avec le prophète : *Ad nichilum redactus sum, et nescivi.*

Dans le livre III de l'Imitation, qui traite de la consolation intérieure, et qui nous semble un commentaire du précédent, afin de porter le moine à la vie parfaite en lui indiquant la récompense du ciel, notre auteur s'explique encore plus clairement. Après avoir répété, au chapitre 5, que l'affection merveilleuse de l'amour divin est de porter le moine à être soumis et obéissant au Prélat, il conclut en ces termes : « Celui « qui aime Dieu, embrasse toutes les choses dures et « amères. » Cela est tiré du chap. 72 de la règle, où il est dit que le moine zélé à son devoir acquiert l'amour de Dieu. Il est à propos de répéter ici que, dans une charte de 1079, Philippe I[er] de France appelle Jean, moine bénédictin, *prælatum*, et non *abbatem*, comme l'atteste le docte Quatremaire dans sa dissertation.

Au chap. 7, le maître dit à ses novices : « Quelques « imprudents ont perdu la santé parce qu'ils ont voulu « faire plus qu'ils ne pouvaient, ne mesurant point « leur faiblesse. » Cet article a été extrait de la règle bénédictine, où on lit au chapitre 48, qu'il faut assigner aux frères valétudinaires et délicats des travaux dont ils puissent s'occuper sans porter atteinte à leur santé. L'auteur ajoute au même chapitre : « Ceux qui « sont encore novices peuvent être trompés, s'ils ne se « laissent pas conduire par les conseils des doyens »; ce

qui est conforme aux chapitres 45 et 58 de la règle, où il est ordonné que les anciens soient assignés aux novices pour les diriger.

Au chapitre 10, §. 2, l'auteur, voulant instruire ses frères sur la vocation, commence par remercier Dieu de l'avoir appelé (1) à le servir et à l'aimer, en renonçant à toutes les choses du siècle ; et il dit : « La grâce « n'est pas donnée à tous de tout quitter, de renoncer « au siècle et d'embrasser la vie monastique (2). »

A la fin du chapitre 11, le maître engage ses disciples « à ne pas faire attention à ce que la chair veut et à ce « qu'elle ne veut pas, mais plutôt à travailler avec zèle « et à l'assujettir ; il faut la châtier et l'asservir (3) » ; ce qui est ordonné dans les chapitres 3 et 4 de la règle bénédictine, où l'on dit d'assujettir la chair à la discipline régulière.

Au chapitre 15 de ce livre III, l'auteur s'écrie : « Que votre volonté soit la mienne », car dans le chapitre 7 de la règle, il est dit : « Je ne suis pas venu « dans le monastère pour faire ma volonté, mais bien « la volonté de celui qui m'a envoyé. »

Au chapitre 19, qui porte le titre : « De la tolérance « des injures », vertu très-nécessaire pour vivre dans

(1) Comment Gerson pouvait-il dire qu'il avait été appelé à renoncer aux choses du siècle? Réfugié à Lyon, chez les Célestins, il n'a pas suivi l'exemple de ses deux frères, en y prenant l'habit bénédictin dans sa vieillesse.

(2) Gence a traduit le texte par les mots *embrasser la vie solitaire et pieuse*, afin de favoriser Gerson, chancelier de Paris, et éluder la difficulté ainsi que la preuve que l'auteur était un moine Bénédictin.

(3) Voyez saint Pierre-Damien, *Historia Flagellantium*, lib. v.

une communauté, notre maître des novices dit : « Le « moine vraiment patient n'examine pas qui l'éprouve; « si c'est son Prélat (1), son égal ou son inférieur »; et saint Benoît, au chapitre 5 de l'Obéissance, démontre qu'on doit la rendre non-seulement à l'abbé, mais à tous; car le moine n'est pas venu dans le cloître pour faire sa volonté, mais pour obéir à celui qui l'a envoyé.

Au chapitre 26, l'auteur commence par prier Dieu afin de n'être pas vaincu par la chair et le sang (2). « Répandez en moi l'amour de votre nom au lieu de « l'amour charnel »; il ajoute : « Je vois que la nourri- « ture, la boisson, l'habillement et les autres nécessités « du corps sont à charge à une âme fervente. » En effet, saint Benoît, aux chapitres 36, 39 et 40, prescrit la règle pour bien vivre, et il assigne la mesure de la nourriture et de la boisson à chaque moine.

Au chapitre 32, l'auteur dit aux moines : « Retenez « bien cette courte et sentencieuse parole : Quittez tout, « et vous trouverez tout »; et au chapitre 56, le Seigneur dit au moine : « Si vous voulez être mon dis- « ciple, renoncez à vous-même. » Tous ces préceptes sont tirés du chapitre 33 de la règle bénédictine, où il est dit que le moine ne doit être maître ni de sa

(1) *Prælatus, vel præpositus, vel superior.* On nommait ainsi ceux qui avaient la direction matérielle des monastères; mais ils obéissaient tous à l'abbé du gouvernement, comme Calmet nous l'atteste. Nous lisons dans le Pastoral v de saint Grégoire-le-Grand, part. 2, que les prélats sont punissables du mauvais exemple donné à leurs frères dans les monastères.

(2) Calmet et Martin disent que, dans les monastères, on faisait prendre des bains aux moines, et qu'on les saignait deux fois par an, surtout ceux qui travaillaient à la terre.

personne, ni de sa volonté, ni d'aucune chose, car tout appartient à la communauté.

Au chapitre 39 (1), le Seigneur invite le disciple à lui confier toujours ses besoins; ensuite il atteste que le progrès de l'homme consiste dans l'abnégation de soi-même : ce qui est conforme au chapitre 33 de la règle bénédictine, où il est dit que les moines ne doivent être maîtres ni de leur personne ni de leur volonté, mais doivent en tout appartenir à la communauté.

Au chapitre 46, le maître dit à son novice : « Vous « n'êtes ni véritablement humble ni véritablement « mort au monde, et le monde n'est pas crucifié en « vous. »

Au chapitre 47, il dit : « Faites ce que vous faites; « travaillez fidèlement dans ma vigne, je serai votre « récompense. » Il répète ensuite le conseil donné au chapitre 19, livre v : « Écrivez, lisez, chantez, gémis- « sez, gardez le silence, priez, souffrez courageuse- « ment l'adversité. Oh! si vous aviez vu la couronne « immortelle des saints dans le ciel, vous vous abais- « seriez jusqu'à terre, et vous aimeriez mieux être au- « dessous de tous que de commander à un seul. »

Cette énumération des devoirs d'un vrai cénobite est textuellement ordonnée par les chapitres 48, 57 et 71 de la règle, où le saint Fondateur annonce à ses moines que la paresse est l'ennemie de l'âme; qu'à

(1) Ce chapitre, qui avait été oublié dans le *Codex de Advocatis*, fut écrit au bas de la page, en caractères très-petits et très-nets. Cette omission réparée, ainsi que plusieurs corrections du texte, prouvent que le manuscrit *de Advocatis* est la copie d'un autre bien plus ancien, qui remonte à l'autographe.

certains temps, il faut s'occuper de travaux manuels, ou de la lecture pieuse, ou de la récolte des fruits, de manière qu'aucun moine ne reste oisif; car l'oisiveté est l'ennemie de l'âme, tandis que le travail en est le soutien; et il dit aux artisans de travailler d'après les ordres de l'abbé.

Le chapitre 49, livre III, porte pour titre : « Du « désir de la vie éternelle (1). » Ce titre provient du chapitre 4 de la règle bénédictine, où il est dit qu'on doit désirer la vie éternelle avec toute l'ardeur spirituelle. Au §. 5, l'auteur ajoute : « Et parce que vous « n'osez résister à l'autorité d'un supérieur sous la dé« pendance duquel vous êtes, il vous paraît dur de « marcher selon la volonté d'autrui. — Maintenant, « abaissez-vous, et prenez en bonne part tout ce qui « vous sera demandé ou commandé soit par le prélat, « soit par un égal ou par un inférieur. » Ce passage est tiré du chapitre 71 de la règle bénédictine, où il est dit que le moine doit obéir à tous réciproquement.

Au chapitre 51, on prescrit aux moines l'occupation, même les plus humbles exercices, lorsqu'on manque de force pour les sublimes; ce qui est relatif au chapitre 30 de la règle, qui concerne les enfants mineurs de seize ans, reçus alors dans les monastères.

Au chapitre 53, notre auteur inspire à ses disciples l'abandon du monde, en leur disant : « Allez dans un

(1) Dans ce chapitre, c'est le professeur qui parle au nom de Jésus-Christ, tandis qu'au chapitre 50, c'est le novice qui répond. Par la lecture de ces deux chapitres, il est facile de se convaincre que Gerson n'en est pas l'auteur; car il y est question de la perfection de la vie monacale, dont le précepteur bénédictin seul pouvait prescrire les règles.

« *lieu* de retraite, aimez à demeurer seuls avec vous-« mêmes, ne recherchez la conversation de personne; « mais adressez plutôt à Dieu de ferventes prières, afin « que vous ne preniez point plaisir aux choses qui « passent. » Ces préceptes sont aussi donnés par saint Benoît, au chapitre 66 de la règle, où l'on répète que les divagations, loin d'être nécessaires aux moines, sont au contraire préjudiciables à leurs âmes.

Le maître, au chapitre 54, parle des différents mouvements de la nature et de la grâce, qui sont fort contraires; « car la grâce aime à dominer sur les cœurs, « pour les forcer à rester sous la discipline, et, pour « l'amour de Dieu, elle est prête à s'abaisser humble-« ment »; doctrine conforme au chapitre 72 de la règle, qui parle du zèle du bon moine, qui l'éloigne des vices et le porte à aimer Dieu. Il ajoute au §. 8 : « La nature cherche à avoir des choses rares et élé-« gantes, mais la grâce aime les choses simples et hum-« bles, elle ne dédaigne pas les vieux haillons (1). » A ce propos, nous avons fait remarquer, dans l'édition latine, que ce reproche adressé aux moines est dû au bon exemple des Bénédictins de Cîteaux, qui, d'après le chapitre 55 de la règle, ne dédaignaient pas les vieux habits.

Enfin au chapitre 56, l'auteur se déclare très-clairement vrai moine bénédictin, comme nous l'a fait observer Valgrave, au chapitre 1, par cette exclamation : « Seigneur, j'ai reçu la croix de votre main, je la « porterai jusqu'à la mort comme vous l'avez voulu »;

(1) Nous sommes étonné que Gence, dans sa traduction de 1820, n'ait point voulu parler des vieux habits, et avouer que le précepte de les porter a été donné par saint Benoît.

ensuite il ajoute : « Certes la vie d'un bon moine est « une croix ; mais elle le conduit au ciel. » Le texte dit : *Vere vita boni monachi crux est;* et Du Cange rapporte qu'Arnoldus de Lubeck a écrit : *Vita monachi est via paradisi,* comme saint Benoît l'explique dans sa règle.

Ici Gence n'a pas employé le mot *monachus* dans sa traduction française, pleine de fautes, d'inversions de phrases, laquelle fut cependant adoptée pour les écoles.

Il termine par cette exhortation : « Courage, mes « frères ; marchons ensemble, Jésus sera avec nous ; « pour Jésus nous avons embrassé cette croix, conti- « nuons de la porter. »

Qu'il nous soit permis de placer encore ici quelques articles du chapitre 12, livre II, où le moine bénédictin parle de la voie royale de la sainte croix ; car ces deux chapitres sont corrélatifs : au chapitre 12, après avoir dit, d'après le chapitre 4 de la règle bénédictine, qu'il faut absolument se renoncer soi-même, embrasser la croix et suivre Jésus-Christ, conformément au précepte de saint Matthieu, chap. XVI, XXIV, *abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me,* l'auteur termine par ces paroles adressées à ses novices : « Prenez donc « la croix et suivez Jésus, et vous arriverez à la vie « éternelle. » Il énumère ensuite les degrés de la vie éternelle, savoir, l'échelle de Jacob pour parvenir au ciel, comme cela fut indiqué au chapitre 7 par saint Benoît, et il dit à ces moines : « Si vous voulez parvenir à la « vie, gardez mes commandements ; si vous voulez « être parfaits, vendez tout ; si vous voulez être mes « disciples, renoncez-y vous-mêmes ; si vous voulez « posséder la vie bienheureuse, méprisez la présente ;

« si vous voulez régner avec moi, portez la croix avec « moi. » N'est-ce pas ici le résumé de la règle monastique dictée par un maître des novices?

Le livre IV, qui traite de la dignité du sacrement de l'Eucharistie et des moyens de bien recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, contient une précieuse instruction, aux chapitres 5, 7, 8 et 9, pour les moines célébrants; et pour les frères, aux chapitres 1, 2, 3, 4, 6, 12, 14, 16 et 17, dans le but de se préparer à la sainte communion; et aux chapitres 10, 11, 13 et 15, pour l'action de grâces après avoir communié : car, dit-il au chapitre 13, « Il n'y « a véritablement pas d'autre nation aussi grande qui « ait des dieux s'approchant d'elle »; ce que saint Thomas, le Docteur Angélique, a copié dans son cinquante-septième opuscule, qui fut adopté par l'église romaine dans le Missel et dans le Bréviaire, pour la Fête-Dieu, comme nous le démontrerons au chapitre IV.

Nous avons déjà dit que l'ordre des Bénédictins fut principalement institué pour le défrichement des terres, et que la société doit beaucoup à ces moines, qui étaient partagés en trois classes, les agriculteurs, les artistes et les prêtres; de manière que les premiers n'entendaient la messe que les jours de fêtes, et n'approchaient de la table sainte que dans les plus grandes solennités, notamment aux jours de Noël, de la Résurrection et de la Pentecôte, appelés les trois pâques, ce qui était aussi de rigueur pour les premiers chrétiens. Nous donnerons ici des preuves plus évidentes. Notre auteur, au livre IV, chapitre 3, en parlant de la communion sacramentelle, dit : « Si maintenant je suis

« souvent négligent et tiède quand je communie, ou « quand je célèbre (1), qu'arriverait-il si je ne prenais « point ce remède, et si je ne cherchais point un aussi « grand secours? » Il est évident que le maître parle ici aux moines prêtres et aux moines laïques : les premiers étaient limités au besoin et les derniers en grand nombre (2). Voyez le chapitre 57 de la règle bénédictine, où on parle des artisans dans les monastères, et vous connaîtrez quelle était la vie laborieuse imposée aux Bénédictins par leur instituteur. En preuve que les prêtres étaient très-rares dans les grands monastères bénédictins, l'auteur de l'Imitation, au chapitre 5 de ce livre, dit au moine admis aux ordres : « Voici que vous « avez été fait prêtre et consacré pour célébrer (3).... « Vous n'avez pas rendu plus léger votre fardeau; mais « vous êtes attaché par un lien encore plus étroit à la « discipline, et vous êtes engagé à une plus grande « perfection de sainteté. Un prêtre doit être orné de

(1) Saint Grégoire-le-Grand nous atteste qu'à la fin du VIe siècle, les prêtres étaient très-rares dans les monastères. *Decretalium Gregorii IX, ibid. Olim monachi erant laici, unde abbates suos monachos ad parœciales ecclesias ducebant, ut in iis divina audirent perciperentque sacramenta, vel sæcularem presbyterum habebant qui ordinatus est ad titulum monasterii, sed postea fere omnes ordinati sunt.*

(2) Le seul monastère de Saint-Michel de Lucedio, village aujourd'hui abbatial de San Gennario, dans la campagne vercellaise, fondé en l'an 658, par Gauderis, grand capitaine du roi Aripert, comptait trois cents moines distribués dans les granges, qui venaient à l'église aux jours de solennités.

(3) Amort se sert de cette expression pour prouver que Thomas à-Kempis a écrit immédiatement après avoir été fait prêtre; mais à un tel âge, il était sans doute incapable de cette production.

« toutes les vertus, et donner aux autres l'exemple d'une « bonne vie. » Quel plus clair argument encore pouvons-nous donner pour établir que l'auteur du livre de l'Imitation fut un moine Bénédictin, et que ce traité servit à l'instruction des moines cénobites, lesquels, par la prêtrise, restaient plus liés à la règle? Ainsi nous lisons au chapitre 62 de la règle du saint Instituteur : « Que le moine qui a reçu les ordres sacrés ne soit point « fier ni superbe; qu'il ne prétende point faire autre « chose que ce que l'abbé lui dira, en sachant toutefois « aussi qu'il est de plus obligé à la règle du monastère. » Comment Gence, en faveur de son Gerson, et Spotorno, en faveur de son *Thomas Gallus*, peuvent-ils leur attribuer ces passages, conformes à la règle bénédictine et dictés par un moine?

Au chapitre 9, §. 5, le moine prêtre, dans la célébration de la messe, dit : « Je vous offre aussi, Sei- « gneur, tous les besoins de mes parents, amis, frères « et soeurs. » Cette offrande n'est pas sans motif; car la règle de saint Benoît a été adoptée par Scolastique, sa sœur, et l'abbé commandait aussi aux religieuses : ensuite il leur fut défendu seulement par le Concile romain de 1123 de chanter l'office dans le même chœur, avec les moines, comme nous le fait observer Calmet dans ses notes sur la règle bénédictine.

Au chapitre 10, §. 3, l'auteur donne un avertissement salutaire aux frères, qu'il exhorte à ne pas s'abstenir facilement de la sainte communion; il dit : « Agis- « sez suivant le conseil des sages, et déposez l'anxiété et « les scrupules. Pour quelques tribulations ou quelques « peines légères ne quittez point la sainte commu- « nion. » Nous lisons cet avertissement dans le cha-

pitre 4 de la règle de saint Benoît, où il est dit aussi : « Les mauvaises pensées, il faut les offrir à Dieu et les « manifester à un doyen spirituel. »

L'auteur, après avoir parlé, au chapitre 10, de la nécessité de fréquenter le sacrement de l'Eucharistie, ajoute, au §. 6 : « Cependant en certains jours, au temps « marqué, le frère doit recevoir sacramentalement, « avec un tendre respect, le corps de son Rédemp-« teur. » Ce qui a rapport aux moines agriculteurs, qui étaient tenus de fréquenter les sacrements ; et Calmet ajoute, que ces moines venaient entendre la messe le samedi et le dimanche. « Mais lorsqu'il en est empêché « par quelques causes légitimes, il aura toujours une « bonne volonté et une pieuse intention de communier, « et alors il ne sera pas privé du fruit du sacrement. » Cette doctrine de l'auteur de l'Imitation a été tirée des Exercices spirituels à l'usage des Bénédictins, où il est dit : « Les moines, depuis l'*Agnus Dei* jusqu'à « la fin de la messe se disposeront pour communier spi-« rituellement avec le prêtre. »

Notre maître des novices, dans son traité de l'Imitation, non-seulement s'est prévalu de la règle bénédictine, mais aussi, au chapitre 7, liv. 1, « sur la vaine « espérance et l'orgueil », il s'est servi de la lettre d'un abbé bénédictin du précité monastère de Saint-Michel de Lucedio, lettre qui est intitulée : *Epistola ad monachos de obedientia patribus præstanda, et de humilitate servanda*. On peut lire cette lettre du XIII[e] siècle, dans les *Anecdota Sacra* dédiées à Pie VI, vol. in-8°, Turin, 1789, par l'abbé Delevis, antiquaire du Roi. On reconnaît aussi que les chapitres 1 et 2 du même livre concordent pleinement en maximes avec l'ouvrage

de saint Pierre-Damien : *De perfectione Monachorum*, de l'an 1058, déjà cité.

Notre auteur dit aussi, au chapitre 1 du livre 1 : « Quand vous sauriez toute la Bible et toutes les sen- « tences des philosophes, à quoi vous servirait tout « cela? » Au chapitre 2 du même livre, il dit encore : « S'il vous semble que vous savez beaucoup de choses « et que vous les compreniez assez bien, songez ce- « pendant qu'il y en a beaucoup plus que vous igno- « rez. » Ces maximes ont été répétées par saint Bonaventure, dans le but d'éloigner les moines de la lecture des auteurs profanes, qu'on venait de retrouver, et qu'on copiait avec empressement dans les monastères.

Nous ferons ici une dernière observation : dans les quatre livres de l'Imitation, on ne parle jamais ni de l'aumône aux pauvres, ni du devoir de la faire : ce qui prouve que l'auteur était un moine bénédictin, qui parle aux novices. Car, au chapitre 33 de la règle de saint Benoît, il est dit que le moine ne possède rien en propriété, pas même les livres, et que le tout est commun.

Comment Gerson de Paris, qui, dans ses traités, dans ses sermons, prêchait avec chaleur l'obligation à tous de faire l'aumône, aurait-il pu oublier ce précepte s'il eût été l'auteur des livres de l'Imitation de Jésus-Christ?

Il est donc évident que l'auteur est un Bénédictin qui connaissait la règle et les devoirs de son ordre, et qu'on ne peut attribuer ni à à-Kempis ni à Gerson le traité de l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On ne pourra pas même, d'après l'opinion de Suarez, attribuer à Gerson, chancelier de Paris, le

dernier livre de l'Imitation; car ce livre quatrième ne se trouve pas dans son *Internelle consolation.* Ensuite on observe que les quatre livres se lient progressivement d'une manière étonnante, analytique; et que, de degrés en degrés, le maître porte le novice bénédictin à l'union à Dieu, par la très-adorable Eucharistie. En preuve, après avoir invité les fidèles à la sainte communion, au chapitre 5, il parle au moine prêtre, lequel, au chapitre 7, avoue ses défauts : « sa négligence dans « l'accomplissement de ses devoirs, si tardif au travail, « si endormi pour les veilles saintes, et si pressé d'en « voir la fin. » Au chapitre 9, pendant la messe, il prie pour « ses frères et sœurs » comme il est ordonné dans la règle bénédictine; au chapitre 10, le mot *phantasia, phantasmata,* employé dans les trois livres, est ici répété. Il ajoute, au chapitre 11 contre les Albigeois: « Je vous ai, Seigneur, véritablement présent dans le « sacrement, quoique caché sous une espèce étran- « gère. » Et au chapitre 18 il élève la voix et dit: « Croyez aux paroles de Dieu, croyez à ses saints et à « ses prophètes, et vous ne serez plus tentés sur la foi « et le sacrement. » Conseil que l'auteur a donné au fidèle, dans les livres précédents, à l'égard de ceux qui disputent sur les mystères de la Trinité, de l'Incarnation du Verbe, comme nous le démontrerons au chapitre suivant.

Au chapitre 19 du livre I, il est dit : « Vers l'époque « des grandes fêtes il faut renouveler les pieux exer- « cices. » Et au livre IV, chapitre 10, on lit : « Au « temps marqué on doit recevoir sacramentalement « le corps du Rédempteur. »

Au chapitre I du livre II, il est dit : « Le Christ

« viendra à vous, si vous lui préparez, dans l'intérieur, « une demeure digne de lui. » Les mêmes sentiments sont répétés aux chap. 1, 4, 6 et 12 du liv. IV, où le fidèle sollicite les moyens de se préparer à recevoir le corps de Jésus-Christ.

Nous ferons enfin remarquer que le maître des novices, après avoir, dans les deux premiers livres, donné ses préceptes aux disciples, dans les deux derniers a introduit Jésus-Christ, qui, tantôt par des monologues, tantôt par des dialogues, s'entretient avec le disciple qui tend à la perfection de la vie monastique.

Il parle avec son disciple *de l'épreuve du véritable amour,* au chapitre 6, livre III, §. 3, où il dit : « Ne « vous troublez donc point des fantômes (*phantasiæ*); « soyez fort dans votre amour. » Le disciple répond, au chapitre 34 : « Oh! quand viendra cette heure dé« sirable où vous (mon Dieu) me serez tout en « tout? » Au chapitre 12, livre IV, le Seigneur dit au fidèle : « Tout ami prépare à son ami chéri le lieu « le meilleur et le plus beau, parce que c'est en cela « qu'on connaît l'amour. » Et ce sentiment répond à ce que l'auteur a exprimé au livre III, chapitre 5, *De l'affection merveilleuse de l'amour divin.*

Les mots *phantasiæ, phantasmata,* qu'on lit en divers endroits, avec d'autres expressions du XIIIe siècle, nous les lisons aussi aux chapitres 7, 10, du livre IV, dont on peut déduire que le traité tout entier de l'Imitation appartient au même maître Bénédictin. Enfin, d'après les règles de la philologie, on connaît un auteur anonyme par les refrains ou mots qu'il est habitué à répéter. Ainsi le pronom relatif *quidam* est em-

ployé très-souvent, il est répété par l'auteur de l'Imitation; savoir : au liv. I, chap. 11, 13 et 25; liv. II, chap. 9; liv. III, chap. 4, 6, 7, 28, 37, 43, 58; liv. IV, chap. 10, 18; ce qui démontre que les quatre livres appartiennent tous au même personnage, d'après sa diction et ses doctrines.

§. III.

L'auteur n'a pas voulu mettre son nom au traité de l'Imitation, parce que cela n'était pas d'usage parmi les anciens moines, et pour être conséquent avec lui-même et avec ses doctrines.

Les anciens moines, pleins d'humilité, d'après la règle de saint Benoît, n'étaient pas habitués à placer leurs noms sur leurs propres manuscrits. Pour donner une preuve de notre allégation, nous citerons ici un ouvrage de l'abbé Thomas Gallo (1), moine de Cîteaux, dans la très-ancienne ville de Verceil et au monastère de Saint-André, comme Wading, Pezzi, Cave, Oudin et Pinotto l'attestent. Cet abbé, qui, dans la Biographie universelle de Michaud et dans l'Histoire littéraire de France, est qualifié chanoine de Saint-Victor, sans aucune raison, n'a pas inscrit son nom sur le livre qui commence : *Incipit liber Vercellensis super cantica canticorum* et finit par *explicit Vercellensis super cantica canticorum.* C'est au savant Pezzi, dans son Trésor des auteurs anonymes, qu'on doit d'avoir prouvé que ce livre appartient à Thomas Gallo, Vercellais, dont le

(1) Ce célèbre professeur de théologie mystique au XIII[e] siècle vient d'être honoré par le père Spotorno, bibliothécaire de la ville de Gênes, comme auteur de l'Imitation, ce que nous réfuterons au chapitre XI de cette Histoire.

manuscrit existe dans la bibliothèque royale à Turin, sous le n° 234 de l'ancien catalogue. Thomas a aussi écrit le livre *Paraphrasis in Dionysium Areopagitam*, mais sans exprimer son nom, qui fut ensuite placé dans l'édition de Paris en 1641.

Nous ajouterons qu'il n'y avait pas de raison d'indiquer le nom de l'auteur, attendu que l'Imitation de Jésus-Christ n'était alors qu'un véritable traité scolastique, sur lequel les élèves, arrivés de France, d'Allemagne, d'Espagne, comme nous le prouverons au chapitre IV, n'écrivaient pas le nom de l'auteur, ou bien, s'ils le faisaient, c'était incorrectement ou par abréviation, comme nous avons déjà démontré qu'il est arrivé de nos jours. Ainsi le précieux traité *De Potestate Ecclesiæ tum Principis, seu de jurisdictione, viri clarissimi Augustini Boni, juris canonici professoris in regio Athæneo Taurinensi, anno* 1789, que nous avons écrit sous la dictée du célèbre professeur, ne porte ce titre que par notre reconnaissance, manifestée au tome LVIII, page 575, de la Biographie universelle de 1835, tandis que, en général, les manuscrits de nos collègues ne portaient ni titre, ni nom d'auteur. Ce traité des limites des deux puissances serait très-utile aux universités de France, à la Sorbonne et aux séminaires.

Aucune congrégation religieuse, dit à propos le savant Calmet, ne peut compter autant d'ouvrages anonymes sortis de son cloître, que l'ordre Bénédictin; et le docte abbé de Saint-Léger ajoute : « Le « livre de l'Imitation, le plus beau, le meilleur, qui « soit sorti des mains des hommes, a d'abord paru

« sans nom d'auteur, comme nous l'avons déjà fait « observer. »

L'auteur a voulu laisser ignorer son nom, pour ne pas se mettre en contradiction avec les maximes qu'il a développées dans son traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

En effet, le saint prélat engage le novice à toujours avoir un humble sentiment de lui-même; il dit au §. 1, livre 1, chapitre 2 : « Celui qui se connaît bien, « se méprise soi-même, et ne se complaît pas dans les « louanges que les hommes lui donnent. » Au §. 3 : « Si vous voulez apprendre et savoir utilement, aimez « à être ignoré et à n'être compté pour rien, *ama « nesciri et pro nihilo reputari.* » Ensuite, au chap. 5, §. 1, il dit : « Ne vous appuyez point sur l'autorité de « l'écrivain, soit qu'il ait peu ou beaucoup d'érudi- « tion. Ne vous informez point qui est-ce qui a dit « telle chose, ne faites attention qu'à ce qui est dit. »

De ces maximes, extraites du livre de l'Imitation, nous déduisons que l'*ama nesciri* fut un précepte donné aux moines par saint Bernard, dans son sermon troisième sur la nativité de Notre-Seigneur; il est conforme au précepte donné par saint Benoît à ses moines, au chapitre 7, *de Humilitate.*

Au chapitre 8, il ajoute : « Il faut éviter d'être « connu par les hommes, car il arrive quelquefois « qu'une personne inconnue brille par sa bonne répu- « tation ; ensuite sa présence la ternit aux yeux de « ceux qui la voient. » C'est ce qui arrive tous les jours aux grandes célébrités littéraires, qui veulent s'élever au-dessus des autres, et dont tout l'éclat tombe, lorsqu'on les voit de près en société.

Ces maximes sont répétées au livre II, chapitre 5, §. 3, où l'auteur dit : « Regardez comme pure va-« nité toute consolation qui vient de quelque créa-« ture. »

Passons au livre III; nous y trouvons que, dans le chapitre I, l'auteur s'écrie : « Heureux les yeux qui « sont fermés aux choses extérieures, mais ouverts « aux intérieures! Que sont toutes les choses tempo-« relles, sinon des séductions? et à quoi vous servent « toutes les créatures? »

Au chapitre 4, §. 3 : « Ne regardez pas comme « grande aucune des choses que vous faites; que rien « ne vous paraisse sublime, ni précieux, ni admirable; « que rien ne vous semble digne de célébrité, ni élevé, « ni vraiment louable, etc. » Tout ce qu'un moine faisait devait donc être couvert du voile de l'humilité; il ne pouvait se vanter de rien, d'après le chapitre *de Humilitate* de la règle de saint Benoît.

Au chapitre 7, §. 5, il s'exprime en ces termes : « Certes, pour juger du mérite d'un homme, il faut « examiner s'il est affermi dans la véritable humilité, « s'il ne s'estime rien, s'il se méprise sincèrement, et « s'il trouve plus de joie à être méprisé et humilié par « les autres, qu'à en être honoré. »

Au chapitre 8, il dit : « J'entre dans ma bassesse « et dans mon néant, et je me dépouille de toute es-« time personnelle. »

Au chapitre 14, il s'écrie : « Oh! que je dois avoir « d'humbles et basses pensées de moi-même! »

Au chapitre 15, il dit dans sa prière : « Donnez-moi « de mourir à toutes les choses du monde, et d'aimer « pour vous à être méprisé et inconnu dans ce siècle. »

Ainsi l'*ama nesciri* du chapitre 2, livre I, est répété ici, et l'auteur de ce précieux traité dit : *Da mihi omnibus mori, et propter te nesciri in hoc sæculo;* paroles qu'on ne peut attribuer ni à à-Kempis ni à Gerson, qui florissaient au XVe siècle, comme nous le démontrerons dans les chapitres VI et VII de notre Histoire.

Au chapitre 24, §. 2 : « Ne vous souciez pas d'un « grand nom dans le monde. » Ce précepte a été donné aussi par saint Bernard, dans son premier sermon sur la circoncision de Notre-Seigneur.

Au chapitre 27, §. 3 du même livre, il dit : « Ce qui « importe, c'est de mépriser les choses extérieures »; ce qu'on doit entendre des honneurs et des désirs.

Au chapitre 40, §. 4, il ajoute : « Certes, la vaine « gloire est une peste bien dangereuse et la plus « grande des vanités. »

Au chapitre 41, notre auteur dit de lui-même : « La « confusion et le mépris me sont justement dus; et si « je ne me dispose pas à vouloir de bon cœur être « méprisé et abandonné de toute créature, et à être « tout à fait compté pour rien, je ne peux m'établir « solidement dans la paix intérieure. »

Au chapitre 42, il pose en thèse, « que l'homme « s'élève d'autant plus vers Dieu qu'il descend plus « profondément en lui-même, et qu'il devient plus « vil à ses propres yeux »; ce qui est conforme à la doctrine de saint Benoît, lequel avance que par la vaine gloire on descend, et que par l'humilité on monte (chapitre 7 de la règle bénédictine).

Au chapitre 45, §. 5, nous lisons : « Un moyen sûr « pour conserver la grâce, c'est de ne point désirer

« ce qui semble attirer l'admiration, et de fuir ce qui « est apparent aux yeux des hommes. »

Au chapitre 52, l'auteur dit de plus : « Je confesse « avec sincérité qu'il ne me convient pas de prendre « place parmi vos dévots. » Weigl ajoute ici que l'auteur voulait être tout à fait inconnu et indigne d'être appelé Bénédictin.

Enfin, au chapitre 54, en parlant des divers mouvements de la nature et de la grâce, il montre que « la nature aime à recevoir les honneurs et les respects ; « la grâce attribue fidèlement à Dieu tout honneur et « toute gloire. »

Après de tels sentiments d'humilité, comment eût il pu inscrire son nom en tête de ce précieux traité, dicté, dans l'école, aux étudiants? Si nous trouvons le nom de Gersen en toutes lettres ou en abréviation, comme nous l'avons démontré, sur quelque ancien manuscrit du XIIIe ou du XIVe siècle, nous devons attribuer cela à la reconnaissance très-rare des écoliers envers leur professeur et des novices envers leur maître; nous devons aussi l'attribuer à la fidélité des copistes, surtout à ceux de l'Allemagne, qui, sans se laisser éblouir par le nom trop fameux de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris et de son Université, ont voulu transcrire les noms de *Gersen*, ou *Ger*, ou *Ges*, tels qu'ils les ont trouvés, sans prendre la liberté de les interpréter, comme le firent sans hésitation les copistes français, pour la gloire de leur nation.

Si l'historien Desbillons eût bien examiné les citations que nous venons de faire, il n'aurait jamais parlé de ce manuscrit d'Anvers de l'an 1441, pour en con-

clure que le copiste, qui y est désigné par ces mots : *Per manus fratris Thomæ Kempis, in monte S. Agnetis, prope Zwollis,* fût l'auteur du livre; car il n'est pas même à présumer que à-Kempis ait voulu, par sa signature, se mettre en contradiction avec les maximes d'humilité et de désir d'être inconnu, si le livre lui appartenait, non comme copiste, mais comme auteur.

CHAPITRE III.

§. I. L'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ fut un moine bénédictin et italien du XIIIe siècle, d'après sa latinité, d'après ses expressions vulgaires et son orthographe, d'après les citations tirées du Missel et du Bréviaire romain, et d'après la forme de la chasuble.

§. II. Preuves intrinsèques, tirées des doctrines du temps, des disputes propres à son siècle et de l'étiquette dans les festins.

§. III. Preuves historiques, déduites des conciles de Trèves, de 1227 et 1319; de l'usage, au XIIIe siècle, de la communion sous les deux espèces du pain et du vin; du culte de la douleur, introduit par les Patériens; enfin des personnages et des faits historiques cités dans le livre.

§. IV. Ce moine bénédictin n'a pu écrire son traité que dans la ville de Verceil, où se trouvent les manuscrits par lui cités, savoir : les homélies de saint Maxime, les ouvrages de Porphyrius, etc., où existaient les dissensions par lui indiquées entre différents partis politiques.

§. I.

L'auteur du livre de l'Imitation fut un Italien du XIIIe siècle, de cet ordre bénédictin habitué au travail, comme il l'explique clairement dans le livre II, chapitre 10, dans le livre III, chapitre 12, et ailleurs, d'après la règle de saint Benoît.

Nous allons le démontrer par sa latinité, par ses expressions, et d'après les mots vulgaires employés par lui, mots qui tiennent à la malheureuse époque où la langue latine venait d'être corrompue; je dirai de plus qu'elle fut abâtardie par les différents patois, notamment par l'affluence des étrangers, Allemands, Espagnols et Français, dans la belle Italie, et par l'arrivée des troubadours, qui furent les auteurs de chansons, de nocturnes et de romances, accueillis par le beau sexe, toujours amateur de plaisirs variés, aussi bien que par les nombreux partisans de leurs amusantes et libres improvisations. Nous indiquerons plus spécialement la corruption de la belle langue de Virgile, en faisant la description paléographique de notre manuscrit *de Advocatis*, au chapitre XI, et d'après ce que nous avons exposé dans la préface latine.

Il n'est pas hors de propos de faire observer ici que le vénérable moine maître des novices s'était formé un style qui n'appartenait qu'à lui (1), comme font tous les hommes de génie; il puisait ses inspirations aux sources de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église, comme nous l'avons prouvé, au moyen de notes insérées dans nos deux éditions latines, *princeps*, et *secunda*, du *Codex de Advocatis sæculi* XIII, publiées

(1) Apostolo Zeno, après avoir dit que, suivant les anciens manuscrits, la dispute entre Gerson et Gersen était encore problématique, avoue ensuite qu'en examinant le style et les sentiments du livre, on reconnaît qu'il a été dicté par un moine, et approprié à l'usage de ses frères. Voyez les lettres publiées à Venise, par Morelli, en 1785. Voyez aussi les notes adjointes au tome II de la Bibliothèque de Fontanini, où il est dit que c'est toujours un moine qui parle dans l'Imitation.

en 1833. C'est là qu'on trouve à présent tous les passages de l'Écriture-Sainte et des Pères, ainsi que le texte de la règle de saint Benoît, ayant trait à l'Imitation de Jésus-Christ. C'est à ces deux éditions que nous renverrons toujours nos lecteurs, en citant la page du texte latin de l'Imitation de Jésus-Christ.

Examinons d'abord avec un peu de patience et d'attention quels sont les phrases italiennes et les mots vulgaires qu'on trouve dans les quatre livres de l'Imitation, d'après les plus anciens manuscrits, et qui sont rapportés par Du Cange, comme ayant appartenu aux temps de corruption de la langue latine au moyen âge, ou bien comme étant des mots propres du XIII[e] siècle, époque remarquable de la naissance des trois idiomes italien, français et espagnol. Ces mots ont été éliminés comme barbares, ou bien modifiés dans l'orthographe, comme on peut le reconnaître dans le dictionnaire de Forcellini, lorsque le latin ne fut plus un idiome vulgaire, mais devint la langue des savants du XIV[e] au XVI[e] siècle (1). Ainsi Dante, Pétrarque et tant d'autres, qui s'amusèrent à écrire des poésies et des nouvelles dans la langue romane

(1) Il est à remarquer que Dante a écrit plusieurs ouvrages en latin, et même sa correspondance, publiée par Witte, en 1827, à Padoue, sous ce titre : *Dantis Alighieri Epistolæ quæ exstant*. Pétrarque a suivi l'exemple de son prédécesseur, et, parmi ses différents ouvrages en latin, nous citerons l'intéressante *Epistola domini Franci Petrarche laureati poete ad dominum Johannem, Florentinum poetam, de historia Griselidis mulieris maxime constantie et patientie.* In-4° gothique, imprimé par Ulric Zell, en 1470. Enfin Jean Boccace, auquel cette lettre fut adressée, ne dédaigna pas sa langue maternelle; pour le prouver, nous citerons l'ouvrage suivant : *Johannis Bochacii viri eloquentissimi ad Flammettam*

vulgaire, continuèrent à écrire leurs ouvrages scientifiques dans la langue de Cicéron et de Térence, qu'ils écrivaient avec pureté.

L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ a tiré de la latinité du XIIIe siècle une foule de mots qui lui sont propres, et qui servent très-souvent à faire reconnaître la patrie de l'écrivain anonyme : ainsi il a fait souvent usage de la préposition *per*, au lieu de *propter*, et de l'adverbe *satis* à la place de *multum*, locutions particulières aux Italiens. On lit aussi, au livre III, chapitre 21, le mot *solatiosissimus*, en italien *sollazzoso, sollazzevole, sollazzosissimo, sollazzevolissimo*, qu'aucun Français n'a su rendre sans périphrase. Ces barbarismes sont très-anciens en Italie, où, dans les VIIIe et IXe siècles,

Pamphyli amatricem. Libellus materno sermone editus, 1472. *Pataviis, per Valdezochium.*

Il eût été à désirer que l'exemple de Pétrarque, de Dante et de Boccace, qui ont écrit en latin, avec élégance, des ouvrages importants, fût parvenu jusqu'à nous. Le nord ne serait point séparé du midi de l'Europe, pour le progrès des lumières, par autant de langages divers; et certains hommes ne publieraient pas autant de dissertations et de livres, qui ne sont que de simples traductions adroitement tirées d'une langue inconnue. La pensée de trouver une langue comprise de tous, devrait occuper sérieusement les savants : alors ils s'entendraient de Moscou à Rome, de Londres à Vienne, de Paris à Madrid, sans interprètes ni traducteurs. Cette idée avait déjà été conçue par Leibnitz, qui n'avait pas craint de l'émettre, bien qu'il trouvât peu de partisans pour la soutenir. Aussi le savant Joseph Aldini, en 1775, dans une dissertation *De varia latinæ linguæ fortuna*, après avoir prouvé l'utilité de cette langue parfaite pour les sciences, dit : *Verum nonne ad majores adigunt labores, quum et gallicam, et anglicam, et germanicam, et alias nobis addiscere opus erit, si ab exteris intelligi voluerimus?*

on trouvait à peine un prêtre sachant bien lire et écrire. Sous le pontificat de Zacharie, un abbé bénédictin réprimandait ainsi ses moines : *Fres, fres, vos ad multum foratis, vos ad multum potatis*. Dans un diplôme de 772, du malheureux Didier, roi des Lombards, qui fut détrôné par son gendre, on lit : *In carpeno grosso, in rovere arsa usque in alia rovere arsa pertusata*. (Voyez Muratori, tome II, *Antiq. medii ævi.*) Et dans un autre diplôme de concession de biens, par Charlemagne, vers l'an 813, on lit ces mots : *Inde percurrente in la vegiola, ex alia vero parte de la vegiola* (1).

Ces mots prouvent la corruption de la belle langue latine, altérée par tant d'invasions étrangères, et de quelle manière elle devint enfin, au XIIIe siècle, une langue vulgaire. Ces mots, employés par l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, et accueillis par Du Cange, comme appartenant au XIIIe siècle, sont rejetés par Facciolati et par Forcellini.

Aucune des langues modernes n'a retenu de sa mère, la langue latine, autant de ressemblance que les langues italienne et espagnole. Pour en donner la preuve, nous allons transcrire ici un distique du poëte Chiabrera, qu'on lit dans l'église de Notre-Dame, à Savone, pour implorer son assistance dans une tempête sur mer :

In mare irato, in subita procella,
Invoco te, nostra divina stella.

(1) Voyez, à la page 12 du *Codex de Advocatis*, d'autres exemples tirés d'un diplôme de Louis de Savoie, de 1285, et d'un manuscrit de saint Antonin, évêque de Florence.

Ces deux vers sont à la fois italiens et latins (1) : quelle autre langue moderne peut se vanter d'un tel jeu de mots?

Le chanoine Weigl prétend que les mots corrompus du latin, dans les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, sont d'origine allemande, tandis que Gence les prétendait français. La fraternité des peuples, dit le savant Goulianoff, s'établit implicitement par le rapprochement des langues anciennes et modernes, considérées sous leur aspect originaire (tome V de ses Mémoires). Or donc, comment veut-on donner un mot latin plus à l'Allemagne qu'à la France, tandis qu'on reconnaît dans le mot la corruption de la langue mère par le dialecte roman?

Citons maintenant les expressions vulgaires qui se trouvent dans notre Imitation latine de 1833, 1 vol. in-8°, à laquelle nous renvoyons pour les notes, sans les reproduire; car ce serait un travail fatigant pour nous, et ennuyeux en même temps pour le lecteur.

L'auteur emploie plusieurs expressions tirées de la Bible : par exemple, *exquisitione*, page 8 de notre édition, que nous avons été obligé de traduire par cette périphrase : « Ne se rechercher en rien »; *Gehenna*, page 69; *Gehennalis timor*, page 70; *l'enfer*, qui,

(1) On nous a communiqué les phrases suivantes, qui sont latines et espagnoles : *Observa tantos dolores! tantas angustias! tantas horas tremendas, etc., etc.* La langue française ne peut pas se rapprocher ainsi de la langue mère, car elle fut composée de mots dissemblables, et le seul verbe substantif *être* correspond parfaitement au latin. Du reste, le grec et l'allemand ont contribué à en constituer la philologie avec une langue pauvre et une orthographe arbitraire.

d'après Innocent III, au chapitre 6, livre III, sur la Misère de la condition humaine, est le feu central, déjà mentionné dans une note au chapitre I, §. 3, et dont s'occupent nos physiciens par des expériences multipliées. *Phantasiæ* (1), *phantasmata*, page 239, mot de la philosophie scolastique du XIII[e] siècle; *versutiis*, pages 138, 214, 238, 307, 314, fantômes, illusions, ruses, en italien *fantasie*, *astuzie*. Tous ces mots sont tirés du Vieux Testament, et pris sous différentes significations; car Suidas entend par là des visions; et, selon nous, elles sont le produit d'une imagination capricieuse. Nous ferons observer de plus que ces mots ont été souvent employés par Abélard, dans le XII[e] siècle, comme M. Cousin le fait remarquer dans l'ouvrage *Sic et non* d'Abélard, et dans ceux du même auteur publiés pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France. Nous trouvons que Lucrèce et Lactance ont donné la véritable définition de ces mots : *Stoici putabant phantasias esse imagines tenuissimas a rebus emissas*, ce qui répond aux illusions des visionnaires. *Gazophylacio*, page 321, le trésor de la sainte Église; paroles que Pierre Lombard emploie dans la préface de ses ouvrages.

Quant aux mots barbares que Du Cange assigne au XIII[e] siècle, nous nous arrêterons sur les plus marquants. *Præbendæ*, pages 10 et 126 de notre édition,

(1) Dante parle aussi des *phantasiæ*, des pensées vides, au chant XXXIII du *Purgatoire* :

E se stati non fossero acqua d' Elsa
Li pensier vani intorno alla tua mente,
E 'l piacer loro un Piramo alla gelsa.

les prébendes, qui étaient les rétributions accordées aux maîtres et aux docteurs dans les monastères. Mais, lorsque le clergé séculier se fut emparé des richesses des moines, par l'établissement des commanderies, alors la prébende, d'après Calmet, devint la portion alimentaire assignée à chaque moine dans la vie commune. A la page 17, on lit : *Coram magnatis,* devant les grands, au lieu de *magnatibus ;* parce qu'au xe siècle, on écrivait *magnatus, magnati,* comme Du Cange nous l'atteste, en citant l'autorité d'Alcuin. Le verbe *mortificari,* se mortifier, est du XIIIe siècle; auquel il faut assigner aussi les mots *corde tenus,* pag. 48, que nous avons traduits par une périphrase, la vraie componction du cœur; *accidiosi,* pag. 67, 204, terme dérivatif du mot italien *accidia,* d'après Du Cange, maladie des moines non agriculteurs, la paresse, en français. *Prælatus,* pag. 84, 136, 168, le prélat, titre de dignité mentionné par saint Grégoire dans ses lettres, où il dit que les prélats sont punissables, à cause du mauvais exemple qu'ils donnent aux moines. *Licentiatis,* pages 99, 240, tiré du verbe *licentiari,* mot usité dans le moyen âge. *Affectanter bibe,* page 118, buvez avidement, mot de l'an 1190, d'après Du Cange. *Tædiunt,* page 172, qui produisent le dégoût, en italien *attediano,* verbe inusité, appartenant au XIIIe siècle. *Census æris* (1), page 191, les rentes, c'est-à-dire l'usure de l'argent. *Bassari,* pag. 231, être abaissé, terme du moyen âge, d'après Du Cange, qui cite une

(1) L'argent, très-rare au XIIIe siècle, se prêtait à 12 pour 100, et il constituait une portion patrimoniale de la rente. Les guerres civiles et les contributions imposées par les empereurs en étaient la cause.

convention sanctionnée par un abbé de Saint-Trou, en 1214 (1). *Pro contumelia perpessa*, page 244, pour les opprobres qu'on aura soufferts, expression du XIIIe siècle.

Les phrases italiennes sont très-usitées dans le livre de l'Imitation, et il n'est pas possible de les adapter ni à la langue française, comme le veut Gence; ni à la flamande, d'après Amort; ni à la tudesque, d'après le chanoine Weigl, dans ses observations en tête de sa polyglotte de *Imit. Christi* de 1837. Ainsi on lit, *quid importat?* pag. 4, de notre édition latine, *Codex de Advocatis*, de 1833; *a che importa?* en italien. On dit bien en français, Qu'importe? mais le sens n'est plus le même. *Nihil tenere de se*, pag. 6 *ibid.*, ne tenir aucun compte de soi; on observera que Gence avoue lui-même que, *tenersi da nulla*, répond mieux au latin. *Magna litteratura*, pag. 13; en italien, *di magna*, ou bien *di molta litteratura*, ce qui correspond mieux que le français, *beaucoup d'érudition*. *Consolari*, pag. 21, à nous consoler; ce verbe est pris passivement, de l'italien *consolare*. *Vacandi tibi*, pag. 46, pour vous livrer à vous-même, en italien, *vacare a se stesso* correspond tout à fait littéralement. *Si dederis te ad fervorem*, si vous vous adonnez à la ferveur; cela ne répond-il pas à la traduction italienne *se ti darai al fervore? De commodo proprio vel incommodo*, pag. 83, phrase tout italienne, *dal proprio commodo o dall' incommodo*, tirée des traités de droit romain et de la procédure. *Gloria vana*, pag. 159, toute vaine gloire, en français; *vana*

(1) Voyez, au chapitre v, le *Codex Trudonensis*, de l'an 1427, possédé par M. Leroy.

gloria, expression italienne. *Si bene steteris cum Deo,* pag. 226, si vous êtes bien avec Dieu; *se tu starai bene con Dio,* phrase et construction tout à fait vulgaire. *Nec de facili ulterius effari,* pag. 229, ne pas redire légèrement toutes choses; mais en italien, *non ridire facilmente tutto. De cœlestibus penso,* pag. 239, je pense aux choses célestes : il faut observer ici que le verbe *pensare* est un barbarisme italien. *Materiale bonum,* pag. 256, *bien sensible,* traduction française qui ne répond pas parfaitement à l'expression vulgaire *un bene materiale,* comme dit Valart, chapitre 40.

Enfin, sans trop nous appesantir sur cet article, nous citerons les mots : *Solatiosissimus,* en italien, *sollazzosissimo,* pag. 174. *Regratiando, ringraziando,* pag. 178, du *Codex de Advocatis. Dulcorabitur dolor,* pag. 270, *il dolore sarà indolcito. Sentimenta devotionis, sentimenti di devozione,* pag. 336.

Tous ces mots et tant d'autres que l'auteur de l'Imitation a empruntés de la langue vulgaire, n'ont été employés ni par Gerson ni par à-Kempis dans leurs ouvrages : mais on les trouve dans les statuts de Verceil du XIII[e] siècle, et dans le Glossaire de Du Cange, comme inusités en France, aux temps postérieurs au XIV[e] siècle : ces mots vulgaires approchent du latin, comme Chiabrera l'a démontré dans le distique précité.

Il nous reste à parcourir les mots italiens que l'auteur a employés dans son traité, dicté aux étudiants, à l'époque où la langue latine s'est corrompue et abâtardie par tant de patois. *Cavillatio,* pag. 7, du *Codex de Advocatis,* qui répond à *cavillazione. Sententioso viro,* pag. 12, *uomo sententioso,* qui parle

par sentences. *Contrariantibus*, pag. 66, *contrarianti*, en italien, ceux qui contrarient toujours, pag. 66, 81, 105. *Alleviari*, pag. 113, être soulagé, en italien, *alleviare*, *alleviamento*. *Sufferentia*, pag. 116, patience, *sofferenza*, en langue vulgaire. *Spulverizzavero*, mot vulgaire, *spolverizzare*, se réduire en poussière. *Nihilitatis* en italien *nichilità*, pag. 144. *Gaudiosa dies*, pag. 236, la joie de ce jour, nous disons *gaudiosa giornata*, mot que les Français ont emprunté de l'italien. *Sacramentaliter*, pag. 317, *sacramentalmente*, mot tout à fait vulgaire. Enfin, au chapitre 17, du livre IV, page 337, du *Codex de Advocatis*, le mot *supernales* (*illuminationes*), mot dérivatif du vulgaire *supernale*, *supernalmente*, *potenza superiore*. Ce mot, qu'à Kempis et Gerson ont corrigé dans leurs copies en mettant *supernaturales*, n'est pas tiré du français.

L'orthographe adoptée par l'auteur de l'Imitation est celle du XIIIe siècle, époque de la renaissance des sciences et des lettres en Italie (1). Car, dans les anciens manuscrits, notamment dans le manuscrit *de Advocatis*, reproduit par nous avec exactitude dans l'*editio princeps* de 1833, tirée à cent exemplaires, nous trouvons partout *Xptus* avec le P grec, la lettre C employée très-souvent à la place du T, les lettres SC au lieu de l'S. Ainsi nous lisons : *Abscente*, *Abscuri*, *Accidiosi*, *Aliquit*, *Amicicia*, *Aput*, *Babtiste*, *Circha*, *Cognoscho*, *Concientia*, *Concta*, *Confondor*, *Conscilium*, *Contempnere*, *Cristo*, *Dampnatis*, *Dif-*

(1) Voyez le tableau V, tome I, de notre Histoire de la Littérature vercellaise, imprimée à Turin en 1819 et 1824.

finitionem, Difformatam, Duricia, Dyabolus, Fallatia, Fameliares, Fantasie, Fantasmata, Fidutia, Genhena, Gira-me, Habondantia, Hedificabilia, Hostium, Impacientiam, Impacientem, Inhertia, Iocundum, Iuditia, Yhesu, Yhesum, Ymaginem, Ymaginor, Ymolatio, Malicia, Maliciosissime, Meglius, Mondus, Mondi, Nequicia, Novicij, Obprobriis, Occiosus, Onipotens, Paciendum, Pacientia, Perdicione, Preciosum, Quic-quit, Quic-quot, Recunciliatio, Recunciliatur, Requieschat, Sathane, Satisfacionem, Solacium, Spaciandum, Spetialis, Spetialiter, Stulticia, Substinere, Substinenda, Temptatio, Tociens, Tocius, Vicys, Xptus, Xpstus, Zenobita, etc. etc. Telle est l'orthographe du *Codex de Advocatis;* telle est celle des autres très-anciens manuscrits de Bobbio, de la Cava, d'Allatio, de Padolirone et d'Arone, dont nous donnerons les *fac-simile* aux chapitres v, viii et xi de cette histoire.

Les historiens Baronius, Muratori, et Tiraboschi, nous démontrent, que depuis l'an 1157, dans les actes publics, on mêlait des mots vulgaires. Nous en avons trouvé la preuve dans les manuscrits dits les Biscioni, trois volumes in-folio, en parchemin, existant aux archives de Verceil. Dans ces vieux et précieux volumes, il s'agit d'actes de notaires de l'an 1202, dans lesquels sont employés les mots *non razo, non canzellato* : mots tout à fait italiens, qui attestent chez nous la décadence et la corruption de la langue latine pour faire place à la vulgaire (1), qui, comme patois, paraît

(1) Bonvicin da Riva, Vercellais, qui vivait en 1280, se complaisait dans les vers rimés. En voici un exemple.

Frà Bon-Vexin da Riva, che stà in Borgo Legniano,

avoir le droit d'aînesse sur ses deux sœurs, le français et l'espagnol.

Le savant Valgrave, dans son livre *Animadversiones apologeticæ adversus Rosweidam*, après avoir produit, comme nous venons de le faire, les italianismes et les barbarismes qu'on lisait dans le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, ce savant a voulu prouver ensuite que l'auteur ne pouvait être ni Français ni Flamand. Ce sont ses arguments qui ont décidé l'éditeur de la traduction faite à Rome en 1754 à ne plus exprimer en tête du livre le nom de l'auteur, comme cela se pratiquait déjà en France, depuis longtemps, dans les éditions les plus correctes, ainsi que nous l'avons démontré au chapitre 1 de cet ouvrage.

En lisant le Missel et le Bréviaire de l'Église romaine, on voit que les hymnes, oraisons et rites diffèrent de ceux des églises des Gaules. Il est inutile d'en donner des preuves, elles sont apparentes. Nous dirons seulement que l'auteur de l'Imitation a tiré plus d'un article littéralement du Bréviaire romain. Ainsi, au chapitre 13, livre 1, où il nous exhorte à veiller dans nos prières, de peur que le démon, qui tourne de tous côtés, ne nous surprenne; cette admonition est tirée de la leçon des *Complies*, la dernière des heures canoniales du Bréviaire romain, qui commence ainsi : *Fratres, sobrii estote et vigilate, quia adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit quærens quem*

D' le cortese da descho nè dixette primano.
D' le cortese cinquanta, che s' dè osservare adescho
Frà Bon-Vexin da Riva ne parla mò de frescho.

Voyez le tome I, page 290, de l'Histoire de la Littérature Vercellaise, où nous avons parlé de ce poëte vulgaire.

devoret, etc., ce qu'on ne lit pas dans l'aucien Bréviaire français.

Une dernière preuve éclatante que l'auteur du livre de l'Imitation était un Italien et non un Français, nous la tirons du chapitre 5, §. 3, livre IV : « Le « Prêtre, revêtu des habits sacrés, tient la place de Jé« sus-Christ, afin de prier Dieu avec instance et hu« milité pour lui et pour tout son peuple. Il porte « devant lui et derrière lui la croix du Seigneur, afin « de se souvenir continuellement de la passion de « Jésus-Christ.

« Il porte la croix devant lui, sur la chasuble (1), « afin qu'il considère avec soin les traces du Christ, et « qu'il s'applique toujours à les suivre.

« Derrière lui il est marqué de la croix, afin de sup« porter paisiblement, pour Dieu, toutes les adver« sités apportées par les autres. Il porte la croix devant « lui, afin qu'il pleure ses propres péchés ; et derrière « lui, afin que, par compassion, il pleure aussi les « péchés des autres, et qu'il sache qu'il est établi mé« diateur entre Dieu et le pécheur. »

Nous avons transcrit tout cet article de notre traduction de 1835 ; car il y est dit que le prêtre « porte « la croix devant lui sur la chasuble » ; l'auteur dit aussi : « Derrière lui il est marqué de la croix », mais il ne parle plus de la chasuble. Cette remarque nous est fournie par le docte cardinal Ganganelli, élevé au pontificat en 1769 sous le nom de Clément XIV, dans sa lettre douzième à un des chanoines d'Osimo : « Ce qui

(1) Gence a senti la force de cette preuve contre lui, et il a traduit les mots *in casula* par *vêtement*, éludant ainsi la question.

« a rendu (dit Clément XIV) l'Imitation si précieuse « et si touchante, c'est que son auteur (Gersen, abbé « de Verceil en Italie) y a mis toute la charité dont il « était saintement embrasé. On confond ordinaire-« ment Gersen avec Gerson de Paris : cependant il est « aisé de démontrer que ce n'est ni Gerson, ni Tho-« mas à-Kempis, qui sont les auteurs de ce livre ini-« mitable; cela me fait un plaisir infini, je l'avoue, « car je suis enchanté de ce qu'un ouvrage aussi excel-« lent vient d'un Italien. Il y a dans le chapitre 5 du « livre IV, une preuve évidente que ce n'est pas un « Français qui a composé l'Imitation. Le prêtre y est « dit revêtu de ses habits sacerdotaux, portant devant « soi la croix de Jésus-Christ. Or, tout le monde sait « que les chasubles en France diffèrent de celles d'Italie « en ce qu'elles n'ont cette croix que sur le dos. »

Dans une autre lettre datée de Rome, 31 décembre 1751, le même cardinal dit : « L'Imitation est un « livre onctueux et instructif; c'est une production « italienne, malgré tout ce qu'en ont dit tous les disser-« tateurs (puisqu'elle a pour auteur Gersen abbé de « Verceil), dans laquelle l'âme trouve tout ce qui peut « l'édifier. »

On prétend que les lettres attribuées à Ganganelli ne sont pas de lui, mais nous avons la preuve du contraire; car, parmi ces lettres, qui ont été imprimées, il en existe une adressée au célèbre jurisconsulte Bruno, professeur à l'Université royale de Turin, laquelle lettre est conforme à l'autographe, pièce très-précieuse, possédée par son fils, comme nous l'atteste le rédacteur de la Bibliothèque ultramontaine, tome IV, page 85; Turin 1787.

Notre opinion est confirmée par l'article qu'on lit dans la Biographie universelle, tome VII, où, en parlant de Louis Antoine Carraccioli, né à Paris, en 1721, ancien oratorien, d'une probité et d'une instruction rares, précepteur des enfants du prince Rewsky, Polonais, mort à Paris en 1803, il est dit : que la critique élevait des doutes sur l'authenticité des lettres intéressantes du pape Ganganelli, publiées par lui, qu'on les croyait de son invention; sur quoi le biographe fait observer que les mêmes lettres sont si supérieures à tous les ouvrages de l'éditeur Caraccioli, qu'on ne peut se résoudre à les lui attribuer. En effet, ajouterons-nous, quel intérêt pouvait avoir Caraccioli, dont les différents ouvrages attestent la probité, dans l'état de gêne auquel les révolutions de France et de Pologne l'avaient réduit, quel intérêt pouvait-il avoir de supposer la lettre adressée au chanoine d'Osimo, en 1740, par Ganganelli? A l'époque de la mort de Caraccioli, la polémique sur l'auteur de l'Imitation ne s'était pas encore renouvelée, et sa première traduction des lettres du pape Ganganelli, qu'il a connu à Rome, date de 1777; le traducteur affirme n'y avoir rien ajouté. L'observation de ce malheureux Pontife romain à l'égard de la chasuble française, laquelle n'a jamais eu le signe de la croix sur le devant, mais seulement sur le dos, contrairement à la chasuble italienne, cette observation, dis-je, est très-judicieuse; elle est sans réplique. Pour mieux nous assurer de ce fait, nous avons voulu examiner avec attention la riche chasuble que Jules II, après son élévation au pontificat, en 1503, donna à son église de Verceil; nous avons remarqué que la croix y est

tracée sur le devant, même d'une manière plus distincte que dans les chasubles italiennes modernes, et que la croix, dont parle l'auteur de l'Imitation, est marquée sur l'étole au col, vu que la coupe de cette chasuble est plus échancrée au dos que les autres, et en particulier que les chasubles françaises.

Qu'il nous soit permis de répéter ici que le texte latin du §. 3, chapitre 5, ne dit pas que le signe de la croix doit se trouver sur le derrière de la chasuble, comme plusieurs auteurs français l'ont avancé, pour confondre ainsi les choses, et éluder les arguments très-pressants contre Gerson de Paris.

Le texte est ainsi conçu : *Sacerdos sacris vestibus indutus, Christi vices gerit, ut Deum pro se, et pro omni populo suo suppliciter et humiliter roget : habet ante se, et post se, Dominicæ crucis signum, ad memorandam jugiter Christi passionem. Ante se crucem in casula portat, ut Christi vestigia diligenter inspiciat, et sequi frequenter studeat.*

Post se cruce signatus est, ut adversa quælibet illata ab aliis, clementer pro Deo toleret. Ante se crucem gerit, ut propria peccata lugeat; post se, ut aliorum etiam commissa per compassionem defleat, etc. etc.

Ce texte transcrit de notre édition de 1833, in-8, *Codex de Advocatis*, présente la distinction du pape Ganganelli entre la chasuble française et italienne.

Nous venons encore, au sujet de cet important article, d'examiner la riche collection des Missels français et romains qui existe à la Bibliothèque royale; nous y avons trouvé le Missel romain *ad usum Ecclesiæ Romanæ*, sous le n° 828, livre jugé du XIVe siècle, et orné de précieuses miniatures, que nous pensons

devoir attribuer à l'artiste Simon de Sienne; et à la page 60 on voit le prêtre qui fait l'offertoire à l'autel, mais sa chasuble n'a pas de croix sur le dos. Au contraire, le Missel n° 868, *ad usum Ecclesiæ Andegavensis*, (Angers) du xve siècle, présente, à la page 1, le prêtre devant l'autel au moment de la consécration, et on voit que la croix sur le derrière de la chasuble est encore plus distincte que sur les chasubles modernes de France. Enfin, dans un Missel français, du xive siècle, j'ai remarqué le prêtre à l'autel tourné devant le peuple, et il n'a pas de croix sur le devant de la chasuble; ce qui détruit complétement l'opinion de ceux qui prétendent qu'en France la chasuble ancienne avait la croix des deux côtés, chose que l'auteur de l'Imitation ne dit pas dans le texte latin, comme nous l'avons fait observer, et comme le savant Mongez, de l'Institut de France, Académie des Inscriptions, nous l'a déclaré, en se plaignant que, dans le Journal des Savants de 1828, on lui a fait dire, contre la vérité, qu'il avait vu une chasuble française très-ancienne avec la croix sur le devant.

§. II.

Après avoir posé en fait que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ a été composé au xiiie siècle, par un maître des novices Bénédictin, il nous faut, avec ce livre à la main, en tirer les preuves intrinsèques,

1°. De la philosophie du siècle et des recherches sur le mystère de la très-sainte Trinité;

2°. Des disputes de ce temps-là entre les ordres mendiants qui venaient de naître;

3°. Des allusions à l'Évangile Éternel;

4°. De l'ancien usage de la communion sous les deux espèces;

5°. De la défense imposée de suivre le culte de la douleur, que des sectaires venaient d'introduire (1).

La philosophie, qui dominait généralement au XIII[e] siècle, alors que les sciences et les arts commençaient à renaître en Italie, était celle d'Aristote, avec les principes de Porphyre (2), platonicien, comme Bérault-Bercastel nous l'atteste. Cette philosophie était surtout en vigueur dans l'Université de la ville de Verceil, fondée en 1228 (3), et si célèbre ensuite, comme on le verra au chapitre IV de cette Histoire.

En preuve de notre allégation contre la leçon troisième, tirée des livres *Prædicabilium Porphyrii* (4), concernant les distinctions du genre et de l'espèce,

(1) Nous devons témoigner notre reconnaissance aux savants théologiens de Turin qui nous ont prêté leurs lumières sur ces importants articles, notamment à MM. les abbés Ferero, curé de Montanaro, Bric professeur, et monseigneur Pasio, aujourd'hui évêque d'Alexandrie.

(2) L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ébranla (dit M. de Gérando) le crédit de la philosophie scolastique. Voyez, au chapitre IX, l'opinion de cet illustre savant dans l'Histoire comparée des Systèmes de philosophie.

(3) Voyez les Documents dans l'Appendice.

(4) Porphyre, ennemi du christianisme, était disciple de Plotin, philosophe platonicien du III[e] siècle, et il a adopté les rêveries de son maître et ses subtilités métaphysiques, qui, réunies à la logique, formèrent une dogmatique dangereuse. C'est de là que le *réalisme* et l'*idéalisme* prirent place dans les écoles. Les *réalistes*, avec les docteurs de l'Église, concluent l'existence de Dieu par sa première nature; tandis que les *idéalistes*, avec Porphyre, refusent toute valeur objective aux idées générales, ne reconnaissant dans les genres et les espèces, que des créations arbitraires

nous lisons, au chapitre 3 du livre 1, ce passage, où le philosophe platonicien parlant aux *réalistes,* s'écrie : *Quid curæ nobis de generibus et speciebus?*

Laissons les *idéalistes* disputer du genre et de l'espèce; laissons ces subtilités, disait-il, s'adressant aux *syllogistes*.

Ainsi, le poëte Dante, contre les argumentations des scolastiques, s'écrie aussi :

O insensata cura de' mortali,
Quanto son diffettivi sillogismi
Quei che ti fanno in basso batter l'ali!
(*Paradis*. cant. XI, vers 1.)

En effet, la philosophie et la théologie s'étaient alors égarées dans un labyrinthe de questions ridicules ou inintelligibles, comme Bercastel le démontre; et, à force de syllogismes et d'argumentations entortillées, on était parvenu à ne plus s'entendre (1).

Les précieuses archives de la métropolitaine de Verceil conservent des manuscrits du IVe siècle; et le n° 26 porte : *Introductio Porphyrii in categorias*, philosophe qui vivait en 278, et dont le docte Boissonade (2) nous a donné des notices détaillées; le n° 35 :

de langage, et attribuant, avec le moderne Kant, la connaissance des objets aux idées, et non aux sens.

(1) A cette époque, les Français, habitués aux argumentations académiques, perdirent patience, et brûlèrent publiquement la Métaphysique d'Aristote, qui ensuite fut estimée par Scot et par saint Thomas d'Aquin, les chefs de deux écoles très-connues et encore suivies aujourd'hui.

(2) *Eunapii Sardiani Vitas sophistarum et fragmenta historiarum recensuit et notis illustravit Boissonade. Amstelodami*, 1822.

Liber dialecticæ categoriæ (1) *Aristotelis, ab Augustino de græco in latinum translatæ*, manuscrit du XIIe siècle. (Voyez pages 565 et 567, tome IV, *Storia della Vercellesi Letteratura ed Arti.*)

Il est très-probable que l'auteur de l'Imitation, dont le but était de réfuter les propositions de ce grand philosophe grec, a fait usage de ces deux manuscrits légués à l'église Eusébienne, par le maître Cotta, chanoine théologal, par l'évêque Carnario et autres.

Au §. 5 du même chapitre il ajoute : « Oh! s'ils met« taient autant de soins à déraciner les vices, et à « planter en leur place des vertus, qu'ils en mettent à « agiter des questions, il n'y aurait ni tant de maux « et de scandales dans le peuple, ni tant de relâche« ment dans les monastères. »

« Un esprit de raisonnement et d'indocilité, dit Michaud (2), s'était élevé au milieu des fidèles en 1206 » : cet esprit d'orgueil, joint à l'amour des paradoxes et de la nouveauté, a relâché la discipline ecclésiastique, et enfanté les hérésies des Albigeois, ainsi que les sectes des Bulgares et des Aymeristes. Ces sectaires reprochaient aux prédicateurs de la foi leur luxe, et leur sublime éloquence qui n'attaquait point le relâchement des mœurs. Ce défaut est aussi reproché aux orateurs, au chapitre 2, livre III, par l'auteur de

(1) *Organa Aristotelis, cum præmissa Porphyrii introductione, græce. In-fol. Venetiis,* 1495. *Alduni Porphyrii Homericæ quæstiones (græce) per Aldum,* 1521. *Porphyrii Ysagoge Aristotelis prædicamentorum lib. I : apud Junctas,* 1521.

(2) Histoire des Croisades, tome III, livre XII.

l'Imitation : « Leur langage est trop sublime, dit-il ; « mais si vous vous taisez, Seigneur, il n'échauffe pas « le cœur. » Le poëte Dante blâme de même au chant XXIX, vers 95 du Paradis, les orateurs de son temps :

Per apparer ciascun s' ingegna, e face
Sue invenzioni, e quelle son trascorse
Da' predicanti, e 'l Vangelio si tace.

L'orateur, dit-il, voulait faire de l'éclat ; il prêchait, non l'Évangile, mais des sujets de son invention.

Notre maître des novices, platonicien et catholique, après avoir démontré que c'est une grande misère, une grande peine pour l'homme, lorsqu'il veut être dégagé et libre, de manger, boire, veiller, dormir, se reposer, travailler, et être sujet à toutes les autres nécessités de la nature (chapitre 22, livre I), reprochait aux novices, dans le monastère, leurs disputes sur des sujets de sciences et sur des subtilités tirées des livres d'Aristote. Il connaissait parfaitement ces livres ; car le chap. 2 du livre I commence par ces mots : *Omnis homo naturaliter scire desiderat,* tout homme désire naturellement savoir ; en mettant au singulier ce qu'Aristote (1) avait dit au pluriel, suivant l'ancien usage pratiqué par les Pères de l'Église, de s'approprier les textes de l'Écriture sainte par des inversions.

Au chapitre 43, livre III, il dit de nouveau : « Mon « fils, ne vous laissez pas émouvoir par les beaux et « subtiles discours des hommes » : ce qui a rapport aux subtilités de la philosophie aristotélicienne et aux

(1) *Omnes homines naturâ scire desiderant. Arist. Metaph. lib. I, cap.* 1, *interprete card. Bessarion. Op. tom. I, pag.* 1269, *edit. Lugd.* 1581.

citations de Porphyre, que les scolastiques de ces temps employaient dans leurs dissertations.

Au même chapitre, §. 3, il ajoute : « C'est moi qui « enseigne sans le bruit des paroles, sans l'embarras « des opinions, sans le faste des honneurs, sans le « combat des arguments », *sine pugnatione argumentorum* : car l'argumentation scolastique, avons-nous dit, est un vrai combat de mots ou de phrases souvent énigmatiques; elle consiste souvent dans des déceptions et des sophismes, tandis que les disputes académiques ont admirablement servi au progrès des lumières et de la vérité, par des arguments positifs et clairs.

Au chapitre 31, livre III, l'auteur démontre « qu'il « y a une grande différence entre la sagesse d'un « homme pieux, éclairé, et la science du clerc lettré et « studieux. » On appelait alors *Clericus* le philosophe, selon Delfau; car, au XIII[e] siècle, la science n'était cultivée que par les gens d'église, et on appelait *laicus* l'homme bon et pieux qui n'était pas initié dans les sciences de la théologie et de la philosophie mystique.

Au chapitre 40 du même livre, §. 2, il dit : « Vous « êtes toujours le même, ô Seigneur; tandis que moi, « qui suis plus prompt à tomber qu'à me relever, « je ne reste pas toujours dans le même état, car je « passe successivement par les sept âges de la vie » (*quia septem tempora mutantur super me*). Ces sept temps, d'après le droit romain, qu'on professait à l'Université de Verceil pendant le XIII[e] siècle, et d'après les observations des physiciens, se rapportaient aux sept phases de la vie humaine. On fixait à

sept ans le terme de l'enfance; à quatorze ans, celui de l'adolescence; à vingt et un ans, la fin de la minorité, où l'on devient *sui juris;* à quarante-deux ans, finit la jeunesse, à soixante-trois ans se termine la virilité; à soixante-dix ans, finit le premier degré de la vieillesse; à soixante-dix-sept ans, se termine le second degré; à quatre-vingt-quatre ans, finit le troisième degré, qui correspond à l'âge de l'enfance : après, il n'y a plus dans l'homme, suivant le Psalmiste, LXXXIX, *nisi labor et dolor* (1). Ce même calcul fut adopté, par saint Benoît, au chapitre 37 de sa règle, où il compare les vieux moines aux enfants admis dans les monastères (2).

Il appartenait à la philosophie de ces temps du réveil de l'esprit humain, de s'adonner à la romanesque astrologie, et à l'influence, bonne ou mauvaise, des étoiles sur la destinée de la vie. Cette étude, cultivée par

(1) Dans l'Histoire Vercellaise, tome I, tableau 1, nous avons démontré que cette division des âges de sept en sept ans a été tirée de la philosophie grecque, et adoptée par la loi des Douze Tables, où l'âge viril fut fixé à vingt et un ans, en y parvenant par trois périodes septénaires. Varron, *de Vita Pomponii,* nous apprend que les magistrats, à soixante-trois ans, étaient dispensés de vaquer aux fonctions publiques.

Nous laissons les savants médecins méditer sur l'influence des années climatériques, et notamment sur celle de soixante-trois, appelée la *grande climatérique*, d'après le jurisconsulte Ulpien, très-versé en statistique, dans la loi 68, *ad legem Falcidiam*, où il calcule la probabilité de la vie à cinq ans au plus après les soixante-trois ans, calcul utile pour les rentes viagères.

(2) Cette opinion est partagée par Calmet; et par l'abbé Grégoire, tome I, Histoire des Sectes religieuses, où il parle des sept âges du monde.

l'empereur Frédéric II, fut aussi goûtée par le poëte Dante, et il nous en donne une preuve au chant xxx, vers 109 du Purgatoire, où il dit :

Non pur per ovra delle ruote magne,
Che drizzan ciascun seme ad alcun fine,
Secondo che le stelle son compagne.

Contre cette crédulité de l'influence des astres sur la bonne ou la mauvaise fortune, sur la longévité et sur le bonheur de la vie, prédite par les astrologues de ces temps d'ignorance, remplacés aujourd'hui par les magnétiseurs et les somnambules, au liv. 1, chap. 23, notre auteur s'écrie : « Ah! insensé, pourquoi pensez-vous « que vous vivrez longtemps, lorsque vous n'avez pas « un seul jour d'assuré? etc. » Voyez à la page 6, chapitre 1, la suite de cet article contre les astrologues calculateurs des probabilités de la vie humaine.

Les recherches sur l'impénétrable mystère de la très-sainte Trinité se lièrent, dans la philosophie du XIII[e] siècle, aux disputes qui avaient été réveillées par les Albigeois. Ainsi, notre auteur, sans prendre le ton de controversiste, ni même attaquer directement ses adversaires, au premier chapitre de son traité de l'Imitation dit : « A quoi vous servirait-il de disputer des « choses sublimes sur la Trinité, si faute d'humilité « vous déplaisiez à la Trinité? » Au chapitre 2 il ajoute : « Modérez le trop grand désir d'apprendre (1); car ce « désir excitera en vous de grandes dissipations et il-

(1) Dans plusieurs manuscrits, on lit *sciendi desiderio*, au lieu de *discendi*. Nous avons démontré, dans l'édition latine, que le *Codex de Advocatis* était bien plus correct et plus approchant de l'original. Voyez la note page 5.

« lusions. » Au livre III, chapitre 2, il ajoute, en parlant des prophètes : « Ils annoncent les mystères, mais « vous (Seigneur), vous donnez l'intelligence pour les « pénétrer. » Le Seigneur, au chapitre suivant, répond : « Mon fils, écoutez mes paroles; elles surpassent « toute la science des philosophes et des sages du « monde (1). » Il termine ainsi au chapitre 4 : « Il y « en a qui ne marchent pas devant moi sincèrement; « mais, guidés par une certaine curiosité et un certain « orgueil, ils veulent découvrir mes secrets, et pénétrer « les plus hauts mystères de Dieu. »

Le grand poëte Dante n'a pas oublié, étant au Purgatoire, d'avouer les doctrines par lui puisées dans le traité de l'Imitation (2) de Jésus-Christ; ainsi, au chant III, vers 34, il dit :

Matto è chi spera che nostra ragione
Possa trascorrer la 'nfinita via
Che tiene una sostanzia in tre persone.
State contenti, umana gente, al quia;
Chè, se potuto aveste veder tutto,
Mestier non era partorir Maria.

Il taxe de folie tous ceux qui, par la pure raison, prétendent tout expliquer, et qui, passionnés pour l'inconnu, veulent de là tout démontrer, par des phrases entortillées et énigmatiques.

Avant de terminer ce premier paragraphe, qu'il nous soit permis de faire une remarque, et de démon-

(1) Ces mots regardent le célèbre Pierre des Vignes, qui, par l'ordre de Frédéric, écrivit contre la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(2) Le chevalier Artaud, dans la Vie de Dante, Paris, 1841, dit que le grand poëte alla étudier à l'Université de Padoue, tan-

trer que, par la manière calme et méthodique avec laquelle l'auteur de l'Imitation combat les Albigeois, soit dans les premiers chapitres, soit dans le chap. 18 du livre IV de son traité, où il dit que nous avons bien d'autres mystères dans la nature humaine qui sont inintelligibles; de cela même il résulte que Gerson de Paris ne peut être l'auteur véritable de l'Imitation; car, dans ses sermons *de Trinitate*, il s'échappe en invectives, il cite mal à propos Platon, Aristote; il entre dans des discussions que l'auteur bénédictin, très-sage, se défend d'aborder.

Le même argument sert à combattre ceux qui, comme l'abbé Spotorno, prétendent attribuer l'Imitation à Thomas Gallo, Vercellais, abbé de Saint-André, et professeur de saint Antoine; attendu que Thomas, comme nous le développerons avec plus de précision au chapitre XI, professa la théologie mystique, contre les principes adoptés par l'auteur de l'Imitation, qui ne voulut pas absolument entrer dans ces disputes, nous disant qu'il faut ou croire, ou renoncer à la foi catholique.

Parlons à présent des contestations qui, dans le XIIIe siècle, eurent lieu entre les ordres mendiants, institués, l'un en 1205, par saint Dominique, l'autre, en 1208, par saint François. Nous lisons une fidèle description de ces disputes dans l'Histoire de Fleury, tome XII, livre 83, où il démontre qu'entre ces deux ordres célèbres à peine naissants s'élevèrent des con-

dis que depuis l'an 1228, les professeurs de cette Université, supprimée par le Pape, étaient passés à Verceil. Voyez le Document dans l'Appendice. Il est plus probable que Dante a étudié dans notre ville, comme nous le démontrerons au chapitre IV.

testations sur l'impénétrable mystère de la sainte Trinité, sur la plus grande perfection de leurs institutions, et sur le mérite des fondateurs.

Si l'on s'en rapporte à ce qu'a écrit Habert (Louis), docteur de Sorbonne, c'est l'abbé Joachim, qui, dans ses prédictions, publiées sous le nom de l'*Évangile Éternel*, aurait imaginé que les trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ont une nature propre, qui forme un corps unique, de manière qu'aucune des trois personnes, prise séparément, ne puisse être Dieu. Cette doctrine de Sabellius et d'Arius (1), dit Bercastel, avait déjà été combattue par saint Augustin. Elle avait été condamnée, en l'année 1215, dans le quatrième concile de Latran (2), présidé par le pape Innocent III; cependant elle fut un objet de disputes pendant tout le XIIIe siècle. Le même historien Fleury nous rapporte, avec plus de précision, les doctrines des *Joachimites,* auxquels le Franciscain Jean de Parme, général des frères Mineurs, prit une part active, tandis que les Dominicains s'y opposèrent très-énergiquement.

Nous ajouterons ici que par le mot *arianisme,* secte qui nie la divinité de Jésus-Christ, et veut à sa façon expliquer l'impénétrable mystère de la très-sainte Trinité, on doit entendre la tendance au rationalisme des philosophes modernes, qui n'acceptent pas les mystè-

(1) L'un confondait les trois personnes divines en une, l'autre divisa la substance divine en trois, tandis que la *révélation* nous donne la distinction des personnes et l'unité de substance. *Credo in unum Deum, etc.*

(2) Ce concile, en condamnant les Albigeois et les Vaudois, a confirmé la doctrine de la transsubstantiation.

res, ni la révélation; mais qui prétendent tout expliquer par la raison, qui se passionnent pour l'inconnu, et veulent tout connaître.

Ainsi, l'abbé de La Mennais, dans son *Esquisse d'une philosophie,* attribue à Dieu la *puissance,* l'*intelligence* et l'*amour*. Il est un par la substance, il est triple par ses propriétés. Il ne nous appartient pas de combattre le novateur, dans ce système déjà connu et que Dante a taxé de folie, au chant III du Purgatoire, déjà cité.

Les disciples de Joachim, aux systèmes des ternaires, en ajoutèrent trois autres: 1°. le Vieux Testament; 2°. le Nouveau Testament; 3°. l'Évangile Éternel; et ils rapportèrent le tout à des époques de la vie humaine, par eux fixées, savoir, aux temps où les hommes vivaient suivant la chair, aux temps où ils vivaient suivant la chair et l'esprit, et aux temps aussi où ils vivraient suivant l'esprit (1).

Baronius, dans ses Annales, an 1203, dit qu'on disputait sur la trinité des personnes et qu'on voulait la figurer aussi dans le sacrement de l'Eucharistie, par du pain, du vin et de l'eau; mais que *sola fides sufficit* à celui qui conserve la bonne foi.

Toutes ces propositions fantastiques furent condamnées en 1260 par le concile d'Arles; et Jean de Parme, quoique grand partisan de l'abbé Joachim, ne fut pas anathématisé, parce qu'on ne reconnut point en lui un fauteur de ces erreurs, comme Affò le prouve. Néanmoins le grand poëte Dante (2), guidé au Paradis

(1) Voyez le concile de Paris de 1209, où les doctrines d'Amalric et de ses disciples furent condamnées; c'est de là que Servet tira ses erreurs sur le mystère de la très-sainte Trinité.

(2) Dante Alighieri degli Elisei naquit à Florence en 1265, à

par Béatrix, adopte, avec les Joachimites, l'idée ternaire, au chant XII, vers 30, et au chant XIII, vers 25, d'après les scolastiques : au chant dernier, vers 115, après avoir prié Dieu de lui permettre de décrire toute sa gloire, suivant la philosophie et la théologie mystique, il figure dans l'atmosphère trois cercles de diverses couleurs, pour exprimer les trois puissances divines du Père, du Fils et du Saint-Esprit, qui sont tout feu dans le dernier cercle.

Nella profonda e chiara (1) *sussistenza*
Dell' Alto Lume parvemi (2) *tre giri*
Di tre colori e d' una continenza,
E l' un dall' altro, come Iri da Iri,

l'époque malheureuse du retour des Guelfes. Cet élève de Brunetto Latini fut, en 1302, un des chefs de la république, et bientôt, comme *Blanc*, proscrit par les *Noirs*, soutenus par Charles de Valois, l'allié du pape Boniface VIII. Dante se réfugia à Vérone auprès des Scaligeri, vint à Paris, et mourut à Ravenne en 1321, chez Guido da Polenta. Il a retracé dans son poëme toutes les époques du temps avec une grande fidélité historique. La Divine Comédie fut commencée vers la fin du XIIIe siècle, après la mort de Béatrix, femme de Simon de Badi, arrivée à Florence, en 1290. Ce poëme ne fut terminé qu'après le décès de l'empereur Henri, mort à Bonconvento, l'an 1313, car il parle de la perte irréparable de son protecteur. Cette remarque n'a pas été faite par plusieurs commentateurs de la Divine Comédie, souvent inintelligible et énigmatique; le poëte n'ayant laissé aucune explication, comme l'a pratiqué après lui Borchiello, son concitoyen, décédé en 1418, dont les sonnets et les poésies ont été inutilement interprétés.

(1) La très-sainte Trinité est *profonde*, en ce que l'intelligence humaine ne peut y pénétrer; elle est claire, car la foi nous l'assure par la révélation.

(2) Ce mot veut dire qu'il figurait trois cercles de trois couleurs et d'une même contenance.

Parea riflesso (1), *e 'l terzo parea fuoco*
Che quinci e quindi igualmente si spiri.

Notre auteur de l'Imitation de Jésus-Christ avait déjà désapprouvé de telles investigations sur le mystère de la Trinité, lorsque son collègue, l'abbé Thomas Gallo, professeur de théologie mystique à Verceil, se louait de son écolier, saint Antoine de Padoue, disant de lui : *qui arcana SS. Trinitatis penetravit.*

Aux preuves données, que l'auteur de l'Imitation blâme ces disputes et recherches mystiques, ajoutons-en une dernière, tirée du chapitre 58, livre. III : « Mon « fils, gardez-vous de disputer sur des matières éle- « vées et sur les secrets jugements de Dieu » ; *Fili, caveas disputare de altis materiis.* Le chanoine Amort avoue qu'il s'agit ici d'éviter les disputes sur le grand mystère de la Trinité ; mais il ajoute que cet avertissement est donné aux femmes, et non aux étudiants. Voyez, *Deductio critica, argumentum IX.*

Une seconde contestation s'était élevée entre les Dominicains et les Franciscains sur le mérite des deux saints fondateurs et sur la perfection de leur règle. Matthieu Pâris (2), célèbre chroniqueur anglais, qui prit en 1217 l'habit de bénédictin, homme d'une probité rare, et après lui Fleury, nous font le récit de ces vaines disputes, qui prirent leur source dans la rigueur de la règle des deux ordres. Les Dominicains disaient : Nous mangeons toujours maigre, la viande nous est défendue. Les Franciscains répondaient : Nous vivons

(1) Ici le savant poëte platonicien explique par ce mot la procession du Saint-Esprit.

(2) Voyez *Historia major et minor,* Lond. 1571 ; Querelles littéraires, tom. IV ; Fleury, tome XII.

dans une pauvreté telle, que l'aliment que nous portons à la bouche ne nous appartient pas ; car, disaient-ils, l'usage de fait n'est pas un droit. Ils s'appuyaient sur le chapitre 6 de leur règle, où il est dit : *Fratres nihil sibi appropriant nec domum, nec locum, nec aliquam rem*. Ces disputes furent terminées par deux constitutions du pape Jean XXII, par lesquelles il a été démontré que l'usage de fait était inséparable de la propriété.

L'auteur de l'Imitation s'opposa à ces disputes, d'abord au chapitre 14 du livre premier, où il dit que, « De la diversité des opinions naissent assez souvent « des dissensions entre les amis et les concitoyens, « entre les personnes religieuses et les personnes dé- « votes. » L'auteur a voulu désigner ici, comme personnes dévotes, les laïques que saint François admettait à sa suite, dans la classe des *Tertiarii*, c'est-à-dire d'un troisième ordre qui, de son temps, montait déjà à plus de douze mille individus des deux sexes.

Au chapitre 58, livre III, notre Bénédictin dit : « Gardez-vous de faire des recherches sur le mérite des « saints, et de disputer si l'un est plus saint que l'autre, « ou quel est le plus grand dans le royaume des cieux. » Cette admonition est manifestement relative aux recherches qu'on faisait sur les mérites de la vie de saint François et de saint Dominique, de même que sur la perfection de la règle sanctionnée respectivement pour les deux ordres. Il ajoute : « De telles recherches en- « gendrent souvent des différends et des contestations « inutiles. Elles nourrisent aussi l'orgueil et la vaine « gloire, d'où naissent des jalousies et des dissensions, « lorsque celui-ci préfère un saint, et que l'autre s'ef-

« force, avec orgueil, de lui en préférer un autre. « D'ailleurs, le désir de savoir et d'approfondir de « telles choses ne rapporte aucun fruit, mais déplaît « plutôt aux saints. Que les hommes charnels et ter- « restres, qui ne savent aimer que leur satisfaction « particulière, cessent donc de discourir sur l'état des « saints. Ils retranchent et ajoutent selon leur incli- « nation, et non selon qu'il plaît à l'éternelle vérité. Il « vaut mieux invoquer les saints par des prières fer- « ventes et des larmes, et rechercher humblement « leurs glorieux suffrages, que de vouloir, par une « vaine recherche, pénétrer leur secret. » Ensuite, au §. 8 du même chapitre, il termine par ces mots : « Les « saints ne se glorifient point de leur propre mérite; « parce qu'ils ne s'attribuent aucun bien, mais qu'ils « rapportent tout à Dieu. »

Notre auteur ne pouvait s'expliquer plus clairement, ni avec plus de lumière et d'à-propos, selon les besoins de son temps, car il s'agissait de repousser l'orgueil de ceux qui, suivant Fleury, voulaient avilir l'ancienne institution bénédictine, laquelle avait rendu et rendait de grands services à l'Église et à la société.

Il cherchait encore à déraciner les préjugés des peuples, qui, après l'institution des deux nouveaux ordres mentionnés, mettaient leur dévotion dans des images, des scapulaires et dans une foule d'autres distinctions extérieures; il les déprécie au chapitre 4, §. 4 du même livre III, où il dit : « Il y en a qui mettent toute « leur dévotion dans des livres, d'autres dans des ima- « ges, et d'autres encore dans des signes extérieurs et « des figures. » Il est à croire, par ces expressions, que l'intention de l'auteur était de parler de ceux qui,

pour se mettre en opposition avec les Albigeois, affectaient, par des signes extérieurs, par le culte de certaines images, une dévotion exagérée, comme Habert nous l'atteste dans sa Théologie, où il dit : *Talis cultus licet sanctis exhibere, qui respondeat eorum excellentiæ.*

Enfin, au même chapitre 58, §. 3, il ajoute : « Il « en est qui, par un zèle de dévotion, se portent avec « plus d'affection vers quelques saints que vers les au-« tres, mais ce zèle est plutôt humain que divin. » Ici l'auteur fait allusion aux mœurs et aux coutumes de cette époque, où les hommes et les femmes étaient également empressés à se faire inscrire sur les catalogues du tiers ordre des frères Mineurs, comme ils firent ensuite pour d'autres congrégations religieuses ou sociétés pieuses, dans le but de se donner une vaine considération, plutôt que par un esprit de dévotion.

Nous avons dit que Jean XXII, mort en 1334, avait mis un terme aux disputes sur le mérite des deux fondateurs saint Dominique et saint François. Notre allégation est aussi affirmée par le grand poëte florentin, qui, dans sa Comédie, nous donne l'histoire fidèle des personnages éminents, des disputes, des mœurs et des discussions politiques, qui divisèrent alors la belle Italie, et même de celles qui s'élevèrent entre les deux ordres mendiants. Au chant XI, vers 34 du Paradis, en parlant des deux Patriarches, il s'exprime ainsi :

In sè sicura e anche a lui più fida,
Duo principi (1) *ordinò in suo favore,*
Che quinci e quindi le fosser per guida.

(1) Les deux princes dont le poëte parle ont des attributs parti-

L'uno fu tutto serafico in ardore,
L' altro per sapienza in terra fue
Di cherubica luce uno splendore.

Au chant XII, vers 34 et 40, pour terminer toute dispute, il conclut :

Degno è che dov' è l' un, l' altro s' induca,
Si che com' elli ad una militaro,
Così la gloria loro insieme luca.

Quando lo 'mperador che sempre regna,
Provvide alla milizia ch' era in forse,
Per sola grazia, non per esser degna;
E com' è detto, a sua sposa soccorse
Con duo campioni, al cui fare, al cui dire
Lo popol disviato si raccorse.

Dante, après avoir décrit ainsi les éminentes qualités des deux patriarches, dit que François était plein d'ardeur pour Jésus-Christ, et Dominique n'était que science et lumière pour ses disciples.

Au douzième chant, il démontre qu'on doit à la bonté de Dieu, d'avoir secouru son peuple, près de succomber sous le poids des vices et de la corruption; d'avoir envoyé les deux champions, qui sont très-dignes

culiers : saint François était tout ardeur par la charité, et saint Dominique, tout céleste par la science.

Dante fait ici l'éloge des deux patriarches qui ont rappelé les peuples à la saine morale, dans un siècle de corruption et de guerres civiles. Il désapprouve ceux qui préfèrent l'un à l'autre des deux saints. Si les éditeurs de ce poëme épique eussent réfléchi à l'histoire du XIIIe siècle, ils auraient mieux éclairci ces passages, et interprété le poëte dans un meilleur esprit. Dante a emprunté de Platon les bases de la perfection et de la félicité humaine, savoir : le *vrai*, le *bien* et le *beau;* il ne voyait dans la nature que les merveilles du Créateur suprême et de son Verbe incompréhensible.

du même rang de gloire et de splendeur, pour avoir tous deux en même temps opéré le bien des peuples. Il faut convenir que l'auteur de l'Imitation et le poëte florentin ont été presque contemporains des disputes malheureusement survenues entre les disciples après la mort de leurs Fondateurs, et qu'ils ont ainsi porté sur ces disputes un même jugement conforme à la charité chrétienne.

Parlons maintenant de l'Évangile Éternel, et de ses nouvelles doctrines, qui, dans le XIIIe siècle, attiraient la curiosité publique. Guillaume de Saint-Amour, dans son livre sur les Périls des derniers temps; et le frère Mineur Ghérardin, dans son Introduction à l'Évangile Éternel, attestent qu'en ces temps-là une secte avait imaginé de détruire l'Évangile de Jésus-Christ pour en établir un plus parfait, savoir, celui du Saint-Esprit. Cette doctrine paradoxale et nouvelle excita vivement les esprits, frappés de ce que saint Jean dit au chapitre XIV de sa mystérieuse Apocalypse. « J'ai « vu un autre ange qui volait par le milieu du ciel, « portant l'Évangile Éternel, pour l'annoncer à ceux « qui sont sur la terre, à toutes les nations, à toutes « les tribus, à toutes les langues et à tous les peuples. »

Les Ayméristes, dit Pluquet, dans son Dictionnaire des Hérésies, d'après les prédictions que leurs chefs avaient faites au monde, croyaient à l'établissement futur d'un culte spirituel; ainsi, en 1201, Amalric de Chartres et Jean de Parme (1), comme certains historiens l'allèguent, avaient déjà écrit un traité sur cette

(1) Voyez Affò, *Vita del beato Giovanni da Parma*, 1777; *Memorie degli Scrittori e dei Letterati Parmigiani*, 1789.

doctrine, dont le but était de répandre le bruit que les apôtres avaient seulement prêché l'Évangile de Jésus-Christ, d'après la lettre; mais qu'avant l'année 1260, il devait s'introduire parmi les chrétiens un évangile, d'après l'esprit du texte, lequel abolirait le premier, et serait appelé l'Évangile du Saint-Esprit, le perfectionnement de la vie spirituelle. Ils s'appuyaient aussi sur l'épître II, chapitre III, de saint Paul aux Corinthiens, où il est dit : *Nos fecit idoneos ministros novi Testamenti, non littera sed spiritu : littera enim occidit, spiritus autem vivificat;* et sur le chapitre VI de l'épître aux Galates, où il est dit : *Fratres, si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus, etc.*

Ces absurdités sont décrites par Fleury, tome XII, pag. 299; par Noël Alexandre, dans son Histoire au XIIIe siècle, où il nous donne une idée de l'Évangile Éternel; par Raynaldi, dans ses Annales ecclésiastiques; par Tiraboschi, tom. I de son Histoire littéraire; et dernièrement par J. Affò, dans la Vie de Jean de Parme. Tous ces historiens, auxquels nous ajoutons Guillaume de Saint-Amour, disent que les hommes, toujours portés aux excès, et passant de la vie corrompue au mysticisme, crurent, par un zèle de perfection, à l'introduction du nouvel évangile; que ces absurdités, déjà rejetées par l'Église romaine depuis 1209, prenaient de la consistance; et qu'on s'étudiait à détruire l'Évangile de Jésus-Christ, pour en établir un, qu'ils prétendaient être plus parfait. Le mal alla au point qu'Alexandre IV, dans une bulle de l'an 1256, fut obligé de condamner ces novateurs, et de leur imposer silence.

Cette même condamnation fut renouvelée en 1296

par le pape Boniface VIII contre les *Fraticelli*, qui enseignaient qu'on pouvait parvenir à un état de perfection tel, que la chair se trouvât entièrement soumise à l'esprit; alors, suivant les novateurs, toute action du corps devenait indifférente, de sorte qu'on pouvait accorder au corps tout ce que les sens désiraient, sans que l'âme en fût souillée : principe détestable, mais commode, admis depuis par d'autres sectes, au moyen duquel on pouvait, sans scrupule, se livrer au libertinage et aux désordres de la vie animale.

Nous avons rapporté dans l'Histoire du Vercellais les folies du frère Dulcino, chef des Gazzeri, qui fut brûlé vif près de Verceil, en 1307, et ses adhérents furent battus et dispersés. Ces sectaires prêchaient la communauté de tous les biens pratiquée par les apôtres; et ils poussaient leurs excès jusqu'à y comprendre la communauté des femmes. Par une impudence incroyable, ces sectateurs faisaient dériver ce libertinage honteux de la loi de charité, qui veut qu'entre des frères toutes choses soient communes. Une morale si favorable aux passions attira à Dulcino plus de quatre mille disciples; il descendit du grand Saint-Bernard, parcourut le diocèse de Verceil, où l'évêque Reinier de Advocatis (Avogadro) prêcha une croisade pour détruire une secte infâme.

Examinons si notre maître des novices a émis dans son livre une opinion contre ces doctrines de son temps, et s'il en a réfuté les extravagances.

Il commence le chapitre I du traité de l'Imitation par ce précepte du Seigneur : « Celui qui me suit ne « marche pas dans les ténèbres », d'après l'Évangile

de saint Jean, chapitre 8, vers. 12. Nous trouvons ensuite que tout le second livre est écrit contre les doctrines des promoteurs de l'Évangile Éternel; et notamment au chapitre 8, le maître dit à ses disciples, que « quand Jésus ne parle pas au cœur, toute consolation « est insipide. » Cette déclaration est en opposition avec les doctrines des spiritualistes, qui regardaient l'inspiration du cœur comme une chose matérielle et absurde.

Au chapitre 3, §. 2 du livre III, il nous apprend à entendre et à estimer la parole de Dieu : « Mon fils, « dit-il, écoutez mes paroles, elles sont esprit et vie; « il n'en faut pas juger par le sens humain : c'est « moi qui ai instruit les prophètes dès le commence« ment. »

Au chapitre 4 du même livre, il ajoute : «Que la vé« rité éternelle vous plaise par-dessus toutes choses »; et au chapitre 14 il ajoute : « La vérité du Seigneur « demeure éternellement. »

Une telle profession de foi contre Almaric, qui voulait introduire un culte tout spirituel, tout idéaliste, démontre que notre auteur était contraire aux partisans de l'Évangile Éternel, qui, en Allemagne, se nommaient *spirituales,* spiritualistes (1), comme le savant Weigl l'observe dans ses notes annexées à la traduction de notre Mémoire sur le véritable Auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, vol. in-8°, Sulzbach, 1832.

Au chapitre 31, §. 3, livre III, il dit : « Nous vou« lons être appelés des hommes spirituels, quand nous

(1) Nous avons déjà dit que les opinions et les doctrines du XIIIe siècle se sont réveillées de nos jours en Allemagne.

« nous donnons beaucoup de peine et de sollicitude « pour des choses passagères et viles. » Ensuite, au chapitre 50, §. 8, il déclare que « les sens des hom-« mes sont souvent trompés dans leur jugement » ; et il conclut au chapitre 56 : « Si vous voulez connaître « la vérité, croyez-moi. »

Au livre IV, chapitre 11, il commence par déclarer : « J'ai les livres saints pour la consolation et le miroir « de ma vie. La parole de Dieu est la lumière de mon « âme. Je vous rends grâces, bon Jésus, lumière éter-« nelle, pour la table de la doctrine sacrée que vous « nous avez préparée par vos serviteurs les prophètes, « les apôtres et les autres docteurs » ; et il termine au chapitre 18 : « Si vous ne comprenez pas et ne con-« cevez pas des choses qui sont au-dessous de vous, « comment comprendrez-vous celles qui sont au-dessus « de vous ? »

Cette grande maxime de vérité doit se référer non-seulement au prétendu Évangile du Saint-Esprit, mais aussi à la lettre du pape Grégoire IX, de 1239 (1), adressée aux princes et aux prélats contre l'empereur Frédéric II, accusé de s'être moqué du mystère de l'Incarnation : d'où nous pouvons déduire, avec une certaine probabilité, que Gersen a composé son traité vers ladite époque, et que pendant longtemps, il le dicta à ses novices et aux étudiants des différents colléges.

Par toutes ces citations, il est facile de reconnaître

(1) Il paraît que Dante a été partisan de l'Évangile du Saint-Esprit, car il dit au Paradis, chant III :

Li nostri affetti, che solo infiammati
Son nel piacer dello Spirito santo,
Letizian del su' ordine formati.

une réfutation complète et directe, faite par l'auteur de l'Imitation, des doctrines du livre de l'Évangile Éternel, doctrines qui n'avaient pas encore été condamnées par le pontife romain, mais qui faisaient naître de graves dissidences entre les amis et les citoyens, entre les religieux et les personnes dévotes, comme il est dit au chapitre 14, livre I.

L'étiquette dans les festins a été un point délicat parmi les convives de tous les temps, et de toutes les nations. Ainsi, le personnage qui tenait la première place à la table chez les Romains, était appelé *summus* (1). Au XIIIe siècle, la même étiquette était observée, et l'auteur de l'Imitation, livre II, chapitre 10, donne ce précepte : *Pone te semper ad infimum, et dabitur tibi summum.* « Mettez-vous toujours à la dernière place, et la première vous sera donnée »; ce qui est aussi conforme à la règle bénédictine.

§. III.

La première preuve historique que le livre de l'Imitation a été composé dans le XIIIe siècle, nous la tirons du concile de Trèves de 1227, canon 12, où il fut ordonné que les prébendes, qui étaient individuellement possédées par des moines, seraient réunies en communauté. Or, l'auteur de l'Imitation ayant écrit au livre I, chapitre 3 : « Dites-moi où sont ces « docteurs? d'autres possèdent déjà leurs prébendes »; et au livre III, chapitre 3 : « Pour une petite prébende « on entreprend de grands voyages »; il faut de là con-

(1) *Scribæ et Pharisæi amant primos recubitus in cœnis.* Matth. XXIII, 6.

clure que ce traité scolastique est antérieur à cette défense, et qu'en son temps les prébendes appartenaient à ceux qui les avaient obtenues.

Ce traité est aussi absolument antérieur au second concile de 1310, lequel, au canon 28, défend, sous peine d'excommunication, aux moines, de vaguer par les villes, de voyager çà et là dans les pays, comme ils prétendaient le faire. *Sub pœna excomunicationis inhibemus ne monachi extra claustra per civitatem, castra, seu villas, discurrere de certo præsumant.* De cette sévère disposition du concile de Trèves, il faut conclure que l'auteur a vécu antérieurement, sinon il aurait mal à propos, au chapitre 20, livre I, animé les moines à garder la cellule; et au chapitre 25, en vain réprimandé ceux des moines qui vaguaient en désordre; mal à propos encore il dirait, au chapitre 32 du livre III, qu'il déteste les promeneurs cherchant les nouveautés.

La seconde preuve dérive de l'usage alors conservé de donner la très-sainte communion sous les deux espèces du pain et du vin, même aux séculiers, à certaines époques solennelles. Sans rapporter ici ce que disent plusieurs auteurs, et notamment Bergier, dans son Dictionnaire de Théologie (1), il est hors de doute qu'au XIII[e] siècle, surtout en Italie, la communion des séculiers avait encore lieu, au moins à Pâques, sous les espèces du pain et du vin.

Cette communion, en usage dans les premiers temps de l'Église, fut conseillée par saint Léon; elle avait

(1) Au mot *Communion sacramentelle*. (Paris, 1819.) *Decretalium, part. III, de Consecratione; distinct. 2, cap. 7 et 42.*

été spécialement ordonnée par le pape Gélase, au v[e] siècle, afin de s'opposer à la secte des Manichéens ou Pauliciens venue d'Orient, secte dont les doctrines consistaient dans ces deux principes; le Dieu bon, invisible, et le Dieu mauvais, visible. Leurs erreurs furent condamnées au concile de Latran, en 1215; et Bergier nous dit de plus, que le manichéisme ayant ravagé l'Église occidentale jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, il n'est pas surprenant que dans plusieurs églises, comme le docteur saint Thomas l'affirme, cet usage primitif de la communion (1) avec le pain et le vin ait été conservé de son temps.

Pour en donner une preuve évidente, nous allons citer le nécrologe eusébien des archives de l'église métropolitaine de Verceil, en 1196, où il est dit : *IV kal. aprilis, obiit bona mater Ambrosij, quæ dedit vineam unam in Girondo. Item obiit Vurnerius Resta, qui ad usum paschalium dedit vineam unam in Mongrando.* Ces deux legs ont été faits à notre église pour subvenir à la grande consommation de vin qu'on faisait dans la communion des séculiers; mais les inconvénients survenus, la répugnance de plusieurs fidèles à approcher leurs lèvres du chalumeau céleste, surtout dans les

(1) Baronius, Annal. tom. II, ad annum 254 : *Eucharistia in calice etiam laicis dabatur : imo dandam sub utraque specie decreverunt Rom. Pontifices ut detegerentur Manichæi, qui nolebant sanguinem sub specie vini sumere.* Tom. VI, pag. 396.

Voyez Jonstonius, *de Communione veteris Ecclesiæ syntagm.*, pag. 69, Elzevir.

Bossuet affirme qu'au XIII[e] siècle, les fidèles étaient libres de communier sous une ou sous deux espèces. Voyez l'Histoire des Variations des églises protestantes, livre XI, et ailleurs.

temps de maladies contagieuses, ont engagé, dit Gazaniga, tome IX, vers l'an 1415, les pères du concile de Constance à défendre la communion sous les deux espèces, et à ordonner que les séculiers ne communieraient que sous l'espèce du pain; disposition que les conciles de Bâle et de Trente, ont sanctionnée et confirmée.

Examinons maintenant ce que l'auteur de l'Imitation exprime à l'égard de la communion sacramentelle. Au chapitre I, livre IV, le fidèle dit : « Je vous rends « grâces, ô bon Jésus! pasteur éternel, qui avez daigné « nous nourrir, nous, pauvres et exilés, de votre pré- « cieux corps et de votre sang. » Ensuite, au chapitre 4, §. 3, il est évidemment prouvé que l'usage de communier les fidèles sous les deux espèces était en pleine vigueur; car il nous dit : « Seigneur, vous avez « dispensé beaucoup de biens, de sorte que ceux qui « se sentaient pleins de trouble et de tiédeur avant la « communion, se trouvent changés en mieux, ayant « ensuite été rassasiés de la nourriture et de la boisson « céleste. »

Nous avons démontré, dans les notes de notre édition latine, qu'il s'agit ici de la communion réelle sous les deux espèces, et que l'auteur avait conséquemment écrit avant le XVe siècle et avant les doctrines soutenues par Gerson au concile de Constance. En effet, il s'explique encore plus clairement au §. 4 du même chapitre : « C'est pourquoi, s'il ne m'est pas permis de « puiser à la plénitude de la fontaine, ni d'y boire « jusqu'à la satiété, je présenterai cependant ma bou- « che à l'ouverture du chalumeau céleste, afin que j'en « reçoive au moins quelques gouttes pour apaiser ma

« soif. » Et au §. 5, le fidèle s'écrie : « Recevez-moi « pour l'honneur et la gloire de votre nom ; vous qui « m'avez préparé votre corps et votre sang pour « nourriture et pour breuvage. » Remarquons que dans le texte latin il est dit : *Apponam tamen os meum ad foramen cœlestis fistulæ;* et que Dom Martène, tome III des Antiquités ecclésiastiques, nous apprend qu'il y avait trois manières de donner aux séculiers la sainte communion; et ces trois manières furent conservées jusqu'au xve siècle. On présentait dans ce temps-là aux fidèles un chalumeau d'or ou d'argent, ou bien le calice, ce qui était plus particulier aux Ariens; autrement on trempait le pain dans le sang de Jésus-Christ, usage qu'un concile tenu à Prague désapprouva et condamna.

Du Cange, au mot *Fistula* de son Glossaire, et le père Mabillon, dans son *Musæum Italicum*, nous apprennent que le Pape, après avoir communié son clergé au saint jour de Pâques, s'avançait vers les princes et les dames romaines, et, assisté par le diacre, leur présentait le chalumeau d'or pour boire une goutte du sang de Jésus-Christ. La forme de ce chalumeau nous a été conservée par l'antiquaire P. Berlendis, dans l'ouvrage *de Oblationibus ad altare;* et il assure qu'on s'en servait avant le décret du concile de Constance pour la communion des séculiers.

Poursuivons nos preuves; au livre IV, chapitre 8, §. 2, le Seigneur dit : « Voilà que je me suis offert tout « entier à mon père pour vous ; j'ai donné aussi tout « mon corps et mon sang pour nourriture, afin que je « fusse tout à vous, et que vous fussiez à jamais tout « à moi. » Il s'agit donc encore ici de la communion

sous les deux espèces; car dans l'édition des Bénédictins de Saint-Maur, publiée par Delfau, on lit : *Corpus meum in cibum, et sanguinem in potum,* comme aussi dans l'édition de 1697.

Au chapitre 11, §. 5, il termine par ces mots : « Je « vous rends grâces, ô Sauveur et Créateur des hom-« mes, qui, pour manifester votre amour au monde « entier, avez préparé un grand banquet dans lequel « vous nous avez présenté à manger, non l'Agneau « figuratif, mais votre très-saint corps et votre sang (1), « comblant de joie tous les fidèles par ce festin sacré. »

Dans tous ces articles, l'auteur parle aux moines Bénédictins laïques et agriculteurs, et non à ceux qui avaient l'ordre du sacerdoce, pour lesquels existent au livre IV quatre chapitres spéciaux, savoir : les 5, 7, 8 et 9, comme nous l'avons noté à la page 342 de notre traduction française. C'est là que le maître parle de l'état sacerdotal, du grand mystère de la consécration, des devoirs pour se bien préparer à la célébration de la messe, et des offrandes qu'on doit faire à Jésus-Christ.

Enfin, au chapitre 10, il leur dit : « Ne soyez pas en « célébrant trop lent ou trop prompt, mais confor-« mez-vous à la manière ordinaire et louable de ceux « avec qui vous vivez. » Pratique digne d'être suivie par les prêtres.

Par les citations précédentes, on voit très-clairement, qu'il ne s'agit pas de la communion mystique, comme quelques savants, et notamment Gence ont prétendu le

(1) N'y aurait-il pas eu de l'impudence de la part de Jean Gerson, député au concile de Constance, où il fut si contraire aux Calixtins, de se servir de ces mots dans le traité de l'Imitation?

démontrer, puisque l'auteur parle aussi expressément de cette communion au chapitre 10, §. 6, où il dit, « qu'à certains jours, au temps marqué, tout fidèle doit « recevoir sacramentellement avec un tendre respect le « corps de son rédempteur; il communie cependant « mystiquement, et il est invisiblement rassasié toutes « les fois qu'il repasse dévotement dans son esprit les « mystères de l'incarnation et de la passion de Jésus-« Christ. »

Il s'agit donc, dans les précédentes citations, de la communion réelle sous les deux espèces du pain et du vin, laquelle était alors en vigueur dans la chrétienté aux trois Pâques, savoir : à Noël, à la Résurrection et à la Pentecôte, comme un remède efficace contre le manichéisme. Cette pratique de la communion sacramentelle était ordonnée aux Bénédictins laïques par l'art. 35 de leur règle, dans les fêtes solennelles; et Calmet nous assure, dans ses notes, que les moines recevaient le sacrement sous les deux espèces, et qu'ils approchaient leurs lèvres du chalumeau d'argent pour attirer quelques gouttes du sang de Jésus-Christ.

Comment donc attribuer le quatrième livre de l'Imitation, ou à à-Kempis ou à Gerson, écrivains tous deux postérieurs (1) au décret de 1417, l'un des derniers sanctionnés par le concile de Constance, où sous peine d'excommunication fut défendue aux séculiers la communion sous les deux espèces; défense qui occasionna tant de mécontentements et tant de disputes,

(1) Gence, dans ses Considérations, affirme que Jean Gerson a écrit l'Imitation de Jésus-Christ en 1419, étant retiré à Lyon, dans le monastère dont son frère était le supérieur. Voyez chap. IX.

tant de scènes tragiques, surtout en Bohème, ainsi que le savant cardinal Bellarmin, livre IV, et Ferraris, v° *de Eucharistia* nous l'attestent.

Une troisième preuve historique, que l'auteur de l'Imitation a appartenu au XIIIe siècle, est déduite du livre III, chapitre 7, §. 2, où l'auteur dit : « Quelques « religieux imprudents se sont ruinés par la grâce de « la dévotion, parce qu'ils ont voulu faire plus qu'ils « ne pouvaient. » Nous avons démontré au chapitre précédent, que cet avertissement est conforme à la règle de saint Benoît. Le Génevois Sismondi, dans l'Histoire des Républiques italiennes, depuis 1215 jusqu'en 1248, ainsi que Muller dans son ouvrage sur l'émigration des sectes réformées, et Fleury à l'année 1216, nous font observer que, tandis qu'Innocent III prêchait une croisade contre les Livoniens et contre les Albigeois, il arriva d'Orient en Europe une secte appelée Paulicienne, tenant des Manichéens réformistes. Le comte de Toulouse leur donna asile (voyez au chapitre IV) dans le Languedoc, où ils prirent le nom de Patarins; et, en 1215, ils furent condamnés dans le concile œcuménique tenu à Rome.

Une religion mystique s'était ainsi introduite (1), dit Fleury, au XIIIe siècle, par le culte rendu à la douleur; de manière que les dévots, dans les tourments qu'ils infligeaient à leurs corps, prétendaient trouver une purification pour leurs âmes. A ce propos, l'auteur de l'Imitation, au chapitre 7 que nous venons

(1) Muratori dit que, en 1244, l'hérésie des *Patarins* se propageait encore en Europe. Dans le même temps, on les confondait avec les Albigeois, les Cathares et les Vaudois.

de citer, en parlant des flagellations corporelles qu'à l'exemple des Patarins les dévots catholiques s'infligeaient, engage ses disciples à ne pas tourmenter leur corps par des pénitences sévères, mais modérées suivant le chapitre 4 de la règle bénédictine.

Nous pouvons facilement obtenir une quatrième preuve historique de ce que l'auteur de l'Imitation énonce au §. 4, chapitre 43, livre III : « Une certaine personne, en m'aimant intimement, apprit « des choses divines, et elle en parlait merveilleuse- « ment, *loquebatur mirabilia* (1); elle a fait plus de « progrès en quittant toutes choses, qu'en étudiant des « questions subtiles »; ce qui a rapport à la théologie mystique de l'abbé Gallo de Verceil. Cet article, jusqu'ici inaperçu, se rapporte à la personne illustre d'Antoine de Padoue, né à Lisbonne, en 1195, reçu chanoine régulier de saint Augustin, lequel après avoir fait ses études, allant prêcher aux Maures d'Afrique, fut jeté en Italie, où il fit connaissance avec saint François, et embrassa son ordre, comme nous le dirons au chapitre IV.

L'auteur de l'Imitation a certainement connu saint Antoine à Verceil, où saint François l'avait envoyé, et recommandé à l'abbé Bénédictin, Thomas Gallo, grand docteur, pour l'instruire dans la théologie mystique. Les historiens vercellais nous attestent que saint Antoine avait été reçu dans l'école de morale de l'abbé Jean Gersen, auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ; et un savant écrivain du XVe siècle nous apprend

(1) Voyez, dans le Bréviaire romain, l'office de Saint-Antoine de Padoue, le 13 juin.

qu'Antoine avait les qualités éminentes d'un bon orateur, qu'il étonna les Vercellais par la pureté de sa diction, pendant tout un carême. Le même écrivain ajoute qu'Antoine, dans le temps même de ses études à Verceil, ne cessa de prêcher à Milan et dans plusieurs autres villes; et que le pape Grégoire IX l'ayant entendu à Rome, en 1227, fut si touché de son érudition et de son éloquence, qu'il le surnomma *l'Arche du Testament* (1) *et le saint dépositaire des livres sacrés.*

A quel autre personnage pouvaient donc être adressées les paroles de l'auteur de l'Imitation au chap. 43, livre III, sinon à saint Antoine, qui, étant mort le 13 juin 1231, fut canonisé l'année suivante d'après la voix du peuple, qui le proclama saint.

Il est donc incontestable que saint Antoine de Padoue était connu en Lombardie, qu'il parlait merveilleusement, que son nom fut célébré, et qu'un an après sa mort il fut béatifié : ainsi l'auteur de l'Imitation n'a pu parler ici que de ce grand saint, son contemporain.

On peut déduire la cinquième preuve historique du chapitre 10, §. 3, livre III de l'Imitation, où il est dit : «Voilà, Seigneur, voilà le ciel et la terre que vous « avez créés pour le service de l'homme....; et cela « est peu encore, car vous avez créé et destiné les « anges au service de l'homme. » Dans la règle bénédictine, chapitre 7, on lit : *Ab angelis nobis deputatis, etc.;* ce qui prouve, comme nous l'avons déjà

(1) *Summus Pontifex aliquando concionantem audiens, Arcam Testamenti appellavit* Lect. v officii S. Antonii.

répété, l'accord du texte de l'Imitation avec les institutions, les doctrines et les maximes du grand Fondateur de cet ordre. Il est à remarquer que le texte latin de notre manuscrit *de Advocatis* dit : *Et hoc parum est, quia etiam angelos in ministerium hominis creasti* (1) *et ordinasti*. Cette leçon du texte est tout à fait conforme au décret du concile de Latran, tenu en 1215, dans lequel il a été décidé que les anges ont été créés de Dieu, ce qui était contesté par les opposants au concile. Ce mot *creasti* sert à prouver l'authenticité de notre manuscrit ; suivant l'avis de l'Académie de Munich transcrit au chapitre XI.

Nous trouvons une sixième preuve historique au livre III, chapitre 48, §. 2 ; et dans le chapitre 3, §. 6, du livre IV, où l'auteur rapporte des phrases tirées du *Salve Regina*. Cette antienne qui fut composée par Hermann, surnommé Contract, Bénédictin, en l'an 1054, ou, ce qui est plus probable, par Pierre de Compostelle, nous devons à saint Bernard de l'avoir achevée par les mots, *ô clemens, ô pia, ô dulcis virgo Maria*. En 1230, le pape Grégoire IX ordonna qu'après l'office elle fût récitée par les religieux. Nous pouvons donc conclure de là, que ce *Salve* était connu lorsque l'auteur du livre de l'Imitation en a cité des passages.

Le septième fait historique nous le déduisons du chapitre 21, livre I, §. 3, où notre sage auteur donne un conseil utile pour ces temps malheureux, et dit : « Ne vous attirez point les affaires des autres et ne « vous engagez point dans celles des grands. » Il s'a-

(1) Dans l'édition latine de Gence, publiée en 1826, le mot *creasti* a été omis.

gissait ici d'éviter les partis des Guelfes et des Gibelins (1), qui ont répandu tant de sang en Italie et notamment en Lombardie, comme nous l'avons dit à la page 52 de notre édition latine.

Il est à propos de remarquer que le poëte Dante était du parti des empereurs, ce qui résulte du chant XVIII, vers 119, du Purgatoire, où il parle de l'empereur Barberousse et lui donne le titre de *bon*.

Sotto l'impero del buon Barbarossa,
Di cui dolente ancor Melan ragiona.

Il n'aimait pas Rome; ainsi au chant VI du Purgatoire, vers 97 et 112, il s'écrie :

O Alberto Tedesco c' abbandoni....

Vieni a veder la tua Roma che piagne,
Vedova, sola, e dì e notte chiama:
Cesare mio, perchè non m' accompagne?

Enfin, une dernière preuve que l'auteur de l'Imitation a vécu au commencement du XIIIe siècle, se trouve au chapitre 14, livre III, et au chapitre 18 du livre IV, où l'on dit d'abord : « Ceux dont les actions « paraissaient louables sont descendus dans l'abîme. » Ensuite : « Plusieurs ont perdu la dévotion en voulant « pénétrer des choses trop élevées. » Ces deux articles se

(1) On n'a qu'à consulter le tableau IV de notre Histoire du Vercellais, et on connaîtra les malheurs du XIIIe siècle; car précisément, en 1219 et 1221, les députés de Verceil allèrent à Milan pour établir la ligue lombarde, qui devait soutenir les républiques et le Pape contre l'empereur d'Allemagne. On trouvera aussi que l'évêque Jacob Carnario, persécuté par les Gibelins, s'était réfugié dans la forteresse de Santià, ensuite parmi les Bénédictins de Lucedio, où il mourut en 1241, comme on l'apprend par l'inscription rapportée au tome IV, page 270 de notre Histoire.

rapportent aux accusations dirigées contre Frédéric II, vingt-sixième empereur d'Allemagne, né à Jesi, dans la marche d'Ancône, en 1194, fils d'Henri VI, neveu de l'empereur Barberousse, et mort à Firenzola en 1250.

Cet empereur fut accusé d'avoir fait écrire, par son chancelier, Pierre des Vignes, l'abominable livre *de tribus Impostoribus*, dissertation théologique, morale et politique, remplie de propositions athées, afin de miner la chaire de saint Pierre, et d'avoir proclamé « que la raison naturelle se refuse à croire que Dieu « était né d'une Vierge. » C'est à ce propos que l'auteur de l'Imitation dit au livre IV, chapitre 18, §. 5 : « Toute raison et recherche naturelle doit suivre la « foi, non la précéder ni la détruire. » Frédéric, monté au trône impérial, en 1218, excita la faction Gibeline contre le pape Honorius III; il tint tête à Grégoire IX, et fut cité par Innocent IV au concile de Lyon, de 1245, où il fut condamné, parce qu'il ne croyait ni à Dieu ni aux saints, et qu'il méprisait les saints mystères de l'incarnation de Jésus-Christ. Ainsi, au chant X de l'Enfer, Dante déclare avoir trouvé en enfer cet empereur, et, au chant XIII, son secrétaire Pierre, qui protesta de son innocence (1).

Contrairement aux opinions de Frédéric, le poëte florentin, au chant XXV du Purgatoire, parle des mys-

(1) On prétend que le livre des trois Imposteurs est une invention moderne. Cependant Dante, ayant demandé à Pierre des Vignes pourquoi il se trouvait dans l'enfer, celui-ci lui répondit qu'il avait toujours été fidèle à Frédéric; que l'envie de la cour l'avait fait condamner à mort; mais que la peine des tourments éternels lui avait été assignée, pour d'autres motifs, qu'on ne peut attribuer, vu son silence, qu'au livre précité.

tères incompréhensibles; il se rappelle le chapitre 18, livre IV, de l'Imitation, où il est dit : *Si non intelligis nec capis quæ infra te sunt, quomodo comprehendes quæ supra te sunt?* Il développe ainsi cette sentence, au vers 61 :

Ma, come d'animal divenga fante,
Non vedi tu ancor : quest' è tal punto
Che più savio di te già fece errante.

§. IV.

Il nous reste à démontrer que le moine Bénédictin, auteur du précieux traité, n'a pu l'écrire que dans la ville de Verceil. Cette preuve nous la tirons, 1°. du chapitre 8, livre premier, où l'auteur dit : « N'ayez de « familiarité avec aucune femme, mais en général re- « commandez à Dieu toutes celles qui sont vertueuses. » Et au chapitre 9 du livre IV, le prêtre célébrant dit : « Je vous offre, Seigneur, tous les besoins de mes frères « et sœurs. » Cette offrande n'est pas sans motif dans l'Imitation; car la règle de saint Benoît fut adoptée par Scolastique sa sœur, et les abbés exerçaient aussi la juridiction sur les religieuses. Calmet, dans ses notes sur les règles bénédictines, nous fait observer qu'elles chantaient dans le même chœur avec les moines avant la défense du concile de Latran en 1139. Or, cet avertissement s'adresse, très à propos, aux monastères de chanoinesses que saint Eusèbe avait fondé à Verceil, en 350, et à ceux des Bénédictines que Roscius avait établies en 429, dans plusieurs villes, non loin des monastères des moines, comme Lubin nous l'atteste. 2°. Au livre II, chapitre 9, il est dit : « Nous cher- « chons volontiers quelque soulagement, et l'homme « se dépouille difficilement de lui-même..... Saint Lau-

« rent vainquit le siècle, conjointement avec le sou« verain pontife, parce qu'il méprisa tout ce qui lui « paraissait agréable dans le monde; et il souffrait « aussi patiemment, pour l'amour du Christ, de se « voir enlever le grand prêtre de Dieu, Sixte, qu'il ai« mait très-tendrement. »

Ce texte, qui a été si mal rendu par plusieurs traducteurs, comme nous le démontrerons au chapitre XII, a été tiré de la première homélie de saint Maxime, Vercellais, évêque de Turin en 370; homélie qui fut prononcée dans sa ville natale, et dans laquelle, en parlant de saint Laurent, il avance que le souverain pontife, saint Sixte, lui prédit, pour le consoler dans sa tristesse, que trois jours après il subirait aussi le martyre. « De là résulte, mes très-chers frères, « dit saint Maxime, que le bienheureux Laurent n'était « pas affligé de la victoire remportée par son prélat, « mais qu'il était bien plus fâché de ne pouvoir vaincre « le siècle avec son pontife. » Voyons le texte latin : *Noli, fili, mœstus esse; post triduum me sequeris. Unde apparet, carissimi, B. Laurentium non de sacerdotis sui victoria habuisse tristitiam, sed doluisse quia non etiam ipse mundum cum suo pariter sacerdote vincebat.* (*Videatur Combefis*, tome VII, page 635, *Bibliothecæ Patrum; et S. Maximi Opera, a B. Bruni; Romæ*, 1784, vol. in-fol. Voyez dans l'*Appendice* cette homélie.) Or, dans le même chap. 9, l'auteur de l'Imitation rapporte le texte de l'homélie, avec une petite variante : *Vicit sanctus Laurentius sæculum cum summo* (1) *sacerdote, quia omne quod in mundo delec-*

(1) Le chanoine Weigl, page 162, a écrit *cum suo sacerdote*.

tabile videbatur despexit, et Dei summum sacerdotem Sixtum, quem maximè diligebat, pro amore Christi etiam a se tolli clementer ferebat. Pourquoi saint Laurent a-t-il méprisé tout ce qui lui paraissait agréable dans le monde? Nous en trouvons la raison au commencement du chapitre, où il est dit : « Il n'est pas « difficile de mépriser les consolations humaines, lors- « qu'on a celles de Dieu. »

Dans les notes de l'édition latine du *Codex de Advocatis*, on a remarqué que les anciens Pères de l'Église, et les professeurs dans les écoles, n'étaient pas habitués à citer littéralement les autorités rapportées dans leurs traités; cependant, il résulte de la confrontation des deux textes ci-dessus transcrits, que l'auteur de l'Imitation a tiré de l'homélie de saint Maxime le passage de la vie de saint Laurent, pour prouver que l'homme cherche volontiers quelque soulagement, et se dépouille difficilement de lui-même. Ainsi saint Laurent désirait, comme diacre du pontife Sixte II, le précéder dans le martyre, à l'exemple de saint Étienne, qui, comme diacre, a précédé saint Pierre.

Or, il est incontestable que le manuscrit des homélies de saint Maxime se conserve dans l'église de Verceil, comme nous l'avons indiqué au tome IV, *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, en parlant du manuscrit, *Homiliarum per anni circulum, codex sæculi XI*, jugé de ce siècle par le savant Bianchini, de Vérone, dans une lettre de 1748 adressée au cardinal Delle Lancie, abbé de Saint-Benigne, en Piémont.

et il a justement relevé une faute de date dans notre édition latine, à la page 101, faute que nous avions déjà corrigée.

Il est bien certain que ces homélies, dont les manuscrits sont très-rares, ne pouvaient être connues des Français ou des Flamands avant l'invention de l'imprimerie, ni leurs citations être mieux appliquées que par un écrivain résidant dans la patrie du saint docteur Maxime, proclamé tel par l'Église romaine (1).

Une autre preuve que l'auteur de l'Imitation a consulté les ouvrages de saint Maxime, et qu'il y a puisé différentes pensées, se tire du chapitre 18, livre IV, §. 2, où il dit aux fidèles, en parlant de la transsubstantiation : *Multi devotionem perdiderunt dum altiora scrutari voluerunt. Fides a te exigitur et sincera vita, non altitudo intellectûs, neque profunditas mysteriorum Dei. Si non intelligis nec capis quæ infra te sunt, quomodo comprehendes quæ supra te sunt?* « Plusieurs ont perdu la dévotion en voulant pénétrer des « choses trop élevées. On exige de vous la foi et une vie « pure, non la hauteur de l'intelligence, ni la pro- « fondeur des mystères de Dieu. » Ces passages de l'auteur de l'Imitation, que le grand poëte florentin adopta dans sa Divine Comédie, se rapportent à l'empereur Frédéric II; mais, cette interrogation : « Si vous ne com- « prenez pas et ne concevez pas des choses qui sont au- « dessous de vous, comment comprendrez-vous celles « qui sont au-dessus de vous? » cette interrogation, est tirée de l'homélie IV, *de Nativitate Domini*, de

(1) Voyez *sancti Maximi Opera omnia, ex edit. fratris Combefisii*; vol. II, Parisiis, 1675. *Bruni S. Maximi Opera omnia*; vol. in-fol., 1784. Romæ, jussu pont. max. Pii VI edita. Cette dernière édition, dédiée au roi de Sardaigne Victor-Amédée, contient cent dix-sept homélies; elle est la plus complète. Voyez page 113 de la *Storia della Vercellese Letteratura*.

saint Maxime, Vercellais, dans laquelle (1) cet évêque philosophe, parlant du mystère de l'Incarnation, conseille aux chrétiens de ne point chercher à pénétrer les mystères divins : « Car, dit-il, si nous ne pouvons comprendre le mystère de notre conception, « ce serait une folie que d'examiner le mystère de la « naissance de Jésus-Christ. Croyons donc et avouons « que celui qui est né Dieu, du Dieu père, s'est fait « homme en naissant d'une Vierge. »

Nous citerons encore d'autres manuscrits de la Bibliothèque de Verceil, desquels l'auteur de l'Imitation a pu tirer des pensées (2), notamment des livres de *Porphyrii*, *Voraginis*, *Sozomeni*, *Isidoris junioris*, *S. Athanasii de Trinitate*, *Athonis secundi*, *Aristotelis categoriæ*, *Magistri Sententiarum*, *Theodori de virtutibus et vitiis*, *Gennadii de viris illustribus*, tous manuscrits du VIIe au XIIe siècle, suivant le paléographe Bianchini, qui a publié une note sur les plus précieux manuscrits examinés par lui-même dans les archives capitulaires de l'église archiépiscopale de Saint-Eusèbe.

Terminons cet article en indiquant l'état malheureux de la république Vercellaise au XIIIe siècle; les citoyens étaient partagés en deux factions; les uns Guelfes, les autres Gibelins, et affligés par une guerre intestine. L'auteur de l'Imitation, au chapitre 24 du livre III, chercha en vain à les calmer : « Que vous

(1) Voyez tome I, page 112, de la *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*.

(2) Voyez les catalogues des Archives de la cathédrale, donnés à la page 554, tome IV, de la *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*. 4 vol. in-4°, Turin, 1824.

« importe, dit-il, ce qu'est celui-ci, ou bien comment « agit celui-là? » Le parti de l'empereur Frédéric II était soutenu par Manfred Lancia, grand capitaine (1): la voix de conciliation ne fut pas écoutée.

CHAPITRE IV.

§. I. Des étonnants progrès des sciences, et notamment de la morale chrétienne, par suite de la fondation de l'Université de Verceil, en l'an 1228.

§. II. De l'envoi par saint François de son novice Antoine de Padoue à Verceil, et de la propagation du traité de l'Imitation parmi les étudiants des différentes nations.

§. III. Des citations faites du traité de l'Imitation par plusieurs auteurs du XIII[e] et du XIV[e] siècle, notamment par saint Bonaventure, Ubertin de Casal, saint Thomas d'Aquin, le poëte Dante, et Hosanne Andreassi.

§. IV. De la traduction de ce précieux livre dans les différentes langues anciennes et modernes.

§. I.

Nul manuscrit, après l'Écriture sainte, ne fut multiplié autant que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ; nous l'avons déjà assuré, et nous le démontrerons dans les chapitres suivants. Nul ouvrage n'a été si promptement imprimé après l'invention de cet art admirable dans le XV[e] siècle; et il le fut en Allemagne,

(1) Voyez l'article *Lancia (Manfred)*, dans le tome LXX de la Biographie universelle de Michaud, 1841. Le texte du chapitre 24 dit : *Quid enim ad te utrum ille sit talis, vel talis?* ce qui a été mieux rendu en italien : *A te che fà se quegli sia tale, ovvero cotale?* c'est-à-dire, s'il est d'un parti ou de l'autre, pour le Pape ou pour l'Empereur.

en Italie et en France, presque aux mêmes époques; enfin il a été traduit dans toutes les langues : ce qui prouve la bonté du livre et l'empressement des âmes pieuses à se le procurer.

Nous remarquons qu'aucun des plus anciens manuscrits de l'Imitation ne porte une date antérieure au XIIIe siècle; et le savant professeur Weigl, dans sa dissertation en allemand, de 1832, laquelle est un appendice à la traduction fidèle et littérale de notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, dit aussi qu'il se trouve dans les bibliothèques de la Bavière une grande quantité de manuscrits, tous très-anciens, mais non antérieurs au XIIIe siècle.

Dans nos recherches, nous avons en outre remarqué que presque tous les manuscrits les plus anciens ont appartenu aux monastères des Bénédictins, et qu'ils ont été copiés par des moines, suivant la règle de saint Benoît, chap. 48, 57, qui assignait à un certain nombre d'individus la calligraphie, ou copie des vieux auteurs grecs et latins, tandis que les autres exerçaient les arts ou se livraient à la culture des terres, principal but de l'institution bénédictine.

Voyons maintenant comment il se fait que, après la moitié du XIIIe siècle, le traité de l'Imitation de Jésus-Christ se soit si rapidement, et d'une manière si étonnante, propagé en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne et dans d'autres provinces, et par quelle raison presque tous les manuscrits les plus anciens sont sans nom d'auteur, ou bien avec les lettres initiales de *Gers,* ou *Gs,* ou *Gersen,* sans autre qualification plus précise, avant la découverte du manuscrit d'Arone, en 1604.

Aucun manuscrit, disons-nous, ne porte une date antérieure au XIII[e] siècle; c'est donc à cette époque qu'il faut s'arrêter, pour déterminer les moyens de la propagation du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et la découverte de son véritable auteur.

Dans le tableau quatrième de notre Histoire de la Littérature Vercellaise, tome I, page 255, nous avons parlé de la renaissance générale des sciences et des arts en Europe, notamment depuis la fondation de l'Université des études, à Verceil, en 1228 (1), et du concours des étudiants de différentes nations, dans cette ville. Qu'il nous soit permis ici de tracer en résumé un fait historique qui honore une des plus considérables villes (2) de l'ancienne Ligue lombarde.

(1) Dans le XII[e] siècle, les sciences et les arts avaient déjà donné des signes de renaissance, et les saints Brunon d'Asti, Bernard de Clairvaux, Pierre-le-Vénérable, et Thomas de Cantorbéry; Jean Otho, Irneri, Bulgaro, Placentin, jurisconsultes; Pierre Lombard, Gerard de Crémone, Averroès, Aben-Esra, médecins; Campanus, etc. illustrèrent leur âge. Il était réservé au XIII[e] siècle de compléter cette renaissance, surtout en Italie, où le moyen âge prit fin par l'apparition de tant d'hommes illustres, comme nous l'avons démontré au tableau IV de notre Histoire littéraire. C'est de l'Italie que le cardinal Guala Bicchieri fut, en 1212, envoyé par Innocent III à Paris, pour la réforme des études, comme on l'a déjà remarqué; ensuite deux illustres Italiens, Bonaventure et Thomas d'Aquin, après avoir étudié à Paris, y professèrent la théologie avec tant de renommée.

(2) *Vercellæ Ligurum civitas haud procul a radicibus Alpium sita, olim potens, nunc raro est habitatore semiruta.* Voyez la première lettre de saint Jérôme à Innocent. Ce que le saint docteur écrivait au V[e] siècle est de plus confirmé par l'auteur du manuscrit *Vitæ Sanctorum Patrum monasterii Nonantulæ,* vies écrites avant l'an 1000 de notre ère. *Vita sancti Eusebii. Eodem tempore sancti*

Les différends survenus entre la cour de Rome et les professeurs de l'Université de Padoue eurent pour résultat la cessation de l'enseignement. Ce fut alors que les chefs de la république Vercellaise envoyèrent dans cette ville des députés, pour se concerter avec les recteurs des divers colléges, afin de transporter à Verceil leurs établissements (1).

La convention fut signée le 4 avril 1228, entre Albert de Bondonis et Guillaume de Ferraris, députés, et les recteurs des colléges, savoir, Adams de Conco, pour les Français, les Anglais et les Normands; Réginalde de Bonville et Arigues de Stuncio, en leur nom et en celui de tous les élèves de leur rectorat; Jacques d'Ivrée, procureur des écoliers italiens; Guillaume de Hostialio, autre procureur des Italiens; Geoffroi Provenciale, en sa qualité de mandataire des rectorats provençal, espagnol et catalan; enfin Raymond Guillaume, et Pellerin de Marseille, tant en leur nom propre,

Eusebii, ibi Vercellis civitas Liguriorum primatum inter ceteras urbes retinebat; postea primatum Mediolanum obtinuit. Erat autem Vercellis nobilis civitas, opibus fecunda, arboribus ac vineis nemorosa, pascuis uberrima, aquis salubribus irrigata, sed Ariana peste fœdata. Voyez Modena, et saint Antonin, archevêque de Florence, titre x.

(1) Le moyen âge, que les Bénédictins font commencer avec la monarchie française, et finir au règne de saint Louis, en 1226, embrasse les temps les plus barbares et les moins attachants de l'histoire de France, dit M. Guérard, dans le Mémoire sur les causes principales de la popularité du clergé en France, sous les deux premières races. L'académicien est d'accord avec nous, qui avons fixé en Italie, au XIIIe siècle, la renaissance des sciences et des arts, et en avons donné les preuves dans la *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, tome I, page 255.

qu'en celui de tous les élèves de ce rectorat. Nous donnerons dans l'Appendice cette très-intéressante convention, qui est restée jusqu'ici peu connue. Une des conditions de ce traité, fut que le *podestà* de la ville de Verceil, le premier magistrat civil de la république, serait tenu de fournir, au nom du gouvernement, aux communautés des écoliers des différentes nations, cinq cents logements, c'est-à-dire des cellules ou chambres proprement arrangées pour les étudiants, au prix de 19 liv. de loyer chacune. Il s'obligeait en outre à donner des appointements convenables aux professeurs des facultés, ainsi répartis : un de théologie, trois de législation, deux de décrétales, deux de *décrets*, deux de médecine ou physique, deux de dialectique et deux de grammaire. Ces professeurs devaient être élus par les recteurs (1) des colléges, en donnant la préférence aux maîtres qui se trouvaient déjà placés, s'ils étaient jugés dignes, mais avec la faculté d'admettre des étrangers capables de professer. D'autre part, les mêmes recteurs des colléges et les professeurs de Padoue promettaient d'agir de manière à avoir le nombre des écoliers nécessaire pour remplir les cinq cents cellules. En effet, en parcourant la collection très-ancienne de documents historiques, appelés les *Biscioni* (2), nous avons constaté qu'en l'année 1231, l'A-

(1) Ils composaient un jury d'instruction; et on voit par ce document, que le moyen âge, état de léthargie et d'ignorance, avait dû cesser au XIII[e] siècle. Nous croyons l'avoir prouvé dans notre Histoire littéraire, tableau v, où nous avons fait la description de la renaissance des sciences et des arts.

(2) Ces gros volumes in-folio sont appelés *Biscioni*, du mot *serpent*, en italien *biscia*; parce qu'ils portent sur la couverture le

cadémie de Verceil était très-florissante par le concours des étrangers; ainsi, nous trouvons que l'évêque de Verceil, Jacob Carnario, dans son testament de 1234, parle avec avantage de cette Université, à laquelle il légua toutes ses richesses et une partie de ses livres (1), comme les historiens Ughelli et Irco nous l'attestent.

Les plus grands docteurs du XIII[e] siècle ont professé à Verceil, et la célébrité de notre Université s'est soutenue jusqu'à l'an 1400, époque d'une contagion horrible, qui affligea les citoyens, et éloigna les étrangers. Depuis lors, l'Université de Turin fut fondée par les comtes de Savoie, qui, ensuite, devinrent les maîtres du Vercellais. (2)

Parmi les hommes célèbres, qui, au XIII[e] siècle, ont

blason des Visconti, seigneurs de la Lombardie, représentant une vipère, comme le poëte Dante le dit, au chant VIII du Purgatoire, vers 80, en parlant du tombeau de Béatrix, mariée en 1300, avec Galeazzo di Matteo :

Non le farà si bella sepoltura
La Vipera che i Melanesi accampa,
Com' avria fatto il Gallo di Gallura.

Verri, avec l'autorité de Sigonius, dit que les troupes lombardes portaient le serpent sur leurs drapeaux. Voyez des Titres et des Armoiries.

(1) Les bibliothèques étaient alors très-rares, et les manuscrits très-précieux, au point qu'une Bible coûta 80 livres de Bologne (104 florins d'or), et qu'un particulier pouvait à peine avoir une vingtaine de volumes.

(2) En 1290, Matthieu Visconti, dit le Grand, occupa le Vercellais comme protecteur; ensuite le duc Amédée l'obtint en 1427, en donnant sa fille Marie de Savoie pour épouse à Philippe Visconti, qui avait fait périr sa première femme, la comtesse de Tenda, déjà veuve de Facino Cane, de Villa Regia, dans le Vercellais. Voyez *Storia Vercellese*, tome I.

professé à Verceil, nous citerons, pour la théologie mystique, Thomas Gallo, abbé bénédictin de Saint-André; pour la morale, l'abbé Jean Gersen, comme l'impartial auteur du Dictionnaire des Hommes illustres l'a affirmé en 1810. Frédéric II y envoya de Bologne, comme professeur, le célèbre Guillaume Duranto, disciple d'Arigue de Suze; parmi les professeurs illustres se trouvaient en 1260, François Ranzo (1), dit le *Vercellais* par Tiraboschi; en 1267, l'illustre Aurico, qui fut professeur de médecine, avec Apollonius, professeur de dialectique; enfin, Ubertus de Bobbio, l'un des grands docteurs en décrétales, auquel il fut défendu, comme à ses prédécesseurs, de plaider devant les tribunaux, si ce n'était pour ses intérêts ou pour ceux des écoliers, ainsi que la convention de 1228 l'avait établi, afin de ne pas les distraire de l'enseignement : disposition très-sage et qu'on devrait imiter. Les avantages que la Lombardie a retirés de l'établissement de l'Université de Verceil sont évidents; car non-seulement les plus célèbres professeurs y furent appelés, mais avec eux aussi vinrent s'établir dans cette ville les recteurs des colléges étrangers.

L'illustration de Verceil est aussi due à son évêque

(1) Ranzo fut professeur de droit romain à Bologne, ensuite dans sa patrie. Il dut être l'ami de l'abbé Gersen; car celui-ci, au chapitre 9, *de Obedientia et Subjectione*, livre 1, *de Imitatione Christi*, cite un passage légal de ce célèbre jurisconsulte : *Valde magnum est in obedientia stare, sub prælato vivere, et sui juris non esse;* savoir, être considéré comme mineur d'âge et sous la tutelle, d'après le droit romain, qui, au XIIIe siècle, fut rétabli à la place des lois lombardes. Voyez *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, tome I, page 338.

saint Albert *de Advocatis*, patriarche de Jérusalem, mort victime d'un assassin en 1214. Ce fut lui qui, en 1186, établit dans notre église eusébienne la dignité de théologal (1), charge que le concile de Latran, sous le pontificat d'Innocent III, a depuis instituée partout.

C'est alors qu'on forma une bibliothèque (2), augmentée par les donations de l'évêque Carnario et du cardinal Guala Bicchieri; deux copistes y furent attachés pour multiplier les manuscrits, dont est encore riche l'église métropolitaine, comme les abbés Andrés et Bianchini l'ont démontré, dans leurs ouvrages bibliographiques sur Verceil.

Ces progrès des sciences et des arts dans notre pays, au XIIIe siècle, auraient dû amener les continuateurs de l'Histoire littéraire de la France à mieux juger cette époque, qui n'appartient plus au moyen âge, mais au siècle de la renaissance.

§. II.

L'histoire nous apprend que saint François d'Assise est venu en 1215 à Verceil, où il a fondé un couvent

(1) Le premier théologal, en 1180, fut maître Cotta da Tronzano. Il a légué à l'église, à sa mort, une Bible sur parchemin, en trois volumes in-folio, qu'on admire encore dans les archives de l'église métropolitaine, à Verceil.

(2) La librairie occupait, au moyen âge, un grand nombre de moines pour copier et conserver les manuscrits; ensuite elle devint un commerce au XIVe siècle, comme l'indique le copiste à-Kempis; et, en 1429, on comptait déjà à Paris vingt-deux boutiques de libraires, chez lesquels on trouvait tout au plus une centaine de volumes, qu'on vendait à un prix fort élevé. Il faut donc en conclure que la bibliothèque de Verceil fut une des plus anciennes et des plus riches, et que l'auteur de l'Imitation y a puisé ses doctrines, comme nous l'avons prouvé au chapitre III.

dans lequel il a reçu le bienheureux Ardisio de Coradis; et qu'à son retour d'Asti il a été fêté par Jacob Carnario, à son passage dans la ville de Trino. C'est aussi à Verceil que saint François a connu Thomas Gallo, le plus grand théologien de son temps, auprès duquel il envoya ensuite les novices Antoine de Padoue et Adam de Marisco pour achever leurs études, et se perfectionner dans la théologie mystique. Ce fait est confirmé par les historiens Wading, Villot (1), Bellini, qui tous attestent qu'Antoine de Padoue fut envoyé auprès de l'abbé bénédictin Thomas Gallo, pour étudier la théologie mystique; Pinotte ajoute de plus, que saint Antoine était venu à Verceil, avec la permission de saint François, pour y étudier les lettres et la théologie avec l'Anglais Adams, à l'école de l'abbé Gallo, parce que cet habile théologien se louait d'Antoine, qui avait pénétré les mystères de la très-sainte Trinité, comme il le déclare dans ses Commentaires sur saint Denis l'Aréopagite, édition de Paris, 1641. *Multi penetrarunt arcana sanctissimæ Trinitatis, sicut expertus sum in Antonio ex Minorum ordine in familiari consuetudine quam habui secum, etc.* Voyez la Vie de saint Antoine de Padoue, écrite par Massaglia, édition de Bodoni. Parme, 1776.

Nous avons donné à la page 249 du tome I de l'His-

(1) Henricus Villotus, in Adamo de Marisco, part. II, dit : *Habuit hic (Vercellis) studio collegam cœlestem Antonium Paduanum, unaque aluerunt illustrem cœnobiarchum Benedictinum monasterii Sancti Andreæ Vercellensis, in sacra theologia ac præsertim mystica numeris omnibus absolutum.* L'autorité de Villot, de Possevin et de Quatremaire, page 162, doit suffire pour prouver que Thomas Gallo était abbé Bénédictin, et non chanoine de Saint-Victor.

toire de Verceil le dessin du mausolée en style gothique de l'abbé Gallo, mausolée qui présente à sa partie supérieure une niche, dans laquelle, par une peinture du temps, est figuré le professeur Thomas, revêtu du coqueluchon de bénédictin, et assis en chaire, au moment où il dicte sa théologie à six écoliers; parmi eux on voit saint Antoine avec l'auréole autour de sa tête. Ce mausolée, qui est du XIIIe siècle, atteste, non-seulement la présence de saint Antoine, mais aussi que les arts étaient cultivés dans le Vercellais, bien avant le célèbre Cimabué et Giotto, peintres et architectes florentins.

Si l'on s'en rapporte au Dictionnaire des Hommes illustres, l'abbé bénédictin Gersen (Jean) fut l'ami de saint François, le directeur d'Antoine dans la vie spirituelle et dans l'étude de la morale chrétienne. L'attestation des éditeurs du Dictionnaire est confirmée, par ce que l'auteur de l'Imitation dit au chapitre 50, §. 8, de saint François, citant son autorité, comme nous l'exposerons au chapitre VIII. Par cette citation, il donne à croire qu'il a connu le fondateur d'un ordre si répandu dans l'Église; et en lui attribuant le titre de saint, il prouve qu'il lui a survécu, car François fut canonisé par le pape Grégoire IX, en 1228, à Assise. Nous trouvons un dernier argument dans les Bollandistes, compilateurs des vies des saints, où Daniel Papebroch, à la date du 13 juin, affirme, d'après un vieux manuscrit, que saint Antoine, après avoir été reçu dans l'ordre, au chapitre général, ainsi que le frère Adams de Marisco, Anglais, par la permission de saint François, alla avec lui à Verceil près l'abbé de Saint-André, qui était en ces temps le plus célèbre

théologien; que l'abbé reçut très-bien ces deux écoliers, et qu'ils se distinguèrent tellement par leurs talents, que le professeur disait : *Se doctum ab indoctis, et cœlestem hierarchiam in eorum animis realiter depinxisse.* Les deux élèves restèrent cinq années à étudier les ouvrages de saint Denis avec tant de zèle, qu'ils parvinrent, non-seulement à l'entendre, mais encore à l'interpréter; ce qui fit dire à l'abbé Gallo dans sa lettre cinquième : *Frequenter amor penetrat, ubi cognitio physica foris stat.*

Nous avons prouvé que l'Université de Verceil fut célèbre depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à sa décadence; qu'elle fut fréquentée par des Français, des Espagnols et des Italiens; nous avons démontré que dans les monastères on tenait une école de théologie et une école de morale : il n'est donc pas étonnant que les écoliers de ces nations aient écrit sous la dictée du professeur de morale le traité de l'Imitation, rédigé pour les novices bénédictins, mais applicable à tout chrétien, et que ce même traité se soit ensuite, sans nom d'auteur, ou bien avec des lettres initiales, répandu dans différents pays. Pourrait-on encore trouver surprenant, que le nom inconnu de Jean Gersen, qu'on lisait sur quelques copies d'anciens étudiants, ait autorisé des copistes postérieurs à écrire tout au long le nom de Jean Gerson, en y ajoutant son titre de chancelier de l'Église de Paris, comme on lit sur le manuscrit de l'an 1472, que feu Gence possédait, et où sont exprimés en toutes lettres le nom et les qualités honorifiques du savant théologien français.

Cependant, un manuscrit antérieur, daté de 1460, dit : *Codex San-Germanensis vel Bretonianus,* porte

simplement le titre de *Magistri Johannis Gerson*; car on doutait encore à cette époque s'il devait être attribué à un homme dont la vie fut si orageuse, comme nous le verrons au chapitre VII de cette histoire.

Les étudiants Provençaux, les Espagnols, les Catalans, les Français, les Anglais, les Normands et les Allemands des différents colléges, qui, depuis 1228, fréquentaient l'Université de Verceil, les novices bénédictins du monastère de Saint-Étienne, en retournant dans leur patrie, notamment en Allemagne, emportèrent le traité de l'Imitation, qu'ils avaient écrit dans l'école, sous la dictée du professeur, sans même y inscrire son nom; ce qui arrive, comme nous l'avons démontré, dans toutes les Universités où les professeurs dictent et expliquent leurs traités, en y faisant annuellement des corrections et des changements utiles. Nous devons à cet usage, pratiqué au XIIIe siècle, les plus grandes variantes qu'on lit dans les différents manuscrits de l'Imitation, notamment dans les manuscrits d'Arone et de Bobbio, lesquels discordent, et diffèrent même des deux plus anciens dits de la *Cava* et *de Advocatis*, comme nous l'avons prouvé dans les notes de notre édition latine de 1833. Or, dans cette histoire, il nous sera facile de démontrer, au chapitre VI, comment Thomas à-Kempis, de simple copiste de missels et de bibles, a obtenu le titre d'auteur du précieux livre de l'Imitation de Jésus-Christ, pour avoir exprimé à la dernière page du manuscrit d'Anvers de 1441, qu'il l'avait écrit de ses propres mains dans cette année : déclaration qui se trouve sur plusieurs manuscrits copiés par des Bénédictins, comme nous l'avons indiqué dans l'édition latine du *Codex de Advocatis*.

Il est certain que les plus anciens manuscrits de l'Imitation ont appartenu aux monastères bénédictins, où des moines étaient occupés à les copier; parce que le livre de l'Imitation étant regardé comme une explication de la règle du saint fondateur, il y était lu et médité : ce que les Bénédictins pratiquent encore de nos jours.

§. III.

Nous allons prouver que le précieux traité de l'Imitation a été médité et cité par plusieurs auteurs du XIIIe et du XIVe siècle, avant que Gerson et à-Kempis fussent nés, ou en état de composer un ouvrage si parfait et si sublime. Nous indiquerons entre autres saint Bonaventure, frère Mineur, puis cardinal; saint Thomas d'Aquin, le docteur Angélique, de l'ordre des Dominicains; Gérard de Rayneval; Denis de Rickel; Dante, poëte italien; et Hosanne Andreassi, religieuse dominicaine à Mantoue. Ces écrivains ont puisé, dans ce traité de morale, des passages entiers que nous allons transcrire. Appuyé de l'autorité du cardinal Bellarmin (1), nous commençons par citer saint Bonaventure, dit le docteur Séraphique, de la famille Fidenza, né à Bagnarea, en 1221, et mort évêque d'Albano, en 1274. Après avoir vérifié avec attention ce que l'abbé bénédictin Cajetani avait allégué, nous avons

(1) Ce savant Jésuite, dans son ouvrage *de Scriptoribus ecclesiasticis*, Rome, 1617, atteste que saint Bonaventure, qui vivait deux siècles avant le chancelier de Paris Jean Gerson, a fait usage de différents passages du traité de l'Imitation, dans ses lettres aux frères Mineurs de Toulouse. Ces lettres, dans les éditions postérieures à l'autographe de 1495, fait à Strasbourg, ont été altérées et défigurées à dessein.

reconnu que saint Bonaventure, étant vicaire-général de l'ordre Franciscain, environ vers l'an 1260, transcrivit dans la conférence septième (1) aux frères du couvent de Toulouse, intitulée : *De diligentia,* une portion du chapitre 25 du livre 1 de l'Imitation de Jésus-Christ, depuis les mots §. 3, *Unum est quod multos,* jusqu'à ceux-ci, *se ipsum vincit et in spiritu mortificat* (2), que nous allons traduire, afin que le lecteur puisse le vérifier. « Il est une chose qui détourne plusieurs personnes du progrès et du fervent amendement, c'est l'horreur de la difficulté, ou le travail du combat.

« Ceux-là principalement devancent les autres dans les vertus, qui s'efforcent de vaincre tout ce qui est le plus pénible et le plus contraire ; car l'homme fait là d'autant plus de progrès, et mérite une grâce d'autant plus grande, qu'il a plus à se vaincre soi-même et à mortifier l'esprit. » Le seul changement fait par le docteur Séraphique au texte de l'Imitation par nous transcrit, est au mot *ibi* auquel il substitue *ubi homo plus proficit,* substitution que les Pères de l'Église et plusieurs auteurs faisaient d'habitude.

Non content de cette première citation littérale, le docteur saint Bonaventure a transcrit tout le §. 4 du même chapitre, depuis *Duo specialiter* jusqu'à *instare pro bono,* que nous avons traduit ainsi : « Deux choses aident surtout à un grand amendement, c'est de s'ar-

(1) Voyez *Collationes octo ad fratres Tolosanos.* Argentinæ, 1495.

(2) Voyez le document dans l'Appendice, où nous avons mis les deux textes latins en regard, pour en faciliter la collation au lecteur.

« racher avec violence aux penchants de la nature vi-« cieuse, et de poursuivre avec ardeur le bien dont on « a le plus besoin. »

Une autre phrase du §. 5, même chapitre, depuis les mots *Quam nocivum* jusqu'à *sensum inclinare*, a été insérée textuellement dans la conférence 7, et nous l'avons traduite en ces termes : « Il est pernicieux de « négliger sa vocation et de porter son affection aux « affaires dont on n'est point chargé. » On voit ici que, les mêmes défauts que le maître Bénédictin reproche à ses moines, le saint Cardinal fut obligé de les reprocher aussi aux frères Mineurs de Toulouse, chez lesquels les hérésies des Albigeois ou Patarins, comme nous l'avons dit au chapitre III, avaient relâché la discipline et les preuves de la vocation. Il a également fait usage de tout le §. 6 du même chapitre, lorsqu'il dit à ses frères : « Un religieux qui s'exerce sérieusement et « avec dévotion dans la vie très-sainte et la passion du « Seigneur, y trouve abondamment tout ce qui lui est « utile et nécessaire; et il n'a pas besoin de chercher « hors de Jésus quelque chose de meilleur. Un reli-« gieux fervent accepte et fait avec joie tout ce qu'on « lui commande. »

Enfin, dans la même conférence, le docteur Bonaventure copie le §. 7 du même chapitre 25, depuis *Religiosus negligens* jusqu'à *semper in angustiis erit* : « Le religieux négligent et tiède souffre tribulation « sur tribulation, et il trouve du chagrin de tout côté, « parce qu'il est privé de consolation intérieure, et « qu'il lui est défendu d'en chercher au dehors. Le « religieux qui vit hors de sa règle, est exposé à une « grande chute. Celui qui cherche ce qui est plus relâ-

« ché et plus commode, sera toujours dans le chagrin. » Le saint cardinal termine par un *et cætera, ut patet;* et il ajoute : *ex devoto libello, de Imitatione Domini nostri Jesu Christi.*

Les controversistes Rosweid et Amort, pour se débarrasser de cette preuve contraire à Thomas à-Kempis, protestent que les conférences sont apocryphes, et qu'elles ne sont pas de saint Bonaventure. Leur allégation est appuyée sur ce que les éditeurs des ouvrages du docteur Séraphique imprimés à Lyon, en 1668, assurent dans la préface n'avoir point trouvé ces conférences dans les manuscrits qu'ils ont consultés.

Mais nous répondons premièrement que saint Bonaventure, en 1273, résida à Verceil, dans le couvent des Franciscains, dit de Saint-Paul, lorsque le pape Grégoire X traitait la paix de Milan : ainsi, il a pu connaître sur les lieux le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, dont il fait usage; 2°. que ces conférences sont attribuées à saint Bonaventure par des historiens célèbres et très-sévères en critique, savoir, par Zamora, Possevin, Villot et Wading, tous auteurs très-dignes de foi; 3°. qu'elles sont insérées dans les anciennes éditions des ouvrages du saint Docteur, publiées en Italie et dans d'autres pays; d'ailleurs, une telle allégation négative des éditeurs de Lyon, non appuyée sur des documents, est toute gratuite et sans critique.

De plus, Zamora, éditeur à Venise, en 1564, des mêmes ouvrages de saint Bonaventure, atteste que les conférences furent extraites d'un ancien manuscrit de la précieuse bibliothèque du Vatican, où se trouvent soigneusement conservés plusieurs manuscrits authen-

tiques des auteurs ecclésiastiques et de la littérature grecque et latine. Nous avons encore l'attestation du savant Launoy, qui, dans sa Dissertation de 1650, cite la première édition des ouvrages de saint Bonaventure, publiée à Strasbourg, en 1495, où les conférences sont insérées comme un ouvrage propre de ce Docteur.

Si nous examinons les principaux ouvrages de ce savant Cardinal, qui fut professeur à Paris avec saint Thomas d'Aquin, et dont les écrits furent si révérés dans toute la France, même par le chancelier Gerson, qui se plaisait à les lire et à les citer, nous trouvons que saint Bonaventure, tant avant qu'après avoir écrit ses conférences, a traité de matières analogues dans les mêmes termes et avec les mêmes tournures de phrases. Nous remarquons en outre, dans ces conférences, plusieurs citations littérales des Pères de l'Église et d'autres auteurs, très-familières au saint Docteur; on y rencontre aussi la même onction et le même style que dans les lettres adressées directement par lui, en sa qualité de général de l'ordre, aux supérieurs provinciaux. Nous remarquons, en outre, dans la préface du livre *De profectu religiosorum ad novitios*, les paroles suivantes de saint Bonaventure : *Collationes meas, simul pro aliqua parte collegi, ut ea quæ religiosis prædicare solebam, simul collecta promptiùs, si quando indigerim sub compendio invenirem.* Enfin nous avons lu, en 1827, dans le carton 88 des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, un acte notarié passé à Rome en 1649, par lequel il est authentiquement constaté que, dans les archives des frères Mineurs de saint François *au Tibre*, on avait à cette époque découvert le manuscrit original, avec le

titre *Chronicon Ordinis Seraphici,* du célèbre Marianus, Florentin, qui a écrit, suivant Michel Pacciantius, son concitoyen, vers l'an 1430, et, suivant Rodolphe de Tossiniano et Villot, vers l'an 1404. C'est là qu'on trouve les conférences en question au nombre des ouvrages du docteur Séraphique.

D'après l'éveil donné par l'auteur de l'*Appareios para administrar la santa Penitencia,* imprimé à Milan, en 1604, sous le nom du père Manriquez, évêque de Badajoz, qui démontra que saint Bonaventure avait connu le livre de l'Imitation, comme nous le dirons au chapitre VIII, Gence (1) objecta que, quoique dans la conférence septième du saint docteur aux frères Mineurs de Toulouse on lise un fragment du chapitre 25 du premier livre de l'Imitation de Jésus-Christ, « il faut cependant observer que dans une « autre des conférences, savoir dans la conférence « première *De Verbi incarnatione,* attribuée à Bona- « venture, se trouve un passage de l'*Arbor vitæ cru- « cifixæ,* ouvrage d'Ubertin de Casal, qui a vécu bien « après saint Bonaventure. Les conférences, d'ailleurs, « ne paraissent dans aucun manuscrit, ajoute Gence, « avant la mention qu'en fait le Florentin Marianus; « donc, on ne peut conclure de là l'antériorité de ces « conférences par rapport au XIVe siècle, ni même « celle du fragment de l'Imitation, relativement au « XVe siècle. »

Nous avons déjà répondu à l'égard de l'authenticité et de l'antiquité de la Chronique de Marianus; nous

(1) Voyez Considérations sur l'Auteur de l'Imitation, page 222. Paris, 1812.

allons combattre la plus forte objection, qui est tirée de la conférence première, à la fin de laquelle on lit les mots : *Hæc Ubertinus*. Les controversistes déduisent de ces mots, que les conférences sont apocryphes; car Ubertin de Casal fut reçu parmi les frères mineurs un an seulement avant la mort de saint Bonaventure. Donc il n'est pas possible, suivant eux, que le docteur de l'Église ait voulu citer dans sa collection l'avis d'un simple novice inconnu.

Nous pouvons répondre à cette objection avec connaissance de cause; car nous avons déjà parlé de ce même Ubertin de Casal, comme issu de la famille du célèbre grammairien Ubertin Clerico, qui fut, en 1475, professeur à l'université de Pavie, auteur de plusieurs ouvrages, et notre concitoyen, de la ville de Crescentin. Voyez le tome I, page 401, de l'Histoire littéraire du Vercellais. Nous y avons démontré qu'il fut un Franciscain chef des spiritualistes, qu'il défendit audacieusement, en l'an 1309, en présence du pape Clément V, les propositions du frère Jean d'Olive du même ordre. Plus tard, par suite de la publication de son traité sur les sept états de l'Église, vers l'an 1316, Ubertin fut accusé par-devant le nouveau pape Jean XXII, qui, l'ayant absous en 1330, l'autorisa à passer dans un monastère de Bénédictins, et postérieurement dans l'ordre des Chartreux, où il mourut. Ce même Ubertin, entre autres ouvrages, nous a laissé l'*Arbor vitæ crucifixæ Jesu*, ouvrage ascétique; il fut un des partisans les plus fameux de l'Évangile Éternel. Ubertin avait été reçu dans l'ordre des frères Mineurs par le père général, le vénérable Jean de Parme, qui souffrit aussi de très-graves persécutions à cause

des doctrines de l'Évangile Éternel, et qui a été déclaré bienheureux par le pape Pie VI; c'est pourquoi les frères Mineurs en font l'office. Pour éclaircir ce fait historique, nous avons recours au poëme épique, à la Divine Comédie, dans laquelle Dante, au chant XII du Paradis, nous parle d'Ubertin de Casal Monferrat (1), au vers 125.

Ma non fia da Casal, nè d'Acquasparta,
Là onde vegnon tali alla Scrittura,
Ch' uno la fugge e l' altro la coarta.
Io son la vita di Bonaventura
Da Bagnoregio, che né grandi ufici
Sempre posposi la sinistra cura.

Plusieurs interprètes de la Divine Comédie se sont trompés sur ce point historique. Wading, dans ses Annales, à la date de 1289, nous dit que le frère Matthieu d'Acquasparta, cardinal et général des Franciscains, par son indulgence, amena le relâchement de la règle dont parle Dante, tandis qu'Ubertin par sa sévérité voulut la corriger. Il est à propos de remarquer que le poëte a écrit son poëme en 1304, qu'il ne parle que des personnages morts, et qu'il cite saint Bonaventure et Ubertin de Casal comme ses contemporains.

(1) Dante, dans son poëme, a décrit non-seulement les dissensions politiques de son temps, mais encore les disputes théologiques et religieuses. Il en chercha l'explication dans la science du moyen âge et dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Pourquoi les modernes éditeurs de la Divine Comédie n'ont-ils pas développé ces faits historiques, et démontré que Dante, en plaçant Ubertin au Paradis, était sectateur de sa théologie? Rossetti, dans le livre intitulé : *Disquisizioni,* a eu bien tort d'accuser Dante d'irréligion, d'après les différents passages cités par nous.

D'après cet exposé, nous observons, avec le docte Don Robert Quatremaire, que le même frère Mineur Ubertin déclare dans ses Mémoires avoir été à Rome, pour y être admis dans l'ordre Franciscain par le général, frère Jean de Parme, et qu'il y fut reçu le jour de la fête de Notre-Dame-des-Anges, le 2 août, au couvent d'Assise, ainsi que Marc de Lisbonne et Rodolphe Tossinian l'attestent. Or, il est constant que le malheureux Jean de Parme, depuis la fin de l'an 1256 jusqu'à l'an 1288, fut prisonnier dans le couvent de son ordre à Rieti, où il ne pouvait pas exercer sa juridiction. Il faut donc conclure qu'Ubertin de Casal avait été reçu frère Mineur avant l'emprisonnement du frère Jean, savoir : de 1248 à 1255, comme l'observe Valgrave, et que saint Bonaventure, mort en 1274, a pu connaître et par conséquent citer le nom du frère Ubertin dans sa première conférence. Cette induction est d'autant plus juste, que ce novice, doué d'un génie extraordinaire, avait fait de grands progrès dans l'étude de la morale, et que, en 1264, il avait déjà publié l'*Arbor vitæ crucifixæ,* et commencé un traité sur l'Apocalypse, avec le titre : *De septem Ecclesiæ statibus*.

Ce que nous venons d'exposer est confirmé par l'extrait, que l'on trouvera dans l'Appendice, du chap. XI, livre I. *Jesus Maria natus. Arbor vitæ crucifixæ fratris Ubertini a Casali,* avec la conférence première : *Divi Bonaventuræ de Verbi incarnatione*. Il sera facile de reconnaître par la confrontation, que le docteur de l'Église a corrigé et même refondu ce qu'Ubertin avait exposé, sans cependant lui en ôter le mérite. Nous ajouterons que le frère Ubertin, de la famille Clerico,

dans le Vercellais, avait puisé ses pensées dans le livre de l'Imitation : ce qui a induit Joseph-Marie Suarez, dans son livre des Conjectures, à attribuer à Ubertin l'honneur d'avoir composé le second livre du traité de l'Imitation, tandis que le premier, selon lui, était dû à l'abbé bénédictin, Jean Gersen ; le troisième, à Rainalluccio, ou Pierre de Corbière, qui, en 1328, fut antipape, sous le nom de Nicolas V, et qui, après son abdication, étant prisonnier du pape Jean XXII à Avignon, écrivit ce livre ascétique. Enfin, le quatrième livre, le même Suarez l'attribue à Jean Gerson de Paris, en réservant à Thomas à-Kempis le seul honneur d'avoir mis en ordre les chapitres.

Il faut avouer que ce bizarre moyen de conciliation, adopté par le bon Suarez, est tout à fait dénué de fondement. Nous l'avons démontré au chapitre II, pag. 69, et il ne sera pas superflu d'ajouter ici quelque nouvelle preuve, attendu que des hommes doctes sont aujourd'hui d'une opinion diverse. Nous affirmons donc que le traité de l'Imitation a été entièrement composé à la même époque, et par le même maître des novices, d'après la règle bénédictine, et que tous les quatre livres se lient ensemble par les mêmes doctrines, les mêmes principes de charité, et le même amour de la règle. Pour en donner ici une dernière preuve, nous ferons observer que l'auteur, au chapitre 23, livre I, désapprouve les pèlerinages, qu'il les blâme encore au chapitre I, §. 9 du liv. IV. Au chapitre 5 du liv. III, il parle de l'affection merveilleuse de l'amour divin, avec les mêmes sentiments, avec la même expansion de cœur qu'au chapitre 12 du livre IV, où il dit : « Que tout amant prépare à son bien-aimé le logement

« le meilleur et le plus beau pour le recevoir. » Au chapitre 6, livre III, il dit de plus : « Sachez que l'adversaire ancien s'efforce d'étouffer vos bons désirs; « l'humble confession lui déplaît; s'il pouvait, il vous « ferait abandonner la sainte communion »; et au livre IV, chapitre 10, il ajoute : « Lorsque quelques-uns « se disposent à la sainte communion, ils éprouvent « les plus vives tentations et les attaques de Satan. » Ce sont les éditeurs protestants Calmers, et Diblin qui rejettent le quatrième livre; cependant Payne l'a traduit et publié avec des observations.

Venons maintenant aux ouvrages de saint Thomas d'Aquin, né en 1227, et mort près de Terracine, en 1274. Nous trouvons que Thomas, en 1255, à son retour de Paris à Rome, fut chargé par Urbain IV de composer l'office pour la Fête-Dieu, instituée par lui. Or, dans son opuscule 57 sur cette solennité, adoptée par le bréviaire romain et par le missel, il a copié littéralement tout le chapitre 2 du livre IV de l'Imitation de Jésus-Christ, depuis les mots *Domine accedo*, jusqu'à *pauper et egenus ad Dominum cœli*, que nous avons traduit ainsi : « O Seigneur, je viens malade à « mon Sauveur, affamé et altéré à la source de la vie, « indigent au roi du ciel. » Voyez, dans l'Appendice, la confrontation des passages dont il s'agit. Il a ensuite transcrit le chapitre 13, depuis les mots, *O quam suavis* jusqu'à *pane suavissimo de cœlo*, que nous traduisons : « O que votre esprit est doux, ô Seigneur, « vous qui, pour montrer votre bonté envers vos en- « fants, daignez les nourrir d'un pain très-délicieux « descendu du ciel. » Et encore dans le même chapitre, depuis *Non est alia natio* jusqu'à *Deus noster adest* :

« Il n'y a véritablement pas d'autre nation aussi grande « qui ait des dieux s'approchant d'elle, comme vous « notre Dieu. » Voyez aussi la leçon quatrième de l'office du Sacrement.

Enfin, il a transcrit dans son Opuscule le chapitre dix-septième, depuis *Domine Deus meus* jusqu'aux mots *cum tali spe, fide, etc.*, ainsi traduit dans notre édition française : « Seigneur, mon Dieu, mon Créa- « teur et mon Rédempteur, je désire vous recevoir « aujourd'hui avec autant d'affection et de respect, de « gloire et d'honneur, avec autant de reconnaissance, « de dignité et d'amour, avec autant d'espoir, de foi « et de pureté que vous reçut, etc. » Voyez encore la préparation du prêtre à la messe, tirée des ouvrages du saint docteur Thomas, dans l'Appendice.

Gérard de Rayneval, auteur du livre de la Vie commune, florissait incontestablement dans le XIVe siècle, car il est mort en 1384. Or, le même controversiste, Gence, patron zélé de Jean Gerson, chancelier de Paris, fut forcé d'avouer et d'admettre, dans la Biographie universelle de Michaud, que le livre du même Gérard, intitulé *De Conversatione internâ*, paraît être le second livre en langue vulgaire française de l'Imitation de Jésus-Christ; il faut donc que Gérard ait puisé son ouvrage dans le traité de l'Imitation : comment pouvait-il conclure autrement?

Denis de Rickel, dit le Chartreux, docte écrivain ecclésiastique, né en 1394 et mort en 1471, à l'âge de soixante-dix-sept ans, fut le premier à présenter, dans son livre, *De fonte lucis et semitis vitæ*, les trois divisions de la vie humaine en *purgative*, *illuminative* et

unitive, en les tirant du traité de l'Imitation, ce qu'il n'aurait probablement pas fait, si ces livres eussent été composés par le chanoine Thomas à-Kempis, son contemporain.

Nous avons déjà cité Dante, mort en 1320, à Ravenne, comme ayant eu connaissance du livre de l'Imitation, à cause de l'usage qu'il en a fait dans son grand poëme, afin d'apaiser les disputes qui s'étaient élevées de son temps entre les Franciscains et les Dominicains, comme nous l'avons démontré au chapitre III, §. 2, en rapportant le texte du chant XI du Paradis.

Nous allons voir qu'il aurait aussi emprunté du livre I, chapitre 24, l'idée de la nature des tourments auxquels sont condamnés, dans l'enfer, les gourmands et les paresseux. Car l'auteur de l'Imitation dit au §. 3 : « Quelle autre chose consume ce feu, « sinon vos péchés? C'est dans les choses mêmes où « l'homme a péché, qu'il sera plus rigoureusement « puni. Là les paresseux seront punis avec des aiguil- « lons ardents, et les gourmands seront tourmentés « par une faim et une soif extrêmes. »

Voyez comme le Poëte, dans les vers suivants, a copié le texte latin à l'égard des tourments de l'Enfer, en y ajoutant l'énergie et la vivacité de son génie poétique.

Il commence au chant III à parler des paresseux, qui ont vécu dans ce monde misérable comme des poltrons, sans blâme ni louange; qui, n'ayant jamais fait parler d'eux, restent nus dans l'enfer, où ils sont vivement piqués par des moucherons et des guêpes :

. . . . *Questo misero modo*

Tengon l'anima trista di coloro, (1)
Che visser senza infamia, e senza lodo.

Questi sciaurati, che mai non fur vivi,
Erano ignudi, e stimolati molto
Da mosconi, e da vespe, ch' eran ivi.

Au chant VI, vers 16, en parlant des gourmands, il dit qu'ils sont égratignés et déchirés par le grand Cerbère, et qu'ils hurlent comme des chiens.

Graffia gli spirti, gli scuoia, ed isquatra.
Urlar gli fa la pioggia, come cani (2).

Au chant XXII, vers 131 du Purgatoire, il ajoute que les mêmes gourmands ne pourront manger les pommes qui sont suspendues sur leurs têtes, ni boire l'eau de la fontaine.

Un alber che trovammo in mezza strada,
Con pomi ad odorar soavi e buoni.
E come abete in alto si digrada
Di ramo in ramo, così quello in giuso,
Cred' io perchè persona sù non vada.
Dal lato, onde 'l cammin nostro era chiuso,
Cadea dall' alta roccia un liquor chiaro,
E si spandeva per le foglie suso.
Li due Poeti all' alber s' appressaro;

(1) Tous les commentateurs s'accordent à dire qu'il s'agit ici des paresseux, ou plutôt des nonchalants, ce qui correspond au mot *accidiosi*, employé par l'auteur de l'Imitation, mot qu'on ne trouve pas dans les ouvrages publiés par Gerson de Paris; car, de son temps, la langue latine s'était débarrassée des mots barbares du moyen âge; elle était plus pure en France.

(2) Ici Dante a copié notre Bénédictin; car, quoique les âmes ne puissent être égratignées, elles sont cependant sensibles aux tourments.

E una voce per entro le fronde
Gridò : Di questo cibo avrete caro.

L'auteur de l'Imitation dit au même chapitre 24 : « Là, les impudiques et voluptueux seront plongés « dans la poix ardente et dans le soufre puant; et « comme des chiens enragés les envieux hurleront à « cause de la douleur. »

Le poëte, en suivant aussi cette idée, a appliqué aux fripons et aux hypocrites la peine de se voir plongés dans la poix ardente, chant XXI, vers 7-16, 48, de l'Enfer (1) :

Quale nell' Arzanà dè Viniziani
Bolle l' inverno la tenace pece
A rimpalmar li legni lor non sani

Tal, non per fuoco, ma per divina arte,
Bollia laggiuso una pegola spessa,
Che 'nviscava la ripa d' ogni parte.

Gridar : Qui non ha luogo il Santo Volto (2)

Quant aux peines des envieux, confinés dans le Purgatoire, chant XIII, vers 58-82, Dante raconte avoir vu ceux-ci couverts de cilices et pleurant :

Di vil cilicio mi parean coperti,
E l' un sofferia (3) *l' altro con la spalla,*
E tutti dalla ripa eran sofferti.
Dall' altra parte m' eran le devote
Ombre che, per l' orribile costura,
Premavan si che bagnavan le gote.

(1) M. Weigl, dans sa traduction allemande de notre livre, admet que Dante a pris l'idée des peines et des tourments de l'enfer dans le livre de l'Imitation.

(2) C'est le diable qui reproche à l'hypocrite fripon sa physionomie sainte pour tromper ses frères.

(3) C'est-à-dire que l'un portait l'autre sur ses épaules.

« Il n'y aura aucun vice (avait dit encore notre au-« teur de l'Imitation) qui n'ait son supplice particu-« lier.

« Là, les superbes seront couverts de toute confu-« sion, et les avares seront réduits à la plus misérable « indigence. »

C'est au chant VII, vers 25 de l'Enfer, que Dante décrit les peines infligées aux avares, lesquelles consistent à recevoir des prodigues de très-gros poids, étant réduits à l'indigence la plus affreuse.

Qui vid' io gente più c' altrove troppa,
E d' una parte e d' altra, con grand' urli,
Voltando pesi, per forza di poppa :
Percotevansi incontro, e poscia per li
Si rivolgea ciascun, voltando a retro.
Gridando : Perchè tieni e perchè burli?

Quant aux superbes, nous les voyons, au chant X, vers 115 du Purgatoire, tout courbés et écrasés sous des poids énormes.

. . . . *La grave condizione*
Di lor tormento a terra gli rannicchia,
Si che i mie' occhi pria n' ebber tenzione.
Ma guarda fiso là, e disviticchia
Col viso quel che vien sotto a quei sassi :
Già scorger puoi come ciascun si picchia.
O superbi Cristian, miseri, lassi,
Che della vista della mente infermi,
Fidanza avete ne ritrosi passi,
Non v' accorgete voi, che noi siani vermi (1)

(1) Il faut que Dante ait bien étudié les maximes développées dans le traité de l'Imitation, pour faire une telle invective contre les superbes.

Nati a formar l'angelica farfalla (1)
Che vola alla giustizia senza schermi?

Il nous reste à citer l'autorité de cette femme illustre dont nous avons parlé au chapitre I, de la bienheureuse Hosanne Andreassi, supérieure de son monastère, en la ville de Mantoue, au XVe siècle, laquelle, dans ses lettres latines, nos XV, XVIII et XXVI, a transcrit des passages tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Le premier à publier ce document important fut le frère Jérôme, de la congrégation du Mont-Oliveto, abbé du monastère de Saint-Maur de Mantoue, en 1507; l'historiographe Mazzuchelli les cita ensuite, et les Bollandistes les ont transcrits, sous la date de 18 juin, dans leurs *Acta Sanctorum*.

Dans l'Appendice, à l'an 1449, nous rapporterons le texte latin (2) desdites lettres, avec les passages des chapitres de l'Imitation, empruntés par la bienheureuse Hosanne. Nous croyons devoir en donner ici un aperçu pour la satisfaction des lecteurs.

La lettre XV, portant le titre *De l'ardeur de l'âme qui aime Dieu*, contient les passages suivants, empruntés de l'Imitation de Jésus-Christ.

1°. « Mes enfants, l'œil de l'intention vers Dieu « doit être pur, afin qu'il soit simple et sincère. » Au chapitre 33, livre III, de l'Imitation, il est dit : « On

(1) « L'âme est la phalène angélique qui retourne à Dieu créateur. »

(2) Les femmes mêmes, pendant toute la durée du XVe siècle, écrivirent leurs lettres en latin, comme nous l'avons fait observer à la page 80 de cette Histoire.

« demeurera inébranlable, en tenant l'œil simple de « son intention sans cesse fixé sur le Seigneur. »

2°. Hosanne continue, et déclare que « celle qui aime « Dieu ne désire nulle chose de plus que son époux « Jésus. » Et au chapitre 34, de l'Imitation, nous lisons : « Que celui qui aime Dieu, le goûte sur toute « chose. »

3°. Elle ajoute : « Seigneur, avec votre présence « tout est agréable, en votre absence tout est insi- « pide. » L'auteur de l'Imitation, au même chapitre, dit : « En effet, vous présent, tout est délectable ; mais « vous absent, tout est insipide. »

4°. « Vous rendez, mon Dieu, le cœur tranquille et « calme, en le plaçant dans une paix parfaite et dans « une prompte allégresse. » Ce qui a été copié du même chapitre 34 : « Vous faites le calme du cœur, « l'abondance, la paix et l'allégresse d'une grande « fête. »

5°. « Mais les savants de ce monde se perdent dans « leur sagesse, et ceux qui aiment la vie et la vanité « trouvent la mort. » Cette sentence, la bienheureuse Hosanne l'a prise au même chapitre de l'Imitation, où il est dit : « Mais dans votre sagesse, Seigneur, s'éva- « nouissent les sages du monde, et ceux qui goûtent les « plaisirs de la chair, parce que là se trouve une grande « vanité, et ici la mort. »

6°. Hosanne continue, et dit : « Ils ont un grand sa- « voir, ceux qui vous suivent, Seigneur, par le mépris « du monde et par une grande mortification de la « chair. » Cet article répond au suivant : « Ceux au- « contraire qui pour vous suivre, Seigneur, méprisent « leur chair, se montrent vraiment sages. »

7°. « Hélas! parce que vit encore en moi le vieil « homme, savoir la chair impure, et que je ne suis pas « tout à fait crucifié ni totalement mort. » Cette exclamation a été copiée du même chapitre 34, où l'auteur de l'Imitation s'exprime ainsi : « Hélas! le vieil « homme vit encore en moi; il n'est pas entièrement « crucifié, il n'est point parfaitement mort. »

8°. La lettre se termine par cette sentence : « Dans « cette vie il n'existe pas de sûreté contre les tenta- « tions. » C'est le titre du chapitre 35 de l'Imitation : « Qu'il n'y a point, dans cette vie, de sûreté contre « les tentations. »

La lettre XVIII est bien plus remarquable, car elle est, en grande partie, tirée du chapitre 51 de l'Imitation, comme nous le démontrerons dans l'Appendice, par la confrontation des deux textes originaux. Citons-en quelques passages.

1°. La bienheureuse Hosanne dit, « qu'on ne peut « pas toujours rester dans un fervent désir et dans « un très-élevé degré de contemplation; mais qu'on « tombe à cause de cette vie infirme. » Et l'auteur de l'Imitation dit au chapitre 51 : « Mon fils, il ne vous « est pas possible de vous maintenir dans le désir « fervent des vertus, ni toujours dans le plus haut de- « gré de contemplation; mais, vous êtes quelquefois, « à cause de la corruption originelle, dans la nécessité « de descendre à des choses plus basses, et de porter, « malgré vous, le fardeau de cette vie corruptible. »

2°. « Pendant que nous promenons ce corps mortel, « nous éprouvons dans notre cœur un ennui et une « pesanteur : ainsi ce corps doit se plaindre des pe- « santeurs de sa chair, s'il ne peut pas se diriger conti-

« nuellement aux exercices spirituels et à la contempla-« tion. » Ce sentiment a été tiré du même chapitre, où il est dit : « Tant que vous êtes chargé d'un corps « mortel, vous sentez l'ennui et l'angoisse du cœur. « Il faut donc que, revêtu de la chair, vous gémissiez « souvent du poids de la chair, en ce que vous ne « pouvez vous appliquer continuellement aux exer-« cices spirituels et à la contemplation divine. »

3°. « Alors, dit Hosanne, il est nécessaire de vous ap-« pliquer à des œuvres humbles et extérieures, en at-« tendant, avec une ferme confiance, la grâce de la « visite céleste, et de supporter avec patience cet exil, « cette sécheresse d'esprit, jusqu'à ce qu'étant de nou-« veau visités par le Seigneur, nous soyons délivrés de « toute anxiété et que nous puissions jouir de la paix « intérieure. »

Au même chapitre 51, l'auteur de l'Imitation a dit : « Il vous sera alors utile de recourir à d'humbles exer-« cices extérieurs et vous distraire par de bonnes ac-« tions, d'attendre avec une ferme confiance mon retour « et ma visite céleste, de souffrir patiemment votre exil « et la sécheresse de votre âme, jusqu'à ce que je vous « aie visité de nouveau et délivré de toute peine; car « je vous ferai oublier vos travaux et jouir du repos « intérieur. »

4°. Enfin elle termine ainsi sa lettre : « Dieu dévelop-« pera, par devant nous, les prairies des Écritures, pour « que nous puissions courir à cœur ouvert dans la voie « de ses commandements. Alors nous dirons : Les souf-« frances de ce temps ne sont rien auprès de la gloire « qui doit être un jour manifestée en nous, etc. »

Au dernier article de ce chapitre 51, le Seigneur

dit : « J'ouvrirai devant vous le champ des Écritures, « afin que vous commenciez à courir à cœur ouvert « dans la voie de mes commandements, et vous direz : « Les souffrances du temps présent n'ont aucun rap- « port avec la gloire qui sera manifestée en nous. »

La lettre XXVI ne nous offre que quelques mots empruntés des chapitres 33 et 48 de l'Imitation. Hosanne s'écrie : « Qu'est-ce que cette vie misérable? « O mes enfants, ne mettez pas vos désirs, votre atta- « chement dans les plaisirs de cette vie, car la vie de « l'homme n'est autre qu'une bataille continuelle. »

L'auteur de l'Imitation, au chapitre 48, parle du jour de l'éternité et des angoisses de cette vie, et au §. 4, ajoute : « Ainsi, homme malheureux, je combats « contre moi et je suis à charge à moi-même. » Au chapitre 33, il avait déjà dit : « Mon fils, ne comptez « pas sur votre affection; celle que vous avez changera « bientôt. »

Comment la bienheureuse Hosanne Andréassi aurait-elle pu connaître les maximes extraites du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et s'en pénétrer si bien, si ce livre n'eût pas été depuis longtemps connu et employé même pour l'éducation des femmes et des novices religieuses en Italie?

Les deux auteurs supposés, Thomas à-Kempis et Jean Gerson, n'ont pu écrire, l'un avant 1441, l'autre avant son retour du pèlerinage d'Allemagne. La religieuse Hosanne, née à Mantoue en 1449, n'a vécu que cinquante-six ans, et dans cette courte existence elle a approfondi la lecture de ce livre d'or, elle en a extrait la substance pour la direction des sœurs confiées à son gouvernement, comme abbesse.

On sait combien dans les siècles passés il était difficile de faire parvenir en Italie un ouvrage imprimé à Paris; que dira-t-on des manuscrits au xve siècle? Rappelons-nous qu'avant l'invention de l'imprimerie les marchands libraires étaient très-rares, et que dans les grandes villes à peine en trouvait-on deux ou trois. Par contre, le prix des manuscrits était énorme; et, en donnant même à-Kempis ou Gerson pour auteurs de l'Imitation, il est certain que Hosanne Andréassi, décédée en 1505, n'aurait pu profiter de leurs ouvrages. En effet, nous voyons que cette femme illustre n'a cité aucun passage des autres livres ascétiques composés par ces deux auteurs, savoir à-Kempis et Gerson.

De toutes les preuves extrinsèques que nous venons de produire, pour constater l'usage que les anciens auteurs du XIIIe, du XIVe siècle et des premiers jours du XVe, ont fait du texte de l'Imitation de Jésus-Christ, il nous semble pouvoir conclure : 1°. que ce traité de morale chrétienne a été dicté dans les écoles établies à Verceil, depuis Charlemagne, et réorganisées au XIIIe siècle; 2°. que cet ouvrage est la propriété de ce moine Bénédictin, qui fit la gloire de l'Italie, depuis l'an 1220 à 1240, époque à laquelle il doit avoir quitté cette vallée de larmes et d'infirmités, pour jouir au ciel de la récompense méritée.

Nous prouverons, au chapitre VIII, que ce cénobite modeste et paisible, éloigné des honneurs ecclésiastiques, du faste universitaire, des disputes académiques, des controverses soutenues avec ardeur au concile de Constance, fut l'abbé Jean Gersen, de Cavaglia. Nos preuves seront appuyées de l'autorité de plusieurs écrivains italiens, allemands et même français, qui tous,

à l'exemple du grand Corneille, préfèrent la vérité historique, cette vérité si souvent altérée de nos jours, à une gloriole nationale, soutenue mal à propos par la simple dénégation de faits authentiques, et de documents judiciaires qu'on n'ose pas attaquer, dans l'impossibilité de donner une preuve contraire.

Il faut espérer que les continuateurs de l'Histoire littéraire de la France, après avoir déjà rayé de la liste des ouvrages composés par saint Bernard de Clairvaux, le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, en feront autant à l'égard des ouvrages du chancelier Gerson, comme l'a fait, en son temps, le savant Dupin, appuyé, sans doute, sur cette considération, que l'Imitation ne se trouvait ni dans le manuscrit presque autographe de tous les ouvrages de Gerson, aujourd'hui possédé par la Bibliothèque Mazarine, ni dans d'autres, attentivement examinés par lui.

D'ailleurs on conviendra avec nous, que l'auteur, en émettant sa déclaration : *Non quæras quis hoc dixerit, sed quid dicatur attende,* a voulu absolument conserver l'anonyme ; c'est pourquoi il a engagé ses disciples à ne point faire cas de ce que le maître disait, mais à faire attention à ce qui leur était enseigné.

§. IV.

Reste à parler de la traduction et de la merveilleuse propagation du livre de l'Imitation de Jésus-Christ dans les différentes langues anciennes et modernes. C'est ce que nous allons faire, en donnant en partie la liste des traductions examinées dans la précieuse bibliothèque des révérends pères Jésuites au collége Romain, par nous, en 1812, et non par le feu comte Lan-

juinais, comme M. Monfalcon vient de l'alléguer dans sa préface à l'édition polyglotte de l'Imitation, publiée à Lyon en 1841, 1 vol. in-4°, Cormon et Blanc.

Tableau des traductions de l'Imitation de Jésus-Christ, publiées et imprimées en langues anciennes et modernes.

En HÉBREU, par Jean Muller. *Francofurti,* 1837; et *Parisiis*, 1840.

En GREC, par Théodore Gaza, en 1500; en grec ancien, par George Mayr, 1600, et Paris, Firmin-Didot, 1824.

En CHINOIS, sans nom d'auteur, 1600; et par Saint-Martin, évêque de Caradre, et missionnaire, en 1801.

En ARABE, *De Imit. Christi, arabice versum, a P. Cælestino Golio. Romæ, typis cong. de Propaganda fide,* 1668, 1730 et 1742.

En ARMÉNIEN, Constantinople, 1140 de l'Hégire, par Juanes; *Romæ, typis congregationis,* 1674; et *Amstelodami*, 1696, par le père Célestin.

En JAPONAIS, et arabe, 1673.

En TURC, et arabe, par le père Célestin, 1732.

En HONGROIS et illyrien, 1641.

En POLONAIS, 1571.

En TUDESQUE, par Hebaier. Berlin, 1738.

En ALLEMAND, par Jean Schomsberg, en 1498; ensuite à Munich, 1766; à Augsbourg, 1787; à Bamberg, 1801; à Munich, 1818.

En FLAMAND, 1625, par Gillis; 1644 et 1708, *in rhythmos belgicos versi a Bocyo Fisci.*

En BOHÉMIEN, 1578.

En HOLLANDAIS, Rotterdam, 1674, d'après le texte du père Rosweide, par Bockverkooper.

En ANGLAIS, au XVe siècle, par William, réimprimé en 1503, 1504 et 1673, par Mayster; en 1706 et 1828, par Frognall Dibdin, à Londres.

En ESPAGNOL, à Barcelonne, par Pierre Pola, 1482; à Séville, par Ungut, 1493; à Burgos, 1495; par Nieremberg, 1650, 1670, 1731, et par Pierre Witte, 1721.

En VALENÇAIS, par Perez (Michel), 1491, Valancia, édition très rare.

En BASQUE, par Arambillaques, 1684; à Bayonne, 1720 et 1769.

En WALLON, par un prêtre flamand, 1468.

En CASTILLAN, en 1650.

En CATALAN, par Fadrique Allemand, de Bâle, 1495.

En PORTUGAIS, à Leira, 1471; à Paris 1674 et 1819.

En BRETON, à Quimper, par Yves Roparz, prêtre, 1743; réimprimée plusieurs fois, par Périer, 1772; et à Saint-Brieuc, par Ledan et Guilmer, en 1836.

En ITALIEN, par Rosso, 1487; à Florence, 1491; à Venise, 1491; à Paris, 1645; par le cardinal Enriquez, à Rome et à Turin, 1734 et 1761; à Rome, 1837.

En FRANÇAIS, depuis 1488, d'après la notice chronologique de soixante traductions, donnée par Alexandre Barbier en 1812.

Aucun livre n'eut l'honneur d'être traduit aussi souvent en vers, par des poëtes de différentes nations, comme l'Imitation de Jésus-Christ; ainsi nous comptons :

En vers latins, SOMMER (Jacomus) Gandavensis, de Imit. Christi, libri IV, metris latinis, circa an. 1600.

Hermann à Wœstenraedt; Leodii, Tourneys, 1623.

Dardeius (Jacobus), Leodii, 1633.

Meslero (Thomas), venerabilis viri Joh. Gersen, lib. iv, de Imit. Kristi, elegiacè redditi, Bruxellæ, 1649.

Graswinkel (Theodorus), jurisconsultus, libri iii, Thomæ à-Kempis, de Imit. Christi versibus latinis redditi, Rotterodami, 1661.

Varaderia (Gaspardus de), Antuerpiæ, typis Mesnier, 1684.

Silvestre (Alexand.) Clericus, apud Esclassan, Parisiis, 1699.

Du Quesnay de Boisguibert, præfectus supremæ curiæ Rationum, versis heroicis : Parisiis, Langlois, 1729.

Neebauerr, (J. A. Van-Der) Nachfolg. Christi, in lateinisch verse. Ratisbonne, 1822.

En vers français, nous citerons les traductions les plus remarquables : celle de Pierre Corneille, en 1651, 1656, etc., à Rouen, chez Maurry.

De Tixier, curé de Varsalier, en 1653, à Lyon, chez Compagnon.

De Desmarets, en 1654, à Paris, chez P. le Petit.

De l'abbé Pellegrin, l'Imitation en cantiques spirituels; 1727, chez Nicolas Le Clerc, à Paris.

De Delmas, curé à Montauban, publiée en 1791, à Montauban.

De Martin de Boisville, évêque de Dijon, imprimée à Paris en 1818.

De Pioncin, en 1829, à Besançon.

De Dupy, en 1836, à Paris.

De Sapinaud de Boishuguet, en 1839, à Angers.

En vers italiens, par Michel-Ange Golzio, secré-

taire de madame Christine, à Turin, 1659, publiée à Rome. Golzio était né à Cavaglià, et il voulut rendre à son concitoyen, l'abbé Jean Gersen, l'hommage de ses vers harmonieux.

Deux éditions polyglottes du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et très-utiles, viennent de paraître.

Weigl (J. Bapt.) le même qui, en 1832, a perpétué en Allemagne notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ,* qui fut détruit à Paris, a publié une première polyglotte *De Imitatione Christi libri IV,* en *latin,* en *italien,* en *espagnol,* en *français,* en *allemand,* en *anglais* et en *grec*. Vol. grand in-8°, de 608 pages, Sulzbach, 1837. Voyez au chap. IX l'analyse de ces deux ouvrages.

La seconde polyglotte, en huit langues, en *latin, français, grec, anglais, allemand, italien, espagnol* et *portugais,* de l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par Jean Gerson, vient de paraître à Lyon, chez Blanc, sous la direction de J.-B. Monfalcon. Nous renvoyons la critique de cet intéressant ouvrage au chapitre IX.

Toutes ces différentes traductions, nous les devons aux Bénédictins et aux Jésuites, qui ont propagé et encouragé la lecture de ce livre utile aux philosophes, aux hommes d'État, et à tout bon citoyen.

Les Arabes, les Turcs, les Persans et les Chinois, qui ne possédaient anciennement qu'une traduction en leur langue, du Tableau de la vie humaine par Cebès, se font une gloire de lire l'Imitation de Jésus-Christ et d'en étudier les maximes : ce qui accélérera le triomphe de la religion chrétienne en Orient.

CHAPITRE V.

§. I. Des très-anciens manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ, ainsi que des éditions du xve siècle sans nom d'auteur.

§. II. Facilité avec laquelle les ouvrages anonymes ou pseudonymes sont attribués à des auteurs supposés, soit par esprit de parti, soit par la conformité des initiales de leurs noms et la célébrité d'un auteur, soit enfin par l'inexactitude ou l'ignorance des copistes.

§. III. Première idée d'attribuer à saint Bernard de Clairvaux, l'Imitation de Jésus-Christ : des manuscrits et des éditions du xve siècle qui portent son nom.

§. I.

Nous avons déjà montré que les traités scolastiques, tant anciens que modernes, portent rarement le nom du professeur sous la dictée duquel l'étudiant les a écrits. Nous avons aussi trouvé dans lès vieilles bibliothèques des couvents et des maisons religieuses, plusieurs de ces vieux manuscrits, sans aucun nom d'auteur, et qui sont cependant des traités de théologiens, de jurisconsultes, ou de philosophes distingués qui ont professé dans les Universités d'Italie au xiiie siècle et après la renaissance des sciences et des arts dans cette belle partie de l'Europe.

Cette omission provenait souvent de la modestie des professeurs mêmes, qui n'ambitionnaient pas, comme les modernes, de faire passer leurs noms à la postérité, ou bien de la négligence des écoliers, ingrats et peu disposés à conserver la mémoire de ceux auxquels ils étaient redevables de la vie sociale : ce qui n'est pas étonnant, car la bienfaisance a toujours été la mère de l'ingratitude en ce monde.

Qu'il nous soit permis de transcrire ici, par ordre de dates, le titre des manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ que nous avons trouvés sans aucune indication de nom d'auteur, comme aussi les éditions du XV[e] siècle, les premières qui ont été imprimées après l'invention de cet art admirable, qui, étant sagement employé, a rendu d'immenses services à la société civile, et dont l'abus a propagé des sectes religieuses, a détruit des trônes, et corrompu la littérature classique.

I. *Codex* DE ADVOCATIS, sæculi XIII. Manuscrit in-12, sur parchemin très-fin (Planche I). Il a appartenu en propriété, bien avant l'année 1349, à *Joseph* de *Advocatis*, de cette illustre famille vercellaise, appelée aujourd'hui *Avogadro*, et dont nous parlerons plus tard. Ce manuscrit a été déclaré par des académies, par des savants de différentes nations, le plus ancien connu, et nous en donnerons la description au chapitre XI, ainsi que l'histoire de sa provenance.

II. *Codex* INDERSDORFENSIS I, avec le titre *Liber primus de Imitatione Christi,* manuscrit du XIII[e] siècle, ou tout au moins de l'année 1350, quant aux trois premiers livres, d'après l'avis de l'abbé Weigl, professeur de belles-lettres, à Sulzbach, comme il le déclare dans les notes de la traduction allemande de notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* 1827, 140 pages, in-12.

III. *Codex* THEVENOTIANUS, manuscrit sur parchemin, du XIV[e] siècle, ainsi appelé de Melchisédech Thévenot, garde de la Bibliothèque royale, qui en était le possesseur. Ce volume, de format in-4°, sous le n° 3592 du catalogue de la même Bibliothèque, imprimé en 1744, est jugé du XIV[e] siècle. Il commence :

Specimen Codicis de Advocatis.

Ex Lib. I Cap. I.

libell'
Incipit d' imitatione xpi et contemptu omni
um vanitatum mundi. Capl'm primu
Qui sequitur me non
ambulat in tenebris
dicit dns. Hec sunt verba
xpi quibus ammonemur
qtenus vitam eius et mores imitemur
si volumus veraciter illuminari et ab
omni cecitate cordis liberari. Sum
mum igitur studium nostrum sit in vita
Ihesu meditari. Doctrina eius omnes
doctrinas sanctorum precellit et qui spiritum
haberet absconditum ibi manna inve
niret. Sed contingit quod multi ex
frequenti auditu evangelii parvum
desiderium sentiunt quia spiritum xpi non
habent. Qui autem vult plene et sapi
de verba xpi intelligere, oportet ut totam vi
tam suam illi studeat conformare. Quid
prodest tibi alta de trinitate disputare si ca
reas humilitate unde displiceas trinitati.
Vere alta verba non faciunt sanctum
et iustum, sed virtuosa vita efficit
deo carum. Opto magis sentire
compunctionem quam scire eius diffinitionem.
Si scires totam bibliam et omnium
philosophorum dicta quid totum prodesset
sine caritate et gratia. Vanitas
vanitatum et omnia vanitas preter amare
deum et illi soli servire. Ista est summa
sapientia per contemptum mundi tendere
ad regna celestia. Vanitas igitur
est divitias perituras querere et illis

Praeses De-Gregory direxit.

Molin incid: Parisiis 1841.

De Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi. Qui sequitur me non ambulat in tenebris dicit Dominus : hec sunt verba Xpti. Il se termine ainsi : *Expliciunt admonitiones ad spiritualem vitam.* Il y manque les trois autres livres. Voyez Gence, page xlj. Amort nous a donné un *fac-simile* de ce manuscrit, que Mabillon pense appartenir à l'an 1381, dans son ouvrage sur la diplomatique (1) et dont il nous offre un *fac-simile* très-exact.

IV. *Codex* Palatinus, manuscrit sur parchemin de l'an 1383, décrit par le docte Denis, part. 3 *Biblioth. Palat. Vindobonæ. Incipit tractatus de reformatione hominis et primo de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi.* Il n'y a que le premier livre de l'Imitation, quoique le volume, sur la couverture duquel existe la date, contienne dix-sept ouvrages ascétiques.

V. *Codex* Wiblingensis I, manuscrit sur papier, de l'année 1384, de format in-4°, appartenant au monastère bénédictin de Wiblingen en Souabe. Ce précieux manuscrit contient les quatre livres de l'Imitation, d'après Weigl, dans ses notes sur notre ouvrage précité.

VI. *Codex* Parisiensis I, manuscrit sur papier, du XIVe siècle, du monastère de Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui appartenant à la Bibliothèque royale, n° 1557. Il porte le simple titre : *Qui sequitur me, libri* I, II et III. Le quatrième manque; et par une note critique, qu'on y lit, il est prouvé que le manuscrit ap-

(1) Tab. XV, n° 4, pag. 372 : *Codex Thevenotianus, ad annos quadrincentos accedit*, juxta Du Cange, Baluzium, etc. Voyez Vossius.

partient au XIVe siècle; car, d'après Mabillon, on ne voit pas de point sur la lettre I, les chapitres ne portent pas de numéros, et le chapitre LIV est partagé en deux : 1°. *De diversis motibus naturæ*. 2°. *De corruptione naturæ*.

VII. *Codex* PARISIENSIS II, manuscrit in-4°, du XIVe siècle, de la Bibliothèque royale, n° 3591. *De Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi. Expliciunt admonitiones ad spiritualem vitam.* On ne trouve que ce premier livre, et ensuite : *Incipit devotus libellus de paupertate, humilitate et patientia.* A la fin : *Explicit libellus devotus de paupertate* : traité qu'on ne peut attribuer, comme nous le fait observer M. Weigl, ni à Kempis, qui écrivit le livre *De tribus tabernaculis*; ni à Gerson de Paris, car il ne se trouve dans aucune édition de ses ouvrages, et le *Carmen de voluntaria paupertate* n'a aucune ressemblance d'argument.

Un traité singulier, contenu dans ce volume, est le suivant : *Incipiunt meditationes Domptui Guigonis* (1) *quinti prioris quondam carthusianensis*. Nous lisons dans le catalogue imprimé de la même bibliothèque, en 1744, la note suivante : *Is codex decimo quarto sæculo exaratum videtur*; et en 1826 le feu abbé de Lespine, aide-conservateur aux manuscrits, l'ayant bien examiné avec nous, assura qu'il est même antérieur audit siècle; il suffit de le voir pour s'en convaincre.

(1) Fabricius, dans sa Bibliothèque, dit que Guigo di Castro a été prieur général des Chartreux, qu'il est mort en Dauphiné, au diocèse de Valence, et qu'on lui attribue *Meditationum capitula XX*; mais Fabricius n'avait pas vu le manuscrit où nous en avons compté XXI.

VIII. *Codex* GERARDI-MONTIS, manuscrit sur parchemin, du XIV[e] siècle, qui a appartenu, d'après Weigl, au monastère de Saint-Adrien, dans le Hainaut : il fut écrit avant le XV[e] siècle, et il se trouve à la Bibliothèque royale de Paris, sous le n° 837. Un certificat de notaire prouve que le manuscrit fut écrit avant l'an 1400 (1), par la main de Louis de Monte dans le même monastère. Voyez le document dans l'Appendice.

Il commence par ces mots : *Admonitiones ad spiritualem vitam utiles : Incipit libellus de Imitatione Xpti, Qui sequitur me;* et à la fin du quatrième livre, qui porte le titre : *Admonitiones de sacramento altaris,* on lit : *Hic liber conscriptus est et finitus a Fratre Ludovico de Monte, qui obiit ante annum* ICCCC. Cette signature et la date ont disparu par la déchirure de la dernière page, comme on le reconnaît à la simple inspection du manuscrit. Cette fraude fut, en l'année 1663, constatée et certifiée par un acte notarié signé Roobaert, à la requête du père Almaert, bibliothécaire dudit monastère, lequel, après le serment préalable, déclara avoir vu, à l'âge de seize ans, la signature et la date mentionnées sur la feuille lacérée. Cet acte notarié existe dans le carton 88 B, à la Bibliothèque royale, ayant été apporté à Paris avec le même manuscrit lors de la célèbre conférence de 1671. Nous ajouterons que Mabillon assigne ce manuscrit à

(1) Mabillon attribue ce manuscrit *ad dimidiam partem sæculi XIV*, c'est-à-dire à 1350. Diplom. tab. XV, n° 5. Mais cette décision du grand diplomate n'a pas plu à Gence, et il le rapporte au commencement du XV[e] siècle, afin d'attendre la naissance de Gerson. Voyez Montfalcon, Notice sur les manuscrits de l'Imitation, page lx.

l'année 1350, et que le chanoine Amort en a donné un *fac-simile* dans son livre *Moralis certitudo ;* il est donc facile de juger de son antiquité. Voyez aussi Gence, page xxxiij, *Descriptio critica.*

IX. *Codex* Wiblingensis II, manuscrit (1) sur parchemin de 1410, *De Imitatione Christi.* Nous devons à M. Weigl la connaissance de ce manuscrit très-incomplet, car on n'y trouve qu'un chapitre du premier livre, et le second est mutilé.

X. *Codex* Leodiensis I, manuscrit sur papier, de l'an 1417. Il a appartenu au monastère bénédictin de Saint-Jacques de Liége, et il fut produit dans la conférence de 1671. Il commence à la première feuille par ces mots : *Anno Domini* 1417, xv *die mensis octobris indutus fui habitu ordinis S. Benedicti, in monasterio ædificato in honorem sanctorum Apostolorum Jacobi et Andreæ.* On lit ensuite : *Incipit devot. exercitium de sacramento Eucharistiæ.* A la Bibliothèque du Roi, on lit dans le carton 88 les leçons variantes de ce manuscrit, ouvrage laborieux des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Voyez au document de 1671, la description exacte du manuscrit qui a été mal décrit par Gence, car la date de 1417 ne lui convenait pas, voulant attribuer le livre au chancelier Gerson.

XI. *Codex* Sublacensis ou Mellicensis I, manuscrit sur papier, déjà existant en 1418, dans le monastère bénédictin de Melck, près du Danube, en basse Autriche, qui fut fondé en 1087. Ce manuscrit a été

(1) Erhard, page 11, parle de trois manuscrits écrits avant l'an 1441, et que Dom Martenne a vus dans son voyage en Germanie ; ce sont probablement les manuscrits anonymes de Wiblingen.

décrit dans le congrès de 1671. Voyez le document dans l'Appendice, et Gence, page xiv de sa préface.

Il contient, en premier lieu, un traité de saint Augustin pour visiter les infirmes, et, après d'autres ouvrages, *Liber primus de Imitatione Christi;* enfin : *Contemplatio S. Bernardi de passione;* et on lit : *Explicit contemplatio de passione Domini, finitus anno* XXI, (savoir 1421) *in die sancti Johannis Vaptistæ decolationis.* Comme ce manuscrit contient un traité *De reformatione,* qui avait été demandé par le duc Albert d'Autriche, en 1418, afin de rétablir la discipline dans les monastères, on peut fixer à cette date le manuscrit, qui fut apporté de Subiaco par des moines visiteurs, venus à Melck (1).

XII. *Codex* TRUDONENSIS, manuscrit sur parchemin, de l'an 1427, *De Imitatione Christi,* possédé par M. Onésime Leroy, et à la fin : *Hunc libellum fecit*

(1) Fronteau, en admettant cette vraie date du manuscrit, dit qu'il a été composé par à-Kempis, et qu'il fut porté d'Italie en Allemagne : ce qui ne correspondrait ni avec l'âge d'à-Kempis, ni avec la distance des lieux. Le chanoine Weigl, de Ratisbonne, dans la préface latine de son édition polyglotte *de Imitatione Christi,* in-8°, 1837, dit que *Gerson* s'étant réfugié pendant trois ans dans le monastère de Melck, c'est là qu'il a fait sa traduction, avec le titre de *la Consolation internelle.* Voyez, au chapitre VII, le bon accueil que le duc Albert fit à Gerson en 1417; voyez aussi, au chapitre IX, l'avis d'Alexandre Monaldi, dans sa préface de l'édition de Rome de 1837. Nous adoptons cette induction avec Valgrave; et le manuscrit arrivé de Subiaco ne pouvait qu'intéresser Gerson, malheureux alors, qui puisa, comme tant d'autres, quelque consolation dans ce livre précieux. Voyez le document de 1641, dans l'Appendice, contenant la déclaration du père Clément Raynier, qui a examiné ce manuscrit à Melck.

fieri Walterus de Stapel prior monasterii S. Trudonis, qui perfectus fuit anno MCCCCXXVII. Ce manuscrit ne contient que les trois premiers livres. Voyez au chapitre VIII le prétendu original français de Gerson.

XIII. *Codex* LEODIENSIS II, manuscrit sur papier, de l'an 1429, *De Imitatione Xpti*, qui fut trouvé à Liége avec le titre : *De interna Christi locutione ad animam fidelem*; car il ne contient que le troisième livre, que Dom Martenne, dans son Voyage littéraire, assigne à l'an 1427, ayant mal interprété la date qu'on trouve sur le manuscrit.

XIV. *Codex* COLONIENSIS SANCTÆ CRUCIS, manuscrit incontestablement de l'an 1430, lequel, d'après Denis, renferme plusieurs ouvrages; il est écrit sur parchemin mêlé de papier; *Incipit devota exortatio ad sacram Christi communionem, et Epistolæ Divi Bernardi*, avec la date MCCCCXXX. Voyez *Bibliot. Palatina Vindobonæ*.

XV. *Codex* WIBLINGENSIS III, manuscrit in-8°, sur papier, de l'an 1433, qui appartient à un monastère de Bénédictins en Souabe; on y trouve le premier et le second livre *De Imitatione Xpti*, et à la fin : *Explicit tractatus scriptus in concilio Basileensi, anno* MCCCCXXXIII, ou bien 1430, d'après l'autorité de Valgrave; on lit une description de ce manuscrit dans le carton n° 88 de la Bibliothèque royale.

XVI. *Codex* WEINGARTENSIS I, manuscrit in-8°, sur papier, de l'an 1433, appartenant à l'abbaye bénédictine de Sainte-Marie des Vignes, en Souabe. Il commence : *Qui sequitur me, etc.*, il se termine ainsi : *Explicit liber internæ consolationis (collocutionis), finitus anno Domini* MCCCCXXXIII, *secunda feria ante*

festum Assumptionis B. Virginis Mariæ, per me fratrem Conradum Ebersberg, tunc temporis conventualem in Weingarten. Voyez, dans l'Appendice, le document du congrès de 1671.

XVII. *Codex* SALZBURGENSIS, manuscrit sur parchemin, de l'année 1433. *Libellus in quatuor partes in quo omnes de contemptu mundi, ille etiam de SS. Sacramento continetur.* Ce manuscrit, dit Valgrave, dans son *Argumentum chronologicum*, fut, par le copiste, dédié à l'abbé Léonard, qui est mort en l'année 1433, étant supérieur du monastère depuis huit ans. Voyez Gence, page xxj.

XVIII. *Codex* WEINGARTENSIS II, manuscrit sur papier, de l'an 1434, trouvé dans la susdite abbaye, contenant le livre de l'Imitation qui commence par ces mots : *Incipit de Imitatione Xpti,* et il se termine ainsi : *Finitus anno* MCCCCXXXIV, *scriptum per me Johannem De Mersberg conventualem et custodem in Weingartem*, comme l'attestent Valgrave et Heser, en ajoutant que ce manuscrit a été perdu lors des guerres d'Allemagne.

XIX. *Codex* MELLICENSIS II, manuscrit sur papier, de l'an 1435, du même monastère de Melck. Il renferme 1°. *Manuale D. Augustini;* 2°. *Regula bene vivendi in monasteriis, edita a B. Hieronymo;* 3°. *Libellus de Reformatione hominis, qui in* IV *partes dividitur. Primus de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi.* Il est étonnant qu'après les quatre livres de l'Imitation on y trouve l'ouvrage, *De confessionibus audiendis* (1) *considerationes* XXV,

(1) Pourquoi donc le nom de Gerson n'est-il pas exprimé, à l'égard de l'Imitation, dans un manuscrit du même âge?

avec le nom de Gerson, chancelier de Paris. Et à la fin, on lit en marge : *Explicit die Kiliani 35, id est anno* 1435; comme il est constaté par le registre du monastère, cité dans l'assemblée des savants, tenue en 1671. Voyez ce document dans l'Appendice.

XX. *Codex* PADUANUS, manuscrit sur papier, lacéré, de l'année 1436, qui a été retrouvé par Mabillon, dans le monastère des Bénédictins de Sainte-Justine, fondé en l'an 429 par Roscius, et auquel attenait le monastère des femmes du même ordre, d'après l'usage des premiers temps de l'Église, comme nous l'avons dit au chapitre III, §. 4.

Ce manuscrit porte le titre : *De Imitatione Xpti*, sans autre indication; il est divisé en quatre livres, dont une partie manque, au dire de Mabillon.

XXI. *Codex* AUGUSTANUS *vel* ULRICIANUS I, manuscrit sur papier, de l'an 1437, appartenant au monastère de Saint-Udalric, près de Vienne. Il a été produit dans l'assemblée de 1671, et contient plusieurs ouvrages entre lesquels *Liber primus de Imitatione Xpti, Qui sequitur me;* et à la fin on lit : *Et est finis hujus tractatus scripti in concilio Basileensi, anno Domini* MCCCCXXXVII. *Et sic cum Dei adjutorio finitus est iste tractatus per me Georgium de Gottingen tunc temporis capellanus in Wiblingen.* D'après l'autorité de Gence nous ajouterons : *Liber secundus Admonitiones ad interna trahentes per manus Philipp. Lessart, anno* MCCCCLI *scriptus;* ce que les savants, en la dite assemblée, n'ont cependant pas constaté.

XXII. *Codex* LUNACLACENSIS, manuscrit sur papier, de l'an 1438, appartenant au monastère de Mondsee, avec le titre de *Tractatus de Imitatione*

Xpti. Il est mentionné par Weigl, à la page 177 de son supplément au *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, publié par nous en 1827.

XXIII. *Codex* ROTHENSIS, manuscrit de l'an 1439, appartenant aux Bénédictins, *apud Oenum*, rivière de l'Inn en Allemagne, *De Imitatione Xpti, libri* IV, comme l'atteste Weigl : c'est très-probablement celui dont parle Gence à la page XXIX de son édition latine.

XXIV. *Codex* INDERSDORFENSIS II, manuscrit de l'an 1441, qui, suivant le professeur Weigl, contient le traité, *Quatuor novissima.* A la page 54 le copiste écrivit : *Deo gratias : in vigilia Petri* (21 février) MCCCCXLI. Ensuite : *Tractatus qui intitulatur de Imitatione Christi, compilavit quidam canonicus regule Sancti Augustini episcopi.* Il renferme les deux premiers livres; à la fin : *In nomine Jesu amen, feria* II *post Oculi* (le 20 mars MCCCCXLI).

XXV. *Codex* GRATIANOPOLITANUS, manuscrit de 1444, sur papier et vélin, de la bibliothèque de Grenoble, anciennement de la Grande-Chartreuse, assigné, par les bibliothécaires, à l'an 1444; il contient : 1°. *De Imitatione Kristi libri tres;* 2°. *Meditationes beati Anselmi Cantuariensis archiep.;* 3°. *Epistola B. Catherinæ Senensis.* Une note mise à la fin de ce livre, dit M. Nolhac, indique l'an 1444.

XXVI. *Codex* COLONIENSIS, manuscrit de l'an 1447, appartenant au monastère des Chartreux de Sainte-Barbe, à Cologne, lequel ne contient que trois livres, avec ce titre : *Libellus qui appellatur, Qui sequitur me. De interna Christi locutione ad animam fidelem cujusdam Cartusiani, libri tres.* Cette expression a

donné à croire que l'auteur du livre de l'Imitation était un Bénédictin de la réforme de saint Bruno, d'autant plus que d'autres manuscrits, notamment le *Codex Claramontanus* et le *Codex Parcensis secundus*, portent la même signature. Le chanoine Amort a parlé de ce manuscrit à la page 130 de sa *Deductio critica;* mais il a voulu taire ce fait, que le livre était attribué à un Chartreux; il ajoute cependant qu'à la fin du quatrième livre on lit : *Hic tractatus scriptus est anno* MCCCCXLVII, *in die Simonis et Judæ;* et que le manuscrit fut présenté dans l'assemblée de Paris de l'année 1681 : ce qui ne résulte pas du procès-verbal. Voyez le document dans l'Appendice.

XXVII. *Codex* BRULLENSIS SANCTI EMMERANI I, manuscrit de l'année 1448, qui appartient au monastère de Saint-Emmeran, près de la ville de Ratisbonne, avec ce titre : *De Imitatione Xpti, libri duo, scripti, anno* MCCCCXLVIII, *per manus fr. Johannis Pejoris in Prull.* Il faut ici observer qu'il porte la même signature de copiste que le manuscrit de 1441, signé *per manus fratris Thomæ à-Kempis*, de manière que Jean Pejoris peut contester le droit d'auteur.

XXVIII. *Codex* ZWYFALTENSIS, manuscrit de l'année 1448, d'après le professeur Weigl, lequel a vu le manuscrit, qui contient : *De Imitatione Xpti, libri tres*, car le quatrième manque; on ajoute que le nom de Thomas à-Kempis a été apposé par une main plus récente et inconnue.

XXIX. *Codex* SPIZELIANUS, manuscrit de l'année 1448, dans la bibliothèque du couvent de Wengen; il contient les trois premiers livres : *De Imitatione Xpti*, et à la dernière page on lit : *Finitus, anno*

MCCCCXLVIII, *feria* V *ante Pascham, per me Gaspar de Pforcheim.*

XXX. *Codex* AUGUSTANUS *vel* ULRICIANUS II (1), manuscrit de l'an 1450, d'après le témoignage du père Placide Braun ; il renferme les trois premiers livres *De Imitatione Xpti*, et finit par ces mots : *Explicit liber tertius... per Dominum præpositum in Rotze cujus nomen sit in libro vite. Amen, anno Domini* MCCCCL.

XXXI. *Codex* ABBAVILLENSIS, manuscrit sur papier, de l'an 1450, d'après le témoignage du professeur Weigl, assigné au XVe siècle, dans le catalogue de la Bibliothèque royale, n° 3788, lequel porte qu'il a appartenu aux frères Mineurs d'Abbeville, dans la Picardie. Parmi plusieurs opuscules on lit : *Admonitiones ad interna trahentes;* ensuite : *De conversatione interna.* On y trouve aussi l'*Arbor vitæ crucifixæ Jesu*, du frère Mineur Ubertin de Casal-Monferrat, ce qui lui fit attribuer, par Suarez, l'honneur d'avoir composé le second livre de l'Imitation.

XXXII. *Codex* BRULLENSIS S. EMMERANI II, manuscrit de l'an 1453, suivant l'autorité de Weigl, *De Imitatione Xpti, liber primus.* Les autres livres manquent.

XXXIII. *Codex* BLESENSIS, manuscrit sur parchemin, in-4°, de l'an 1456, ainsi appelé du nom de Blese, conseiller de la Chambre des Comptes, qui en était propriétaire, et que nous avons vu à la Bibliothèque royale, sous le n° 2922, assigné au XV[e] siècle. Il est à observer que dans ce volume on lit après plu-

(1) Ce manuscrit a été mal décrit par Gence, à la page xxvij de son édition latine.

sieurs ouvrages portant le nom de Gerson, chancelier, et un traité *de varjis diaboli tentationibus*, celui de *Libellus de Imitatione Xpti, libri duo per Hermannum Ordinis Eremitarum* MCCCCLVI.

Il nous paraît que si on eût cru Gerson l'auteur de l'Imitation, on l'aurait exprimé. Ce manuscrit porte les blasons des Visconti et du Roi de France, savoir le serpent et les fleurs de lis : ce qui indique son ancienneté ainsi que sa provenance d'Italie.

XXXIV. *Codex* PARCENSIS I, manuscrit de l'année 1458, trouvé dans le monastère des Chartreux de Notre-Dame-du-Parc, près de la ville du Mans. Dans ce manuscrit, dit Weigl, après le traité du pape Innocent III, sur la Misère de la condition humaine, on lit : *Tractatus de Imitatione Xpti;* et à la fin on lit la signature suivante : *Anno Domini* MCCCCLVIII, *fuit completus liber iste, et est Domus Parcensis ordinis Carthusiensium.*

XXXV. *Codex* PARISIENSIS III S. CRUCIS, manuscrit sur papier, in-4°, de l'année 1458, possédé par feu Gence, et anciennement appartenant aux chanoines de Sainte-Croix de la Bretonnerie. Ce manuscrit contient outre quelques opuscules des saints Bonaventure, Augustin et Bernard, *Admonitiones bonæ et utiles ad religiosos;* et : *De Imitatione Christi;* puis : *Alius libellus devotus de interna conversatione;* enfin : *Soliloquium sancti Augustini, anno* MCCCCLVIII, *etc.*

XXXVI. *Codex* PARCENSIS II, manuscrit in-4°, de l'année 1460, appartenant aux mêmes Chartreux du Mans, dans lequel on trouve deux livres *De Imitatione Xpti*, et à la fin on lit : *Explicit liber Dei, nuncupatus, Qui sequitur me, quem composuit religiosus*

ordinis Cartus. pro omnibus religiosis et presbiteris. Deo gratias. Par ce titre on voit que le livre de l'Imitation était dès lors appelé *le Livre de Dieu*, et que l'opinion reçue était que l'auteur était Bénédictin, maître des novices. Cependant cet auteur ne peut être un Chartreux, de la réforme de saint Bruno, comme on l'a exprimé dans les *Cod. Claramontanum* et *Coloniensem;* car au chapitre 25, §. 8, du livre 1, il ne proposerait pas son ordre pour modèle de la discipline; ce qui serait inconvenant, et une marque de vaine gloire. Quant à l'âge du manuscrit, Gence et Weigl le fixent à l'année 1460, vu qu'on y trouve un dernier traité *F. Johannis Paumerii*, avec cette date; et dans la Bibliothèque royale on en trouve les variantes dans le carton 88.

XXXVII. *Codex* BRULLENSIS SANCTI EMMERANI III, manuscrit de l'année 1462, *De Imitatione Christi*, qui contient seulement le premier livre, selon le témoignage du professeur Weigl.

XXXVIII. *Codex* VALENTINIANUS, sur parchemin, in-fol. de 1462, appartenant à la Bibliothèque royale de Valenciennes, *De l'Internelle consolation, trois livres, grossé l'an mil cccc soixante et deux, par moi David Aubert et par commandement et ordonnance de très-haut, très-excellent et très-puissant prince Phelippe duc de Bourgogne et de Brabant*. M. Leroy dit que ce précieux manuscrit est précédé de *deux sermons*, inédits, *prononchez en l'église de Saint-Bernard à Paris, par vénérable et excellent docteur en théologie maître Jean Jarson, chancelier de Notre-Dame de Paris :* ensuite le texte anonyme (1) de l'Imitation de Jésus-

(1) Les trois premiers livres se trouvent après deux sermons de

Christ, d'un style où rien ne sent la copie et l'addition explicative. Voyez, au chapitre IX, sa critique.

XXXIX. *Codex* BRUXELLENSIS CARTHUSIENSIUM, manuscrit de l'année 1463, appartenant aux Chartreux de Saint-Martin, près la ville de Bruxelles; il porte le titre de *Tractatus peculiaris de Imitatione Christi, scriptus anno* MCCCCLXIII, sans autre indication, comme le père Chifflet nous l'atteste; mais le chanoine Amort ajoute: *Explicit devotus tractatus cujusdam regularis de interna locutione ad animam fidelem scriptus in anno* MCCCCLXIII, *et pertinet ad Carthusianos domus Sylvæ S. Martini prope Geraldimontem.* Il faut observer ici que dans ce mot *Regularis*, le chanoine Amort prétend en conclure que Thomas à-Kempis, religieux de son ordre, est le véritable auteur de l'Imitation, induction pas trop logique, suivant nous, car le mot régulier appartient à tous les religieux.

XL. *Codex* VENETUS, manuscrit de l'année 1464, suivant l'opinion du professeur Weigl; il est en quatre livres et commence : *Qui sequitur me*, sans nom d'auteur.

XLI. *Codex* BELLOVACENSIS *vel* SANCTI-HILARIENSIS, manuscrit de l'an 1468, ainsi appelé par Mabillon, parce qu'il appartenait à un chanoine de Beauvais, ensuite à l'abbé de Saint-Hilaire précepteur des enfants du marquis de Feuquières. Nous avons les *fac-simile* de ce manuscrit dans l'ouvrage de Mabillon *de Re diplomatica*, et d'Amort *Moralis certitudo;*

Gerson, et le livre *de Sacramento altaris* manque comme dans le *codex Trudonensis* de 1427, tous deux anonymes. Cependant, d'après M. Leroy, celui-ci serait la version latine de l'autre, qui est l'original français.-C'est une énigme, c'est de plus une CHIMÈRE.

où on lit le titre suivant : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris dicit Dominus. Hæc sunt verba Xpti, etc.* Il est à remarquer qu'au second livre on voit le portrait d'un moine vêtu de blanc, costume propre des Bénédictins Olivetains, qui certainement ne peut s'attribuer à l'ordre des Chanoines réguliers. A la fin on lit : *Nos fr. Julianus de Florencia et fr. Nicolaus Rovello visitatores ordinis Montis Oliveti, concedimus usum hujus libri Fratri..... ad beneplacitum Domini abbatis generalis et successorum suorum ex hoc* (1) *anno Domini* MCCCCLXVIII *die* XV *octobris.*

XLII. *Codex* WALLONICUS, manuscrit de l'an 1468, vol. in-4°, sur papier, ainsi nommé parce qu'il est écrit en patois gallo-flamand ; il appartient à la Bibliothèque royale, et provient de l'héritage du chanoine Vanden-Block, de Bruxelles. Il est intitulé : *Che commenche le livre intitulé De l'Imitation et du contempnement de soy et du monde.* Et on lit à la fin, écrit du même caractère : *Chest livre fust copié par la main d'un homme en l'âge de soixante-dix ans, et fust fini l'an mil* CCCCLXVIII. On voit ensuite la signature en rouge *Katharine d'Enghien,* à laquelle le livre appartenait, car on lit encore : *Che livre est à damoiselle Katherine d'Enghien et à sa suer de Firmat.* Ce vieux manuscrit, d'après Gence, serait une traduction littérale de l'original latin à l'usage des religieuses : ce que M. Onésime Leroy ne veut pas admettre.

XLIII. *Codex* REBDORFENSIS, manuscrit de l'année 1488, propriété du couvent des Chanoines réguliers

(1) Le manuscrit doit nécessairement être d'une époque bien antérieure à la donation faite par un Bénédictin à un autre confrère.

de Rebdorf, en Franconie, près d'Eichstat; avec le titre : *Tractatus de Imitatione Xpti, libri* IV, écrit en l'an MCCCCLXXXVIII, et appelé par Gence, *Codex achronus* ou plutôt *synchronus ;* car on y trouve la vie de Thomas à-Kempis, écrite par un auteur anonyme, *synchrono tamen :* manuscrit écrit du vivant d'à-Kempis, dit Amort, car l'auteur de cette vie a reçu des contemporains et amis d'à-Kempis des notices exactes. Nous ferons observer sur cela, que le biographe ne dit pas un mot touchant le livre de l'Imitation, pour prouver qu'à-Kempis en soit l'auteur : ce qu'un contemporain n'aurait pas négligé, si la chose était telle que l'allègue Amort.

Ajoutons encore que, d'après le même Amort, appuyé de l'autorité de Heserus, il existe dans le même couvent deux autres manuscrits sous le titre de *Imit. Christi;* mais il n'y a que celui qui fut publié par Rosweide, sous le nom de Jean Buschio, qui porte la date de 1488, comme Trithème nous l'observe dans ses notices.

XLIV. *Codex* BRUGENSIS (1), manuscrit sur papier, du XVe siècle, sans date déterminée. Il a appartenu au monastère des Chartreux de la vallée de Grâces, près de la ville de Bruges, qui fut fondé en 1318, d'après

(1) M. Leroy, pag. 332-334, prétend que Gerson composa l'*Internelle Consolation* à Bruges, en 1409, pendant les trois années qu'il demeura avec la famille du duc de Bourgogne. Il n'aurait pas, dans ce cas, mis en pratique ces maximes de charité, de paix, etc. Cependant Weigl croit, avec nous, que c'est à Melck, dans l'exil, que Gerson a pu traduire ce manuscrit, qui, en 1418, y fut porté par des visiteurs venus de Subiaco pour la réforme de la discipline. Voyez le chapitre VII.

l'histoire de Flandre; c'est un vol. in-4° qui commence par ces mots : *Opus de musica ecclesiastica in tres partes, quarum prima, Qui sequitur me*, sans indication d'année; mais Gence le croit du xve siècle.

XLV. *Codex* CLAROMONTANUS, manuscrit sur papier, in-4°, du xve siècle. Il a appartenu à Philibert Delamare, conseiller au parlement de Dijon, et dans le catalogue de la Bibliothèque royale, au n° 3629, il est jugé du xve siècle; Sirmond cependant l'a déclaré d'un siècle antérieur, attendu que sur les I on voit des lignes et non des points; jugement confirmé par Petau, Reynaud et Weigl. Ce manuscrit ne contient que trois parties, *Qui sequitur me, non ambulat in tenebris dicit Dominus*, et à la fin du troisième livre on lit, d'après le témoignage de Valgrave : *A sancto fratre Cartusiensis ordinis factus*.

XLVI. *Codex* CÆLESTINORUM, manuscrit sur parchemin, in-12, du xve siècle, sans autre indication, donné à l'Université de Turin par Jean-Baptiste Gence, en échange des planches contenant le *fac-simile* du manuscrit d'Arone, publié dans son édition latine; planches très-mal gravées par le feu avocat Costa, adjoint à ladite Bibliothèque en 1814. Ce manuscrit commence par un ouvrage de saint Augustin; ensuite on lit : *Tractatus primus de Imitatione Xpti et contemptu vanitatum mundi, Qui sequitur me*. Et à la fin : *Explicit tractatus primus de Imitatione Xpti*. Le livre second : *Monitiones ad interna trahentes*. Le troisième : *De interna Christi collocutione;* et à la fin : *Explicit liber internæ consolationis*. Le quatrième livre manque; seulement à la dernière page on lit : *Celestinorum Parisiensium. Codex hic ad sæcu-*

lum XV *spectare videtur*. On n'y trouve aucun nom d'auteur, l'ayant nous-même examiné en 1837.

XLVII. *Codex* INDERSDORFENSIS III, manuscrit sur papier, in-4°, du XVe siècle, appartenant au monastère de Untersdorf, jugé écrit vers la moitié du même siècle, *De Imitatione Xpti, libri quatuor*, sans nom d'auteur; tandis qu'à la page 137 on lit : *De sacramentis magistri Gersonis*. Or, si Gerson était le véritable auteur de l'Imitation, il serait bien étonnant qu'on ne l'eût pas exprimé au livre premier, comme on a fait pour le traité sur les sacrements.

XLVIII. *Codex* MAZARINÆUS, manuscrit sur papier, in-4°, du XVe siècle; ainsi jugé dans le catalogue de la Bibliothèque royale, sous le n° 3592 : il a appartenu au feu cardinal Mazarin. Il commence : *Libellus devotus de Imitatione Xpti et de contemptu omnium vanitatum mundi capitulum primum, Qui sequitur me*, et à la fin on lit le traité *De arte moriendi*. Nous avons observé dans la lettre Q le portrait du moine *Rabanus Episcopus*, décédé, suivant Fabricius, en l'année 856, à Mayence, ainsi désigné en marge du même livre par un autre écrivain. Les blasons, peints en bas de la page, figurent l'un, un griffon noir, l'autre une croix blanche : ils appartiennent à deux de nos familles lombardes. A l'égard du portrait de l'évêque, qui, tenant de sa main gauche la crosse, donne la bénédiction à un moine bénédictin qui est à ses genoux avec un livre à la main, nous croyons, avec le professeur Weigl, que c'est l'évêque de Verceil, saint Eusèbe, ayant à ses pieds le moine Gersen avec son livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous jugeons, avec ce professeur allemand, le ma-

nuscrit du XIV[e] siècle ; il suffit d'en examiner la ponctuation et la forme des caractères, ainsi que les vers rimés ci-après transcrits, pour s'en convaincre.

Après les paroles : *Explicit libellus devotus de Imitatione Christi dictus, Qui sequitur me,* on trouve le traité : *Incipit proemium de arte moriendi ;* et dans les lettres initiales de ce texte *Cum de presentis exilij miseria,* on voit peint de nouveau le moine bénédictin à genoux, au pied du lit de l'agonisant, avec un livre à la main : ensuite, à la fin du livre, on a figuré une tête de mort avec ce qui suit :

CARMEN RHYTMICUM DE MUNDI CONTEMPTU.

O vos omnes qui transitis
Et figuram hanc inspicite
Memores mei semper sitis
Et mundum hunc dispicite.
Quondam eram gloriosus
Habens aurum et argentum
Nunc a vermibus corrosus
Quam horrendum testamentum.

Quelle méditation philosophique dans ces vers rimés, vers propres au goût du XIII[e] siècle, comme nous l'avons prouvé dans notre Histoire du Vercellais, en rapportant plusieurs inscriptions de l'époque précitée, quoi qu'en dise l'Aristarque Daunou, dans sa critique amère. Voyez au chapitre XII.

XLIX. *Codex* PARISIENSIS IV, manuscrit du XV[e] siècle, désigné au n° 165, du supplément de l'Index, à la Bibliothèque royale, comme appartenant au XV[e] siècle, avec le titre : *Incipit Tractatus de Imitatione Xpti, Qui sequitur me,* sans autre désignation.

L. *Codex* AVENIONENSIS, manuscrit du XV[e] siècle,

cité par Charles Pougens dans son livre *Bibliotheca Gallica*, où il dit l'avoir trouvé à Carpentras, près d'Avignon. *Incipit liber de Imitatione Christi;* et à la fin : *Ego Johannes scripsi*, sans autre indication.

Gence parle de quatre autres anciens manuscrits trouvés près d'Avignon dans le monastère des Chartreux de Villeneuve, appelé *Vallis benedictionis*, et écrits vers l'an 1452. Mais comme tous ces manuscrits sont mutilés, mal décrits et sans nom d'auteur, il est inutile d'en faire la description.

LI. *Codex* Lovaniensis Bethlemi, manuscrit sur parchemin, in-16, qui appartenait dans le xve siècle, au couvent des Chanoines réguliers de la vallée Saint-Martin de Louvain. Ce manuscrit est incomplet, il contient : 1°. *Hortulus Rosarum;* 2°. *Admonitiones ad vitam spiritualem utiles, alias de Imitatione Xpti principium. Qui sequitur me;* 3°. *Devota exhortatio ad S. Communionem;* 4°. *De interna Christi locutione;* et à la fin on lit : *Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris : Expliciunt tractatus quatuor fratris Thomæ Kempis.* A ce propos Gence observe que le nom d'à-Kempis a été, par une main inconnue, écrit en marge sans aucune date. Amort ajoute qu'il existait, dans ce couvent, en 1652, un catalogue contenant la description de plusieurs autres manuscrits de l'Imitation, dont nous citerons un au chapitre vi.

LII. *Codex* Lebeufiensis, manuscrit, entremêlé de parchemin et de papier, in-8°, du xve siècle, ainsi nommé de l'ancien propriétaire, M. Lebeuf; maintenant à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, où, par une note, il est jugé de l'époque indiquée. *Incipit liber valde notabilis et cuilibet Religioso summe necessarius in spi-*

rituali vita proficere cupienti; et primo de Imitatione Christi. Ce manuscrit, d'une écriture gothique, ne contient pas le livre quatrième; il a beaucoup de variantes, comme les manuscrits d'Ausbourg et de Mons, et nous en avons rapporté plusieurs dans l'index de l'édition latine du *Codex de Advocatis*, et aussi dans la préface. Il est curieux de lire, au chap. 25, livre I : *Attende Cluniacenses, Cistercienses, etc.;* en effet, c'est au monastère de Cluni, en Bourgogne, que la règle bénédictine était observée avec rigueur, et le copiste l'a voulu indiquer.

LIII. *Codex* SAN-MARTINIENSIS, manuscrit du XVe siècle, qui a appartenu au monastère de Saint-Martin-des-Champs à Paris; il porte en titre : *De Imitatione Xpti, libri quatuor.* C'est sur ce manuscrit que l'abbé Valart, en 1758, a fait sa première édition latine, imprimée chez Barbou, et dont il publia, en 1759, une traduction française chez le même libraire.

LIV. *Codex* CARTHUSIANUS I, manuscrit du XVe siècle, de la bibliothèque du monastère de Saint-Michel, à Venise, volume in-4°, caractères ronds, écrit sur papier et sur parchemin, comme nous l'atteste Mitarelli, dans son livre : *Bibliotheca Cod. manuscriptorum monasterii S. Michaelis Venetiarum prope Marianum.* Ce manuscrit commence : *Incipit tractatus quidam de Imitatione D. N. J. C. editus a quodam sancto Monacho Cartusiæ, qui valde utilis est his qui volunt totaliter placere Deo, capitulum primum de Imitatione Christi.* On y voit aussi, ajoute Mitarelli, un moine aux pieds d'un saint qui lui donne sa bénédiction. On lit à la fin : *Liber de interna conversatione editus ab eodem patre monacho Cartusiensi.*

LV. *Codex* CARTHUSIANUS II, manuscrit du XVe siècle, que le même Mitarelli dit être d'une écriture plus petite et plus cursive que le précédent; il commence: *Incipit devotus tractatus de sacramento altaris a quodam Monacho ordinis Cartusiensis*, sans indication d'époque ni d'auteur. Il est à observer que des savants ont cru que ce manuscrit est de Gualter, moine anglais, qui, en 1430, écrivit un ouvrage ayant pour titre: *De musica ecclesiastica*, qui commence par ces mots: *Qui sequitur me non ambulat in tenebris*, ayant emprunté cette sentence très-juste du livre de l'Imitation.

Il est à propos de citer ici l'autorité de Butzlini, moine allemand, lequel assure, dans une lettre de 1630, qu'on trouve dans le nord plusieurs manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ sans nom d'auteur, et tous antérieurs aux époques de l'existence des deux prétendus auteurs à-Kempis et Gerson de Paris. Cette assertion est aussi confirmée par le savant Christophe Besoldus, mort en 1638, lequel, dans son livre *Documenta rediviva monasteriorum*, cite deux manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ, qui existaient en Allemagne, datés de 1418 et 1430, sans nom d'auteur. Voyez les manuscrits nos XI et XIV, ci-dessus.

Éditions du XVe siècle toutes anonymes.

I. Édition gothique. *De Imitatione Christi et contemptu mundi, libri* IV; sans aucune date, in-8°. Cette édition est regardée, par Louis Hain, comme la plus ancienne; elle est anonyme. Voyez son *Repertorium Bibliographicum*, de 1826 à 1832, page 119.

II. Édition de 1476. Traité sur l'Imitation de Jésus-

Christ en langue tudesque, vol. in-4°, par Sorg, à Ausbourg (1).

III. Édition de 1480. A Metz, in-4°. *De Imitatione Christi, liber I. Incipiunt ammonitiones ad spiritualem vitam utiles. In civitate Metensi, Colini et Gerardus de nova civitate.*

IV. Édition de 1485. In-4°. *Liber de Imitatione Jesu Christi conscriptus a quodam religioso viro.* Sans date d'impression.

V. Édition de 1486. Vol. in-4°, en langue allemande. *Ici commence le premier livre de l'Imitation de Jésus-Christ, imprimé à Ausbourg, par Antoine Sorg. Ainsi finit le profitable livre appelé de l'Imitation du Christ.*

VI. Édition de 1487, faite à Bâle, sans le nom de l'imprimeur, sous ce titre : *Tractatus aureus et perutilis de perfecta Imitatione Christi et vero mundi contemptu, capitulum 1, Qui sequitur me,* vol. in-8°, les quatre livres, avec le traité *De Meditatione cordis Joha. Gerson.* Il est à remarquer qu'on n'osait pas alors lui attribuer le livre de l'Imitation, quoiqu'on ait inséré plusieurs de ses ouvrages dans le même volume.

VII. Édition de 1491. *Della Imitazione di Cristo,* in-4°, *Venezia, per Zani da Partejo.*

VIII. Édition de 1492. *Tractatus de Imitatione Kristi, cum tractatulo de Meditatione cordis,* fol. 20 Sans autre indication d'auteur ni d'imprimeur.

IX. Édition de 1493. *De Imitatione Christi,* vol.

(1) Nous remarquons que les plus anciennes traductions en allemand sont anonymes : ceci prouve qu'alors on avait déjà des doutes touchant le véritable auteur de l'Imitation.

in-4°, imprimé à Memmingen. Cet ouvrage est attribué à Jean Michel, Chartreux, à Bruxelles. Voyez Mitarelli.

X. Édition de 1493, à Paris, in-4°, et en français. *Le livre très-salutaire de l'Imitation de Notre-Seigneur et parfait comptempnement de ce présent misérable monde, translaté de latin en françois pour la consolation des simples, non saichant entendre le latin* (1).

XI. Édition de 1493. *De Imitatione Christi* et *de Meditatione cordis : per Petrum de Quarengis et Joh. de Bocimiano de Monferrato.* Vol. in-8°.

XII. Édition de 1493. *Della Imitazione di Cristo....* à la fin on lit : *Finito è il libro dell' Imitazione di Cristo, del dispregio delle cose mondane, con una operetta del Sacramento dell' altare composta per meser Gio. Gerson.* Vol. in-4°, *Firenze,* 1493, par Mischomini. On attribuait donc au chancelier de Paris le seul livre quatrième..

XIII. Édition de 1493, en langue saxonne. *L'Imitation de J. Christ,* à Lubec, in-4°, sans nom d'imprimeur.

XIV. Édition de 1493. *Traité sur l'Imitation de Jésus-Christ,* en allemand, volume in-4°, par Sorg, à Ausbourg.

XV. Édition de 1494. *Dell' Imitazione di Cristo Gesù e del dispregio di tutte le cose del mondo : finita è questa opera utile e tutta piena di spirituale devotione detta della Imitazione di Cristo, con un devoto trattato del Sacramento dell' altare composto per*

(1) Comment peut-on croire que l'Imitation ait été composée en français? Cette déclaration est contre Gence et Leroy.

meser Giovanni Gersonne. In-4°, *Firenze*, par Mischomini.

XVI. Édition de 1495, *à Burgos*. *Libro de remedar a Xpto e del menosprecio de todas las vanidades del mundo;* in-4°, goth. par Fadrique, Allemand, de Bâle.

XVII. Édition de 1498. *Traité de l'Imitation de Jésus-Christ*, en langue allemande, vol. in-4°, par Jean Schoenspergen.

XVIII. Édition de 1498. *De l'intériore conversacion;* on lit à la fin du quatrième livre : *Cy finist le livre* de Imitatione Christi et de contemptu mundi, *translaté de latin en françois, et imprimé à Rouen, in-4°, de* 121 *feuillets*. Cette traduction fut faite par un religieux demeurant en la comté de la Marche, pour le comte Bernard d'Armagnac, et imprimée par Jehan Le Bourgois.

XIX. Édition de 1500. *Éternelle Consolation* (c'est l'Imitation de Jésus-Christ), *Paris, Michel Lenoir*, in-4°. caractères gothiques. Dupin (*Hist. des Controverses*, etc. dans le xv[e] siècle, 2[e] partie, page 553) a cité cette édition d'une manière très-inexacte, en estropiant même le nom de l'imprimeur : il l'a confondue avec une édition de l'Imitation imprimée chez Philippe Lenoir, fils de Michel, dont nous parlons ci-après. Voyez la Dissertation de Barbier, page 7.

Nous avons plusieurs éditions anonymes, et on compte aussi un grand nombre de manuscrits. Cette différence est facile à expliquer, si on considère qu'après la découverte de l'art de l'imprimerie, les éditeurs ne regardaient pas de si près, ni sur le choix, ni sur la critique des ouvrages qu'on voulait multiplier

par la presse, ni sur le vrai nom de l'auteur. Ainsi, si une erreur écrite a trompé quelques personnes, une erreur imprimée, comme nous l'observe l'illustre Académie de Munich, fut capable d'induire en erreur des milliers d'hommes. C'est en Allemagne surtout que les premières éditions de l'Imitation de Jésus-Christ furent imprimées; et le manuscrit d'Anvers, de 1441, écrit de la main de Thomas à-Kempis, y fut adopté comme original, et publié sous son nom, comme nous l'avons dit dans la Préface, et que nous le répéterons au chapitre XI.

L'amour national a ensuite prévalu en France pour Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, attendu que plusieurs manuscrits portaient les initiales de Jean *Ger. Gers.* et la désignation *Gersen*, nom d'un Italien inconnu qu'on interpréta en faveur d'un concitoyen. Des éditions furent ensuite publiées sous le nom de Jean Gerson, par la raison que les manuscrits de 1460 et de 1472 contiennent le portrait de ce grand théologien, comme nous le montrerons au chapitre VII. Cette ambition était justifiée par la ressemblance des noms de *Gersen* et de *Gerson*, d'autant plus que le prénom de Jean leur était commun; mais avec la différence que le premier fut un humble moine bénédictin, et le second un intrépide défenseur des libertés de l'Église gallicane, dont la voix tonnait dans les assemblées nationales et aux conciles de Pise et de Constance. Ainsi nous trouvons des manuscrits qui portent visiblement le nom de *Johannis Gersen*, auquel on ajouta le titre de *cancellarius Parisiensis*; tandis que le vrai surnom de Jean Charlier était *Jarson*, et qu'il fut dénaturé pour lui attribuer ainsi l'honneur

d'un livre très-précieux. Plusieurs savants cependant doutèrent jadis de l'identité de l'auteur, d'autant plus qu'aux premiers temps quelques éditions avaient paru sous le nom de saint Bernard; et cette incertitude a duré jusqu'à l'an 1604, et même jusqu'à ce que l'abbé Cajetani eût publié en 1616, à Rome et à Paris, le texte du précieux manuscrit d'Arone, dans lequel est clairement exprimé et de même répété cinq fois le nom d'un *abbé Jean Gersen* ou *Gersem*, et non celui de *Gerson* chancelier.

§. II.

Parlons maintenant de la facilité avec laquelle des ouvrages classiques ont été et sont encore attribués à certains auteurs, par suite de la ressemblance dans l'orthographe de leurs noms.

Nous en donnons une première preuve à la pag. 489, tome IV, de notre supplément à l'Histoire Littéraire de Verceil : nous avons déjà annoncé que, dans le dernier siècle, on avait, par erreur, confondu le nom de *Gabuzio*, Vercellais, avec celui du français *Goubau*, en sorte qu'on attribuait à ce dernier la précieuse collection que fit le père Gabuzio, en 1605, des lettres de saint Pie V, de la famille Ghislieri, d'Alexandrie en Piémont; comme l'atteste Branda dans la Vie de Gabuzio, et comme Graveson le témoigne au tome VI de son Histoire ecclésiastique.

2°. Duranti, ce magistrat courageux, premier président du parlement de Toulouse, sous Henri III, massacré par les ligueurs en 1589, avait composé un livre savant *De Ritibus Ecclesiæ*, car les magistrats de ce temps-là étaient initiés au droit ecclésiastique; cependant cet excellent livre fut imprimé à Rome

en 1592, sous le nom de *Pierre Danès,* évêque de Lavaur.

Tout récemment le décès du chevalier Lullin de Châteauvieux, notre collègue aux Sociétés royales d'agriculture de Paris et Turin, arrivé à Genève, en septembre 1841, a fait connaître que le curieux *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue,* dont la rédaction a été successivement attribuée à Benjamin Constant, à madame de Staël, et à d'autres écrivains spirituels, appartient au Savoyard agronome et politique. On a trouvé sur la copie des corrections avec son nom; il se déclare l'auteur de l'opuscule, en se mettant à la place de l'Empereur déchu, adoptant ses idées, et en quelque façon son style. L'exilé de Sainte-Hélène est censé rédiger pour son fils l'histoire apologétique de sa vie; et l'exposé de ses projets, de ses vues, surtout de son mépris pour le genre humain, attestent un écrivain habile et un imitateur adroit.

Nous dirons de plus que des copistes ignorants ont altéré les noms mêmes dans les manuscrits les plus authentiques. L'abbé Mai de Bergame, aujourd'hui cardinal, nous en donne une preuve dans son édition, publiée à Rome, en 1823, d'un code civil antérieur à celui de Justinien, avec ce titre : *Juris civilis anti-Justinianæi reliquiæ ineditæ, ex codice rescripto Bibliothecæ pontificiæ Vaticanæ, curante Angelo Maio, Bibliothecæ ejusdem Præfecto.* Ce manuscrit célèbre est de l'année CLXI de Jésus-Christ, et à la page 54 on a rapporté un décret de Marc-Aurèle, à *Platorio,* qui était inspecteur des rivages du Tibre. Or, le copiste ne connaissant ni l'histoire, ni la biographie de *Platorio,*

corrigea le manuscrit, et écrivit *Plaetorio,* en altérant ainsi le vrai nom de l'auteur.

La célébrité du nom a aussi plus d'une fois donné lieu à des méprises; ainsi, en 1673, une Imitation de Jésus-Christ fut imprimée à Paris, petit in-12, par J. Cusson, avec des vignettes en tête de chaque chapitre; on lit sur le titre : *Traduction nouvelle par le sieur C. I. E. A. A. P.* Ces six grandes lettres étaient les initiales de *Cusson, Imprimeur et Avocat au Parlement,* comme nous lisons dans une édition de 1693, qui parut in-12, à Paris, où l'extrait du privilége du Roi porte, *que Jean Cusson est l'auteur de la traduction* française, très-ressemblante à celle qu'a faite Louis-Isaac Le Maistre connu sous le nom de Sacy, et publiée en 1662, sous le nom du *sieur de Beuil, Prieur de Saint-Val.*

Jean Cusson de Paris étant mort, son fils, Jean-Baptiste Cusson, homme d'un esprit cultivé, et habile imprimeur, qui alla s'établir à Nancy en 1706, publia *De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle* (dédiée à la duchesse de Lorraine et de Bar) *avec une pratique et une prière à la fin de chaque chapitre, par le R. P. de Gonnelieu de la compagnie de Jésus. Nancy, J. B. Cusson,* 1712, in-12.

Cette nouvelle traduction de Cusson fils, qui comptait déjà plus de cent éditions, est la même que celle qui se trouve aujourd'hui dans les mains de tout le monde sous le nom du Jésuite Gonnelieu, auquel le Journal des Savants, de 1713, attribua formellement tout l'ouvrage. Ainsi, depuis lors, le père Gonnelieu, qui n'a fait que les pratiques et les prières, a été aussi

cru le traducteur de l'Imitation; et ses confrères, comme on s'en doute bien, ont répété avec plaisir cette assertion, quoique D. Calmet ait présenté les faits, avec toute l'exactitude possible, dans sa Bibliothèque de Lorraine, publiée en 1751. Le Père Gonnelieu ne devrait donc plus être rangé parmi les traducteurs de l'Imitation de Jésus-Christ. Mais d'un autre côté, il ne faudra plus l'accuser d'avoir pillé la traduction de Sacy, comme le lui a reproché M. de la Hogue, docteur de Sorbonne, dans l'avertissement qui précède son édition publiée à Londres, en 1797, de l'Imitation de Jésus-Christ, traduite en français. Il y a, à la vérité, une très-grande ressemblance entre la traduction attribuée communément au P. Gonnelieu et celle de Sacy; mais le véritable auteur du plagiat fut, en 1673, Jean Cusson de Paris. Ceux qui voudront faire la comparaison des deux traductions n'auront qu'à consulter la Dissertation de Barbier sur soixante traductions de l'Imitation.

L'esprit de parti a fait souvent attribuer à un personnage les ouvrages d'un autre : ainsi, *Lelius Socin* fut longtemps considéré comme l'auteur d'une réfutation des principes de Calvin, sur le droit attribué aux magistrats de faire mourir les hérétiques, tandis que cet ouvrage est de *Minos Celsus*.

L'historien Oudin nous atteste que Reazio, frère Mineur, voulait publier à Rome, en 1663, le livre intitulé : *Expositio seu paraphrasis in Cantica canticorum*, sous le nom de Jean *Duns Scotus*, tandis qu'il appartient à l'abbé bénédictin Thomas Gallo, du monastère de Saint-André à Verceil, comme Pezzi

l'a démontré dans son *Thesaurus veterum monumentorum,* et nous l'avons aussi prouvé dans l'Histoire littéraire du Vercellais.

Nous ferons encore observer qu'il est très-possible que l'esprit de parti ait fait corriger d'anciens manuscrits et changer la lettre E en O pour former le nom de Gerson, et le donner comme auteur de l'Imitation. Nous avons vu à Rome, en 1812, dans les archives de Saint-Pierre, le célèbre manuscrit de saint Hilaire, du VIII[e] siècle, où le mot *adoptatus* a été changé en *adoratus* par le controversiste.

L'ignorance ou la négligence des anciens copistes a donné lieu à un grand nombre d'erreurs dans la littérature et les sciences. Ces fautes allaient toujours croissant dans les copies d'un même livre qui se faisaient successivement; et Jean Fust, de Mayence, associé de Jean de Guttemberg, et mort en 1466, nous a conservé les mêmes erreurs en multipliant les exemplaires par le moyen de l'imprimerie. C'est ainsi qu'un oiseau, qui, en espagnol, porte le nom de *buho* ou de *buseo,* et qui fait son nid dans la terre comme l'alouette, chose connue des anciens, a été confondu avec le *crapaud;* parce qu'un copiste, au lieu d'écrire correctement le nom de cet oiseau, écrivit *bufo,* nom propre du crapaud; ce qui a fait dire à un grand homme que le crapaud couve les œufs des alouettes, et prend soin de ses petits, comme la fauvette le pratique pour les petits du coucou.

D'autres circonstances, et en particulier l'esprit de coterie, d'amour national, ou le zèle pour un parti peuvent opérer de semblables altérations de nom d'auteur; et à ce propos Virgile se plaignait en ces termes :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honorem. C'est de quoi peuvent encore se plaindre des écrivains modestes dont les ouvrages sont souvent publiés par des hommes qui ont l'audace de s'en déclarer les auteurs.

§. III.

La première idée d'attribuer à saint Bernard, abbé du célèbre monastère de Clairvaux, le traité de l'Imitation de Jésus-Christ vient de ce que plusieurs maximes sur la vie monastique sont conformes aux œuvres de ce patriarche des Bénédictins, ainsi que nous le fait remarquer l'abbé Cancellieri de Rome, qui s'explique en faveur de Gersen, au sujet du véritable auteur de l'Imitation. En effet, saint Bernard était né à Fontaine, dans la Bourgogne, de parents nobles, en 1091; il prit à vingt-trois ans l'habit de bénédictin; en 1115 il fut envoyé avec le titre d'abbé au nouveau monastère de Clairvaux, où, en très-peu de temps, il réunit jusqu'à sept cents novices. Bernard fut souvent pris, par les papes, les rois et les évêques, pour arbitre de leurs différends : tant était grande la considération qu'il s'était acquise par sa doctrine et par ses vertus. C'est lui qui fit reconnaître en France Innocent II pour pape légitime, et qui obligea l'antipape Victor à se démettre; il résista au moine Rodolphe qui excitait le peuple à massacrer les Juifs; il prêcha la croisade sous Louis-le-Jeune, en 1137. Il a écrit contre Abélard, contre Pierre de Bruys, contre Arnaud de Bresse, contre Gilbert de la Porrée et Eon-de-l'Étoile. C'est lui qui donna des règles aux chevaliers Templiers, et qui fonda cent soixante monastères de Bénédictins réformés.

Or, comment ce saint docteur, mort en 1153, c'est-à-dire vingt-neuf ans avant la naissance de saint François d'Assise, aurait-il pu faire mention de lui au chapitre 50 du livre III? Telle est aussi l'opinion de l'abbé de Saint-Léger dans sa Dissertation de 1771, publiée à Paris; et d'Achille Statio, comme nous le rapporterons en parlant de l'édition de Bresse de 1485.

On est également d'accord que Ludolphe de Saxe n'a pas composé les quatre livres de l'Imitation : l'humilité de ce bon Chartreux ne lui eût pas permis de se proposer lui-même et ses confrères pour un modèle frappant de la règle, dans l'exemple qu'il propose au chapitre 25, livre I, *Attende Carthusienses, etc.* C'est ce qui doit nous persuader aussi, que le Chartreux Henri Kalkar n'a pas plus de droit à cet ouvrage que son confrère Ludolphe.

En examinant les anciens manuscrits attribués à saint Bernard, lorsque des doutes s'élevèrent contre Kempis, en suite de la découverte du manuscrit d'Arone, on trouva que le *Codex Mazarinæus,* ci-dessus décrit au n° 49, représentait dans la lettre Q un évêque ou un abbé tenant de la main gauche la croix, et donnant avec la droite sa bénédiction à un moine Bénédictin qui est à ses genoux avec un livre ouvert. Les uns y découvraient l'évêque *Rabanus,* car son nom se lit en marge, d'une écriture différente et postérieure; les autres trouvaient là le portrait de saint Bernard : et cette opinion est confirmée par un extrait curieux que M. Nolhac (1) vient de donner, dans son

(1) Voyez, au chapitre IX, l'analyse de cet ouvrage, favorable à l'abbé Jean Gersen de Verceil, d'après notre Mémoire de 1827.

écrit sur le livre de l'Imitation, des maximes qui sont tirées des ouvrages de saint Bernard. Il apporte en preuve, le traité *De Interiori domo,* où saint Bernard parle de la bonne volonté, de la liberté intérieure, de l'instabilité du cœur, de la vanité et des misères de cette vie, etc.; ensuite le traité *De Conscientia*, où on lit en titre : 1°. Que plusieurs veulent savoir, mais peu désirent posséder la sagesse. 2°. De la bonne conscience, etc. Il paraît donc, dit avec nous M. Nolhac, que les pensées de saint Bernard ont fait en partie le sujet du traité de l'Imitation.

Nous allons indiquer les manuscrits qu'on a trouvés sous le nom de saint Bernard.

I. *Codex* SAN-GENOVEFANUS, jugé de 1457, qui avait appartenu aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève; manuscrit très-ancien, sans date, en tête duquel on lit : *Incipit opus B. Bernardi saluberrimum de Imitatione Christi et contemptu mundi, quod Johanni Gerson cancellario Parisiensi tribuitur. Qui sequitur me, etc.* Ce manuscrit in-8°, sous le n° 413, est conservé dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève; et le savant théologien Dupin, né en 1657, jugea le manuscrit antérieur à son temps de plus de deux cents années, comme il l'atteste dans sa Bibliothèque ecclésiastique, tome XII, page 555, xve siècle.

Dans la première lettre Q, dit Gence, on voyait le portrait d'un moine habillé en blanc; ce qui se remarque aussi, ajoute-t-il, dans les manuscrits de La Cave (1) et de Beauvais; mais à notre grande surprise

(1) Il n'a pas bien observé le manuscrit de La Cave, car l'habit du moine bénédictin est noir, tel qu'il était porté par les abbés,

nous avons vu et fait observer aussi aux conservateurs de cette précieuse bibliothèque que le parchemin du portrait avait été coupé et emporté.

Nous y avons lu, dans une note, que le même manuscrit avait probablement servi aux éditions ci-après annotées, qui assignent le même livre à saint Bernard; qu'on ne pouvait pas fixer l'ancienneté de cet apographe, mais qu'il était de beaucoup postérieur aux manuscrits de Bobbio, de La Cave, et du Mont-Olivet, lequel aussi porte au commencement du second livre la figure d'un *moine blanc*, moine qu'on avait aussi pris pour saint Bernard de Clairvaux.

II. *Codex* Tolosanus, de l'an 1467; manuscrit sur parchemin, ainsi nommé, parce qu'il a été trouvé à Toulouse; on le voit maintenant à la Bibliothèque royale sous le n° 7276. Ce précieux manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ est une traduction du latin en langue française, il commence par ces mots : *Cy commence le livre très-salutaire de la Ymitation de Jhesu-Christ et du mesprisement de ce monde, composé en latin par saint Bernard ou autre dévote personne, attribué à messer Jehan Gerson, chancelier de Paris, et translaté en françois en la cité de Toulouse.*

Avant de passer outre, qu'il nous soit permis de faire observer que si le livre de l'Imitation eût été écrit en français par Gerson à l'usage de ses sœurs, et comme tel propagé en 1467, il n'aurait pas été traduit de nouveau trente-huit ans après la mort de cet homme si célèbre en France, et on n'aurait pas

cum humerali capuciato, avant la constitution de Benoît XII, de l'année 1336.

avancé que le livre avait été composé en latin par Gerson.

Il résulte de l'histoire des controverses du xv[e] siècle, écrite par Dupin, et de la Dissertation de Barbier, note 2, que ce manuscrit fut enregistré dans l'inventaire des livres de Jean, comte d'Angoulême, de ce malheureux prince français qui fut, avec son frère Charles, captif en Angleterre jusqu'en 1440.

III. *Codex* RAITEN-HASLACENSIS, du XIV[e] siècle; manuscrit existant dans la Bibliothèque royale de Munich, et qui appartenait à un monastère de l'ordre de Cîteaux; il porte ce titre : *Tractatus divi Bernardi abbatis Clarevallis de Imitatione Christi, etc.* (1). Nous n'avons pas trouvé d'autres manuscrits avec le nom de saint Bernard, quoique les éditions du xv[e] siècle se soient multipliées sous le patronage de ce célèbre docteur.

Des Éditions du xv[e] *siècle, avec le nom de saint Bernard.*

I. Vers l'an 1480 la première fut publiée sans date et sans indication de lieu, mais, à ce qu'on pense, à Strasbourg, avec le titre : *Incipit opus B. Bernardi saluberrimum de Imitatione Christi et contemptu mundi, quod magistro Johanni Gerson, cancellario Parisiensi attribuitur, libri quatuor;* vol. in-12.

II. Édition de 1481 : *Incipit opus saluberrimum B. Bernardi de Imitatione Christi, quod mag. Johanni Gerson cancellario Parisiensi tribuitur. Impressum*

(1) Montfalcon a transcrit ici une longue annotation de Gence, sans le nommer, de peur de passer pour copiste.

Brixiæ per Jacob. Britannicum; vol. in-12. (Ignorée par Hain, déjà cité.)

III. Nouvelle édition de 1485, in-8°, *per Jacobum Britannicum. Incipit opus saluberrimum Bernardi, etc. ut supra;* on y lit cette note d'Achille Statio : *Impressio vetus Brixiana S. Bernardo tribuit hunc libellum; revera tamen hanc sententiam temere in vulgus emanasse ipsa temporum ratio demonstrat. Nam auctor libelli in testem divum Franciscum appellat, dum Bernardus jam anno* 1153 *a mortalibus cessaret, Franciscus verò anno* 1226, *quo tempore Joh. Gersen abbas Benedictinus adhuc Vercellis docebat.*

IV. Édition de 1487. *Incipit opus Bernardi de Imit. Christi,* vol. in-8° imprimé à Bâle.

V. Édition de 1488, à Toulouse. *Cy comance le livre salutaire la Imitation Jhesu Christ et meprisement de ce monde, premierement composé en latin par saint Bernard ou par autre dévote personne,* volume in-8°. On lit à la fin : *Cy finist le livre de la Ymitation Jhesu Christ et meprisement de ce monde, imprimé a Tholose, par maistre Henric Mayer Alaman, l'an de grace* 1488, *et le* 28° *jour de may.* Cette version paraît faite, dit Barbier, vers l'an 1450, par un inconnu.

Nous croyons inutile de parler des autres auteurs supposés de ce précieux traité de piété. Ainsi la prétention de Pierre Corbario, discutée à Rome en 1667, a été rejetée avec d'autant plus de raison, dit l'abbé de Saint-Léger, qu'un homme idiot, puis Franciscain malgré sa femme légitime, hypocrite, avare et ambitieux, enfin antipape scandaleux, n'eût jamais été capable de composer un livre aussi moral.

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà démon

tré que Gérard de Rayneval avait extrait du livre de l'Imitation plusieurs articles qu'on lit dans son traité de la Vie commune.

Denis de Rickel, Chartreux, avait aussi emprunté à l'Imitation la distribution des chapitres de son livre *De fonte lucis et semitis vitæ*.

Ludolphe le Saxon, d'après un manuscrit de l'an 1330, écrit en langue teutonne, et signé de sa main, avait été réputé auteur de l'Imitation.

Nous allons parler, dans les deux chapitres suivants, de Thomas à-Kempis, de Jean Gerson de Paris, et, dans la seconde partie, chapitre VIII, nous parlerons de l'abbé Jean Gersen de Verceil, sur lesquels des doutes se sont élevés, et sur lesquels on ne cesse de disputer depuis trois siècles.

CHAPITRE VI.

§. I. Aperçu de la vie de Thomas à-Kempis, et par quelle erreur il fut présumé l'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. II. Occupation journalière d'à-Kempis à copier des livres d'église, la Bible et l'Imitation de Jésus-Christ; d'où il résulte qu'il n'est pas l'auteur de ce traité.

§. III. Vains efforts de ses partisans pour lui attribuer le traité de l'Imitation.

§. IV. Des manuscrits et des éditions du XVe siècle qui portent son nom.

§. I.

Nous avons déjà fait observer, avec les savants académiciens de Munich en Bavière, que, dans la première époque de l'imprimerie, on n'y regardait pas de

bien près pour le choix et la critique des manuscrits que les nouveaux éditeurs étaient empressés de publier, surtout en Allemagne; de manière que, si le manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, copié en 1441 de la main du chanoine Thomas à-Kempis, a pu rendre ses frères glorieux d'avoir possédé parmi eux l'auteur de ce livre d'or, cette erreur imprimée fut capable de tromper une multitude de personnes, et obligea même ensuite plusieurs typographes de nos jours à publier l'Imitation sous le nom de Kempis, pour ne pas produire dans l'esprit des simples fidèles (c'est ainsi que s'exprime Remondini, en 1758) (1) quelque soupçon d'altération ou de variation dans le texte. La même déclaration fut faite par l'imprimeur Comino dà Trino, en 1728, dans son édition latine publiée sur celle du Jésuite Rosweide grand partisan de Kempis.

La biographie de Gerson, doyen d'âge, aurait dû ici précéder celle de Thomas à-Kempis; mais comme le manuscrit d'Anvers de 1441 fut le premier à être imprimé sous le nom de Kempis, et conséquemment à induire le public en erreur; nous suivons l'ordre observé dans notre édition latine, en continuant cette polémique, qui, nous l'espérons, mettra fin aux

(1) Voyez la déclaration de cet imprimeur de Venise, au chapitre IX. Nous ajouterons ici que de bonnes femmes refusent d'acheter nos deux petites éditions imprimées avec luxe, par Firmin Didot, en 1835, parce qu'on n'y lit pas le nom d'*à-Kempis*; comme si le nom de ce copiste devait rendre le livre meilleur. Cette erreur provient de ce que les curés et les confesseurs recommandent la lecture de *Thomas à-Kempis*, sans indiquer la bonne ou la mauvaise édition.

disputes et aux doutes sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Thomas Hemercker naquit à Kempen, dans le territoire et le diocèse de Cologne, vers l'an 1380. Ses parents étaient de pauvres artisans, qui gagnaient leur vie, le père au travail des champs, et la mère en tenant une école de petits enfants au village de Kempen. Ce fut là que Thomas reçut sa première éducation, et il montra, dès son enfance, de bonnes dispositions pour l'étude, comme l'atteste Badius son contemporain.

A l'âge de douze ans, on l'envoya à Deventer, dans le collége des Frères réguliers de *la Vie commune*. Là, sous la direction de Florent Radewins, vicaire de l'église, qui avait succédé au célèbre Gérard de Groot comme maître, il étudia la grammaire, le latin et le plain-chant. Thomas lui-même nous apprend ce fait dans la Vie de Gérard de Groot, écrite par lui; il dit qu'il fut perfectionné dans ces études de la grammaire et du latin, par Jean de Bohème, et par son frère Jean Kempis, chanoine régulier à Windesem; enfin, il ajoute qu'il serait coupable d'ingratitude, s'il ne donnait pas au bon père Florent les éloges qu'il mérite pour l'accueil gracieux qu'il lui a fait, et pour l'avoir dirigé gratuitement dans la piété et dans les études, avec des secours d'une dame pieuse. C'est le même Florent qui exerça Thomas, ainsi que son compagnon de chambre Arnold, à bien transcrire les manuscrits. Il montra une aptitude si particulière à ce genre de travail, qu'il fut vivement sollicité par son maître à entrer dans son collége. Thomas accepta avec ardeur cette offre, il fut reçu dans le collége appelé *de la Vie*

commune (1), institution très-exemplaire, où l'occupation journalière était de copier des manuscrits au profit de la communauté, et on employait la nuit à la prière, suivant la règle donnée par le même père Florent, qui fut le premier supérieur de cette congrégation.

Dès l'enfance, Kempis avait été habitué par ses parents à réciter des prières à la Sainte-Vierge ; et dans sa jeunesse, distrait par le travail que lui imposait la communauté, il avait négligé et même oublié ces prières, lorsqu'un soir il vit en songe la mère de Jésus-Christ, qui, après avoir embrassé ses collègues, vint à lui et lui reprocha son oubli. « Oh ! s'écrie-t-il, « réprimande heureuse, qui m'a corrigé et m'a rendu « plus dévoué à ma patronne ! »

Après avoir demeuré sept ans dans l'institut de la Vie commune, et en avoir pris toutes les vertus, en 1399, Thomas, muni de lettres du père Florent, se rendit au mont Sainte-Agnès, près la ville de Zwoll, où demeurait son frère Jean Kempis, qui venait d'être nommé prieur; car il avait aidé à fonder, en 1395, cette maison des Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Dans ce couvent très-pauvre et peu connu, les prêtres et les laïques vivaient aussi en commun ; la nourriture y était très-frugale, et le vêtement simple et grossier. C'est là que Thomas, sur sa demande, fut admis en qualité de novice, et il s'écria : *Quàm bonum, quàm jucundum est habitare fratres in unum!*

(1) A-Kempis, dans la Vie de Gérard de Groot, chapitre 1, a fait la description de cet institut de la Vie commune, d'après celle des apôtres et des premiers chrétiens, qui n'avaient rien en propre, obéissaient à leur supérieur, et servaient d'exemple aux fidèles.

Le noviciat dura cinq années entières ; à la sixième année il fut revêtu de l'habit de chanoine, et inscrit dans le registre du couvent de la manière suivante : MCCCCVI, *in die Sacramenti, quæ tunc fuit in profesto Barnabe investiti sunt duo fratres, Thomas Hemercker de Kempis civitate, diœcesis Coloniensis, germanus fratris Johannis Kempen primi Prioris, quorum pater Johannes, mater Gertrudis vocabatur.*

Après six années d'études, Thomas fut, en 1413, promu au sacerdoce, et célébra sa première messe dans la nouvelle église que son frère et lui aidèrent à terminer avec le produit de l'héritage paternel qu'ils avaient vendu pour cela.

Thomas fut l'exemple de l'obéissance et du travail ; jamais oisif, il lisait les saintes Écritures, copiait des manuscrits ascétiques pour le profit de la communauté (1), ou bien il écrivait dans la nuit des ouvrages si pieux, si touchants, que du nom de sa famille, Hemercker, qui signifie en français Martel, il fut appelé le *marteau des cœurs*. En effet, on y trouve des sentiments et même des phrases tirés des livres de l'Imitation et de l'Écriture sainte.

Le Jésuite Rosweide atteste que parmi les livres copiés par l'infatigable Thomas, il existait une Bible in-fol., divisée en quatre volumes, dans la Bibliothèque des Chanoines réguliers à Cologne. Cette Bible, commencée en 1417, fut terminée en 1439, et on y

(1) Buschius, in Chronicon Windescheim, ibi : *Thomas Kempis nunquam fuit otiosus ; temporibus intermediis a sacris lectionibus, et novis libris scribendis et emendandis, operam diligenter impendit ; et quia pauperes tunc erant, fratribus suis pro pretio scribere indulsit.* Amort, page 31, *Deductio critica.*

lit : *Finitus et completus anno Domini* MCCCCXXXIX *in vigilia S. Jacobi Apostoli per manus fratris Thomæ Kempis, ad laudem Dei in monasterio S. Agnetis;* et à la fin du livre il ajoute : *Scriptum per manus fratris Thomæ à-Kempis, etc.*

Rosweide dit encore avoir vu plusieurs ouvrages de saint Bernard, et des Missels copiés par à-Kempis, avec une patience et un art admirables. Il nous indique le *Missarum liber*, in-fol., conservé dans l'église des Chanoines réguliers de Saint-Martin, à Louvain, où à la dernière page on lit : *Anno Domini* MCCCCXIV, *per fratrem Thomam à-Kempis.* Quoique doué de patience imperturbable, et de la flexibilité de ses longs doigts, qui le rendait très-propre aux travaux calligraphiques, il ne possédait pas une belle écriture. Voyez le *fac-simile* publié par Mercier de Saint-Léger, en 1775, du manuscrit de 1425, dit *Codex Kirchemensis.*

Moyennant ce genre de travail de copiste par goût et par profession, Thomas avait appris par cœur les sentences de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église, et en parlant il les employait très-fréquemment, pour engager ses frères à supporter patiemment les adversités, ou pour les animer à rester dans leurs cellules, disant toujours, « que c'est dans la retraite qu'on peut « trouver la paix et la félicité. »

L'affabilité de Thomas et le bon exemple qu'il donnait, lui attirèrent la vénération de tous les frères, qui, pour marque d'estime, le nommèrent, à l'unanimité des suffrages, leur supérieur, vers l'année 1429. Plus tard il fut appelé à la difficile dignité de procureur de la communauté; mais dans la suite il fut

déchargé d'un emploi qui ne lui laissait plus le loisir de transcrire des livres.

Quelque temps après, de cruelles persécutions furent dirigées contre lui et contre ses confrères, qui n'avaient point violé l'interdit lancé sur le diocèse d'Utrecht, lors d'une dissidence entre le Chapitre et la Daterie romaine, à l'égard de la nomination de son évêque. Les religieux de Sainte-Agnès furent obligés d'opter entre l'adhésion au choix du clergé, ou leur bannissement du diocèse comme attachés au Pape ; et ils préférèrent se retirer à Lunckerke en Hollande.

Thomas partagea cet exil, et pendant ce malheur il composa un livre *De ferenda cruce*, qu'il tira du traité de l'Imitation. Il fut ensuite envoyé dans un des colléges près d'Archeim avec son frère presque septuagénaire, que la mort vint y surprendre en 1432.

A cette époque l'interdit fut levé, et Thomas retourna à Sainte-Agnès, où il fut de nouveau, d'après la chronique du monastère, élu supérieur; mais attendu son âge avancé il renonça bientôt à cette charge; il continua alors de s'occuper à la correction d'anciens manuscrits des traités des docteurs de l'Église. A l'exemple de son frère, qui, comme l'atteste Buschius, avait établi dans le couvent un grand atelier duquel sont sortis plus de trente volumes de manuscrits in-fol., Thomas continua cette utile entreprise, et il a copié les quatre livres de l'Imitation, pour laquelle il fit usage des plus anciens manuscrits qu'il put se procurer.

Cette copie commence par ces mots : *De Imitatione Xpti et contemptu mundi. Qui sequitur me, non ambulat in tenebris dicit Dominus. Hæc sunt verba*

Xpti, etc. (1). A la fin, on lit : *Finitus et completus anno Domini* MCCCCXLI, *per manus* (2) *fratris Thomæ Kempis in monte Sancti Agnetis prope Swoll* ou *Swollam.*

Ces quatre livres, extraits d'un recueil plus ancien, furent transcrits comme autant de traités séparés, avec transposition du livre quatrième sur le sacrement de l'autel, qui fut placé le troisième; ce manuscrit présente plusieurs solécismes et inversions, décrits par Valart en 1758.

Pour montrer la piété de Thomas et les rapports qu'il avait avec le ciel, le père Rosweide dit que souvent il abandonnait la société de ses frères, disant qu'il y avait quelque personne qui l'appelait dans sa cham-

(1) Voyez le *fac-simile* donné par Amort, dans son livre *Moralis certitudo*, de 1764; et en mettant l'écriture près du *codex de Advocatis*, on connaîtra l'antiquité de ce dernier.

Ce manuscrit d'Anvers fut imprimé à Leyde, par Jean et Daniel Elzevir; précieuse édition, soignée par le père Jean Bollandus, avec le titre : *Thomæ a Kempis Canonici regularis ordinis S. Augustini de Imitatione Christi libri IV, recensiti ad fidem autographi anni* MCCCCXLI, *per Heribertum Rosweydam, Societatis Jesu.*

(2) Le poëme du *Cid*, le plus ancien qui existe en langue catalane, porte la signature suivante : *Ici se termine ce récit. Que Dieu donne le paradis à celui qui a écrit ce livre. Ce fut le père Abbat, qui écrivit au mois de mai, dans l'ère de mille* CCXLV *ans.* On pensa que le père abbé d'un monastère de Bénédictins était l'auteur du poëme, sans réfléchir que le mot *écrire*, dans ce temps-là, était l'équivalent du mot *transcrire*, employé aujourd'hui. Telle est l'opinion des plus savants historiens. Notez encore que le poëme est en vers alexandrins propres aux XII[e] et XIII[e] siècles, époques auxquelles les langues espagnole, italienne et française prenaient malheureusement naissance, pour retarder ainsi le progrès des sciences.

bre; et il partait au plus vite, car Dieu parlait à son cœur, gloriole réprouvée par le texte de l'Imitation.

C'est dans cette chambre que les novices, qui l'aimaient comme leur maître, allaient l'obséder pour obtenir des conseils, des instructions, afin d'imiter ses vertus religieuses.

En 1456 il copia le livre *Meditationes piæ de vita Jesu Christi. Anno Domini* MCCCCLVI. *Finitus et scriptus per manus fratris Thomæ Kempis*. Cet autographe se trouve dans la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. Voyez Amort, qui ne parle pas de cet ouvrage, comme appartenant à à-Kempis. Erhard rapporte aussi tous les ouvrages attribués à à-Kempis, et ne dit rien de ces méditations.

Thomas parvint à l'âge de quatre-vingt-douze ans, après avoir composé un grand nombre d'ouvrages ascétiques, soit en transcrivant, soit en employant des sentences du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, de ce livre qu'il avait plus d'une fois copié et débité au profit de la communauté. Attaqué d'hydropisie, il rendit son âme à Dieu, le 1er mai 1471, dans le couvent de Sainte-Agnès; et sa mort fut pleurée, non-seulement par ses frères de la communauté, mais par tout l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Thomas à-Kempis était tellement pénétré des sentences du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, que, lorsqu'on lui parlait de sa cellule, il répétait toujours: *In omnibus requiem quæsivi, et numquam inveni nisi in angello cum libello*, sentence qui fut placée au bas de son portrait à Zwoll.

C'est d'après la déclaration écrite par Thomas à la fin de sa copie de l'Imitation, datée de 1441, qu'il

fut, depuis l'invention de l'imprimerie, proclamé le véritable auteur du traité de l'Imitation; mais en combattant cette erreur, par l'indication des autres manuscrits qu'il a copiés, nous démontrerons, jusqu'à l'évidence, que ce livre ne lui appartient pas.

§. II.

Nous avons déjà annoncé que les chanoines de Sainte-Agnès, par leur institution, devaient s'occuper à la calligraphie au profit de la communauté, occupation qui était très-productive avant l'invention de l'imprimerie.

L'historien Buschius atteste que Thomas a copié la Bible en entier, et plusieurs autres livres qui furent vendus à un prix élevé; il ajoute que Thomas a composé aussi quelques ouvrages pour l'instruction des novices, mais dans un style facile et rempli de sentences morales. A la fin de tous ses manuscrits il a toujours fait connaître son nom; avec cette variante, savoir que dans les copies d'autres manuscrits on lit l'expression : *per manus Thomæ à-Kempis*, et dans les autres tout bonnement son nom comme auteur.

Parmi les livres où il a réuni les sentences et les opuscules des premiers Pères de la congrégation de Windesem, et surtout de son frère Jean à-Kempis, nous citerons : 1°. *De Consolatione interna*. 2°. *De ferenda Cruce*, et le *Dialogus novitiorum de Contemptu mundi*, divisé en quatre parties. Ce dernier ouvrage, plein de maximes tirées du traité de l'Imitation, a donné lieu à la méprise qui lui fit attribuer ce précieux traité, dont l'original porte la date de 1441 d'après Rosweide et Bollandus. Nous voyons encore, dans la

vie de Thomas, écrite par ses contemporains, que, en 1417, il a copié un Missel, qui, suivant l'attestation d'Oliverius, commence par ces mots : *Dominica prima in adventu Domini. Introitus ; Ad te levavi animam meam*, et se termine par : *Anno Domini millesimo decimo septimo, per manus fratris Thomæ de Kempen.*

Amort a donné un *fac-simile* de ce manuscrit dans son livre intitulé *Moralis certitudo*, et il n'a pas pu y dissimuler la qualité de copiste de son confrère, d'autant plus qu'il nous donne aussi les dates suivantes des quatre volumes de la Bible in-folio déjà citée, savoir : le premier volume fini en 1427, le second en 1432, le troisième en 1436 et le dernier en 1439 : ouvrage d'un calligraphe infatigable, d'après le témoignage de Rosweide.

De cet aperçu de la vie et des occupations journalière de Thomas, nous déduisons contre Amort deux preuves tendant à démontrer qu'il n'est point l'auteur du traité de l'Imitation.

Nous lisons premièrement que Thomas fut reçu parmi les Chanoines réguliers de la réforme à laquelle avait contribué son frère Jean. Or, si la règle avait été réformée, si les Pères du concile de Constance, ayant entendu l'exposé de cette règle, par le révérend prieur de Windesem, se sont écriés : *Isti sunt vere Patres religiosi quos dudum videre et audire desideravimus ;* si Martin V, après avoir accordé les priviléges demandés, avait encouragé la propagation de cet ordre, comment Thomas aurait-il pu reprocher à ses confrères, dans le chapitre 25, §. 8, livre 1 de l'Imitation, leurs négligences, et dire, « qu'il serait hon-

« teux d'être endormi et paresseux, tandis qu'un si « grand nombre de religieux, savoir, les Chartreux, « les Bénédictins, ceux de Cîteaux, et les moines et re- « ligieuses des différents ordres observent la règle, et « se lèvent chaque nuit pour chanter les louanges « de Dieu? » Comment au même chapitre aurait-il pu ajouter? « Tant d'autres religieux vivent resserrés « sous la discipline claustrale, se nourrissent très-pau- « vrement, sont grossièrement vêtus, travaillent beau- « coup. »

Cette admonition serait injuste et hors de propos, si on prête foi à la chronique du couvent de Zwoll, où il est dit que les frères, observateurs de la règle, vivaient misérablement, qu'ils portaient des habits grossiers. Comment Thomas aurait-il pu ici leur reprocher la vie délicate, les habillements élégants, et l'oisiveté, comme on le lit dans l'article précité?

Thomas, dans son traité *de Disciplina claustrali*, chapitre 6, dit qu'il faut prendre pour modèle la vie monastique de saint Antoine, de saint Augustin, saint François, saint Benoît et saint Dominique, qui ont écrit des règles et établi des ordres religieux; or, si Thomas eût été auteur de l'Imitation, audit chap. 25 du livre I certainement il n'aurait pas manqué de parler des deux ordres mendiants des frères Mineurs et des Dominicains. Ce silence prouve à l'évidence que l'auteur de l'Imitation est antérieur à l'institution canonique des deux célèbres ordres mendiants, qui ne furent institués qu'au XIII[e] siècle, et qui pendant deux siècles furent l'admiration et l'exemple des fidèles.

Rosweide nous offre un second argument, lorsqu'il

rapporte les visions que le pieux chanoine Thomas a eues de la Sainte-Vierge, laquelle refusa de le voir parce qu'il avait négligé les prières de sa jeunesse, et qu'il nous raconte les inspirations de à-Kempis, à quitter la société de ses frères pour se retirer subitement et demeurer avec Dieu qui l'appelait à lui. Ces manifestations, que Gerson de Paris traite de fantastiques, sont pleinement désapprouvées par l'auteur de l'Imitation. Au livre I, chapitre 20, et dans le livre III, chapitre 7, il nous dit : « Il vaut mieux être caché et « avoir soin de son âme, que se négliger et faire des « miracles. Ensuite : Mon fils (c'est le Seigneur qui « parle), il vous est plus utile et plus sûr de cacher la « grâce de la dévotion, de ne pas vous en élever, en« suite d'en parler peu et de ne pas y mettre trop « d'importance. » Or, est-il probable que Thomas, auteur de ces maximes, eût pu se vanter des visions et des conversations avec Dieu?

Un troisième argument contre à-Kempis, nous le déduisons du parallèle même qu'Amort a fait entre les textes extraits de l'Imitation, et ceux de différents ouvrages de son confrère : nous en rapportons ici quelques fragments. Au chapitre 2, livre I, l'auteur de l'Imitation dit : *Si vis aliquid utiliter scire et discere, ama nesciri et pro nihilo reputari* : à-Kempis a dit dans ses opuscules : *Ama nesciri et pro nihilo reputari.* Au même livre, chapitre 2, il dit : *Si non vincis parva et levia, quomodo superabis difficiliora?* Thomas, dans l'*Hortulo rosarum,* chapitre 15, dit : *Si non potes parva vincere, non poteris graviora superare.* Au chapitre 15 de l'Imitation : *Sæpe videtur charitas esse,*

et est magis carnalitas : à-Kempis, au livre *De Disciplina*, chapitre 2 : *Sæpe putatur esse charitas, et est magis carnalitas.*

Au livre II, chapitre 12, l'auteur de l'Imitation dit : *Tota vita Christi crux fuit et martyrium;* à-Kempis, in Cant. 8 : *Tota vita Jesu Christi crux fuit et martyrium.* Dans l'ouvrage intitulé : *De Vita boni monachi,* nous trouvons une récapitulation des maximes données par l'auteur du livre de l'Imitation; livre si souvent copié par à-Kempis; seulement le style ne nous donne pas cette touchante onction, il est plus sec et vibré. Voyez l'édition de 1494, par Hochfeder.

Ces citations et d'autres, transcrites par Amort, prouvent que Thomas savait par cœur les maximes de l'Imitation, ayant copié plus d'une fois ce précieux manuscrit; car les controversistes lui attribuent gratuitement le *Codex Leodiensis primus,* des Bénédictins de Liége, de l'année 1417. (Voyez le chapitre v, n° x, ci-dessus, page 180.)

De ces similitudes des sentences, bien loin de conclure avec Amort que Thomas est l'auteur de l'Imitation, nous en déduisons des preuves bien contraires : 1°. à-Kempis auteur n'aurait pas signé le manuscrit de 1441, pénétré du principe *ama nesciri,* plus d'une fois répété dans le traité de l'Imitation. 2°. Il ne se serait pas copié lui-même littéralement dans plusieurs de ses ouvrages en adoptant les textes de l'Imitation, et démontrant ainsi qu'il manquait de moyens pour s'exprimer autrement. Enfin il faudrait supposer en même temps que la bienheureuse Hosanne Andreassi de Mantoue, a été aussi l'auteur de l'Imitation;

car (1) elle fut contemporaine de à-Kempis, et nous avons démontré, au chapitre IV, qu'elle a dans plusieurs de ses lettres, et notamment dans la dix-huitième, copié des phrases tirées de l'Imitation, pour l'instruction de ses sœurs.

La multiplicité des expressions littéralement citées par Thomas, dans ses ouvrages, prouve qu'il avait copié et médité le précieux traité de l'Imitation, qu'il était imbu des sentiments pieux qui y sont contenus, et qu'il en faisait un utile emploi dans ses dissertations, comme Démosthène, en copiant et étudiant Thucydide, devint imitateur de la diction de cet historien. Cependant si à-Kempis eût été l'auteur du traité de l'Imitation, il l'aurait au moins une fois cité comme son propre ouvrage; car le précepte d'*ama nesciri* ne peut lui être applicable, ayant signé, et le manuscrit de 1441, comme écrit de ses mains, et tant d'autres manuscrits déjà cités.

Que l'auteur de l'Imitation soit un moine bénédictin, nous l'avons déduit de ce que dans les quatre livres il parle toujours de la vie monastique, et il s'adresse à ses confrères. Ici le chanoine Amort prétend affirmer que Thomas à-Kempis fut appelé moine par Georges Pirkamer dans la préface mise à la tête de ses ouvrages en 1494 : mais les Chanoines réguliers se seraient offensés d'un tel titre; car, ils portaient du linge, ils mangeaient de la viande, et pouvaient posséder en propre : ce qui n'était pas permis aux moines bénédictins, comme nous l'avons déjà prouvé par les citations de la règle.

(1) Voyez le Document dans l'Appendice.

D'après un examen réfléchi de l'esprit et des sentiments dans lesquels ont été écrits les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, on reconnaît une très-grande infériorité dans les ouvrages de Thomas à-Kempis, qui, étant plagiaire, n'a pas su s'élever à la hauteur des livres II et III, de la *Conversation* et de la *Consolation intérieure,* livres remplis de sentiments sublimes qui élèvent l'âme à Dieu, et qui, au quatrième livre, l'unissent à son créateur.

Cette observation a été bien comprise par Amort; car il allègue pour toute réponse que les saints Pères aussi n'ont pas su conserver la même élégance, la même élévation; et il cite saint Augustin qui n'a pas toujours soutenu la même pureté de style qu'on trouve dans ses Confessions.

Nous dirons ici que de la lecture du manuscrit d'Anvers de 1441, le plus ancien connu sous le nom de Kempis, il résulte que Thomas n'a été qu'un copiste, car ce manuscrit est rempli de solécismes et de plusieurs barbarismes (1), qu'un auteur aurait évités, comme les savants français l'ont remarqué dans l'assemblée de 1671. De plus encore, le manuscrit d'Ausbourg, de 1425, indiqué par Ghesquiere, et qui est aujourd'hui possédé par Van-Hulten, ne porte le nom de Kempis que dans une note marginale, d'une autre écriture; et le manuscrit de Louvain de 1417, cité par Desbillons, d'après le livre *Vindiciæ Kempenses* de

(1) Amort, dans sa première Question, répond à Valart que l'auteur, inspiré par son sujet, était excusable des fautes commises; mais il ne considérait pas que le copiste, pressé dans sa besogne, a suivi l'original sans examen profond.

Rosweide, et décrit par nous au chapitre v, n° v, page 180, est aussi anonyme.

On ne peut pas non plus admettre que l'Imitation appartient à à-Kempis, sur le motif que le manuscrit paraît être d'une écriture analogue à celle d'un Missel signé *Anno Domini* 1417, *per manus fratris Thomæ de Kempis;* car cette indication ne serait pas suffisante pour lui attribuer le livre de l'Imitation, puisqu'il est prouvé évidemment qu'à ladite époque le livre était déjà connu. Cette induction ne serait pas même logique, attendu qu'un livre porte l'empreinte du siècle plutôt par son style, que par la main des écrivains, qui ne conservaient pas toujours la même forme de lettres soit cursives, soit majuscules, par lesquelles les paléographes décident de leur âge.

Amort, dans ses *Questions*, avoue franchement que la signature de Thomas, à la fin du manuscrit de 1441, fit vraiment soupçonner qu'il était copiste; mais attendu que dans le même volume se trouvent des ouvrages de à-Kempis, il conclut (1) que l'Imitation lui appartient. *Fateor codex V. Thomæ, anno 1441, per manus fratris Thomæ subscriptione, eum duntaxat exscriptorem probaret, nisi constaret de alio ejus autographo anteriore seu protographo quod caret hac subscriptione.* On y voit qu'il se reporte au manuscrit déjà cité de l'année 1417, et aux faibles arguments déjà développés.

(1) Cette même conclusion sert aujourd'hui d'argument à M. Onésime Leroy pour dire que Gerson est auteur de l'Imitation, parce que le manuscrit de Valenciennes contient aussi des discours du chancelier de Paris; ce que nous combattrons au chapitre VII.

Chose bien plus étonnante, c'est l'aveu que fait Amort de l'existence du *Codex Padolironis*, daté de 1414, décrit au chapitre VIII. Cette date le force aussi à douter que Thomas, alors âgé de trente-quatre ans, ait pu composer un traité de morale si sublime, qui demandait un homme consommé dans l'étude de la Bible, des Pères de l'Église, des auteurs profanes, des vices du siècle, et non la simple intelligence d'un pauvre novice, qui, seulement l'année précédente, 1413, avait fait sa profession religieuse.

Thomas, devenu infirme, termina, comme on l'a dit, sa longue carrière en 1471 au milieu de ses pieuses occupations; et il rédigea jusqu'à l'année même de sa mort la chronique du couvent de Sainte-Agnès. Après lui, son plus ancien confrère, le chanoine Buschius (1), son ami, depuis un demi-siècle, en fut le continuateur fidèle; il fit tout de suite l'éloge de Thomas et de son frère Jean qui avait été en 1399 prieur du même couvent de Sainte-Agnès. Ce biographe, après nous avoir appris que les deux frères ont copié des Missels, des Martyrologes, des Bibles, et plusieurs volumes de Sermons et d'Homélies pour les vendre au profit de la communauté religieuse, ajoute que Thomas a composé de petits traités pour édifier et instruire la jeunesse, mais il ne cite jamais parmi ces traités l'Imitation de Jésus-Christ. On peut donc logiquement en conclure, que Buschius n'a pas considéré à-Kempis comme auteur de ce précieux livre, mais seulement comme copiste de Missels, de Bibles et de tant d'autres livres d'un débit facile.

(1) Voyez Amort, *in Deductione critica*, page 28.

Notre remarque est aussi confirmée par la chronique intitulée *Origines Windeshemenses;* et ces témoignages devraient suffire pour contre-balancer les autorités produites par Heser et Amort, en faveur de Thomas. Parmi les différents ouvrages qu'on attribue à Thomas à-Kempis, nous avons choisi son livre *De Disciplina claustrali*, pour confronter quelques passages avec ceux de l'Imitation, et pour démontrer leur discordance; venons au fait. Thomas à-Kempis, au livre v dit : *Lectio debet esse quasi oratio, et antequam legas, præcedat oratio.* Cette opinion d'à-Kempis est tout à fait contraire à celle émise au livre III, chapitre 26, de l'Imitation de Jésus-Christ, où on lit en titre : *Supplex oratio magis meretur quam lectio.*

L'historien Delevis, Vercellais, dans son ouvrage *Anecdota sacra,* nous a conservé le fragment d'un manuscrit du XIII[e] siècle, qui contient l'ancienne règle des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, et dans lequel on lit : *Vestis ejus et calceamenta vel lectualia ex moderato et competenti habitu erant, nec nitida nimium nec abjecta plurimum.* D'après cet article de la règle, qui prescrit la décence et la modération dans les vêtements, l'auteur de l'Imitation ne pouvait plus dire à ses frères, au chapitre 54, qu'on ne devait pas se refuser à porter de vieux et grossiers habits; *Gratia verò, aspera non aspernatur, nec vetustis refugit indui pannis.*

§. III.

Voyons maintenant quels furent les vains efforts des partisans d'à-Kempis pour lui attribuer le précieux ouvrage de l'Imitation. Les deux plus estimables

auteurs de la polémique sont Rosweide, Jésuite d'Utrecht, mort à Anvers en 1679 (1) et Eusèbe Amort, de Bavière, Chanoine régulier de Saint-Augustin, décédé en 1775.

Le premier attira tous ses confrères, qui prirent fait et cause pour lui, et soutinrent son opinion; le second devait absolument avoir pour partisan tout l'ordre des Chanoines réguliers, qui non-seulement ont écrit des volumes, mais encore ont intenté et soutenu plusieurs procès contre les Bénédictins, comme on le dira au chapitre IX. Ils ont de plus intrigué pour faire inscrire sur toutes les premières éditions du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, surtout en Allemagne, le nom de leur confrère à-Kempis, de préférence aux autres. Les Chanoines réguliers s'appuient, nous l'avons déjà reconnu, sur le manuscrit d'Anvers, dans lequel on lit : « Fini et achevé l'an du Seigneur 1441, par les mains de frère Thomas à-Kempis, du couvent du Mont-Saint-Agnès, près de Zwoll (2). » On devait déduire de ces mots, que Thomas à-Kempis avait été le copiste du manuscrit et non l'auteur du livre de l'Imitation, comme le docte président de Marillac l'a justement décidé, et avec lui le savant Valgrave et le critique Mariano. Ce dernier ayant trouvé les trois

(1) Dans la Biographie universelle de Turin, 1836, il est dit que Rosweide a publié une polémique en faveur d'à-Kempis, prétendu auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, mais que la contestation a été terminée par la publication, en 1833, du *Codex de Advocatis sæculi XIII*, par les soins de M. le chevalier de Gregory.

(2) D. Martenne, dans son Voyage en Allemagne, affirme avoir vu trois manuscrits dont la date était antérieure à cette époque. Voyez la note de la page 180, du chapitre V.

premiers livres de l'Imitation confondus dans plusieurs manuscrits sans suivre l'ordre des chapitres, il écrivit alors dans le journal de Rome, en 1668, que Thomas à-Kempis en avait été le compilateur (1) et jamais l'auteur.

Nous n'entrerons pas en lice avec le père Mariano pour combattre son hypothèse; mais nous ajouterons que Gence, dans ses Considérations de 1812, a prouvé jusqu'à l'évidence que Thomas ne fut pas compilateur, mais simple copiste, et que c'est seulement lors de l'invention de l'imprimerie, comme l'Académie de Munich nous l'affirme, que, d'après le manuscrit de 1441, les éditions se sont multipliées jusqu'au nombre de soixante-dix-neuf sous le nom de Thomas à-Kempis, surtout en Allemagne, où l'opinion était fortement établie en sa faveur.

Une dernière preuve que Kempis ne fut que le copiste d'un ancien manuscrit de l'Imitation, nous la déduisons des erreurs d'orthographe, des barbarismes, même des solécismes qu'on lit dans son manuscrit de 1441, fautes qu'on ne trouve pas dans l'extrait

(1) A-Kempis, dans le manuscrit de 1441, a intitulé les quatre livres de l'Imitation de la manière suivante :

Liber primus. Admonitiones ad vitam spiritualem utiles. Cap. I. De Imitatione Christi, et contemptu omnium vanitatum mundi.

Liber secundus. Admonitiones ad interna trahentes.

Liber tertius. De Interna Consolatione.

Liber quartus. De Sacramento.

Ces titres du manuscrit de 1441, rapportés par Rosweide et par Weigl, furent aussi adoptés par Gence, quoique partisan du chancelier Gerson; ils ne répondent pas aux anciens manuscrits *de Advocatis*, de La Cave, de Padolirone et de Bobbio. Voyez les chapitres VIII et XI de cette Histoire.

qu'il a composé de la vie de sainte Lidwine sur celle du frère Mineur Brugman, Hollandais. On ne trouve pas même une phrase conforme au traité de l'Imitation dans le livre *De vera Compunctione cordis*, composé par à-Kempis, comme Erhard l'a fait remarquer.

Si la simple signature du manuscrit *per manus* peut être favorable à à-Kempis pour le présumer auteur de l'Imitation, on ne peut s'empêcher aussi de reconnaître pour auteurs de l'Imitation de Jésus-Christ les copistes des manuscrits suivants :

Codex GERARDI MONTIS, *finitus per Ludov. de Monte.*

Codex AUGUSTANUS I, *finitus per Georgium de Gottingen.*

Codex COLONIENSIS, *cujusdam Cartusiani.*

Codex BRULLENSIS, *per manus Johannis Pejoris.*

Codex AUGUSTANUS II, *per domī præpositum in Ratze.*

Codex BLESENSIS, *per Hermanum ord. Eremitarum.*

Codex PARCENSIS I, *compilatus a Cartusiano.*

Codex PARCENSIS II, *quem composuit relig. Cartus.*

Codex CLAROMONTANUS, *a S. fratre Cartusiano.*

Codex CARTHUSIANUS I, *editus a monaco Cartusiano.*

Codex CARTHUSIANUS II, *a quodam monaco Cartusiano.*

Il faut convenir aussi que les deux manuscrits *Codex* WEINGARTENSIS PRIMUS, où on lit : *Finitus, anno* 1433, *per me fratrem Conradum Ebersberg*; et *Codex* WEINGARTENSIS SECUNDUS de 1441, où on lit : *Scriptus*

per me Johannem de Mersberg conventualem et custodem de Weingart, devraient à plus forte raison être attribués aux deux signataires.

Nous avons rapporté au chapitre précédent le titre de ces deux manuscrits; mais le savant Valgrave, dans son édition de 1643, donne les preuves de leur existence, et il ajoute que D. Gabriel Butzline, religieux de Weingart, en Souabe, dans ses lettres du 18 décembre 1630, lui a indiqué, non-seulement les manuscrits déjà cités, mais encore deux autres, savoir : un en date de 1430 et l'autre du monastère d'Ochsenhausen daté de 1427, sans nom d'auteur, le même que Werlin et Heser affirment avoir été perdu à l'époque de la guerre d'Allemagne. Valgrave déclare en outre qu'il a fait voir le manuscrit de Weingart au père Etienne Vida, Jésuite espagnol, professeur de théologie à Delingue, et que celui-ci répondit qu'il allait écrire au père Rosweide son collègue, et lui annoncer la perte de la cause qu'il soutenait pour Thomas à-Kempis. Il ajoute que le père Clément Reyner grand-prieur du célèbre monastère de Saint-Pierre de Gand, en Flandre, lui affirma avoir vu, le 10 mai 1641, dans le monastère de Melck, en Autriche, ville située sur le Danube (1), un ancien manuscrit qui contenait, parmi plusieurs ouvrages ascétiques, le traité de l'Imitation de Jésus-Christ sans nom d'auteur, et on tenait pour certain, dit-il, que ce manuscrit avait été apporté d'Italie en 1418 (2) par un moine Bénédictin

(1) Voyez, au chapitre v, le *Codex Mellicensis I*, et, dans l'Appendice, la déclaration du père Reyner.

(2) Voyez le chapitre vii, où nous démontrons que Gerson, après la clôture du concile de Constance, demeura quelque temps

venu de Subiaco, premier berceau de l'ordre, pour la réforme du monastère.

De tous ces arguments Valgrave conclut que les raisons de Rosweide sont insuffisantes pour attribuer le livre de l'Imitation à Thomas à-Kempis.

Pour donner plus de force aux arguments de Valgrave, il faut parler d'une lettre que nous avons trouvée dans le carton 88 des manuscrits de la Bibliothèque royale. Dans cette lettre adressée à Dom Mabillon, en date du 16 mai 1679, le révérend père Placide Piethin lui annonce de Liége, qu'il a confié aux chanoines de Sainte-Geneviève un manuscrit de 1433, intitulé : *De Sacramento altaris, per manus fratris de Costoy*, manuscrit contenant le quatrième livre de l'Imitation seulement. Cette souscription vient encore corroborer notre thèse contre Kempis, lequel doit être, nous le répétons, envisagé comme simple copiste, d'après même ses expressions à la fin du manuscrit de 1441.

Ce que nous avons allégué de l'occupation journalière de Thomas Kempis, est confirmé par le Dictionnaire universel, où il est dit que ce chanoine passait son temps à copier de vieux manuscrits. En preuve, on y cite le manuscrit d'un premier Missel de l'an 1414. *Per me fratrem Thomam Kempem;* de plus, la célèbre Bible déjà mentionnée, qui fut terminée en 1439; et l'on y ajoute que le même Thomas atteste avoir copié plusieurs livres de chant, *cantuales* : d'où l'on tire la conséquence très-juste que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ n'a pas été composé par Kempis; car l'au-

dans ce monastère, où probablement il traduisit en français le manuscrit de Subiaco, comme nous l'avons déjà indiqué.

teur de ce traité voulait rester ignoré, et la signature du manuscrit de 1441, en supposant qu'elle est celle de l'autographe, serait en contradiction avec la volonté même de l'auteur.

Charles Butler, évêque anglais en 1736, croit tirer un argument décisif en faveur de Kempis, de ce qui est dit au chapitre 25, livre I de l'Imitation, « d'un « homme qui flottait souvent entre la crainte et l'espé- « rance. » Cet article n'est pas applicable à Kempis, dont la ferveur pour la règle était exemplaire, mais bien aux novices Bénédictins, comme le maître l'explique, en leur rappelant pourquoi ils sont venus au monastère et ont quitté le siècle. Voir la note 3 dans l'édition latine *Codicis de Advocatis*.

Toutes les inductions en faveur de Kempis, qu'Amort a déduites, soit de la conformité du style, soit des idiotismes qu'il porte au nombre de quatre cents, soit de la doctrine, soit des sentiments exprimés dans ses différents ouvrages, toutes ces inductions sont fort incertaines; elles le sont surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages ascétiques, d'ouvrages d'inspiration tirés de l'étude de la Bible, du Nouveau Testament et des Pères de l'Eglise, dont les idées sont conformes (1); et plus encore, lorsqu'il s'agit de déclarer auteur de l'Imitation un personnage qui, durant toute sa

(1) Nous avons dans Aulu-Gelle, livre III, chapitre 3, un exemple frappant de la conformité du style, qui est telle qu'on ne peut distinguer plusieurs comédies de Plaute, de celles de Térence. Théophile Fichte, de nos jours, après avoir lu et relu l'ouvrage polémique de Lessing contre Goeze, contracta dans son style une telle ressemblance avec celui de cet ouvrage, qu'il fut forcé d'avouer l'impression qu'il en avait reçue.

vie, n'a fait que copier de tels livres, et qui, probablement, a transcrit plus d'une fois cet excellent traité qu'on s'efforce de lui attribuer, à cause de la conformité de plusieurs passages rapportés par le chanoine Amort.

Enfin, pourquoi le mot *solatiosissimus*, qu'on lit au chapitre 21, liv. III, pourquoi cet idiotisme ne se trouve-t-il pas dans les ouvrages de Kempis ni dans ceux du chancelier Gerson? C'est parce que ce mot est propre de la langue italienne *sollazzoso, sollazzevole;* et cet idiotisme seul suffirait pour conclure que l'auteur fut un Italien.

Les idiotismes ne sont point particuliers à la langue allemande, comme Amort, et aujourd'hui le chanoine Weigl de Ratisbonne, le prétendent; car Braschius, dans les Actes de Leipsick de 1786, prouve que la langue latine tire son origine de la langue teutonique. En conséquence, ces idiotismes sont bien plus propres à la langue italienne, fille aînée de la latine, comme nous l'avons démontré dans le chapitre troisième.

Qu'il nous soit permis de citer ici un exemple : personne n'ignore que l'ouvrage sur la législation, intitulé : *La Scienza della Legislazione,* imprimé à Milan en 1784, est de Cajetan Filangieri, de Naples, et que cet ouvrage italien a été traduit en français. Cependant, les idiotismes et les inversions que l'auteur napolitain a empruntés de la langue française, sont en si grand nombre, qu'en ôtant le titre on dirait que le traducteur français est le véritable auteur, et Filangieri le copiste ou le plagiaire.

Nous ne pouvons admettre que le style et les sen-

timents exprimés dans le livre de l'Imitation soient conformes à ceux des différents traités de Thomas à-Kempis ; nous avons sous les yeux le livre de *Disciplina Claustrali*, chapitre 3, §. 6, où Kempis parle des tentations; mais le style est dénué de cette élévation, de cette énergie qu'on reconnaît dans le livre premier de l'Imitation, chap. 13. *De resistendis tentationibus*. Nous ne trouvons pas dans les ouvrages de Kempis, qu'il ait employé les mots *monasterium, monachus,* et tant d'autres expressions tirées de la règle de saint Benoît que nous avons citée à chaque page dans les notes annexées au *Codex de Advocatis,* de 1833.

Pour ce qui regarde les doctrines, nous reconnaissons qu'elles ne répondent pas à celles développées dans le livre de l'Imitation, où l'auteur démontre à chaque page qu'il est un moine bénédictin, portant la croix de la pénitence; et il recommande toujours à ses novices la persévérance dans la règle sainte, *Regula Magistri,* nom technique qu'on donne à la règle de saint Benoît.

Notre moine déclare qu'il a pris sa croix; il décrit, au chapitre 25, livre I, l'austérité de sa règle claustrale réformée : ce qui, d'après le théologien François Suarez, dans son traité *De Varietate Religionum,* ne conviendrait pas aux Chanoines réguliers de Saint-Augustin, lesquels en général *laxiori regula inserviebant,* comme s'exprima le pape Eugène IV, en 1438, d'après l'autorité de Lepage, dans sa Bibliothèque.

On est autorisé à tirer une autre preuve convaincante du mot *prælatus,* qu'on lit souvent dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Ce titre de dignité mo-

nastique n'est pas applicable aux supérieurs dans l'ordre des Chanoines réguliers; car Martin V, en 1422, dérogeant à la bulle du pape Benoît XII, ordonna que les supérieurs des Chanoines fussent nommés *priores* ou bien *præpositi;* et nous lisons à cet égard, dans la vie de Thomas à-Kempis, d'après le manuscrit de Rebdorff, qu'en l'année 1448, le jour de Saint-Jacques apôtre, avant le soir, on a tenu chapitre, et après le scrutin *frater Thomas, unus de senioribus, electus est et nominatus superior:* il fut nommé supérieur du couvent de Sainte-Agnès, où il avait été reçu en 1406, et il avait alors quarante-deux ans de profession. Rien ne doit nous étonner si on attribue à Kempis le livre de l'Imitation d'après la signature qui existe au manuscrit de 1441; car nous lisons qu'on attribua aussi au même Thomas le livre *Alphabetus boni Monachi,* que Bellarmin et Possevin ont reconnu être de saint Bonaventure, et que Mariano de Florence affirme avoir retrouvé parmi d'anciens manuscrits antérieurs à la vie de Kempis dans une bibliothèque d'Italie. Il ne faut pas omettre de faire observer que Kempis a mis une préface à tous ses ouvrages; pourquoi donc pas à l'Imitation, le plus beau de tous? C'est Erhard qui fait cette observation, page 273.

Nous ajouterons à propos l'autorité de plusieurs auteurs très-estimables, en commençant par Trithème, né près de Trèves, en 1462. Cet abbé bénédictin de Saint-Jacques à Wurtzbourg, qui avait composé une bibliothèque riche de deux mille manuscrits, refusa constamment d'attribuer à Kempis le traité de l'Imitation de Jésus-Christ; de plus, dans son Catalogue des hommes illustres, il s'exprime en ces termes : *Libellum*

de Imitatione Christi ante multos annos seniores nostri suos ferunt legisse seniores; et il ne consentit jamais à mettre ce précieux traité dans la liste des ouvrages de Thomas à-Kempis, Chanoine régulier.

Le savant Bellarmin dit aussi (1) : *Communiter jam illud opus adscribitur Thomæ de Kempis viro admodum pio : sed valde probabile est, auctorem illius opusculi esse Joannem quemdam abbatem de Gersen.* Le témoignage du cardinal est confirmé par Weigl, dans ses notes. Ce savant ayant examiné la première édition des ouvrages de Kempis publiée à Utrecht en 1474 (2), trois ans après la mort du vénérable auteur, n'y a pas trouvé le traité de l'Imitation, qui serait, sans contredit, le meilleur de tous si on eût pensé qu'il lui appartenait.

Du Cange, cet homme laborieux et sage critique, écrivit le 17 avril 1671 au conseiller Dumont à Amiens, en ces termes : « Il est vrai que j'ai été à la conférence « de Thomas à-Kempis ; mais après les manuscrits que « j'ai vus, je ne fais aucune difficulté d'avancer que « cet ouvrage est de Jean Gersen, abbé de Verceil. » Conformément à cette déclaration, nous trouvons que le docte Du Cange, dans son précieux Glossaire, cite toujours l'abbé bénédictin Gersen comme auteur des italianismes qu'on lit dans le livre de l'Imitation ; il les qualifie de mots propres du XIIIe siècle, ainsi que nous l'avons démontré dans l'édition latine du *Codex de Advocatis,* et précédemment dans d'autres ouvrages.

L'abbé Valart, déjà cité plus d'une fois, démontre

(1) *De Script. Eccles.* art. J. GERSON.

(2) En effet, dit Brunet, cette première édition n'a pas beaucoup de valeur, parce que l'Imitation y manque.

dans sa dissertation en tête de l'édition de Barbou, que le livre de l'Imitation de Jésus-Christ a précédé la naissance de Kempis, et il cite des manuscrits antérieurs à l'année 1380, manuscrits que nous avons dénombrés au chapitre v, et dont la date mise en toutes lettres est hors de contestation. Il remarque aussi que le livre de l'Imitation ayant été traduit du latin en allemand par Ludolphe de Saxe, en 1330, cela fit croire qu'il en était l'auteur : conséquence absurde, dit-il, et peu digne de réfutation.

Enfin, il atteste avoir lu sur un ancien manuscrit le nom de Gersen écrit plus de cinq fois, mais jamais celui de Kempis, non plus que celui de Jean Gerson, chancelier de Paris.

Nous soumettons à la saine critique de nos lecteurs ces arguments, ainsi que ceux que nous avons donnés dans nos précédentes polémiques, notamment dans la préface et dans les notes de l'édition du *Codex de Advocatis sæculi* XIII. On fera seulement remarquer que Thomas à-Kempis a vécu plus de soixante ans après la convocation du concile de Constance, dans lequel, 1°. il a été prescrit et ordonné que les séculiers ne recevraient plus la communion sous les deux espèces du pain et du vin; 2°. qu'on procéderait à la réforme de la discipline monastique qui s'était trop relâchée. Or, après ces deux ordonnances du concile, Kempis n'aurait pas pu, dans le livre IV de l'Imitation, parler de la communion sous les deux espèces, même figurative, comme le prétendent les opposants, sans faire revivre la secte des *Calixtins,* ce que nous avons déjà dit au chapitre troisième.

Kempis n'aurait pas même présenté au chapitre 25

du livre I, comme des modèles de vertu les Chartreux ni les moines de Cîteaux, ni les religieux des différents ordres de son temps, attendu que l'histoire nous apprend combien tous les ordres réguliers s'étaient alors relâchés de leur ferveur primitive, même les Bénédictins de Cîteaux, qui, par ordre du pape Martin V, furent ensuite convoqués en assemblée générale, selon Trithème, en 1417, pour corriger les abus qui avaient été dénoncés au concile, notamment par Gerson, très-zélé pour la réforme, comme nous le verrons au chapitre VII.

Notez encore que l'historien Buschius, contemporain de Thomas Kempis, ajoute qu'en ces temps, presque tous les moines et religieux étaient transgresseurs des trois vœux qu'ils faisaient, et que les cloîtres n'étaient plus un lieu de salut : *In omni penè religione, trium totius ordinis substantialium votorum aperti erant transgressores; paucis, nulla salus claustris erat.*

Ces abus, que depuis l'an 1335 le pape Benoît XII avait indiqués dans une bulle pour rappeler les moines à la règle, existaient même encore en 1436, d'après le témoignage de saint Antonin. Il dit que les Bénédictins de Cîteaux étaient, au temps de saint Bernard, une colonne de l'Église, que pendant cent ans encore (1) ils furent honorés pour leur science et leur sainteté; mais qu'ensuite ils s'écartèrent de l'exemple de leurs prédécesseurs, et devinrent des fainéants.

Cette bulle du pape Benoît et le témoignage du saint évêque de Florence nous autorisent à conclure

(1) C'est précisément au temps de l'abbé Gersen que les moines de Cîteaux étaient édifiants; car saint Bernard mourut en 1153.

que l'auteur de l'Imitation appartient au XIII[e] siècle; et en preuve, dans le chapitre 25 du livre I, non-seulement les Chartreux, les moines de Cîteaux, mais aussi, d'après le manuscrit *De Advocatis*, les Bénédictins sont portés en exemple, attendu que l'abbé Gersen, comme nous l'avons observé dans une note, à la page 75 de l'édition latine, appartenait aux Bénédictins de la fondation de Saint-Maur.

Il est de notre devoir de relever une erreur commise par Godescard, chanoine de Saint-Honoré, dans le tome XI de la *Vie des Pères et des Martyrs*. Ce savant soulève aussi la question de savoir si Thomas à-Kempis est l'auteur ou bien le copiste du livre de l'Imitation de Jésus-Christ; mais il fait quelques fautes de chronologie, fautes qui ne sont pas corrigées dans la traduction des docteurs Rass et Weiss. Suivant lui, Thomas aurait fait sa profession en 1380; et bientôt après il dit que Thomas a vécu dans le XIII[e] siècle, époque de la vie du Bénédictin Jean Gersen. On voit qu'il y a ici une transposition; et il faut lire que Valart s'est déclaré en faveur de l'opinion de ceux qui prétendent que l'auteur de ce livre n'est point Thomas à-Kempis, mais bien l'abbé Jean Gersen qui a vécu dans le XIII[e] siècle.

Le critique Weigl a relevé cet anachronisme dans une note, à la page 68 de la traduction allemande de notre Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation; il ajoute que Weiss dans sa traduction, remplie de fautes d'impression, fait vivre aussi deux ans et plus le pape Marcel II, qui mourut d'apoplexie en 1555, vingt-neuf jours après son élévation au pontificat, erreur facile à constater.

Les deux Kempistes, Amort et Ghesquière, nous citent une traduction allemande de l'an 1448, faite par Gaspard de Pforzheim avec cette déclaration : « Le « petit livre de l'Imitation de Jésus-Christ a été com- « posé par un dévot et digne père, maître Thomas, « Chanoine régulier, et dans ce livre est contenu tout « ce qui est nécessaire à un homme spirituel. »

Il faut observer que Kempis était vivant, et il n'a pas été nommé; de plus, encore, que la traduction de Pforzheim, des trois premiers livres, serait faite sur le manuscrit *Zwyfaltensis*, portant la même date, où le nom de Kempis fut ajouté, comme on le verra ci-après, manuscrit n° IV.

On s'efforce encore aujourd'hui d'attribuer au copiste Thomas à Kempis le livre de l'Imitation; nous sommes tenu de le déclarer au public savant. Il est étonnant que cet effort soit fait en Italie, et qui plus est, sous les yeux du pontife Grégoire XVI, aujourd'hui régnant et fils de cet ordre illustre qui procura tant d'avantages aux sciences, aux arts et à l'agriculture. C'est à Rome même, qu'en 1837, à l'imprimerie de Salviucci, un petit volume intitulé : *Thomæ à Kempis Canonici regularis ordinis S. Augustini de Imitatione Christi*, lib. IV, *una cum ejusdem Thomæ vita et vindiciis ab Heriberto Rosweydo societatis Jesu*, a été publié avec mille fautes typographiques. Cette réimpression n'est au fond que la reproduction de l'édition sans date donnée à Leyde par Rosweide, avec les beaux caractères de Jean et de Daniel Elzevirs. Le premier document en faveur de Kempis qu'on y lit, c'est une lettre du révérend père Antoine Cassati, écrite de Milan, le 17 juillet 1736, à son confrère le

Jésuite Bisselius (1). On comprend le motif pour lequel les révérends pères de la compagnie de Jésus ont pris à cœur de soutenir Kempis, « parce que, dit Cassati, notre société doit beaucoup aux très-pieux messieurs les Chanoines réguliers. » C'est donc un acte de reconnaissance qui fait agir et qui soutient une ancienne opinion, après tant de preuves, desquelles il résulte que Thomas à-Kempis fut un copiste en 1441, et non l'auteur du livre. Le père Cassati dit cependant que des savants milanais, et entre autres le père Mosca, ayant examiné le célèbre manuscrit d'Arone, ne l'ont pas jugé bien antérieur à l'an 1400, et que le père Hartheim, lorsqu'il faisait sa troisième année de noviciat au collége d'Arone, après l'examen de ce manuscrit, avait aussi été du même sentiment.

On peut de là conclure qu'au commencement du XVe siècle, de l'avis des personnages susdits, le manuscrit d'Arone existait : il est donc antérieur à celui d'Anvers de 1441 ; et Kempis fut copiste, et non auteur.

L'éloge du livre de l'Imitation, dans l'édition romaine de 1837, ainsi que la vie de Kempis, ont été copiés de l'édition elzevirienne, et nous n'y trouvons rien de nouveau qu'une lettre adressée au lecteur, *Pio et candido lectori salutem*. L'auteur de cette lettre, cependant, n'a pas été franc et candide, car il a voulu rester anonyme; on y reconnaît un disciple de saint Ignace (2), un frère tout partisan de Rosweide. Il dit

(1) Voyez la lettre dans l'Appendice à cette Histoire.

(2) Nous n'admettons pas l'opinion du poëte Racine, qui dit « que le Jésuite s'en rapporte au Jésuite, et qu'ils se copient les « uns les autres. » Histoire de Port-Royal, Ire partie. Il faut avoir

que des disputes très-graves ont existé entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers à l'égard du véritable auteur, et que cette polémique a pris force aujourd'hui, mais qu'aucun des partisans n'a donné des preuves certaines. Il a donc jugé à propos de laisser l'honneur du livre à Kempis, en qualité de légitime possesseur, comme s'il s'agissait d'un bien-fonds où le *possideo quia possideo* est une exception de droit. Il dit, de plus, en publiant une édition latine, que le vulgaire se méfierait si on changeait le titre de Thomas à-Kempis, ne le croyant plus le même, comme si ceux qui lisent le livre en latin étaient sans discernement.

Si le révérend père jésuite eût voulu se donner la peine de lire notre édition latine du *Codex de Advocatis* de 1833, et de répondre à nos arguments, à nos preuves, à nos certificats de notaire, du juge et de la chancellerie épiscopale, qui attestent qu'en 1349 le manuscrit de l'Imitation par nous retrouvé, et acquis en 1830, appartenait à l'illustre famille des Avogadro de Bielle, et postérieurement à plusieurs descendants des deux frères *Joseph* et *Vincentius de Advocatis*, nous sommes persuadé que le respectable éditeur aurait au moins parlé de notre travail, et cessé d'attribuer à Kempis un livre qui ne lui appartient pas.

§. IV.

Il est temps de transcrire les manuscrits et les éditions du xve siècle qui portent le nom de Thomas Kempis.

pratiqué comme nous la bibliothèque du Collége Romain, si riche en productions de cette savante société, pour l'estimer et pour la considérer.

I. *Codex* Kirkeimensis *vel* Ghesquierius, manuscrit de l'an 1425 (1) : *De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi lib. III.* A la fin on lit : *Notandum quod iste tractatus editus est a probo et egregio viro magistro Thoma de Monte Sancte Agnetis et Canonico regulari in Trajecto, Thomas de Kempis dictus, descriptus ex manu auctoris in Trajecto an. 1425, in societate provinciali.* Voyez le *fac-simile* donné par Ghesquière, page 26. Remarquez encore qu'on lit, d'une autre main, que ce traité a été publié par le maître Thomas de Sainte-Agnès, et copié de la main de l'auteur en 1425.

Nous ne pouvons pas douter de la vérité de cette date, mais nous nions que Thomas en soit l'auteur; car l'abbé de Saint-Léger, qui dit l'avoir déterré dans le coin d'une bibliothèque lors de son voyage en Hollande, ne donne point d'autres preuves.

II. *Codex* Antuerpiensis, manuscrit de 1441, in-12 sur parchemin entremêlé de papier, trouvé dans la ville d'Anvers, et qui jadis appartenait au couvent des Chanoines réguliers de Sainte-Agnès, près de Zwoll, d'où il passa, en 1590, au collége des Jésuites. Les caractères du manuscrit sont gothiques, avec beaucoup d'abréviations, et écrits d'une main leste, différente de celle d'un scribe de profession; il est partagé en quatre livres à l'instar de traités séparés, avec des ratures et des corrections. Il commence par les mots :

(1) Plusieurs éditeurs ont pris le chiffre 5 pour un 4, parce que les anciens faisaient ce chiffre d'une manière toute particulière, comme on peut le voir dans les *fac-simile* du *Diarium de Advocatis*, au chapitre x, et du *Codex de Kircheim*, publié par Saint-Léger, à la page 26.

Qui sequitur me non ambulat in tenebris, etc.; il se termine ainsi : *Finitus et completus anno Domini* MCCCCXLI *per manus fratris Thomæ Kempis in Monte Sanctæ-Agnetis prope Zwoll* (1), même formule qu'on lit sur une Bible de 1439 et sur un Missel de 1417. (Voyez le document de 1671, et le *fac-simile* de ce manuscrit donné par Amort.)

III. *Codex* POLLINGANUS, manuscrit de 1442; il contient plusieurs traités dont le premier porte la date ci-dessus; ensuite : *Qui sequitur me, etc.;* et à la fin : *Explicit libellus de Imitatione Christi, editus ut dicitur a quodam Canonico regulari in monasterio Padiken Paderbornensis diœcesis, provinciæ Coloniensis.* Il est bon de noter avec Amort, pag. 129, dans son livre *Deductio critica*, que le mot *editus* n'indique pas l'auteur, mais le copiste, et même que le titre de chanoine n'est pas applicable à Kempis; car, d'après Erhard, il n'est pas probable qu'il ait publié en deux endroits différents l'Imitation, sans indiquer ici son nom, comme il l'a fait en 1441.

IV. *Codex* ZWYFALTENSIS, manuscrit de 1448, provenant d'un monastère bénédictin en Souabe : *De Imitatione Christi libri tres conscripti anno* MCCCCXLVIII

(1) Notez que les quatre livres ne sont pas en ordre, mais divisés comme des traités particuliers; Amort et Mabillon en ont donné le *fac-simile*. C'est d'après cette transposition des livres qu'à-Kempis fut considéré comme auteur.

On fera encore observer que le *Codex Indersdorfensis II*, cité au chapitre v, fut écrit par un Chanoine régulier, en 1441. Ainsi, dans la même année, il existait deux copistes, dans le même ordre des Chanoines réguliers, dont l'occupation était de transcrire des livres d'église et de dévotion.

pridie Natalis Domini. A la fin du livre on lit d'une main étrangère le nom de Kempis, désignation hasardée et non concluante. Besolde nous fait remarquer que ce manuscrit est traduit en langue tudesque, et Saint-Léger indique pour traducteur Gaspar Pforzheim.

V. *Codex* Buxhemiensis, manuscrit de 1471, en Souabe : *De Imitatione Christi;* et on lit à la fin : *Compilator hujus opusculi fuit Thomas a Kempis*. Ce livre a appartenu au monastère des Chartreux de Memmingen. Amort en donne la description à la page 153 de son livre *Moralis certitudo*.

VI. *Codex* Afflighemiensis, manuscrit de 1472, appartenant aux Bénédictins : *Liber internæ consolationis editus a fratre Thomas de Kempis Canon. regul. monasterii montis S. Agnetis juxta Zwolls*. On lit à la fin : *Explicit an.* MCCCCLXXII. C'est un manuscrit in-12, sur parchemin, que nous avons examiné à la Bibliothèque Mazarine.

VII. *Codex* Griesensis, manuscrit de 1474, venant du Tyrol : *Incipit libellus consolationis cujus primum capitulum est de Imitatione Xpti, etc.* On lit à la fin : *Compilator hujus opusculi fuit quidam Thomas nomine Canonicorum regularium ordinis S. Augustini Montis S. Agnetis Trajectensis*. Voyez le *facsimile* donné par Amort, page 134, *Moralis certitudo*.

VIII. *Codex* Mascyhensis, manuscrit de 1477 : *Congregationis Windeshemensis de Imitatione Christi*. A la fin on lit : *Scriptum anno 1477, manu D. Cornelii Offerman rectoris conventus Mascyhensis qui compositum esse refert a patre Thomas de Kempis*. Voyez ce que dit Fronteau, page 74.

IX. *Codex* PALATINUS BIBLIOTHECÆ CÆSAREÆ SÆCULI XV, manuscrit de 1481, in-4°, sur parchemin : *Incipit liber primus fratris Thomæ de Kempis Canonici regularis ordinis S. Augustini de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi.* On voit aussi dans le titre Thomas à-Kempis, chanoine habillé en blanc, qui est occupé à copier des manuscrits; et on lit à la fin : *Fratris Thomæ de Kempis de Imitatione Christi deque contemptu mundi devotum et utile opusculum finit feliciter.* Denis atteste que dans le même volume on lit : *Incipit tractatus de meditatione cordis magistri Johannis Gerson,* et que ce manuscrit appartenait, en 1481, au chevalier Baudouin de Lannoy, dit le Bègue (1). Voyez Amort, *Codex* n° VIII, et le vol. II, part. II, manuscrits *Bibliothecæ Palatinæ Vindobonensis.*

X. *Codex* LOVANIENSIS, de 1482, appartenant au monastère de Saint-Martin, dont Amort nous a donné le *fac-simile* qui commence par ces mots : *Qui sequitur me, non ambulat in tenebris dicit Dominus;* et il prétend que c'est l'autographe (2) d'après ce qu'on lit à la première feuille : *Hic liber est scriptus manu et characteribus reverendi et religiosi patris Thomæ a Kempis Canonici regularis in Monte S. Agnetis prope Swollam, qui est auctor horum devotorum libellorum.* Cette attestation n'est d'aucune valeur, et ce manuscrit diffère notablement de celui d'Anvers de 1441.

(1) Dans la Dissertation de l'ex-Jésuite Ghesquière, publiée par Mercier, en 1775, après la mort d'Amort, on porte la date de ce manuscrit à l'an 1470, contre l'avis des bibliothécaires de Vienne.

(2) Voyez Amort, *Deductio critica*, page 137, où il dit que le quatrième livre n'existe pas comme dans d'autres manuscrits.

XI. *Codex* VIENNENSIS *vel* HOHENDORFIANUS, manuscrit de 1487, lequel contient avec le traité *De Meditatione cordis de Jean Gerson, libri quatuor de Imitatione Christi Thomæ a Kempis canonici regularis, etc.* Si l'on en croit Gence, on trouve en tête du manuscrit le portrait de Kempis habillé en noir, tandis que les Chanoines réguliers sont habillés en blanc, d'après la description donnée par Bonnani et par Denis, dans sa Bibliothèque palatine.

XII. *Codex* BEBDORFFENSIS, manuscrit de l'an 1488, sur parchemin et papier. A la page 230, parmi les ouvrages de à-Kempis, on lit : *Libellus sententiarum et verborum humilis Yesu, aliàs notatus* de Ymitatione Kristi, *sic est :* Qui sequitur me. 2°. *Tractatus :* Regnum Dei intra vos est. 3°. *Tractatus de sacramento*, Venite ad me. 4°. *Est tractatus de interna Kristi locutione ad animam fidelem, scilicet,* Audiam quid loquatur in me. On lit à la fin : *Explicit totus liber iste scriptus per fratrem Nicolaum Numan de Franckfordia, professum in majori Franckentael. Anno Domini millesimo quadringentesimo octogesimo octavo, in ipso die sancte Gertrudis Virginis.* Ce manuscrit a appartenu au monastère des Chanoines réguliers de Bebdorff; et depuis il est venu en la possession de l'avocat Hardy, de Sens. Il est remarquable que dix-sept ans après la mort de Kempis, on trouve un manuscrit, avec le titre de *Libellus sententiarum,* contenant l'Imitation parmi des ouvrages de Kempis, sans dire qu'il en soit l'auteur.

XIII. *Codex* AUGUSTANUS, manuscrit sans date, appartenant au couvent des Chanoines réguliers de Sainte-Croix, à Ausbourg.... *Incipit libellus consolatorius*

ad instructionem devotorum, cujus primum capitulum est de Imitatione Christi. Le quatrième livre se termine par ces mots : *Explicit liber quartus de Sacramento altaris ; compilator hujus opusculi fuit quidam frater Thomas nomine, de conventu et ordine Canonicorum regularium ordinis S. Augustini Montis S. Agnetis Trajectensis.* Voyez Amort, page 120. *Deductio critica.*

XIV. *Codex* REITTENBUCHENSIS, manuscrit sans date, appartenant au collége des Chanoines réguliers de Reittenbuch, en Bavière, manuscrit vu par Amort, qui a pris le numéro d'ordre pour celui de l'année; il contient les quatre livres de l'Imitation : *Viri egregii Thomæ Montis S. Agnetis in Trajecto regularis Canonici de Imitatione Christi numero quatuor* (1).

XV. *Codex* AUGUSTANUS GERMANICUS, manuscrit de date incertaine, conservé dans le monastère des religieuses de Sainte-Catherine : *De Imitatione Christi;* et on lit en allemand que parmi la Vie des Chanoines réguliers existe aussi la Vie de Thomas qui a écrit ce traité de consolation.

Avant de transcrire les éditions, nous ferons observer que presque tous les manuscrits indiquent que

(1) D. Bernard Pez, Bénédictin, et bibliothécaire de l'abbaye de Melck, parle de ce manuscrit dans le tome I de son *Thesaurus Anecdot. novissimus : Dissert. isagog.* art. XXXIII, page xvij. Il paraît regretter de n'avoir pu visiter la bibliothèque qui le renfermait. Peut-être en fut-il détourné par Amort, qu'il vit à Pollingen, dans ses voyages. Voici ses paroles : *Edocti fuimus, in hujus (Reittenbuchensis) canoniæ bibliotheca, codicem* librorum de Imitatione Christi *delitescere, qui sæculo decimo quarto, atque adeo ante Thoman Kempensem certo certius exaratus sit.*

Thomas a été le compilateur du traité de l'Imitation. Ceci vient à l'appui de notre opinion, que Kempis a voulu lui donner un autre ordre, et faire des additions à ce livre ascétique, copié plusieurs fois par lui dans différents manuscrits selon la demande des personnes pieuses qui donnaient de l'ouvrage au couvent du Mont Sainte-Agnès. Nous remarquerons aussi que d'après Fronteau et Heser, on ne peut pas même déterminer à quelle époque Kempis a pu composer le traité de l'Imitation de Jésus-Christ; car les uns disent en 1406 ou 1407; Verronius, de 1400 à 1410; Sponde, en 1412; Amort, en 1417 et 1441, etc.

État des Éditions du XVe *siècle, publiées sous le nom de Thomas Kempis.*

I. Édition gothique sans aucune date, rapportée par Hain. *Tractatus Fr. Thomæ de Kempis Canonici regularis ord. S. Augustini De Imitatione Christi, cum tractatulo John. Gerson de Meditatione cordis, et Bernardi de Honestate vitæ, impressum ære Johannis Numburg artis medicæ Doctoris, in remedium suorum peccaminum.*

II. *Editio princeps : Viri egregii Thomæ Montis S. Agnetis in Trajecto regularis Canonici, libri de Xristi Imitatione numero quatuor finiunt feliciter per Gintherum Zainer ex Reutlingen progenitum, litteris impressi aheneis,* édition sans date, inconnue à Maittaire et à Fabricius, imprimée à Ausbourg, avec des caractères stéréotypes, comme le baron de Westrunen l'a prouvé dans son traité.

III. Édit. de 1471 (1) à Ausbourg : *Viri egregii*

(1) L'abbé Avogadro, dans son Analyse des polémiques sur l'au-

Thomæ monasterii S. Agnetis in Trajecto regularis Canonici libri de Imitatione Christi numero quatuor. Cette édition est reliée avec le *Speculum humanæ vitæ a Ginthero Zainer ex Reutlingen civi progenito : urbe autem commanenti Augustensi arte impressoria in medium feliciter deditus anno* 1471. *Idus vero januarii tertio;* édition indiquée par Saint-Léger, et qu'Amort déclare avoir vue.

IV. Édit. de 1472 à Tubingen : *Incipit libellus consolatorius ad instructionem devotorum cujus primum capitulum est de Imitatione Xristi viri egregii Thomæ Montis S. Agnetis.*

V. Édit. de 1472, à Ausbourg, autre édition rapportée par Amort : *In Scuto Kempensi*, page 27.

VI. Édit. de 1480. Cette édition a été publiée à Strasbourg, *Argentorati*, sous le nom de *Johannis Malleoli de Imitatione Christi.*

VII. Édition de 1482, avec le titre *Admonitiones ad spiritualem vitam utiles,* publiée à Metz, par Jean Collini de l'ordre des Carmes.

VIII. Édit. de 1486. Traduction en allemand de l'Imitation de Jésus-Christ, de Thomas à-Kempis, publiée in-4°, à Tubingen, par Antoine Sorg. Voyez Amort, page 145 (*Deductio critica*).

IX. Édit. de 1487, *Argentinæ* (Strasbourg). *Incipit liber primus fratris Thomæ de Kempis, Canon. regul. ord. S. Agnetis de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.... cum tractatulo venera-*

teur de l'Imitation, dit que Badius Ascensius, né à Bruxelles en 1462, a été le premier à attribuer ce livre à à-Kempis, ce qui est contredit par les éditions ici rapportées. Voyez au chapitre IX nos observations sur cet ouvrage, publié en 1837.

bilis magistri Joh. Gerson de Meditatione cordis, finit feliciter Argentinæ impressum per Martinum Flack, 1487.

X. Édit. de 1487, à Nuremberg : *Imitationis liber Thomæ a Kempis litteris æneis impressum*, d'après le témoignage d'Amort.

XI. Édition de 1489, *Argentorati*, vol. in-8° gothique. *Thomas de Kempis de Imitatione Christi*. On voit à la fin l'ouvrage de Gerson *De Meditatione cordis*, sans autre indication.

XII. Édition de 1489, à Lyon. *Incipit liber primus fratris Thomæ de Kempis Can. regularis de Imitatione Christi, etc.* A la fin est le traité de Gerson *De Meditatione cordis* (1), vol. in-4°, de l'imprimerie allemande de Jean Treschel.

XIII. Édition de 1489. *Argentorati. Thomæ de Kempis de Imitatione Christi lib. III, per Martinum Flack.*

XIV. Édition de 1489, *Ingolstadii. Thomæ de Kempis*, sans autre indication *De Imitatione Christi*.

XV. Édition de 1493, de Paris, traduction en français : *Cy commence le livre très-salutaire intitulé de l'Imitacion de Notre Seigneur Jesu-Crist, lequel a esté par aucuns jusques à présent attribué à saint Bernard ou maître Jean Gerson, posé que soit autrement.*

(1) Nous prions le lecteur impartial d'observer qu'il y a plusieurs éditions de l'Imitation de Jésus-Christ attribuées à à-Kempis, tandis qu'on trouve dans le même volume le traité de Gerson, *de Meditatione cordis*. Il est encore plus étonnant que ce mélange se trouve dans les éditions imprimées à Lyon, où Gerson est mort, et où les moines Célestins conservaient une récente tradition de sa vie et de ses ouvrages.

Quar l'auteur d'icelluy soubs Notre Seigneur, fut ung venerable père et très-dévôt religieux chanoine reglé, vivant en son temps en observance régulière jouxte la regle monseigneur S. Augustin, nommé frère Thomas de Kempis, prieur en ung prieuré d'icelluy ordre, nommé Windesem au diocèse du Traict (d'Utrecht), *translaté de latin en françois pour la consolacion des simples, non saichant entendre latin; laquelle translation a été diligentement corrigée sur l'original* (1); *pourquoi vous qui en icelluy livre lyrés, vueillés prier Nostre Seigneur pour le salut du correcteur.* On lit à la fin du volume : *Cy finist le livre de Imitatione Cristi translaté de latin en françois, et imprimé à Paris, par Jehan Lambert, le* XVI[e] *jour de novembre* 1493, in-4°. Voyez Barbier, l'abbé de Saint-Léger et Amort. Nous croyons que cette édition est la même qui est citée comme anonyme, au chapitre V, n° x, page 200.

XVI. Édition de 1493, à Lunebourg. *Thomæ de Kempis de Imitatione Christi et de contemptu mundi lib. IV, et Johannis Gerson de Meditatione cordis*, vol. in-8°. Per me, Joan. Luce, die 22 Maij.

XVII. Édition de 1493. *Libro de remedar à Xpto, etc. per Menardo Unqut y Lanzalao,* in-8°.

XVIII. Édition de 1494, à Nuremberg, avec ce titre: *Dulcissimi ac divi Thome de Kempis viri piissimi religiosissimique de Imitatione Christi opus : quod*

(1) A Paris même, où Gerson avait tant fait parler de lui, on était persuadé que le livre de l'Imitation avait été originairement écrit en latin; et aujourd'hui on vient d'alléguer le contraire sans en donner de preuves. Voyez, au chapitre VII ci-après, la vie de Gerson.

falso(1) *apud vulgares Gersoni Parisiensi cancellario impingitur, casta ac intemerata Dei genitrice favente, libellus primus incipit.* A la suite de l'Imitation on lit : *Incipit tractatus de meditatione cordis Johannis Gerson;* et après ce traité suivent les ouvrages de Thomas à-Kempis, dont la table est au commencement du volume, avec une lettre de l'éditeur George Pirkamer, prieur de la Chartreuse de Nuremberg, qui fait un grand éloge de Thomas. A la fin du volume on lit : *Opera et libri vite Thome de Kempis, anno Xpi* 1494, *Nuremberge per Caspar Hochfeder opificem accuratissime impressi.*

XIX. Édition vers 1495. *Cy commence le livre très-salutaire intitulé De l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ, attribué à saint Bernard ou maistre Jehan Gerson ; toutefois l'acteur d'icelluy est Thomas de Campis, prieur, etc. imprimé à Paris, in-4°, par J. Trepperel.* Cette traduction sans date, et avec des variantes, paraît être postérieure à celle de Lambert.

XX. Édition sans date en la ville de Leiria, in-4°. *O livro de Imitatione de Christo, par Tomaz de Kempis, tresladado en Portuquez.*

XXI. Édition vers 1520. *S'ensuit le livre très-salutaire de l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. Paris, chez Philippe Le Noir,* sans date, in-4°, gothique, de soixante-quinze feuillets à deux colonnes. C'est une réimpression de l'édition de 1493, citée ci-dessus n° XV. Voyez la Dissertation de Barbier, page 7.

M. Monfalcon, dans sa polyglotte, cite une édition

(1) Ce démenti n'a pas alors piqué les littérateurs français ; aucun d'eux n'a relevé le gant.

sans date, de Ph. Le Noir, comme faite en 1525. C'est probablement celle-ci.

Il est important de remarquer ici que si un grand nombre des premières éditions de l'Imitation portent les noms de Kempis ou de Gerson, cela est dû au manuscrit de 1441, *per manus Thomæ de Kempis*, ou bien aux anciens manuscrits sur lesquels on lisait : *Joh. Ges. Ger. Gerson*, et qu'on interpréta en faveur du célèbre chancelier de Paris.

Au chapitre v, nous avons cité beaucoup d'éditions de l'Imitation de Jésus-Christ qui datent de l'origine de l'Imprimerie, et sans nom d'auteur, quoique réunies au traité de Gerson *De Meditatione cordis*, ou publiées même en langue française ou allemande. Cette circonstance prouve de fait, quelle fut l'incertitude des éditeurs pourvus d'une sage critique, à déclarer le véritable auteur de ce traité, qui nonobstant son précepte, *Ama nesciri*, fut enfin connu par la découverte du manuscrit d'Arone; et dernièrement par la date de notre *Codex de Advocatis* : ce que nous développerons au chapitre VIII et suivants, en apportant, non des conjectures, des probabilités, des inductions, mais des faits authentiques et des preuves sans réplique.

CHAPITRE VII.

§. I. Vie politique et morale de Jean Charlier, dit *Jarson* (1), ou Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris.

§. II. Comment et pour quel motif il a été regardé comme auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. III. Des manuscrits qui portent son nom, ainsi que des éditions du XVe siècle.

§. IV. De la découverte, par M. Onésime Leroy, d'un manuscrit de l'année 1462 dans la bibliothèque de Valenciennes.

§. V. Des Prix d'éloquence sur la Vie de Jean Gerson décernés en 1838, par l'Académie française.

§. I.

Gerson, ou plutôt Jarson, a joui de son temps de la plus haute célébrité, dit un vénérable auteur (2), et sa réputation est passée tout entière aux âges suivants; car il a pris part à tous les grands événements de son

(1) Nous trouvons que les anciens manuscrits de ce savant chancelier de l'Église de Paris portent le nom de *Jarson*, et non *Gerson*, que les premières éditions de ses ouvrages sans date, et notamment l'édition de Paris de 1506 (*des Règles de bien vivre*), portent aussi le nom de Jean Jarson (voyez Brunet); en conséquence, le nom de Gerson lui fut appliqué, lorsqu'on trouva des manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ avec les initiales *Johannis Ger*, *Gers*, *Gessen*, *Gessem* et *Gersen*, qu'on interpréta pour celles de Gerson, attendu qu'on n'avait pas connaissance du précieux manuscrit d'Arone, qui porte en toutes lettres le nom d'*abbatis Johannis Gersen*. Voyez au chapitre VIII.

(2) Essai sur la Vie de Jean Gerson, par l'abbé Lécuy, docteur de Sorbonne, ancien abbé général de Prémontré, et chanoine de Notre-Dame à Paris : 2 vol. in-8°, 1832.

temps. Ce personnage, dont nous voulons esquisser la vie, n'a point d'aïeux à nommer; et s'il parvint à une très-grande célébrité, ce fut par ses talents et sa bonne conduite : il ne dut presque rien à la fortune.

Arnouf Charlier et Élisabeth de la Chardenière habitaient un petit hameau appelé Jarson, paroisse de Barby, près de Rhetel, dans le diocèse de Reims. C'est là que naquit Jean Charlier, qui fut baptisé le 14 décembre 1363, jour de la fête de saint Nicaise, comme il le dit lui-même dans des vers adressés au savant Gérard, confesseur du Dauphin. Ensuite, dans une lettre insérée dans le tome III de ses œuvres (1), par Dupin, Jean Gerson dit qu'il avait deux frères dans le monastère des Célestins de Lyon, savoir : Jean, très-modeste et très-vénérable, et Nicolas qui était déjà maître des novices, et qui est mort en 1427. (Voyez Amort, page 161, *Moralis certitudo.*)

Jean Jarson était l'aîné de la nombreuse famille d'Élisabeth qui eut cinq garçons et sept filles, comme on le lit dans des vers du jeune poëte adressés à Jean, novice Célestin (2) sous la direction de Nicolas. Dans ces vers, non-seulement il nous les nomme, mais il nous

(1) Ellies Dupin, *Gersonii Opera omnia*, cinq vol. in-fol. *Antuerpiæ*, 1706.

(2) Les savants Possevin et Ficher ont confondu les deux frères, qui portaient le nom de Jean, et ont fait du chancelier Gerson un moine de l'ordre des Célestins. (Voyez *Apparatus sacer*, fol. 184.) Ce Jean, né en 1380, fut moine célestin, et mourut à Lyon en 1434, avec la réputation d'un saint religieux. C'est véritablement par méprise qu'on a ainsi confondu les deux frères, nommés tous deux Jean, et qu'on a attribué la sainteté du moine à l'ex-chancelier de l'Université de Paris. En effet, son culte fut abandonné, d'après Nolhac et Lécuy, Vie de Gerson, page 213.

désigne encore que Rauline, Marthe et deux autres sœurs étaient alors religieuses.

A l'époque où Grégoire XI, sollicité par sainte Catherine de Sienne, abandonna la ville d'Avignon, qui avait été choisie en l'année 1305, par Clément V, pour sa résidence, et alla rétablir à Rome le siége pontifical, Jean Jarson avait treize ans. L'année suivante, 1377, il quitta Reims, où il avait fait ses premières études sur les classiques latins, et vint à Paris au collége de Navarre en qualité de boursier, sous le nom de Jean Charlier. Quelque temps après, on lui donna le surnom de Jarson (1), sous lequel il fut dès lors connu jusqu'à sa mort.

Le 27 mars de l'année 1378, Grégoire XI, qui depuis deux ans avait quitté Avignon (2), mourut à Rome. Le sacré collége, qui n'était composé que de vingt-trois cardinaux, fut convoqué; seize étaient présents, et voulurent procéder à l'élection du successeur à la chaire de saint Pierre. Au milieu des tumultes de la populace romaine, toujours agitée dans de telles circonstances, Barthelemi de Prignano, archevêque de Bari, qui joignait à une rare piété une parfaite connaissance des lois civiles et canoniques, fut élu le 8 avril; il prit le nom d'Urbain VI, et fut couronné le 18 du même mois, jour de Pâques. Aucune contesta-

(1) Lenfant observe que Jean *Hus* avait été appelé ainsi du nom d'une ville de Bohême dont il était originaire, d'après l'usage de ces temps-là, qui conservait aux hommes célèbres le nom du lieu de leur naissance.

(2) Platina dit qu'après soixante-dix ans de résidence des papes à Avignon, depuis Clément V, les Français ne voulaient pas laisser partir Grégoire XI; car la chancellerie leur était profitable.

tion ne s'éleva alors sur la légitimité de cette élection; des lettres furent expédiées aux cardinaux restés à Avignon, ainsi qu'aux différentes puissances pour les instruire de la légalité des formes observées; l'adhésion fut unanime de la part desdits cardinaux, qui envoyèrent leur soumission au souverain pontife dont on ignorait alors la fermeté, ainsi que la sévérité pour la discipline ecclésiastique, cause principale, dit l'historien Sponde, du schisme qui affligea si longtemps l'Église catholique.

Les cardinaux, ramenés par Urbain à une discipline plus édifiante (1), les rois de France et d'Angleterre, attaqués par le pontife comme des perturbateurs de la chrétienté, suscitèrent la déposition d'un pape qui voulait corriger les mœurs et mettre la paix dans les royaumes.

Douze cardinaux, tous Français (2), les mêmes qui avaient élu Urbain à Rome, sous prétexte du mauvais air, en juin de la même année, se retirèrent à Anagni, ville située dans les Apennins; et là, vers la fin de juillet, ils protestèrent contre « l'élection faite, di-« saient-ils, par force et par crainte pour leur vie, « d'un pape qui n'aurait pas dû accepter en connais-

(1) Le cardinal Pierre de Lune disait à son confesseur, que si Urbain VI s'était comporté avec modération, les cardinaux ne se seraient pas éloignés de lui : *Si Papa non tenuisset modos quos tenuit, adhuc essemus cum eo.* Voyez Raynaldi, an 1378, n° XXIX; Maimbourg, Histoire du grand Schisme, tome I; Lenfant, Histoire du concile de Pise, tome I.

(2) On voulait rétablir le siége pontifical à Avignon; et Platina déclare Urbain légalement élu, quoi qu'en dise M. Leroy, à la page 454 de ses Études sur les Mystères.

« sant l'état de violence et d'insurrection du peuple « romain. C'est donc à cause de cette insurrection et « de cette usurpation injuste du souverain pontificat, « que nous vous dénonçons et déclarons anathème, « intrus dans la papauté. »

D'Anagni les douze cardinaux, auxquels se joignit un treizième, se rassemblèrent à Fondi, ville napolitaine; et, d'un commun accord, ils élevèrent à la papauté Robert, dit le cardinal de Genève, fils d'Amédée III, parent de presque tous les princes chrétiens; et ce Robert fut couronné le 30 septembre sous le nom de Clément VII.

Le nouveau pape, qui devait résider en France après avoir passé l'hiver en Italie, débarqua à Marseille, le 10 juin de l'année suivante; de cette ville il se rendit à Avignon, d'où à son tour il excommunia Urbain VI.

Alors la chrétienté eut le spectacle très-affligeant de deux papes se maudissant mutuellement. C'est dans cette ville que Clément VII reçut la déclaration par laquelle l'Université de Paris adhérait à son élection, du consentement du faible Charles V, roi de France, et des princes de sa maison.

Gerson, quoique très-jeune, et simple licencié ès-arts sous la présidence de son maître Jean Lontario (1), Italien d'origine, fut, en 1384, élu procureur de l'U-

(1) On peut croire que le maître Lontario a fait connaître à son élève une copie du traité *de Imitatione Christi*, qu'il apporta d'Italie en France. Nous trouvons dans la collection faite par Dupin de tous les ouvrages de Gerson, que celui-ci fit usage des maximes et conseils que l'auteur de l'Imitation donne aux chrétiens. Voyez les Sermons, au tome III et suivants.

niversité, et il prit aussitôt part au déplorable schisme comme étudiant de théologie sous la direction de Pierre d'Ailly et de Gilles Deschamps, qui le reçurent docteur en 1392.

Ce schisme, déjà prédit par Gerson, dans l'ouvrage *De examine doctrinæ, pars secunda, consid.* III, fit la réputation du jeune docteur et contribua à sa célébrité. Appelé bientôt à professer lui-même la théologie, il se dévoua entièrement aux travaux universitaires, au soutien des droits de sa compagnie, à l'éclat de son honneur et de sa haute renommée, et s'employa avec zèle à rétablir la paix de l'Église par l'extinction d'un schisme désastreux.

Gerson était lié intimement avec Pierre d'Ailly et Gilles Deschamps, et avec Nicolas Clémangis (1), autrefois son condisciple, alors employé par l'Université comme le meilleur latiniste de ce temps; on ne peut donc pas douter qu'il ne partageât leurs opinions et leurs travaux. Il fut témoin, en 1393, des débats qui s'élevèrent entre l'Université et le légat Pierre de Lune, lorsque ce cardinal vint à Paris pour soutenir devant la cour de France les intérêts de Clément VII et pour solliciter en sa faveur.

Les talents de ce jeune orateur avaient brillé dans le cours de ses études, on sut en tirer parti : à peine âgé de vingt-cinq ans il avait déjà été chargé de prononcer des discours latins (2) dans les assemblées de

(1) Nicolas était natif de Clamange ou Clémangis, village près de Châlons-sur-Marne, dont il prit le surnom.

(2) Cette belle langue était alors parlée par les savants, et les éloquents sermons prononcés par Gerson dans les églises de Paris, et ses différents traités, en sont une preuve.

l'Université, et il s'en acquitta toujours avec un rare succès.

Vers le même temps Gerson reçut du corps de l'Université une nouvelle marque de considération, il fut élu membre de la députation envoyée à Avignon au même pape Clément VII dont on reconnaissait l'obédience : c'est Gerson lui-même qui nous apprend ce fait dans une lettre écrite aux étudiants de son collége de Navarre.

Cette députation avait pour objet d'aller soutenir devant le pontife le jugement rendu en 1387, par la faculté de théologie et par l'évêque de Paris, contre le Dominicain Jean de Montson, Catalan, qui, dans ses leçons publiques, avait attaqué la conception immaculée de la Mère de Jésus-Christ, et avait émis d'autres propositions non moins téméraires et condamnables.

La faculté de théologie, après la décision du pape Clément, voulut sévir contre les Dominicains; elle les obligea à rétracter la proposition sur la *non immaculée conception* de la vierge Marie. Gerson, qui avait participé à la députation d'Avignon, ne fut pas moins zélé que les autres membres de l'Université pour obtenir cette rétractation.

Il faut remarquer ici que l'auteur de l'Imitation, au chapitre 2, §. 6 et au chapitre 17, §. 2, livre IV, parle de la vierge Marie; mais dans aucun endroit il ne mentionne son immaculée conception, parce que saint Bernard, dans sa cent soixante-quatorzième lettre, qu'on croit avoir été écrite en 1140, s'étonne de ce que l'Église de Lyon (1) avait introduit cette fête, et Pa-

(1) Gerson, dans ses sermons *de Conceptione Mariæ Virginis*,

thon, moine de Pruym au diocèse de Trèves, qui vivait dans le même temps, se plaint de l'introduction de fêtes jusque-là inconnues, parmi lesquelles il met celle de la conception de la Vierge.

Or, si Gerson eût été l'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, vraisemblablement en parlant de la vierge Marie il n'aurait pas omis audit chapitre 17 de faire mention de son immaculée conception.

Urbain VI mourut à Rome en 1389, et Pierre Tomacello, âgé de quarante-cinq ans, fut élu pape sous le nom de Boniface IX. Le 6 septembre 1394, Clément VII fut frappé d'apoplexie, par suite d'une lettre énergique de l'Université de Paris qui l'engageait à mettre fin au schisme par une cession, ou renonciation. Cette mort donnait de grandes espérances à l'Université; elle députa vers le Roi, pour le supplier d'interposer son autorité près des cardinaux d'Avignon, afin de différer l'élection; mais par surprise le même cardinal de Lune fut promptement proclamé pape, sous le nom de Benoît XIII.

Le roi Charles VI fut aussitôt assuré par ce nouveau pape, qu'il était dans la disposition d'éteindre le schisme, qu'il ne désirait pas le pontificat, mais l'union de l'Église : le bon Charles crut à ses paroles; et après une assemblée du clergé, tenue en février 1395, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, Jean, duc de Berry,

prononcés dans l'église de Saint-Germain, commence par le texte : *Tota pulchra es, amica mea*, Cant. IV, 7; et il avoue le reproche fait par saint Bernard aux chanoines de Lyon, qui célébraient la fête de la Conception de Marie avant l'approbation du Pape; cependant il conclut avec raison : *Ideo dicere possimus beatam Mariam conceptam non fuisse in peccato originali.*

oncles du Roi, et le duc d'Orléans furent tous trois envoyés en ambassade à Benoît, qui, par des subterfuges, éluda l'extinction du schisme, tenant ferme à garder sa papauté ambitionnée depuis longtemps.

L'Université, après avoir entendu Gerson dans un discours énergique prononcé en 1394, sur la nécessité de la cession des deux papes, fit adresser à Benoît XIII un mémorial anonyme, dans lequel la question était traitée d'une manière décisive; on lui déclarait que, puisqu'il se rendait schismatique, on lui refuserait toute obéissance. Benoît, furieux, fulmina une bulle contre l'Université, laquelle en interjeta appel au Pape futur et légitime.

Voyons quelle part Jean Gerson prit aux affaires, puisqu'il assista à toutes les conférences et aux travaux qui le rendirent un des oracles de ces temps orageux. Il prêcha alors et prononça, à Paris, en 1395, les deux discours sur le mystère de la passion de Jésus-Christ, dont M. Leroy cite des fragments; discours dirigés, suivant lui (1), contre Urbain VI, tandis qu'ils furent plutôt dirigés contre Benoît XIII qui avait lancé l'interdit contre les membres de l'Université. Il est important de remarquer le passage du premier discours, où saint Pierre, dans l'ardeur de son

(1) Dans l'introduction au livre intitulé : *Études sur les Mystères et sur divers manuscrits de Gerson*, in-8°. Paris, 1837, l'auteur, M. Onésime Leroy, dit avoir trouvé deux sermons inédits et français de Gerson sur la Passion de Jésus-Christ, joints au texte original et français de l'Imitation; ensuite, aux pages 127 et 453, il ajoute que le manuscrit de la Passion prêchée par Gerson fut copié avec luxe par l'ordre du duc Philippe, dit le Bon, mort à Bruges en 1467.

zèle excessif, tire son épée et coupe l'oreille du soldat qui avait porté une main audacieuse sur son maître; il est repris par Jésus-Christ, qui guérit à l'instant le soldat.

Voici le commentaire de Gerson (dit M. Leroy) sur ce passage de l'Évangile. Écoutons-le : « Prendons « icy pour exemple et enseignement, que miséricorde « est moult à loer, et que souvent cest le meilleur « souffrir débonnairement aucuns meschiefz, au plaisir « de Dieu, et pour ses péchés acquitter, et pour plus « grant gloire recevoir et avoir, que soy vouloir du tout « contravengier. Est aussi icy reprise la rigoreuse pré- « somption d'aucuns souvrains, qui au premier fourfait « lanchent lépée de l'excommunication ou de autre « pugnition, et coupent l'oreille des subjects, par la- « quelle jentends obéissance (1). »

Ce trait piquant, dit M. Leroy, page 455, est décoché surtout contre Urbain VI, qui, du haut d'une forteresse, où l'assiégeaient des hommes détachés de lui par ses rigueurs, lançait l'épée de l'excommunication, les cierges renversés, symboles de sa raison éteinte.

Qu'il nous soit permis d'observer que ce fait arriva en 1385, lorsqu'Urbain fut assiégé à Nocera par Charles de Durazzo, héritier de Jeanne de Naples; alors le Pape l'excommunia et le priva de ses États : mais à cette époque Gerson, âgé seulement de vingt-deux ans, n'était

(1) Est-il possible que l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ait pu se révolter contre le Pape et prononcer un tel discours? Il est peu vraisemblable qu'en arrivant soit à Bruges, soit à Lyon, il ait pu prendre le calme que M. Leroy, à la page 453, lui attribue, pour écrire le livre de paix et de charité dont on désire qu'il soit l'auteur.

qu'un simple étudiant en théologie. Il faut donc nécessairement rapporter ce fait au temps de la bulle d'excommunication lancée par Benoît XIII (1), de laquelle l'Université appela au Pape futur et légitime.

L'orateur suit saint Pierre dans le reste de sa conduite, et dit : « Que vous en semble de sainct Pierre qui « est chief et fondateur de saincte Église, eslu de Dieu « et qui se cuydoit tant ferme en la foi et en l'amour « de son maistre, regnie icy son Rédempteur à la voix « dune femmelette? Quelle doit être notre fiance, ou « la fiance de quelconque humaine créature qui vit en « cette vallée mortelle? Icy est enseignement contre les « fols présomptueux qui jugeant aultruy en mesprisement, sont desconfis et abatus par un petit vent de « vaine gloire. »

M. Leroy rapporte les derniers passages de l'orateur : « Dieu a mis saint Pierre pécheur et repentant « à la tête de son église, pour qu'il fust plus enclin à « pardonner en esprit de doulceur. Celluy qui juge et « qui na point failly est de legier trop rigoreux a « pugnir aultruy. » L'estimable éditeur d'un précieux discours de Gerson, que Dupin croyait perdu, conviendra avec nous que cette invective, composée dans un âge plus mûr, fut, certes, prononcée en 1395 par l'orateur contre le pape Benoît XIII, qui, méprisant les conseils des docteurs de l'Université de Paris pour l'extinction du schisme moyennant la cession, ré-

(1) Nous en avons une preuve convaincante dans l'Essai sur la Vie de Gerson, par le respectable abbé Lécuy, 2 vol. Paris, 1832, où il dit que Benoît XIII se plaignit, en 1407, aux ambassadeurs du Roi, des propos injurieux que plusieurs orateurs français avaient tenus sur son compte : ce qui était dirigé contre Gerson.

pondit par une première bulle d'excommunication, et coupa, comme Pierre, l'oreille de l'obéissance.

Gerson, de 1395 à 1396, chanoine de l'Église de Paris, fut revêtu de la charge de chancelier en remplacement de Pierre d'Ailly, nommé évêque de Cambrai, par la puissante protection du même duc Philippe de Bourgogne.

Notre docteur redoubla alors de zèle et d'activité pour l'amélioration des études, et pour l'extinction d'un schisme de plus de vingt années, et qui dura jusqu'à la fin du concile de Constance. Tout le fardeau de cette grande œuvre retomba sur Gerson, lorsqu'en 1397 il s'agit de la soustraction d'obédience à l'égard de l'inflexible Benoît XIII, et que, pour l'opérer, l'assemblée du clergé fut convoquée à Paris par l'ordre du roi Charles VI.

Le duc de Bourgogne, constant protecteur de Gerson, le fit nommer, en 1400, doyen de l'Église de Bruges. Il convoitait cette charge lucrative, car il se plaignait d'être sans argent et voulait quitter la place de chancelier (1) : il disait avec raison qu'il est difficile de plaire toujours aux grands personnages, de pouvoir obliger tous les amis et de résister aux factieux. Il ne se rappelait pas alors la belle maxime du chapitre 8, livre 1, de l'Imitation de Jésus-Christ : *Coram magnatis non libenter appareas;* ne paraissez pas avec plaisir devant les grands; cependant c'était bien le cas d'en faire usage. Rappelé bientôt à Paris, Gerson eut à soutenir la délibération de l'Université

(1) C'est à Bruges que, selon le système de M. Leroy, le livre de l'Imitation aurait été composé par Gerson, soit en français, soit en latin.

pour la cession des deux papes, ou pour la soustraction d'obédience.

Le duc d'Orléans reçut, en 1402, pour cet objet, les pleins pouvoirs de son frère le roi Charles VI; et l'année suivante, toujours partisan de Benoît XIII, pour contrarier ses oncles, les ducs de Bourgogne et de Berry, il le fit évader de sa prison, et obtint du Roi de reconnaître ce même pape : car dans ses accès de folie, Charles ne se souvint pas même d'avoir signé la soustraction (1). Mais, à peine reconnu par la France, Benoît renouvela ses anciennes prétentions, et nomma à des bénéfices ecclésiastiques déjà conférés pendant sa longue captivité à Avignon.

Après de tels bouleversements, Gerson, en 1404, à la tête d'une députation de l'Université, se transporta près de Benoît XIII, à Marseille, pour l'exhorter à la cession du pontificat. Dans cette année Philippe-le-Hardi mourut; et son fils Jean-sans-Peur, plus audacieux, plus vain, plus entreprenant, cruel même, vindicatif, et implacable dans ses haines, succéda aux États de son père et à la pairie du royaume de France. Entré au conseil du Roi, il fut bientôt l'ennemi de Louis, duc d'Orléans, son cousin, et de même âge que lui, lequel, profitant de l'état de folie du Roi, s'était mis à la tête des affaires, et disposait de tout, au grand mécontentement du peuple de Paris.

Le jeune duc Jean de Bourgogne, soutenu par Gerson, se déclara le protecteur des citoyens contre les taxes, et son crédit commença à s'établir dans la capi-

(1) Gerson avait eu grande part à cette ordonnance de soustraction d'obédience.

tale. Alors la guerre civile était sur le point d'éclater, mais des amis du bien parvinrent à réconcilier les deux rivaux.

Tandis que les factions prenaient de la force, Gerson se présenta au parlement pour obtenir vengeance contre le sieur de Savoisy, dont les pages menant boire les chevaux, à la sortie de l'hôtel, traversèrent la procession de pénitence que les membres de l'Université faisaient à l'église de Sainte-Catherine, pour demander à Dieu la santé du Roi. L'éloquent et ardent orateur obtint un arrêt par lequel l'hôtel de Savoisy devait être rasé, Savoisy condamné à fonder à ses frais cinq chapelles, et ses gens à être fouettés par la main du bourreau, puis bannis; arrêt qui fut exécuté sans rémission le 20 août de la même année.

La mort de Boniface IX, arrivée à Rome en octobre de l'an 1404, donna lieu à l'élection d'Innocent VII; et aussitôt l'Université envoya ses députés à ce pape pour implorer l'extinction du schisme. Celui-ci répondit, le 17 février suivant, qu'il attendait la résignation de Benoît d'Avignon pour s'y conformer; mais ce dernier se refusa à tout rapprochement.

Le 17 octobre de la même année, la paix fut conclue entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans; dans un si bel accord on prépara des ordonnances de réforme, et l'Université vint haranguer les princes. L'orateur fut Jean Gerson, qui prononça, devant le conseil du Roi, son fameux discours politique, pour solenniser cette paix illusoire. Il prit pour texte *Vivat rex,* corporellement, disait-il, spirituellement et civilement. Ensuite Gerson, partisan constant de la maison de Bourgogne, fit la description de l'état affreux

dans lequel l'Université voyait plongé le royaume (1). Ce n'était partout, disait-il, que tribulation, violences et rapines; et il faisait allusion à l'administration mal exercée par le duc d'Orléans, qui, très-mécontent, s'adressa à l'Université, en disant qu'il ne lui appartenait pas de se mêler des affaires de l'État.

Le pape Innocent VII mourut le 6 novembre 1406 : toute élection aurait dû être suspendue; mais le 30 du même mois, Grégoire XII fut proclamé à Rome. On tenait alors en France une assemblée du clergé, pour décider la grande question de la soustraction d'obédience à l'égard du pape Benoît.

On tomba d'accord sur la nécessité de convoquer un concile général, et on demanda au Roi de déclarer bon et valable tout ce qui aurait été fait pendant la soustraction. Le Roi ayant répondu favorablement, l'assemblée de Paris fut solennellement close vers la fin de janvier 1407.

De nouvelles tentatives furent faites pour obtenir des deux papes la cession : ils promirent de tenir une conférence; mais tandis qu'aucune ville ne convenait à Grégoire, Benoît éludait les bonnes intentions du roi de France et de ses ambassadeurs. Gerson alla à Marseille dans le mois de mai; il y pérora en présence des cardinaux, et requit le sacré collége de deux choses :

(1) M. Leroy, page 427, rapporte les termes peu respectueux dont se servit Gerson envers le Roi : « Toy, prince, tu ne faicts « pas tels maux, il est vrai, mais tu les souffres. Advise si Dieu « jugera justement contre toy en disant : Je ne te punis pas, mais « si les diables d'enfer te tourmentent, je ne les empescheray « pas. » Qu'on juge par là de la violence de l'orateur, comparée à l'humble douceur de l'auteur de l'Imitation.

la première, qu'avant la mort du Pape ils ne songeassent point à une nouvelle élection; la seconde, que si l'un des deux prétendants venait à mourir, ou tous les deux, les colléges de Rome et d'Avignon se réunissent en un seul pour l'élection légitime d'un pontife.

C'est vers ce temps qu'il se passa à Paris un événement horrible. Jean-sans-Peur était violent et vindicatif, le duc d'Orléans, léger et libertin; celui-ci excita la jalousie de son rival, qui fut charmé de trouver un prétexte de le faire assassiner dans la rue Vieille-du-Temple, la veille de saint Clément, à huit heures du soir le 22 novembre (comme Geoffroi della Chiesa l'a précisé dans sa chronique de 1407). Le duc Jean eut l'effronterie d'avouer le fáit; et les Parisiens, dont il avait capté la bienveillance par suite du précédent discours de Gerson sur la mauvaise administration du duc d'Orléans et par ses déclamations contre les impôts, loin de partager l'horreur que devait inspirer un assassinat si atroce, ne rougirent point d'applaudir à la mort de celui qu'on proclamait despote.

On peut juger de l'extrême chagrin que ce déplorable événement dut causer à Gerson, le protégé des ducs de Bourgogne, l'aumônier de la famille, l'ami chéri de Jean-sans-Peur. Cependant il s'éleva avec force contre la doctrine *licet occidere tyrannum,* émise par le docteur Jean Petit, qui défendit l'assassinat du duc d'Orléans, en disant qu'il était bien permis de se servir de la trahison pour se défaire d'un tyran. Ce fut alors que Gerson, en 1408, prononça une diatribe en présence du Dauphin, des princes et des barons, dans la grande salle de l'hôtel Saint-Paul, avec l'assistance des

docteurs de l'Université et en présence du criminel lui-même, qui, escorté de sa milice, inspirait la terreur. Cette proposition (dit l'historien de Barante) resta longtemps sans aucune censure; car le duc Jean, le lendemain des débats, eut la hardiesse de demander pardon au Roi, et de le prier de vouloir bien croire que son intention était de lui rendre service; il parvint même à lui faire signer, dans un moment de faiblesse (1), des lettres d'abolition.

Dans ce temps environ, c'est-à-dire le 29 mars de cette année, Gerson fut nommé à la cure de Saint-Jean en Grève, bénéfice qu'il posséda sans quitter la chancellerie ni son habitation du cloître. Si l'on en croit Von-der-Hardt, vers Pâques de la même année Gerson assista à un concile tenu à Reims. Il prononça un discours sur ce texte de l'Évangile : « Le bon pasteur « donne sa vie pour ses brebis »; et il insista sur la nécessité d'une réforme dans l'Église et sur celle d'un concile général.

L'Université de Paris, dont Gerson était l'âme, irritée par la bulle d'excommunication lancée par Benoît XIII, retiré à Porto-Venere, contre les princes et contre les autres qui favorisaient la soustraction, obtint enfin du Roi le décret de neutralité d'obéissance aux deux papes, et les lettres patentes datées du 22 mai, dans lesquelles on demandait aux cardinaux et prélats de se trouver à l'assemblée convoquée à Paris pour

(1) Dupin, tome V, dit que, suivant une chronique de 1408, le duc de Bourgogne, après avoir obtenu du Roi des lettres de pardon, partit pour Arras; et que, le 11 août de l'année suivante, la douairière d'Orléans, Valentine de Milan, vint à Paris en grand deuil pour demander vengeance.

le mois d'août, afin de remédier aux malheurs de l'Église.

Gerson prononça à cette occasion mémorable deux discours au nom de l'Université : l'un sur la justice qu'on devait rendre aux malheureux, plaidant la cause de Valentine (1), veuve du duc d'Orléans, qui demandait vengeance pour l'assassinat de son mari ; l'autre pour obtenir la paix de l'Église et de l'État.

C'est dans la considération seconde, rapportée par Dupin, au tome II, page 70, que Gerson, après avoir combattu Jean Petit sur la proposition, « qu'il est « permis de tuer un tyran », en avança lui-même une bien plus téméraire, en disant, « que celui qui résiste « à l'abus du pouvoir résiste à la tyrannie, qu'il ne « résiste pas à la loi de Jésus-Christ, mais bien obéit « à Dieu qui ordonne d'ôter le mal et de rejeter la « partie malade. » Proposition subversive de tous les pouvoirs, et qui excite à l'insurrection.

Vers la fin de cette année Gerson obtint la condamnation du Cordelier Jean Gorrel, parce que ce religieux,

(1) Valentine de Milan, comtesse d'Asti, qui devint duchesse d'Orléans, était fille de Galeazzo Visconti et d'Isabelle de France. Elle épousa, en 1389, Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. Cette femme si malheureuse se trouvait à Château Thierry lorsque son mari fut assassiné à Paris. Elle vint implorer justice, et Gerson fut son orateur ; mais, éloignée par les intrigues de la reine Isabeau, elle mourut à Blois en 1408, laissant en héritage la principauté de l'Astigiane. Dans la ville d'Asti, on voit encore, sur une grande porte de la maison Valpreda, le blason d'Orléans, avec des ornements en marbre blanc. Louis XII, petit-fils de Valentine, et François Ier, son successeur, ayant des droits sur le duché de Milan, firent une guerre peu favorable en Italie, qui dura jusqu'à la paix de 1559, signée au Cateau-Cambrésis, sous Henri II.

dans son acte de *Vesperie*, thèse du soir pour la réception au doctorat, avait avancé des propositions contraires aux droits des curés, pasteurs du second ordre, auxquels appartient essentiellement l'administration des sacrements.

L'ouverture du concile de Pise, convoqué par les cardinaux dès le mois de juillet 1408, avait été fixée au 25 mars 1409. La députation de l'Université d'Oxford, qui s'y rendait, passa par Paris, et Gerson fut chargé de la haranguer : dans son discours, il parla de l'autorité du concile et du droit qu'avaient les membres de s'assembler sans le consentement du Pape; car, disait-il, « le concile est supérieur au chef de l'Église. »

Au commencement de 1409, notre docteur publia un Mémoire pour montrer la nécessité d'obliger les deux papes compétiteurs à la cession, et il y détaille les raisons pressantes qui doivent les engager à prendre ce moyen, seul capable d'éteindre le schisme. On rapporte au même temps son traité *De auferibilitate Papæ*, dans lequel il tâche de prouver qu'il y a des cas où un Pape peut être dépouillé de sa dignité : mais, quoi qu'en dise le critique Gence, ce traité ne répond guère au mérite qu'il attribue à Gerson (1).

Le docteur parisien fit partie de la députation de l'Université au concile; on y déclara les deux papes, Grégoire XII et Benoît XIII, déchus de tout droit. Après cette déclaration, les cardinaux, dans un conclave impromptu, élurent un troisième pape, Alexandre V, frère Mineur, appelé Pierre de Candie, alors cardinal et archevêque de Milan. Quelques auteurs

(1) Voyez l'*Histoire de l'Église Gallicane*, tome XV, an 1409.

rapportent que Gerson lui adressa un discours de félicitation, dans lequel il insista sur la nécessité de convoquer un concile général : mais ce discours ne peut soutenir l'épreuve de la critique. On attribue encore au docteur parisien un ouvrage *De modo pacificandi, reformandi et uniendi Ecclesiam*, publié aprés le concile de Pise et l'élection de Jean XXIII, successeur d'Alexandre. Toutefois, des raisons tirées de la pièce même font douter qu'il en soit l'auteur (1).

Après le concile, les Franciscains, fiers d'avoir un pape de leur ordre, obtinrent, le 12 octobre 1409, une nouvelle bulle qui les autorisait à prêcher, à administrer les sacrements, et même à enterrer dans leurs églises (2). L'Université chargea Gerson de prêcher contre la doctrine contenue dans cette bulle, comme il avait déjà fait contre Gorrel; et le discours fut prononcé le troisième dimanche du Carême de l'année 1410, dans l'église de Notre-Dame; ensuite il rédigea sur cette matière un petit catéchisme populaire en faveur des curés : mais la mort du pape Alexandre, arrivée le 3 mai suivant, mit fin à la discussion et aux prétentions des Franciscains.

Le cardinal Cossa (3), intrigant, et suspect à l'égard

(1) Voyez sur ces deux ouvrages, attribués à Gerson, l'*Histoire de l'Église Gallicane*, tome XV, années 1409 et 1411.

(2) L'église des Cordeliers du grand couvent de Paris, près de l'École de Médecine, avait 320 pieds de longueur, et contenait les tombeaux de Belleforest, auteur des Annales de France; d'Alexandre de Hales, dit le Docteur irréfragable, etc. Plusieurs familles y avaient leurs chapelles et leur sépulture, entre autres celle de Lamoignon; et l'ordre de Saint-Michel, fondé en 1469, tenait ses assemblées dans ce couvent.

(3) Voyez l'accusation portée contre lui au concile, et insérée

de la maladie de son prédécesseur, fut élu pape sous le nom de Jean XXIII. Cet homme adroit révoqua la bulle de son prédécesseur en faveur des Mendiants, pour plaire aux membres de l'Université de Paris et aux curés de France, ainsi qu'à l'éloquent Gerson, contraire aux Franciscains et aux Dominicains.

Les Armagnacs et les Bourguignons, factions désastreuses, obligèrent le roi Charles VI, en 1411, à faire la guerre au parti désobéissant, qui voulait son interdiction comme atteint de folie. On demanda un subside au clergé, ainsi qu'à l'Université; et Gerson, s'opposant à toute taxe, dit que de telles vexations paraissaient assez odieuses, et « qu'on pouvait croire « avec raison, sur plusieurs exemples tirés des histoires « anciennes, qu'elles étaient suffisantes pour secouer « le joug et pour déposer un roi (1). » C'est alors que le chancelier de France s'éleva contre cette maxime séditieuse, et il somma l'orateur de lui donner sa proposition par écrit. Gerson le fit; mais les juges indulgents déclarèrent que l'orateur n'avait pas parlé affirmativement, et qu'il n'avait cité que des faits tirés des historiens.

Le pape Jean XXIII, toujours condescendant à l'Uni-

par Lenfant dans son Histoire, lequel, quoique pasteur à Berlin, n'est pas contredit par d'autres historiens.

(1) Gerson oubliait les paroles de Jésus-Christ (Matth. XXII, 21): *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.* Il n'obéit point à saint Paul (2 Tim. II, 4) : *Nemo militans Deo implicat se negotiis temporalibus;* mais il se servait du texte de saint Matthieu (X, 34) : *Non veni mittere pacem in terram, sed gladium;* et dans ses Considérations, il dit que la guerre vaut mieux que la paix avec nos adversaires : maxime qu'on ne trouve pas dans le traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

versité, par une bulle du 1er avril 1412 conféra au chancelier Gerson, lui seul, le pouvoir d'absoudre des censures tous les moines, les écoliers et autres personnages attachés à l'Université. Ce même pape essaya en vain de tenir un concile à Rome; il en fut chassé par Ladislas, roi de Naples, qui pilla la ville comme un barbare. Alors, réfugié à Florence, il envoya des ambassadeurs à l'empereur Sigismond pour le prier d'indiquer une ville où le concile se tiendrait. Constance fut choisie, et le jour de l'ouverture fixé au 1er novembre 1414, par suite d'une conférence entre le Pape et l'Empereur, tenue solennellement à Plaisance.

Gerson vit avec satisfaction les approches d'une assemblée si désirée pour apaiser les troubles de l'Église; mais bientôt il fut obligé de se cacher sous les voûtes de Notre-Dame (1), persécuté par les factieux, qui, sous la protection de Jean-sans-Peur, dévastèrent sa maison, comme Juvénal des Ursins le rapporte. Le Roi, dans cette occasion, monta à cheval pour rétablir la paix; et le duc de Bourgogne, voyant que sa présence à Paris était déplacée, fit, le 6 août 1413, ses dispositions de voyage; le chef des brigands, Jean de Troyes, fut puni du dernier supplice, et le 30 du même mois, les princes confédérés revinrent en paix à Paris.

L'Université avait beaucoup contribué à cette paix,

(1) M. Leroy donne une autre raison : il dit que Gerson s'étant refusé à payer une taxe jugée par lui illégale, et qu'il assimilait à nos emprunts forcés, plutôt que de céder, laissa piller et dévaster sa maison par les Cabochiens. Voyez page 428. Le prétendu auteur de l'Imitation aurait résisté à l'autorité; il aurait oublié l'*admone illos principibus et potestatibus esse subjectos*. (Tit. III, 1.)

et Gerson prêcha à Saint-Nicolas-des-Champs par suite d'une procession en action de grâces. Quelques jours après, il prononça, au nom de l'Université, un autre discours en présence du Roi et des princes, pour demander une amnistie en faveur des Parisiens rebelles; et en rappelant l'assassinat du duc d'Orléans, il combattit les propositions de Jean Petit, le tout avec approbation du corps universitaire.

Le triomphe de Gerson contre Jean Petit fut complet en ce moment; on ordonna que le manuscrit du plaidoyer en faveur de l'assassin du malheureux duc d'Orléans fût livré aux flammes sur le parvis Notre-Dame, le 25 février 1414, après un discours prononcé par le docteur Benoît Gentien. Le Roi fit alors célébrer, dans la même église, des obsèques magnifiques en l'honneur du prince défunt, dont Gerson prononça l'éloge en présence de la cour. L'orateur prêcha avec une hardiesse (1) et une violence qui causèrent beaucoup de surprise; il abandonna tout à fait la cause de ses anciens bienfaiteurs, et donna de grandes louanges à la mémoire du duc d'Orléans, en disant que le royaume était bien mieux administré de son vivant, qu'il ne l'avait été depuis. Il excita la haine contre Jean-sans-Peur et contre son orateur Jean Petit, en concluant qu'il fallait humilier ce duc, et lui faire donner une satisfaction publique : sans réfléchir que, par là, il contredisait son discours, qui commence par *Vivat rex*, prononcé en 1404, discours dans lequel il blâmait l'administration du duc d'Orléans.

(1) Voyez M. Brugière de Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, tome IV.

Le concile de Constance allait s'ouvrir, lorsque Jean XXIII, après avoir versé de sa voiture sur la montagne d'Arleberg dans le Tyrol, ce qui fut pour lui de mauvais augure, arriva dans cette ville le 28 octobre avec sa suite, et le 5 novembre le concile fut ouvert par le Pape lui-même.

Dans le mois de février suivant, Jean Gerson, chef de la députation de l'Université et représentant l'église de Sens, arriva au concile. Il avait auparavant écrit à Conrad, évêque d'Olmutz, une lettre contre les doctrines de Jean Hus, qui vint intrépide à Constance, muni d'un sauf-conduit de l'Empereur (1). Mais comme il dogmatisait sans cesse, et qu'il tenta de s'enfuir, il fut arrêté et emprisonné, jusqu'à ce qu'on entamât son procès (2).

(1) Jean Hus avait demandé à être jugé par le concile de Constance, et l'Empereur lui donna un sauf-conduit pour le mettre en sûreté contre ceux qui chercheraient à lui nuire lorsqu'il se rendrait dans cette ville. S'il faut en croire certains écrivains mal instruits, ou aveuglés par l'esprit de parti, le concile aurait principalement condamné Jean Hus pour ses opinions touchant la nécessité de la communion sous les deux espèces. Mais ce sectaire soutenait des erreurs bien plus dangereuses, entre autres celles des Vaudois et de Wiclef, qui disaient que « l'autorité, et surtout « l'autorité ecclésiastique, se perd par le péché » : d'où ils concluaient qu'on ne devait plus obéir au Pape, ni aux évêques, ni à l'Empereur, dès qu'ils étaient en état de péché ; ce qui entraînait la subversion de tout le gouvernement, tant ecclésiastique que civil. Voyez Bossuet, *Histoire des Variations*, livre XI, nos 153, 162 et suiv.; Pluquet, *Dictionnaire des Hérésies*, et Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, au mot *Hussites*.

(2) Voyez l'*Histoire de l'Église Gallicane*, tom. XV et XVI, an. 1415 et 1416. — Berecastel, *Histoire de l'Église*, livre XLIX.

C'est au moment où le concile exigeait du pape Jean XXIII une simple et absolue cession, que Gerson, étant aussi ambassadeur du Roi pour l'union de l'Église, présenta son traité sur la manière d'y parvenir, et il fut aussitôt l'âme du concile. La bulle de cession demandée à Jean XXIII fut signée le 6 mars 1415, et notifiée à la chrétienté; mais ce pape, qui était alors gardé à vue, fut adroitement délivré et amené à Schaffouse le 20 du même mois, par les soins du duc d'Autriche qui le prit sous sa protection.

On envoya aussitôt une députation au malheureux pape; mais, avant le départ des députés, Gerson avait prononcé au concile, en présence de l'Empereur, un discours très-hardi, dans lequel il établissait en thèse : 1°. « Que l'Église n'ayant pas d'autres moyens de se « réformer elle-même que par la tenue des conciles, « il suit de ce principe qu'elle peut, dans certains cas, « s'assembler sans l'intervention du Pape (1); 2°. que « le concile représente l'Église universelle, et que « toute dignité, même le Pape, doit lui obéir, sous « peine d'être regardé comme païen, le concile étant « supérieur au pontife. » Ce discours fut prononcé au nom de l'Université de Paris, qui professait cette doctrine : doctrine nouvelle pour une grande partie des prélats qui assistaient au concile.

Le pape Jean, nullement satisfait de cet élan libéral de Gerson, fit ses plaintes aux ambassadeurs de France,

(1) Dupin, tome II, page 70, dans la seconde Considération du traité de Gerson, avec le titre : *de Pace*, ajoute que *potest sine Papa mortali stare salus*. Proposition tout erronée, et contraire aux maximes d'obéissance et d'humilité prêchées par l'auteur de l'Imitation.

qui allèrent le trouver à Schaffouse. Cependant le concile, sous la présidence du cardinal de Florence, dans sa troisième session, tenue le 26 mars suivant, décréta que « le concile n'était point dissous par la retraite « du Pape, mais qu'il demeurait dans toute sa force « et son autorité jusqu'à l'entière extirpation du « schisme. »

La seconde proposition, émise par Gerson, fut débattue dans la quatrième session; on ajourna la délibération jusqu'au 6 avril, et dans la cinquième session elle fut adoptée. On y ajouta encore que « le Pape était « obligé de renoncer au pontificat, si le concile le ju- « geait utile à l'Église » : ce qui était conforme aux doctrines émises par Gerson dans son précédent discours.

Le pape Jean XXIII, abandonné alors par le duc d'Autriche, et ne voulant point retourner au concile, fut enfermé par ordre de l'Empereur au château de Rattoffzell, et gardé à vue par l'évêque Albert d'Asti pour l'Italie, et par ceux d'Ausbourg pour l'Allemagne, et de Toulon pour la France.

Jérôme de Prague, quoique informé de la captivité de Jean Hus et du zèle de Gerson à le faire condamner, arriva en avril 1415 à Constance avec un de ses disciples, mais il tâcha bientôt de s'échapper à Uberlingen. Arrêté en chemin, il fut conduit à Constance, où le même Gerson lui reprocha, d'un air assez insultant, d'avoir à Paris, lorsqu'il avait été reçu maître ès-arts, scandalisé l'Université par ses thèses idéalistes. Dans la session du 4 mai on condamna trois cent quarante-cinq propositions émises en 1360, par Jean Wiclef, docteur d'Oxford, et ses livres furent brûlés publiquement.

La cause du pape Jean fut aussi entamée et bientôt finie; car le 29 mai de cette année on prononça la sentence de sa déposition, et on déclara dans un second décret qu'aucun des trois anti-papes ne pouvait être réélu.

Le procès de Jean Hus ayant été repris, le chancelier Gerson, au nom de l'Université, déclara que les articles de sa doctrine étaient tous hérétiques, qu'on devait la proscrire, et qu'il fallait aussi punir sévèrement (1) l'auteur. Dans la lettre 50, Hus dit à ce propos : « Si je vis, je répondrai aux articles du chan« celier de Paris; si je meurs, Dieu répondra pour « moi au jour du jugement. »

Dans la journée du 7 juin 1415, mémorable par une éclipse de soleil, Jean Hus comparut au concile, et ses propositions furent toutes condamnées.

Pendant que les commissaires impériaux disposaient toutes choses pour lui faire subir le supplice, et qu'il se préparait lui-même à la mort, les théologiens, parmi lesquels figurait le chancelier Jean Gerson, s'assemblèrent pour décider que, quoique dans l'église primitive le sacrement de l'Eucharistie fût reçu par les fidèles sous les deux espèces du pain et du vin, comme Alexandre de Hales, scolastique du XIIIe siècle (2), et Richard de Middleton, Anglais du même siècle, l'attestent; cependant la crainte que le sang ne se ré-

(1) Il s'appuie sur ce texte du chapitre III de l'Évangile de saint Matthieu : *Colligite primum zizaniam ad comburendum.*

(2) Lenfant observe, tome Ier, page 236, que la coutume du retranchement de la coupe ne comptait pas deux cents ans, et que cette coutume n'était pas une loi. Voyez, au chapitre III, l'ancien usage observé à Verceil de communier sous les deux espèces.

pandît, dans une grande multitude de fidèles, et le danger de l'incrédulité, parce qu'on pourrait croire que Jésus-Christ n'est pas tout entier sous l'espèce du pain comme il y est, exigeaient une réforme. Cette réforme, le concile l'adopta dans sa session treizième, en déclarant, contre les doctrines de Hus et de Jacobel, que la communion sous les deux espèces n'était pas nécessaire; car le corps et le sang de Jésus-Christ sont contenus sous l'espèce du pain comme sous l'espèce du vin : ce qui fut confirmé par le concile de Trente dans le canon III de la treizième session.

Vers le milieu de juin même année, Jean Gerson proposa au concile la condamnation des propositions de Jean Petit, déjà débattue par lui à Paris. Mais le procès de Jean Hus et sa dégradation étaient plus importants; la sentence fut prononcée; et, par ordre de l'Empereur, de même que selon les lois, il fut brûlé vif comme hérétique, dans la journée du 6 juillet.

Gerson, après cette exécution, s'émut pour faire condamner la proposition émise par Jean Petit, *licet occidere tyrannum,* proposition que le concile désapprouva sans cependant en nommer l'auteur, ce qui ne répondit pas à la demande de l'orateur parisien.

Après la cession de Jean XXIII, et sa déposition prononcée par le concile, et suivie de l'abdication volontaire de Grégoire XII, l'empereur Sigismond était empressé d'obtenir aussi de Benoît XIII, réfugié à Perpignan, la cession du pontificat. Gerson prêcha devant l'Empereur, et prit pour texte ces mots du psaume LXVII : *Prosperum iter faciat nobis Deus, etc.* Dans ce discours, il soutient l'autorité du concile en matière de foi, ainsi que pour ce qui concerne la ré-

formation des mœurs, et le pouvoir qu'il a de contraindre un pape à la cession; de manière que le gouvernement ecclésiastique serait bouleversé si les maximes de Gerson étaient adoptées.

Vers ce temps-là, les ambassadeurs de Suède demandaient au concile la béatification de plusieurs personnages morts en odeur de sainteté. Jean XXIII ayant déjà canonisé sainte Brigitte au commencement des sessions, alors Gerson éleva la voix contre cette condescendance; et, dans son traité *de Probatione spirituum*, il montra la difficulté de démêler la vérité des visions et le danger de les approuver, surtout quand elles viennent du sexe faible sur lequel l'imagination a tout pouvoir.

Le concile, intimidé par les menaces des Bohémiens très-irrités de la mort horrible de Jean Hus, cherchait à obtenir de Jérôme de Prague une rétractation; et Gerson, dans une conférence du 11 septembre, parvint à lui faire signer une déclaration toute catholique. Il semblait que Jérôme, après sa rétractation, devait être mis en liberté, mais les commissaires le renvoyèrent en prison : « Et on regrette, dit l'abbé « Lécuy, de voir le bon, le charitable Gerson prendre « part à cet acte de rigueur, à cette injustice. » Au surplus, il composa un écrit intitulé : *Jugement sur les protestations et les rétractations en matière de foi*, dans lequel Jérôme n'était point nommé; mais Gerson dit qu'il ne faut pas trop se fier aux rétractations, car elles sont très-souvent simulées pour échapper à la peine ou pour obtenir des honneurs qu'on convoite. La procédure en resta là; elle ne fut plus reprise que longtemps après avec violence contre Jérôme, qui

souffrit, le 2 novembre 1416, le même supplice (1) que Jean Hus, ayant, dans un discours d'exaltation contre ses commissaires, rétracté sa profession de foi.

Dans la session du 20 août 1415, Gerson, peu satisfait de la première décision du concile contre Jean Petit, attaqua avec ardeur le Mémoire de ce docteur, et demanda la condamnation de neuf autres propositions extraites de l'apologie du meurtre du duc d'Orléans. Alors les partisans de Jean-sans-Peur repoussèrent Gerson comme calomniateur et brouillon; on le taxa même d'hérésie, et l'évêque d'Arras dressa une liste de vingt-cinq articles avancés par ce docteur, et tirés de ses écrits par le cordelier Jean de Rocca.

Gerson nia que toutes ces propositions lui appartinssent; « cependant il faut convenir, dit le respec-« table abbé Lecuy, que, parmi celles que Gerson avoua « être de lui, plusieurs paraissent fort étranges. Je ne « citerai, dit-il, que la vingt-cinquième, conçue en ces « termes : J'aimerais mieux avoir des Juifs et des païens « pour juges de la foi, que des députés du concile. » Nous laissons à nos lecteurs à juger si cette proposition pouvait appartenir à l'auteur modeste de l'humble livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Nous nous refusons à citer toutes les diatribes que le bon Gerson a vomies contre son protecteur et son bienfaiteur le duc Jean de Bourgogne; mais elles furent tout à fait inutiles, car l'affaire du défunt Jean Petit fut oubliée par le concile, fatigué de tant de tracasseries.

(1) Michel Servet, d'Aragon, publia en 1531 : *de Trinitatis erroribus*, où on lit : *Ideo semper dico quod Spiritus sanctus est Dei in hominis spiritu agitatio*. Il fut jugé à Genève, et, le 27 octobre 1553, brûlé vif par l'ordre de Calvin, son ennemi.

A la fête de la Nativité de la Vierge Marie, en 1416, Gerson voulut prononcer le discours; mais ayant mêlé des questions politiques dans son sermon, il fut accusé de favoriser les prétentions du roi d'Angleterre sur la France; on voulait même l'inquiéter à ce sujet. Dans le même discours, on trouve l'éloge de saint Joseph joint à celui de Marie, et il proposa d'établir une solennité en son honneur, adoptant et préconisant l'opinion qui tient que ce saint a été sanctifié avant sa naissance (1).

Dans l'année 1417, il s'agissait enfin de déposer Benoit XIII d'Avignon, qui refusait d'abdiquer, à l'exemple des deux autres papes (2). En conséquence, Gerson, toujours un des agents du concile, dans la session du 17 janvier, prononça un discours pour montrer que l'autorité du concile était supérieure à celle du Pape, et il insista derechef sur la condamnation des propositions de Jean Petit; mais il échoua encore cette fois (3).

(1) *Histoire de l'Église Gallicane*, tome XVI, année 1416, livre XLVI.

(2) M. Dupré, dans sa Dissertation couronnée par l'Académie, dit, à la page 25 : « Tout cède au concile; les antipapes abdiquent, « le Pape lui-même est déposé et le schisme détruit. » Ce qui n'est pas exact, d'après l'histoire du temps.

(3) M. Leroy, dans son livre intitulé Études sur les Mystères, page 432, dit que Gerson, en poursuivant la mémoire de Jean Petit dans ses discours, « ne s'en prit qu'aux péchés, et jamais « aux pécheurs. » Belle excuse! Elle ne serait guère admise dans le procès où il s'agirait de béatifier le chancelier Gerson. M. Leroy oublie qu'il a dit à la page 425, « que si Gerson a trébuché « (c'est-à-dire s'il a fait des faux pas), il s'est corrigé par le *disce te humiliare* », livre III, chapitre 13 de l'Imitation.

Saint Vincent Ferrier, qui avait quitté Benoît XIII, prêchait la pénitence, et se laissait suivre d'une foule de flagellants. Gerson trouvant cette pénitence contraire à la pudeur et à l'honnêteté, écrivit un traité sur ce sujet, et engagea Vincent à se rendre au concile pour y faire rendre une décision, mais l'éloquent Dominicain n'obtempéra pas à cette invitation.

La déposition solennelle de Benoît, faite dans la session du 26 juillet 1417, donna lieu à l'élection d'un pape légitime; les cardinaux entrèrent bientôt en conclave; Martin V, de la maison Colonna, fut proclamé pape le 11 novembre, et couronné dix jours après. Quelque temps auparavant, Gerson avait été chargé de composer un traité *contre l'usage de la Communion sous les deux espèces* (1), pratiquée par les Hussites; ce traité eut le plus grand succès.

Le pape Martin V commença l'année 1418 par une

(1) Comment donc pourra-t-on attribuer à Gerson le quatrième livre de l'Imitation, où l'auteur, comme nous l'avons dit au chapitre III, et démontré aux pages 299, 300, 301, 309, 322, 335. 340, de notre édition latine de Paris, 1833, parle de la communion réelle sous les deux espèces, telle qu'on la pratiquait encore dans le XIIIe siècle, lorsque ce même Gerson fut si contraire à Hus et à Jérôme de Prague sur cet article, et lorsqu'il a prêché avec ardeur pour l'abolition du chalumeau céleste, aujourd'hui réservé au sacre des rois de France? Il serait absurde de dire que Gerson ait voulu parler de ce chalumeau, et rappeler imprudemment aux séculiers un usage qu'on venait de condamner. Gence a bien senti la force de cet argument; et tout en admettant que son concitoyen Jean Gerson écrivit le livre de l'Imitation après le concile de Constance, il a cependant évité cette difficulté dans son article de la Biographie universelle; et ailleurs il a prétendu que, dans le chapitre 4 du livre IV, il s'agit de la communion mystique, sans réflé-

messe solennelle ; ensuite, le 24 janvier, il couronna Sigismond roi des Romains, et vers la fin du mois, le Pape proposa un projet de réforme (1). C'est encore au nouveau pape que Gerson, toujours ferme dans ses idées, eut recours, mais en vain, pour obtenir la condamnation de Jean Petit et de ses propositions; et n'ayant pu arriver à son but, il s'en plaignit amèrement dans son *Dialogue apologétique*. Il s'éleva aussi contre la prétention du Pape de condamner tout appel de ses décisions au concile, et un traité qu'il composa à ce sujet le brouilla avec le nouveau pontife romain.

Dans la quarante-troisième session, du 21 mars, des dix-huit articles projetés pour la réforme, le pape Martin V n'en sanctionna que sept peu importants. Dans la quarante-quatrième session, qui se tint le 19 avril, on indiqua la ville de Pavie pour le lieu de l'assemblée du prochain concile; et le 22, celui de Constance fut déclaré conclu. Le 16 mai, le Pape quitta la ville en grande cérémonie, pour retourner à Rome.

Gerson, qui avait inutilement témoigné un zèle constant contre la doctrine de Jean Petit, voyant qu'on refusait de confirmer la sentence de l'Université, n'osa

chir que Gerson était tout contraire au mysticisme. En preuve, il s'exprime ainsi dans le *Carmen super Magnificat :*

Irrationalis, amens et stulta vocatur
Mystica cui nomen theologia dedit.
Privatur ratio, mens, sensus, pax, quia Christi
Exuperat sensum cum ratione simul.

(1) Gerson était très-ardent pour obtenir la réforme de la discipline monastique tout à fait déchue. Or comment aurait-il pu, au chapitre 25, livre I, proposer pour exemple les moines de Cîteaux, qui, dans le XVe siècle, convoitaient les honneurs, comme nous l'avons remarqué au chapitre III.

pas retourner à Paris, où le duc Jean de Bourgogne était tout-puissant, notamment après la révolte qu'il y excita, le 21 mai 1418, aux cris de *Vive la liberté!* pour installer la tyrannie. Gerson, victime de son zèle, se réfugia prudemment en Bavière, à l'abbaye de Rothemberg, d'où il envoya à son frère, Célestin à Lyon, le traité *de Consolatione Theologiæ;* et ensuite en Autriche, où il fut très-bien reçu par le duc Albert (1). Il se retira dans le monastère de Melck, et y composa plusieurs écrits pour sa justification. Ce fut dans cette solitude, si l'on en croit Gence, à la page 226 de ses Considérations, que se sont trouvés dix manuscrits anciens de l'Imitation, dont un daté de 1421 : date inexacte, comme nous l'avons montré à la page 180, n° XI, en parlant du *Codex Mellicensis I.* De là il passa à Vienne, où il fut admis comme professeur à l'Université. Enfin, ayant appris la mort tragique du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, qui fut assassiné le 10 septembre 1419, sur le pont de Montereau, Gerson, sans songer davantage à Paris, et persuadé que son rôle sur la scène politique était fini, se retira à Lyon, dans le monastère des Célestins, où il mourut dix ans après, le 12 juillet 1429, dans les bras de son vénérable frère Jean.

Nous n'oublierons pas de dire que Gerson, sollicité, avant la clôture du concile, de donner son avis sur l'institution des Frères de la vie commune, s'exprima en ces termes : « Les ordres religieux sont « appelés mal à propos, et même avec beaucoup d'ar-

(1) Ce même duc, en 1418, obtint de l'abbaye de Subiaco un manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ. Voyez, au chapitre v, n° XI, le *Codex Mellicensis I;* et au chapitre IX, le §. 1.

« rogance et de présomption, un état de perfection, « puisque parmi les séculiers il y a des gens qui vivent « mieux que les moines, etc. » Proposition tout à fait contraire aux maximes de solitude et de perfection que nous lisons dans le livre de l'Imitation, qui parle avec éloge de la vie monastique.

Ce fut donc dans sa retraite de Lyon que Gerson, après avoir écrit pendant les dix dernières années de sa vie : 1°. un traité du célibat des prêtres; 2°. de l'abstineuce de la chair dans l'ordre des Chartreux (1); 3°. plusieurs traités contre l'astrologie judiciaire et les superstitions; 4°. sur la perfection du cœur; 5°. de la Théologie mystique; 6°. douze traités sur le *Magnificat;* 7°. une Histoire de l'Évangile; 8°. *de Pollutionibus diurnis*; c'est là, disons-nous, que Gerson aurait composé aussi le traité de l'*Internelle consolation* en

(1) Gerson, dans ce livre, qui porte le titre : *de Perfectione ad Carthusienses*, s'efforce d'apprendre aux moines Chartreux la manière de corriger leurs vices, d'atteindre à la perfection, et de s'abstenir de toute contravention à la règle. Comment pourrions-nous encore ici concilier ce livre avec le §. 8, chapitre 25, livre 1, de l'Imitation, où l'auteur présente les Chartreux comme des modèles de vertu aux novices Bénédictins? Au concile de Constance, le Pape avait promis de réformer la discipline monastique, qui s'était relâchée même parmi les Chartreux et les moines de Cîteaux, surtout en France, par suite des guerres civiles et des schismes; mais Martin V ne remplit point sa promesse, comme nous l'avons vu. Il n'en fallut pas davantage pour indigner Gerson, qui avait donné son avis sur la vie commune et sur ses désordres. Il est facile de conclure de tout cela que Gerson ne pouvait pas, quelque temps après, dire au chapitre 25, livre 1 de l'Imitation : « Comment font tant d'autres religieux, qui vivent resserrés sous la « discipline claustrale? »

latin, suivant Gence, et en français suivant Leroy (1), pour l'usage de ses sœurs religieuses.

Comment concilier ces hypothèses avec l'existence certaine de deux manuscrits antérieurs à sa retraite, manuscrits datés de 1414 et 1417 (2), qu'Amort admet comme réels, en les attribuant à Thomas à-Kempis. M. Leroy, en avançant une telle supposition sans aucune preuve, n'a pas réfléchi qu'il serait en contradiction avec lui-même; car dans son livre il rapporte une lettre de mai 1423, écrite par le prieur Jean Jarson (3) à un autre Célestin, quatre ans après l'arrivée à Lyon de l'ex-chancelier, dans laquelle lettre il déclare, « que, quoiqu'il ait souvent prié son frère de « composer pour le monastère, d'après l'Écriture

(1) Il est à remarquer que dans la préface du livre *Internarum Consolationum*, Gence dit que l'Imitation a été écrite en Autriche, par Gerson, pendant son exil; ainsi il convient avec nous que c'est là qu'une traduction a été faite du manuscrit de Subiaco, apporté à Melck, où Gerson s'était réfugié.

(2) Cette date du *Codex Leodiensis* est reconnue par Gence, *Descriptio historico-critica de Imit. Christi*, 1826. Comment concilier l'allégation de Gence et de M. Leroy avec l'existence avouée des deux manuscrits?

(3) M. Leroy nous fait remarquer que « Gerson portait le même « prénom que son frère Jean, moine Célestin avec lequel on l'a « quelquefois confondu. » M. Leroy aurait dû ajouter que le prieur *Jean*, des Célestins, étant mort en 1434, en odeur de sainteté, on le confondit ensuite avec le chancelier Jean, qui, ayant été hostile au pontife romain, ne mérita pas les honneurs de la vénération publique. Gence, dans sa *Descriptio historico-critica,* page lxx, dit qu'on attribua aussi l'Imitation au Bénédictin Jean Gerson, supérieur des Célestins de Lyon, parce qu'il avait le même prénom que le chancelier.

« sainte, quelque ouvrage propre à former les mœurs, « il n'avait pu l'y décider. »

Dans cette lettre du même Jean, adressée au frère Anselme d'un autre monastère, on trouve la liste des ouvrages de Gerson chancelier de Paris, sur diverses matières; et M. Leroy admet que l'Imitation de Jésus-Christ n'est point comprise parmi les différents traités composés par Gerson, de l'aveu du même frère Jean. Voyez *Codex de Advocatis,* page XXVIII de notre préface latine; voyez aussi Amort, *Moralis certitudo.*

C'est ici le cas de rappeler à nos lecteurs ce qu'on a dit, à la page 231, à l'égard de Thomas à-Kempis, auquel Buschius, son collègue, n'attribua point le traité de l'Imitation, qu'il ne croyait pas lui appartenir.

C'est encore à Lyon que Gerson écrivit le traité *de l'Examen des Doctrines,* dans lequel il soumet les papes à l'autorité des conciles. C'est là aussi qu'il composa, dans l'intérêt des enfants initiés par lui aux premiers principes de la doctrine chrétienne, le traité *de Pueris ad Christum trahendis,* où il parle des moyens d'attirer les enfants à Jésus-Christ : ouvrage d'une élégance latine bien supérieure au traité de l'Imitation de Jésus-Christ. Dans ce livre, d'après Dupin, se trouve une lettre qu'il écrivit en 1426 à un Chartreux, qui demandait si, pour s'appliquer aux études, on pouvait oublier le bréviaire; et de plus la réprimande qu'il lui adressa sur différents points de sa règle.

Nous terminerons en disant que Jean Gerson de Paris, auquel Gence donne le titre de saint, en le confondant, d'après l'autorité de Possevin, avec son frère Jean, moine Célestin à Lyon, fut un de ces écrivains

qui mettent partout leur nom, comme dit Cicéron : *Optimus quisque maximè gloria ducitur. Ipsi illi philosophi etiam in illis libellis quos de contemnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt, ac nominari volunt.* (Or. pro Archia, c. 11.)

Il a mis son nom sur les livres de théologie, sur les diatribes contre les papes, sur les livres ascétiques et pieux ; ce serait donc sur le meilleur de tous, sur le traité de l'Imitation, qu'il eût refusé de le placer?

§. II.

Voyons comment il se fait que Gerson a été pris pour l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ sans même avoir eu les dispositions nécessaires pour le composer, ni cet esprit calme pour la vie solitaire et monastique, telle qu'elle est professée au chapitre XI, §. 5, par l'auteur. De plus, au livre I, chapitre 20, le moine Bénédictin, qui, en sa qualité d'abbé du monastère de Saint-Étienne, était obligé d'intervenir dans les délibérations de la république Vercellaise, dit : « Toutes les fois que j'ai été parmi les hommes, j'en « suis revenu moins homme. C'est ce que nous éprou« vons souvent quand nous avons trop longtemps « conversé avec eux. » Or, comment Gerson pouvait-il s'exprimer ainsi, lui qui a tant figuré dans le monde? Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, page 12 de cette Histoire.

Dans les premiers temps, comme nous l'avons démontré, ce traité scolastique fut attribué à saint Bernard, parce qu'il fut composé pour le noviciat et pour la perfection dans la vie bénédictine; ensuite il fut donné à Kempis à cause de la signature apposée par

lui au manuscrit d'Anvers de 1441, tout écrit de sa propre main. Par une équivoque de nom, comme nous l'avons démontré au chapitre v, ou par une très-légère interprétation des premiers manuscrits de Pollingen de 1441, et de Salzbourg de 1463, qui portaient les noms de Jean *Ges.*, de Jean *Gers.*, lorsque le précieux manuscrit d'Arone, sur lequel on lit en toutes lettres le nom de l'abbé Gersen, n'était pas encore connu, les copistes du xv[e] siècle, comme nous le verrons ci-après, soit de leur propre autorité, soit par l'ordre de ceux qui leur donnaient du travail, commencèrent à écrire en toutes lettres en tête du livre le nom de Jean Gerson, puis avec le titre de maître, enfin avec celui de chancelier, sans réfléchir que le nom de Gerson s'écrivait alors *Jarson*, comme l'atteste Juvénal des Ursins, dans l'Histoire de Charles VI roi de France. On le trouve inscrit aussi sur les plus anciennes éditions de ses ouvrages, savoir. 1°. *Le denat espirituel de Jehan Jarson, en son vivant docteur en sainte Théologie*, petit in-fol. sans date; 2°. *Trésor de sapiance de maistre Jehan Jarson*, in-fol. sans date, à Lyon; 3°. *Les règles de bien viure selon maistre Jehan Jarson*, 1506, à Paris, par Vérard; 4°. enfin le manuscrit in-folio n° 6850 de la Bibliothèque royale, avec le titre *De la contemplation*, porte le nom de *Jean Jarson*, qui fut ensuite modifié par les scribes en celui de Gerson. M. Leroy nous fait observer à cet égard que dans la préface, Jarson dit avoir écrit en français sur la haute matière de la vie contemplative, pour être entendu des femmes et spécialement pour ses sœurs. De cette déclaration peut-on déduire, avec Gence et M. Leroy, que l'*Internelle consolation* ait été composée

par le même Jarson, pour ses sœurs et pour le duc Philippe de Bourgogne? Ce manuscrit, comme on l'a observé au chapitre v, est anonyme; il est incomplet, et on ne peut en conclure que Gerson ait été le véritable auteur, d'autant plus que pour sa consolation, Jean, comte d'Angoulême, prisonnier en Angleterre depuis 1412, lisait habituellement un manuscrit français de l'Imitation, comme nous l'avons prouvé aux chapitres I et V de cette Histoire (1).

Il faut noter que jusqu'au XVIIe siècle en général le nom de Gerson a retenu son ancienne orthographe de Jarson; il fut en grande estime, par suite du culte populaire que les Lyonnais lui attribuèrent, culte qui s'est bientôt refroidi, pour être enfin oublié au XVIIIe siècle. Ce nom était encore plus estimé à cause des ouvrages ascétiques du savant théologien; et d'ailleurs le moine Jean Gersen, abbé bénédictin, était alors tout à fait ignoré d'après les maximes développées dans son livre : ainsi il était plus conséquent d'attribuer le livre de l'Imitation au chancelier de Paris plutôt qu'à tout autre, comme le dit M. Nolhac (2).

(1) Voyez la Vie du comte d'Angoulême, publiée en 1603, où Gerson n'est point désigné comme l'auteur du livre de l'Imitation, dont le comte faisait usage pendant sa captivité.

(2) M. Nolhac se plaint à juste titre, à la page 165 de son ouvrage en faveur du Bénédictin Gersen, que le tombeau du chancelier Gerson soit tout à fait oublié depuis 1793; et il engage l'Académie de Lyon à faire mettre une inscription en son honneur dans l'église de Saint-Paul de cette illustre cité. Nous approuvons son zèle patriotique, et nous convenons avec lui que cet homme célèbre mériterait une statue, si, comme Gersen de Verceil, il eût composé le livre d'or de l'Imitation de Jésus-Christ. Nous espérons que les bons Vercellais suivront, d'après notre livre rempli de

Cela paraissait convenable, dit Amort, par la raison que, en tête de l'édition de Lubeck, faite en 1483, par Jean Koelkæf, Gerson était appelé *Dominus consolatorius*. Ainsi on intitula, quelque temps après, l'Imitation *libellus consolatorius;* et quelques-uns, séduits par la conformité du titre, ont attribué à Gerson un traité précieux qui ne lui appartient pas.

Il faut aussi remarquer que le nom de Jean *Gersem* qu'on trouve sur un manuscrit de la Bibliothèque de Florence, de l'an 1466, avec la qualification de chancelier de Paris, suivant le témoignage de Montfaucon, indique évidemment que dans les originaux les copistes avaient lu le vrai nom de l'auteur, nullement applicable à Jean Gerson; mais ignorant complétement que l'abbé Jean Gersen fut un moine Bénédictin du XIIIe siècle, et trompés par l'analogie des deux noms, ils l'attribuèrent au chancelier de Paris, dont la célébrité était très-grande au XVe siècle, notamment en Toscane, pour avoir intervenu au concile de Pise, en 1409, en qualité de député de l'Université de Paris.

Notre induction est soutenue par l'autorité de Gence, qui assure avoir vu plusieurs autres manuscrits portant le nom de Jean *Gersem*, et non *Gerson*, avec la qualification de chancelier de Paris. Ceci prouve évidemment l'ignorance ou la négligence des copistes, avides de gagner leur journée, sans se soucier du nom de l'auteur; insouciance qui, à l'invention de l'impri-

documents historiques, l'idée du savant Lyonnais; et que, de plus, on demandera au pontife romain, Grégoire XVI, que Jean Gersen, déjà vénéré dans son pays, soit, selon le décret d'Urbain VIII, honoré d'un culte public.

merie, passa dans l'esprit des éditeurs, lesquels ont préféré attribuer le livre de l'Imitation à Kempis ou à Gerson, suivant le bon plaisir des acheteurs. On en trouvera, au chapitre IX, l'aveu fait en 1758, par l'imprimeur Remondini, de Venise. Mais le grand Corneille, comme on le démontrera au même chapitre, ne fut pas aussi crédule; il aurait bien désiré, dit-il, des preuves suffisantes pour attribuer l'ouvrage à son concitoyen, s'il n'y entendait la voix d'un Bénédictin.

En traçant la vie religieuse et politique de Jean *Jarson* ou Gerson, nous avons indiqué les opinions ardentes de ce théologien; nous ajouterons ici des citations tirées de ses ouvrages, qui contrastent, par l'opinion, le style et la philosophie, avec les doctrines qu'on trouve développées dans le traité de l'Imitation, dont l'auteur désirait vivre ignoré de tout le monde. Certainement il n'appartenait pas à un humble moine, obéissant au chef de l'Église, d'aller établir, comme a fait Gerson, les principes de la puissance du prince et du pape en matière de religion, de s'opposer ou à l'un ou à l'autre des antipapes, comme nous le démontrerons en parlant des deux discours sur la passion de Jésus-Christ que M. Leroy a déterrés avantageusement pour nous, à propos de cette polémique.

Les doctrines de Gerson, développées dans les trois sermons *in Cœna Domini*, où il disserte sur l'incompréhensibilité de l'admirable mystère de la transsubstantiation, ces doctrines ne sont pas analogues à celles développées au chapitre 18 et aux précédents du livre IV de l'Imitation, notamment au chapitre 4, où notre auteur s'adresse à Dieu en disant : « Éclairez « mes yeux pour contempler un si grand mystère, et

« fortifiez-moi pour que je croie d'une foi inaltérable « ces choses qui surpassent même la subtilité des anges. « Que pourai-je donc, moi pécheur indigne, terre et « cendre, découvrir et comprendre d'un si impéné- « trable sacrement ? »

Dans les deux discours sur le mystère de la très-sainte Trinité, l'orateur Gerson rapporte l'autorité d'Aristote et de Platon contre les incrédules; et il oublie (si, comme le dit M. Leroy, il traduisit ou composa le livre de l'Imitation étant chanoine à Bruges) l'avis que nous lisons au chapitre 1, livre 1 : « A quoi « servirait-il de disputer sur la Trinité, si, faute « d'humilité, vous déplaisiez à la Trinité? »

Notre Bénédictin, au chapitre 23, livre 1, dit : *Beatus qui horam mortis suæ semper ante oculos habet, et ad moriendum quotidie se disponit;* tandis que Gerson enseigne le contraire dans le sermon *in Cæna Domini*, en disant : *Facile contemnit omnia, qui se semper cogitat moriturum.*

Le très-humble auteur de l'Imitation n'aurait pas fait allusion au surnom de *Gerson*, homonyme de *Gerson*, fils de Lévi, chef des deux castes, qui, à la délivrance de l'esclavage en Égypte, se composaient de plus de sept mille individus; les Gersonites étaient chargés du soin du tabernacle (Genès. XLVII, 11; et Nomb. III). Cette orgueilleuse allusion se trouve dans un discours donné par M. Leroy. Le modeste Bénédictin n'aurait pas même osé se comparer à saint Augustin, ni assimiler sa propre mère à sainte Monique, comme le fait Gerson, lorsqu'il parle des lettres que sa bonne mère villageoise lui écrivait. C'est Dupin qui

nous l'indique, tom. III Op. 745; et le vénérable abbé Lécuy, tome I, page 207.

Si Gerson eût été le véritable compilateur des saintes maximes de paix, de charité, d'éloignement du monde, que nous lisons dans le traité de l'Imitation, il n'aurait pas, peu de temps avant sa mort, dans son humble retraite à Lyon, répondu, d'après le témoignage de Gilles de Bretagne, à la demande, si le roi Charles VII devait on non recevoir la vierge des marchés de Lorraine; il ne se serait plus mêlé dans les affaires d'État, et il n'aurait peut-être pas été cause indirecte de la mort de l'héroïque, mais malheureuse Pucelle d'Orléans (1), cette femme mystérieuse.

Comme théologien et philosophe, Gerson, avec un style scolastique et des périodes de phrases très-disparates de celles employées par l'auteur de l'Imitation, nous apprend (2) que *protestatio generalis de fide stat*

(1) *Johannis de Gerson Parisiensis cancellarii Apologia pro Puella ductrice exercitus Francorum.* Ursellis, 1606, in-4°. Il discute le cas du changement d'habit; il approuve cette action, à l'exemple de Camille et des Amazones.

(2) Voyez l'ouvrage contre Jérôme de Prague, intitulé : *Tractatus de Protestatione circa materiam fidei contra hæreses diversas magistri Joh. Gersonis,* Romæ, 1584, in-4°, dont le style et les phrases diffèrent du livre de l'Imitation. C'est par de telles comparaisons que le sagace abbé Mai est parvenu à reconnaître des fragments de Polybe mêlés avec d'autres de Denys et de Dion, comme il le dit dans sa préface *De Scriptorum veterum nova Collectio e Vaticanis codicibus,* Romæ, 1832. C'est aussi par ce moyen de linguistique comparative, que nous croyons avoir prouvé, au chapitre IV, que les quatre livres de l'Imitation sont tous du même auteur, contre l'opinion de Joseph-Marie Suarez et d'autres savants modernes.

cum errore particulari circa eam, et similiter conditionalis revocatio. Il cite ici l'autorité d'Aristote, qui dit : *Contingit, aliquid scire in generali, et illud vel nescire vel de illa dubitari in particulari. Exemplum est de illa : Omnis mula est sterilis ; hoc animal non est sterile, demonstrata mula quam aliquis putat esse prægnantem ob turgidum ventrem, et nescit vel non advertit eam esse mulam. Ita sicut in hoc casu : Iste nescienter errat, sic et alii de quibus loquimur dicuntur nescienter hæretici.*

Ensuite, dans un autre traité *De signis pertinaciæ* (1), Gerson définit ce vice, *ibi pertinaciæ propria ratio, quæ errantem in fide, seu Hæricanteus, efficit hæreticum, consistit in depravatione voluntatis per superbiam;* et il conclut cette dissertation en citant Ockam, chef des *Nominaux,* au XIVe siècle.

Dans le traité *De Perfectione cordis* (voyez Dupin, tome III), écrit en 1423, le théologien Gerson parle en dialogue avec un Fidèle, lequel désire connaître en quoi consiste la perfection du cœur agité, *et numquam totum in se collectum.* Le docteur scolastique répond : *Totum, sicut dicit Aristoteles, idem est, quod perfectum, vero perfectum dicitur illud, cui nihil deest.* Le dialogue continue avec des distinctions physiques et métaphysiques, dont l'auteur de l'Imitation n'a jamais fait usage. Nous invitons les lecteurs à constater la différence des doctrines platoniciennes en l'un, scolastiques en l'autre; précises et sentencieuses

(1) Dans le même volume, imprimé à Rome en 1584, ouvrage composé au concile de Constance, pour obtenir la condamnation de Jean Huss et de Jérôme de Prague.

dans le traité de l'Imitation, diffuses et spécieuses dans Gerson, lequel emploie des mots et des propositions extravagantes; car il donne le titre d'Abbé à Dieu, et il dit que le serment de l'obéissance d'un religieux n'est valable que lorsque le supérieur ordonne suivant la règle : il rend ainsi tout individu maître et juge de son serment, ce qui est bien commode, et il approuve ainsi la théorie du parjure.

Enfin, dans la lettre *ad Provincialem Cœlestinorum de Cruce Christi portanda* (Dupin, tome III), Gerson commence par le texte de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc : *Si quis vult venire post me, etc.* Ensuite il distingue trois moyens de porter la croix, *unus per corporis passionem,* dont il ne veut pas parler ici; *alius per animi compassionem; hæc triplex est, una ad seipsum, altera ad proximum, tertia ad Christum in cruce passum.* Il cite saint Bonaventure, *De arbore vitæ, et Horologium sapientiæ, etc.* Il conclut que porter la croix est plus un acte intérieur qu'extérieur. On ne trouve pas, dans cette lettre écrite à ce provincial, une seule phrase qui réponde à celles du livre de l'Imitation, et nous pouvons en conclure hardiment que Gerson n'a pas composé le livre d'or.

En effet, dans la lettre : *Epistola super testamento librorum suorum ad Cœlestinos in Avinione* (Dupin, tome III), de l'an 1429, Gerson dit : *Disposui in senectute thesaurizare juxta paupertaculam meam de libris salutaribus.* Il lègue ses ouvrages audit monastère; il en indique la note à part, et il ne parle point du traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous ajouterons ici que, dans les premières éditions de tous les ouvrages de Gerson, à Cologne, en 1483;

à Strasbourg, en 1488, 1499 et 1514; à Bâle en 1516; à Paris, en 1521 et 1606; enfin à Amsterdam, on ne parle pas même de l'Imitation. C'est seulement après que Dupin eut élevé des doutes, en vue de quelques manuscrits qui portent le mot *Ges. Gers.* et *Gerson*, que l'amour national s'en est mêlé, comme nous l'avons démontré. Nous pouvons ajouter qu'en avril 1813, visitant la bibliothèque Mazarine, l'abbé Petit-Radel, administrateur, eut la complaisance de nous faire voir le manuscrit précieux du xv[e] siècle, contenant tous les ouvrages de Jean Gerson; et qu'alors, d'après les observations du savant bibliothécaire, nous acquîmes la certitude que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ ne se trouve pas dans ce manuscrit, réputé le plus ancien qui existe en France.

Postérieurement, avec l'aimable assistance de M. Benjamin Guérard (1), aujourd'hui professeur de paléographie, membre de l'Académie des Inscriptions, nous avons examiné à la Bibliothèque du Roi les manuscrits suivants.

1°. Le manuscrit n° 2922; il contient, à la page 248, deux livres de l'Imitation avec le simple titre : *Qui sequitur me*, sans nom d'auteur, tandis que le même volume renferme cinq ouvrages sous le nom de Jean Gerson, chancelier de Paris, écrits de la même main qui écrivait le traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

2°. Le n° 2980 renferme des sermons de saint Augustin, ensuite le chapitre 24 *Ex libro de Imitatione Christi, de judicio et pœnis peccatorum;* et à la

(1) Voyez, au chapitre xi, sa déclaration très-intéressante à propos de cette histoire.

page 33 où lit : *Item, Cancellarius de patientia, in libro de Consolatione Theologiæ.*

3°. Le n° 165, manuscrit sur papier, décrit dans l'index supplémentaire, comme ayant appartenu au monastère de Rebdorff des Chanoines réguliers de saint Augustin, et par nous intitulé *Codex Rebdorfiensis* (1). Il commence par ces mots : *Incipit tractatus de Imitatione Christi, Qui sequitur me;* et après le même : *Incipit tractatus magistri Johannis Gerson cancellarii Parisiensis, qualiter et de quibus confessio fieri debet.*

Le critique Amort observe que, pendant quarante années du XVIe siècle, on opina en faveur de Kempis, tandis que les Français attribuèrent l'Imitation de Jésus-Christ à saint Bernard, parce qu'il était né en France, afin d'élever ainsi la gloire nationale. Pour soutenir cette gloire, ils s'appuyaient alors sur les chapitres 23 et 25 du livre I de l'Imitation, où le maître Bénédictin s'adresse à ses moines, lorsqu'il dit « que « plusieurs comptent les années de leur conversion, et « souvent le fruit est petit. » Il parle ensuite du mépris du monde, de l'amour de la discipline, du travail, de l'obéissance, de l'abnégation de soi-même, de la tolérance des adversités. Au chapitre 25 comme au chapitre 17, le maître, après avoir déclaré que la tonsure ne fait pas le bon moine, qui doit être éprouvé comme l'or dans la fournaise, dit à ses novices de penser souvent pourquoi ils ont quitté le siècle pour s'enfermer dans le cloître. Tous ces préceptes, qu'on

(1) Voyez, au chapitre V, n° XXX, la description de ce manuscrit.

pouvait attribuer à saint Bernard, on les avait reconnus inapplicables à Gerson, et on avait abandonné sa défense.

Après la découverte du manuscrit d'Arone, au commencement du XVIIe siècle, la dispute s'engagea pour l'abbé Jean Gersen, Bénédictin, contre Thomas à-Kempis; mais les Français n'osèrent point y prendre part : ils se gardèrent bien de faire valoir les droits de leur concitoyen, Jean Gerson, chancelier de Paris, par la considération que, dans les premières éditions de ses ouvrages, on ne trouvait point l'Imitation de Jésus-Christ, et que les anciens biographes de ce personnage célèbre s'étaient abstenus de lui attribuer ce livre. Ils ont acquiescé à l'opinion du docte Bellarmin, qui, dans son livre *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, publié à Rome en 1613, s'exprime en ces termes : « On est dans l'usage d'attribuer à Gerson de « Paris le sublime ouvrage de l'Imitation de Jésus-« Christ; mais comme il n'est pas compté parmi les « ouvrages de ce théologien, pas même dans le catalogue que son frère en a écrit, ni dans les volumes « publiés à Strasbourg, on a douté avec fondement « que l'Imitation ait été composée par Gerson (1). » Il est à remarquer que dans l'édition de Lyon de 1650, des ouvrages de Bellarmin, on a eu la malice de supprimer cet avis de l'impartial historien, moyen misérable d'opprimer la vérité, qui surnage toujours.

Nous joindrons à ces considérations, que dans la plus grande partie des anciens manuscrits français, ou

(1) Voyez, au chapitre IX, l'opinion de Bellarmin sur le véritable auteur.

trouve plusieurs ouvrages de Jean Gerson avec la qualification de chancelier de Paris, tandis que dans le même volume, écrit de la même main, on lit le traité de l'Imitation sans nom d'auteur : ce que l'estimable M. Paris, actuellement conservateur des manuscrits français et membre de l'Académie des Inscriptions, nous a fait observer à la Bibliothèque royale, en 1831 (voyez sa déclaration dans l'Appendice). L'abbé de Saint-Léger ajoute que le public impartial et savant est persuadé que c'est une erreur d'attribuer les quatre livres de l'Imitation à Jean Charlier, dit Gerson, attendu que l'Imitation ne se trouve pas dans le catalogue dressé par son propre frère, ni même dans le catalogue de Carésius de 1429; attendu aussi que l'auteur, aux chapitres 17 et 18 du livre I, chapitre 12, livre II, et aux chapitres 10 et 56 du livre III, se déclare moine Bénédictin; et enfin attendu que Gerson écrivait d'une manière plus scolastique et moins affective, et que dans une note des anciennes éditions de ses ouvrages, il est franchement dit que l'Imitation appartient à certain Thomas à-Kempis. Ce fait, à notre avis, prouve évidemment qu'avant l'époque de l'invention de l'imprimerie on a été très-réservé, comme le fait observer l'Académie royale de Munich, pour exprimer le nom de l'auteur de l'Imitation.

§. III.

La liste des manuscrits et des éditions du XVe siècle qui portent le nom de Jean Gerson, chancelier de Paris, n'est pas bien ample; nous allons ici la donner avec exactitude.

I. *Codex* Cameracensis, de la Bibliothèque de

Cambrai. *Incipit tabula primi libri magistri Johannis Gerson cancellarii Parisiensis, et primum capitulum est de Imitatione Christi;* manuscrit que Gence conjecture être (1) de l'année 1390, d'après les observations de M. Le Glay, qui adressa cette découverte à M. le marquis de Fortia d'Urban, à Paris.

II. *Codex* POLLINGANUS, de 1441, qui commence par *Libri IV de Imitatione Christi,* avec le nom de *Johannis Gerson cancellarii Parisiensis,* selon l'allégation d'Amort, à la page 146 *Informat.* de Gence, pag. xxj *Descriptio historico-critica;* et de Weigl, p. 178. Sulzbach, 1832, de sa traduction allemande

(1) Gence, à la page 85 de ses nouvelles Considérations sur l'auteur de l'Imitation, dédiées au même marquis de Fortia, Paris, 1832, in-8°, dit : « Les chiffres de la table et de la tête des chapitres sont en caractères romains, sans aucun chiffre arabe, tel « qu'il s'en trouve dans le manuscrit *de Advocatis,* donné comme « plus ancien que les manuscrits de La Cave et d'Arone; l'écriture « cursive du manuscrit de Cambrai est nette, et ne fourmille pas « d'abréviations comme dans ces manuscrits. L'iota, ou n'offre pas « de point, ou il a des accents dont la superposition paraît indiquer, « ainsi que la régularité des abréviations en général, et celle de « l'écriture des titres plus posée, au *minium,* une époque contemporaine de Gerson : car l'écriture ne diffère pas beaucoup de « celle d'un titre de 1390, en vieux français, sur un parchemin « collé en dedans de la couverture, et paraît être du même temps. »

N. B. Gerson avait vingt-sept ans en 1390; il n'a pas certainement composé l'Imitation de Jésus-Christ, ouvrage de calme, à une telle époque d'une vie ardente et ambitieuse. Gence, en attribuant ici à Jean Gerson d'avoir, en 1390, composé l'Imitation, se contredit; car il a toujours soutenu que ce livre fut écrit par Gerson après l'année 1418, et dans l'exil. Nous prenons acte de cette déclaration, et nous en ferons usage en temps et lieu.

de notre Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

III. *Codex* SANGERMANENSIS, de l'an 1460, *vel* BRETONIANUS, ainsi nommé du médecin Le Breton, qui le donna en 1652 au monastère de Saint-Germain-des-Prés, porte le titre suivant : *Incipit libellus devotus et utilis magistri Johannis Gerson de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi*. Le quatrième livre est terminé par *Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento altaris anno Domini* MCCCCLX. XIII *kal. septembris*. Ce manuscrit est en parchemin très-élégant, avec initiales dorées; il a été décrit dans l'acte de 1671 (voyez le document dans l'Appendice). Les historiens Amort, planche 13, et Mabillon, planche 15, nous en ont donné le *fac-simile*, et il est enregistré au n° 1554 de la Bibliothèque royale.

Nous avons à remarquer que le même manuscrit fut écrit dans le temps où Thomas à-Kempis vivait encore, et trente ans après la mort de Gerson; cependant Kempis n'a point réclamé la propriété de l'ouvrage, et le copiste n'a point exprimé les titres honorifiques du chancelier de l'Église de Paris, seulement à cause du changement de l'E en O le traité du Bénédictin Gersen fut attribué à Gerson, très-connu par ses vicissitudes, en lui donnant le titre de maître.

IV. *Codex* LESCHASSIER, de 1472 (1), ainsi appelé

(1) Nous ne voulons pas contester à Gence l'âge de ce manuscrit, quoiqu'il soit très-douteux; mais on peut disputer sur sa provenance. Aucune preuve n'a été donnée que le manuscrit ait appartenu à Thomas Gerson, neveu du chancelier, et que le portrait en miniature soit l'original de Jean, son oncle.

pour avoir appartenu au maître des comptes Christophe Leschassier, format in-4° sur parchemin. C'est dans ce manuscrit, possédé par Gence, que nous avons admiré le portrait colorié de Gerson ; on y lit : *Incipit liber primus magistri Johannis Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Christi* (1). Quoique ce manuscrit ait été jugé de l'âge susexprimé, cependant nous ferons observer que l'on trouve dans le volume, et de la même écriture, le *Dialogus de homine et ratione Isidori Hispalensis Episcopi*, avec les corrections de maître Jacques Lupi, lequel, en 1491 seulement, fut reçu bachelier à Paris dans la faculté de théologie.

V. *Codex* Reichersbergensis, manuscrit de 1477, qui est indiqué de la manière suivante dans le catalogue de la Bibliothèque royale de Munich : *Libri IV De Imitatione Christi, etc. Joh. Gerson cancellarii Parisiensis*. Il faut noter que le nom de Gerson est indéclinable, et on a seulement changé l'E en O pour lui attribuer l'honneur du livre.

VI. *Codex* Chigianus, de 1481, dans la Biblio-

(1) Gence, toujours ferme dans son système, a eu la complaisance, le 23 mars 1831, en présence de M. le marquis de Fortia (voyez sa déclaration au chapitre xi), de nous montrer ce manuscrit, avec un très-beau portrait de Gerson de Paris. Il affirme que le manuscrit a appartenu au neveu de Gerson, et le portrait, dit-il, prouve que le chancelier est l'auteur du livre.

Nous n'admettons pas cette conséquence. Nous ferons observer que l'art de la miniature avec les fonds dorés n'était pas si perfectionné avant la moitié du xve siècle ; et même en admettant, sans preuve, que le portrait soit celui de Gerson, on aurait lieu de juger ce manuscrit du xvie siècle : d'ailleurs le portrait ne donne pas la propriété de l'ouvrage.

thèque du prince Chigi, à Rome; il commence ainsi : *Liber devotus et utilis compositus a magistro Johanne Gerson cancellario Parisiensi.* Notre collègue de l'Académie d'archéologie, le bibliothécaire Fea, nous a fait voir ce manuscrit; nous avons lu l'avis du savant Guerini (1), son prédécesseur, lequel, dans le catalogue par lui rédigé en 1780, à la page 114, s'exprime en ces termes à l'égard du véritable auteur : *Fuit Gersen abbas Vercellensis ordinis S. Benedicti ab anno* 1230 *ad* 1245; *et huic post varias eruditorum contentiones, illis injusto auctoris titulo spoliatis ab omnibus ferme sequens opus vindicatum est Codex* : *manuscrit A. VI*, n° 188, page 114, *Bibliothecæ Chigianæ*.

VII. *Codex* Taurinensis, manuscrit sans date, qui se trouve dans la Bibliothèque de l'Université royale des études à Turin; il est écrit sur papier avec le titre: *Incipit liber valde devotus* (2) *compositus a magistro Johanne Gerson cancellario Parisiensi de Imitatione Xpti. Sequitur tractatus D. Bernardi de ædificanda domo conscientiæ.* Ce manuscrit est incomplet et sans les titres des chapitres. On lit d'une très-vieille écriture : *Auctor hujus libri fuit Johannes Gersen abbas sancti Stephani Vercellarum ex Canabaco.* Cette note est remarquable.

VIII. *Codex* Gregorianus, *sæculi XV*, sans date,

(1) Il faut remarquer que le pape Alexandre VII, de la famille Chigi, auquel, en 1656, Pierre Corneille dédia son Imitation en vers français, possédait le manuscrit dont on a corrigé le nom dans le catalogue.

(2) Le traducteur de notre Mémoire, Weigl a cité deux fois le même manuscrit de Turin.

manuscrit sur parchemin que nous avons acheté des héritiers de l'abbé Delevis, antiquaire du roi de Sardaigne. Ce manuscrit contient, 1°. *Cordiale de quatuor novissimis ;* dans la préface l'auteur dit : *Recordare novissima tua, et in æternum non peccabis.* Au second chapitre *De morte*, on lit : *Hinc dicitur in libello de contemptu mundi. Mors resecat, mors omne necat quod carne creatur.* 2°. *Tractatus de arte moriendi : explicit tractatus de arte moriendi, collectus per patrem Eberardum Madack, professum ordinis Prædicatorum monasterii Norimbergensis.*

Nous avons reconnu que ce traité diffère beaucoup de celui qui porte le même titre, sous le n° 3592 de la Bibliothèque royale. On y trouve plusieurs citations des ouvrages de Gerson, chancelier de Paris; mais jamais il n'est indiqué comme auteur, dans les passages tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ; cependant les deux traités sont écrits de la même main, et on y rapporte l'autorité de plusieurs auteurs des XIIe et XIIIe siècles.

Nous allons donner le catalogue bibliographique des éditions du XVe siècle, qui portent le nom de Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris.

I. Édition in-4° sans date : *Incipit liber magistri Johannis Gerson de Imitatione Christi*, par Matthieu Goes d'Anvers, d'après le catalogue de D. Verdussen. Il est à remarquer que dans cette édition, la première vers l'an 1470, on n'a pas osé exprimer le titre de chancelier, parce qu'on avait des doutes touchant l'auteur, à cause des abréviations *Ger, Ges,* qu'on remarquait sur plusieurs manuscrits d'Allemagne.

II. Édition de 1474 (1) de Louvain, in-4°, par Jean de Westphalie. *Incipit liber primus magistri Johannis Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Christi : Qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.*

III. Édition de 1478. *Vinegia, per Joanni Rosso da Vercelli, alli XXII di marzo. Joanni Gerson dell' Imitazione di Christo e del dispregio del mondo lib. IV*, vol. in-4° : édition louée par Fontanini.

IV. Édition de 1481, in-8°. Paris, par de Marnef, en caractères gothiques : *Incipit liber primus Johannis Gerson cancellarii Parisiensis, Qui sequitur me*. Remarquez qu'après le livre quatrième se trouve le traité *De Meditatione cordis,* de Gerson, chancelier de Paris.

V. Édition de 1482, in-4°, Barcelone, chez Pierre Pola : *Livre premiere de mestre Jean Gerson, canceler de Paris, de la Imitacio de Jesu Christo, traduit du latin en langue valenciana, par Miguel Perez, dedié aux religieuses.*

VI. Édition de 1483, in-4°, Venise, par Pierre Loslein, d'Allemagne : *Incipit liber primus Johannis Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Christi et contemptu mundi. Capitulum I. Qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.*

VII. Édition de 1485, Brixiæ, in-4°. *Incipit liber primus Joannis Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Xpti, etc.; et de Meditatione cordis : per*

(1) Hain n'attribue point de date à cette édition, mais il en annonce une plus ancienne, sans date, attribuée à Gerson par le même éditeur. Voyez *Repertorium Bibliographicum*, 1832.

Dionysium.... Perigrinum ejus socium Bononienses explicit lib. quartus, etc.

VIII. Édition de 1485, in-8°, Venise, *per Bernardinum Benalium*, sous le nom de Jean Gerson, avec le traité *De Meditatione cordis*.

IX. Édition de 1486. *De contemptu omnium vanitatum mundi, devotum et utile opusculum Joan. Gersonis cancellarii. Venetiis*, in-8°, per Francum Demadijs.

X. Édition de 1487, in-8°. *Tractatus utilis et aureus de perfecta Imitatione Christi et vero mundi contemptu. Augustæ*, par Jean Zeiner d'Ulm, sous le nom de Jean Gerson.

XI. Édition de 1488, in-4°. *Della Imitatione di Cristo, etc. Fine della devota operetta di Gian Gerson della Imitatione di Cristo. Venetia per il diligente homo Johanni Rosso da Vercelli.* C'est ici une seconde édition de celle de 1478.

XII. Édition de 1488, in-4°. *Venetia per Matheo di Codeca da Parma, ad instanza di maestro Lucca Antonio fiorentino. Incommencia il primo libro di Joanni Gerson cancelliere Parisiense de la Imitatione di Cristo e del despregio del mondo e de tutte le sue vanitade.*

XIII. Édition de 1488, in-8°, Milan, par Pachel de Alemagna, ibi : *Incipit;* 1°. *Proemium de meditationibus Passionis Domini nostri Jhesu Xpti.* 2°. *Liber primus Johannis Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Xpti et de contemptu vanitatum mundi.* 3°. *Incipit tractatus de meditatione cordis Johannis Gerson.* Cette édition très-rare, en caractères semi-

gothiques, que nous possédons, appartenait à l'évêque de Casal-Monferrat, François Alciati, de Verceil.

XIV. Édition de 1488, in-8°, Lyon, par Dupré : *Libellus de Imitatione Christi a Johanne Gerson, doctore theologiæ necnon Ecclesiæ Parisiensis canonico, editus.*

XV. Édition de 1488, in-8°, à Venise, par Bernardin Debenaliis : *Johannis Gerson de contemptu vanitatum mundi et De Meditatione cordis feliciter impressum* (1).

XVI. Édition de 1489, in-4°, Venise : *Giov. Gerson dell'Imitazione di Cristo libri IV, con una epistola di Joanni Neapolitano : per Matteo di Codeca da Parma a instanza di maestro Lucantonio* (*Giunta.*)

XVII. Édition de 1489, in-4°, Paris, par Higman Alemand : *In vico Clausi Brunelli, die XVIII Jannuarii. Liber de Imitatione Christi Johannis Gerson, cancellarii Parisiensis,* on lit à la fin : *Sequitur tractatus de Meditatione cordis à M. Johanne Gersonno* (2).

XVIII. Édition de 1489, in-4°, à Lyon, par Treschel : *Liber de Imitatione Christi Johannis Gerson Parisiensis.*

(1) Voyez le catalogue imprimé de la Bibliothèque Bourbonnienne de Naples.

(2) Il est à remarquer que jusqu'à cette date le nom de Gerson, équivalant à Gersen, est indéclinable; car on doutait de la vérité. Tout doute est levé par la confrontation de ces deux ouvrages : le premier est simple, logique, sententieux; le second rempli de phrases, de distinctions théologiques, comme nous l'avons reconnu dans les différents traités de Gerson, recueillis par Dupin.

XIX. Édition de 1491, in-4°, Venise : *Giovanni Gersone, della Imitationc di Cristo e del dispregio del mondo libri IV, per Bartolomeo di Zani del Portesio.*

XX. Édition de 1491, in-4°, *Valencia. Explanacio du latin en Valenciana lingua del libro di mestre Joan Gerson de la Imitacio de J. Christ*, par Michel Perez.

XXI. Édition de 1491, in-4°, Florence, par Antoine Miscomini : *Incomincia il libro devoto et utile composto da messere Giovanni Gersone, canceliere di Parisio, della Imitazione di Cristo Iesù, ec.*

XXII. Édition de 1491. *Incipit liber primus Johannis Gerson, cancellarii Parisiensis, de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi.* A la fin on lit : *Johannis Gerson cancellarii Parisiensis de contemptu mundi devotum et utile opusculum finit.* Et après : *Sequitur tractatus de Meditatione cordis ab eodem M. Joanne de Gersono.* A la dernière page on lit : *Completum est opusculum exoratumque* (sic) *Parisii per Philippum Pygouchet, anno*, etc. Vol. petit in-8° gothique.

XXIII. Édition de 1492, in-8°, Paris, par Philippe de Marnef : *Incipit De Imitatione Christi Johannis Gersonis.*

XXIV. Édition de 1493, in-4°, Florence : *Della Imitazione di Cristo Gesù e del dispregio delle cose del mondo, da Giovanni Gerson, impresso per maestro Antonio Miscomini, a dì primo luglio* (1).

XXV. Édition de 1493, in-8°, à Rome, par Étienne

(1) Hain cite une autre édition du 22 juillet de la même année; celle de 1491, déjà citée au n° XXI, porte, *a dì* XXII *di giugno :* il aura pris un mois pour l'autre.

Planuck : *Joh. Gerson de Imitatione Christi et de contemptu mundi, etc.*

XXVI. Édition de 1493, Séville : *Comienza el libro primero de Juan Gerson, chanceller de Paris del remedar a Christo, per Menardo Unqut Alemano.*

XXVII. Édition de 1493, vol. in-8°, à Venise, *per Petrum de Querengis Bergomensem et per Johannem Mairam de Ocimiano de Monferrato : Johannes Gerson de Imitatione Christi et de contemptu mundi; item, de Meditatione cordis.*

XXVIII. Édition de 1495, in-4°, Burgos, *per Fadriquez Allemanum : Libros de remedar a Xpto e del menosprecio de todas las vanidadas del mondo, per Gerson.*

XXIX. Édition de 1496, in-8°, Paris : *Joannis Gerson de Imitatione Christi et de contemptu mundi.* On lit à la fin : *Completum est opusculum exaratumque Parisiis, per Giorgium Millelhus.*

XXX. Édition de 1497, petit in-8°, Florence : *De Imitatione Christi magistri Johannis Gerson de contemptu omnium vanitatum mundi, una cum tractatu de Meditatione cordis; per Magistrum Joh. Petri de Magonza, die* x *novembris.*

XXXI. Édition de 1497, in-4°, Venise : *Il libro dell' Imitazione di Gio Gerson, per Simon Bevilaqua da Pavia, a dì* xxx *agosto.*

XXXII. Édition de 1497, in-8°, Venise : *Joh. Gerson de Imitatione Christi, cum tractatu de Meditatione cordis* (sans nom d'éditeur.)

XXXIII. Édition de 1498, in-8°, Paris : *Joannis Gerson cancell. Paris. de Imitatione Christi, per Johan. Higman Alemanum.*

XXXIV. Édition de 1498, in-12, par Philip. Pygouchet, à Paris : *Johannis Gerson de Imitatione Christi.*

XXXV. Édition de 1498. *Incipit liber I Joh. Gerson cancel. de Imitatione Christi. Parisiis, apud Ledru.* Le livre III est partagé en LXIII chapitres.

XXXVI. Édition de 1500, in-8° : *Joannis Gerson de Imitatione Christi libri IV : apud Johannem Parvum, Parisiis.*

XXXVII. Édition de 1500, in-8°, à Venise : *Joannis Gerson de Imitatione Christi libri IV, et de Meditatione cordis tractatus* (sans nom d'imprimeur).

XXXVIII. Édition de 1577, in-16, par Michel Joue et Jean Pillehotte : *Jean Gerson de l'Imitation de Jesus Christ, livre III nouvellement revu, conféré avec le latin, et corrigé à Lyon.* Dans l'avis, le libraire dit, « qu'attendu le grand profit qu'apporta « ce petit traité, j'ai bien voulu, avec la plus grande « diligence, le communiquer à ceux de notre nation « en notre propre langage. » Il est important de remarquer ici que si Gerson eût été l'auteur du livre de l'Imitation, un libraire de Lyon, un siècle après la mort du prétendu auteur, ne se serait pas servi d'une expression si vague; il aurait exprimé ses titres.

§. IV.

Après avoir décrit les manuscrits et les éditions qu'on a pu reconnaître sous le nom de Jean Gerson, ou, pour mieux s'exprimer, de Jean *Jarson* ou *Garsone* (1), il nous reste à parler, en premier lieu, de

(1) D'après les manuscrits de la Bibliothèque Palatine, tome II, 1610, il faut remarquer que la famille de Jean Gersen de Cavaglia

la découverte du manuscrit de Valenciennes, daté de l'année 1462, objet de la dissertation publiée en 1837, par M. Onésime Leroy. « Manuscrit contenant, « suivant le titre du livre, le texte primitif français (1) « de l'Imitation de Jésus-Christ, récemment découvert « en 1836 », comme l'auteur l'affirme dans l'introduction aux *Études sur les Mystères*. A la page 447, il donne le titre du livre en ces termes : *De l'internelle Consolation, grossé l'an mil* CCCC *soixante et deux, par moi David Aubert, et par commandement et ordonnance de très-haut, très-excellent et très-puissant prince Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant.*

M. Onésime Leroy affirme que l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ est Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, pour cela seul que le manuscrit in-fol. sur parchemin, trouvé par son frère à Valenciennes, renferme aussi deux sermons inédits de *Jean*

a retenu le nom corrompu de Garson jusqu'à présent. Voyez au chapitre VIII de notre Histoire, tome II.

(1) Le rédacteur du Journal des Savants, juin 1837, page 379, dit : « M. Leroy, dans son livre des Mystères, livre intéressant « seulement de la page 127 à la page 412, où il rapporte les ma« nuscrits de la Passion, loin d'établir ensuite, à l'égard de l'Imi« tation de Jésus-Christ, les preuves sur d'inébranlables fonde« ments, s'engage de son propre aveu dans des digressions qui « ne sauraient justifier son assertion, et n'ajoute rien de positif « ni de rigoureux au travail de M. Gence, ni à la réfutation de « l'hypothèse et des allégations de l'écrivain M. le président De « Gregory. » Remarquons que le critique Daunou a rédigé cet article, et que c'est lui qui, en décembre 1826 et en 1827, a fait l'analyse de l'édition latine de l'Imitation publiée par Gence, son bon ami. Il aurait dû ajouter : M. Leroy sort souvent de son sujet par des digressions et avec des insertions de passages poétiques d'auteurs du jour, par lesquels il prétend capter la bienveillance.

Jarson sur la Passion de Jésus-Christ, écrits dans le même style; mais cette argumentation est très-faible (1). Pour démontrer son allégation, il aurait dû au moins produire les citations comparées des deux textes, expliquer les similitudes, et faire ressortir la prétendue identité de style. « Il est permis de croire, « ajoute M. Leroy, à la page 451, que ce sont les meil- « leurs ouvrages français de Gerson qui ont été re- « cueillis avec tant de luxe et de soin dans ces deux « volumes (mais le premier manque), pour l'usage « particulier, peut-être (2), de Philippe de Bourgogne « et de sa famille, car sur la dernière page on a dé- « chiffré la signature de Marguerite d'Angleterre (qui « vivait en 1468), troisième femme de Charles-le- « Téméraire, fils de Philippe-le-Bon. » Cette allégation prouve évidemment que Gerson n'est pas l'auteur de *l'internelle Consolation*, comme Amort l'a déjà démontré, à propos de ce titre. Notez que Gerson était con-

(1) L'éditeur anonyme de l'Imitation faite à Palerme en 1641, dit aussi qu'on attribue à Jean de Peigna l'*Itinerarium perfectionis*, parce qu'il fut trouvé parmi ses manuscrits, tandis qu'il appartient au père Cordeses. Voyez Quatremaire, page 159.

(2) Un historien ne doit rien dire que de positif; ainsi pourquoi n'a-t-il pas ajouté que Philippe II, dit *le Bon*, fils de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière, était né à Dijon en 1396, et décédé à Bruges en 1467? Il est certain que si le livre de l'Imitation eût été cru de Gerson, l'ennemi de son père, il ne l'aurait pas fait transcrire; il n'eût pas été lu par Marguerite d'Yorck, que son fils Charles épousa en 1467, dans un temps très-rapproché de la mort du pèlerin Gerson, à Lyon. Nous croyons que le manuscrit a appartenu à Marguerite, mère de Henri VII, née en 1441, et décédée en 1509. Cette reine pieuse avait traduit le quatrième livre de l'Imitation de JésusChrist, et tenait fort à cette lecture.

sidéré défavorablement par le petit-fils de Jean-sans-Peur, envers lequel il fut si ingrat; et son nom n'aurait pu être oublié.

Au reste, nous ferons observer qu'un manuscrit mutilé, et écrit trente-trois ans après la mort de Gerson, n'est pas propre à démontrer la prétendue originalité, ni à prouver, même dans le cas de conformité de style entre les deux sermons et le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, que Gerson ait écrit primitivement ce traité en langue française pour le traduire en latin. On remarque, en effet, que depuis la conquête des Gaules par les Romains la langue latine fut, même dans le moyen âge, en France comme en Italie, la langue générale, celle du gouvernement, de la religion, de la justice et de la littérature, langue parlée par les hautes classes, et malheureusement peu goûtée de nos jours, je pourrais dire plus, dédaignée.

Cette idée de M. Leroy avait déjà été émise en 1812, par Gence et Barbier, qui, dans la Préface d'une dissertation sur le livre de l'Imitation, prétendirent prouver que ce livre a été composé en langue française dans le xve siècle, vu, disent-ils, qu'on trouve dans la traduction latine plusieurs gallicismes, et non des italianismes.

Dans l'Histoire littéraire du Vercellais, dans le Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation, et au chapitre III de cet ouvrage, nous avons transcrit tous les barbarismes qu'on lit dans le livre de l'Imitation, et nous avons prouvé qu'ils tiennent du vulgaire ancien; patois qui fut le corrupteur de la noble langue latine, et qui dans le XIIIe siècle, donna naissance aux trois sœurs, les langues italienne, espagnole et française.

Nous avons, de plus, remarqué que certains mots de l'Imitation de Jésus-Christ avaient été omis par Du Cange comme inconnus en France; enfin que les phrases, les locutions étaient italiennes. Or, comment Gerson, qui a écrit en latin tant de livres de piété et de théologie, pouvait-il, en 1418, dans son émigration en Allemagne, pays encore aujourd'hui classique pour la latinité, selon le système de Gence (1), ou bien dans ses derniers jours à Lyon, en 1426, d'après le système de M. Leroy et de M. Faugères (2), au milieu de

(1) Gence, dans ses Observations, en corrigeant ses premières allégations, dit que Gerson, habillé en pèlerin, écrivit, en 1418, l'Imitation, en même temps que les Lettres spirituelles, lesquelles contiennent plusieurs passages du premier livre, allégations très-défavorables à son système; car si Gerson eût été l'auteur de l'Imitation, il ne se serait pas répété dans les lettres écrites pendant sa retraite à Lyon! M. Leroy, au contraire, limite cette composition aux trois dernières années de la vie de Gerson, à l'an 1426, et les deux partisans du chancelier ne sont pas d'accord sur le vrai titre de l'ouvrage. Gence prétend que le titre du manuscrit composé par Gerson fut *Des Consolations intérieures, Consolationum internarum*, et M. Leroy assure que le titre doit être : *De l'internelle Consolation*, comme Lenglet Dufresnoy le publia en 1731, sur l'ancien original français. C'est ici le cas de dire : *Inter duos contendentes tertius gaudet*, jusqu'à ce que, non par des diatribes ou par des allégations injurieuses, mais par des preuves contraires, on ait détruit l'authenticité du *Diarium Josephi de Advocatis*, du XIV[e] siècle, duquel il résulte que, le 15 février 1349, ledit Joseph a donné à son frère Vincent, domicilié au village de Cerione, le manuscrit très-précieux de l'Imitation que nous avons publié en trois langues. Voyez au chapitre X.

(2) « N'est-il pas possible, dit M. Leroy, que, sur la fin de sa « vie, Gerson ait composé le livre de l'Imitation? » De la possibilité à la réalité, il y a encore une distance : *hoc est probandum*.

moines bénédictins qui ne parlaient et ne correspondaient qu'en latin, comment Gerson pouvait-il écrire en français l'Imitation de Jésus-Christ?

L'existence du manuscrit de Cambrai, qui, d'après l'aveu de Gence, remonte à l'an 1390, et du manuscrit de Liége, daté de 1417, devrait suffire pour prouver que Gerson, occupé des affaires du schisme, de diatribes contre les deux papes, mêlé dans les affaires politiques du royaume auxdites époques, ne pouvait pas pratiquer les maximes prêchées au chapitre 3 du livre I, aux chapitres 13 et 47 du livre III, où il parle constamment de l'humilité, de fuir les honneurs et d'aimer la retraite.

En second lieu, nous dirons quelques mots d'un nouvel ouvrage de M. Onésime Leroy, intitulé : *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*, Paris, 1842. Ce livre, qui vient de paraître, sera analysé au chapitre IX. Il est cependant utile d'en toucher quelque chose en ce qui concerne la polémique sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. M. Leroy, après avoir donné des fragments de la traduction faite en 1656, par Pierre Corneille, de l'Imitation de Jésus-Christ, dédiée à Alexandre VII, vient à parler (303) du manuscrit de Valenciennes, et il répète ce qu'il avait dit dans son précédent ouvrage, *Études sur les Mystères*.

Profitant des conseils donnés par M. Villemain dans l'article inséré au Journal des Savants, en avril 1837, il transcrit, à la page 316, plusieurs passages du manuscrit de l'Imitation écrit en vieux français. Il a choisi le chapitre 25 du livre I. Il suffit de confronter ce morceau avec le texte latin, pour se convaincre que ce n'est point ici une traduction, mais une paraphrase.

M. Leroy a eu l'idée de présenter, pages 332 et 336, deux lithographies de son manuscrit de Valenciennes; l'une est en tête du discours *sur la Passion de Jésus-Christ, prononchié à Paris, en l'église S. Bernard, par vénérable et excellent docteur en théologie maistre Jehan Jarson, chancelier de Nostre-Dame de Paris.* Cette miniature représente Gerson habillé en chancelier, avec toque d'hermine, sur une estrade élevée de cinq degrés, ayant devant lui un pupitre avec son discours. L'autre planche est intitulée : *Icy commencent les admonitions tirans aux choses internelles, et parle de internelle conversation.* Cette seconde miniature représente, non le chancelier Gerson, comme M. Leroy a la bonne foi de le croire, mais un moine Bénédictin; on le reconnaît à son vêtement, à sa tonsure, à sa position. Il prêche d'abondance, du haut d'une chaire placée dans un coin de l'église; et en admettant même que ce sermon fut prononcé à Bruges, en présence du duc et de la duchesse de Bourgogne, rien ne prouve que Gerson soit l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, surtout à l'époque de son séjour en cette ville, comme doyen de la cathédrale. L'âge de trente-sept ans, la conduite de Gerson, toute contraire aux maximes inspirées par l'auteur de ce livre d'or, suffirait pour le démontrer incapable d'un tel ouvrage.

A la fin de sa discussion, M. Leroy se résume, et après avoir avoir avoué la vie agitée et ambitieuse de Jean Gerson, il conclut que c'est aux Célestins de Lyon, qu'en cachant son travail du jour et de la nuit, il termina et mit en latin le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, qu'il avait ébauché depuis longtemps Cette histoire n'est appuyée d'aucun document; nous

renvoyons nos lecteurs au chapitre IX, où la chose est traitée *ex professo*.

Nous avons puisé nos observations dans les règles de la critique, qui ordonnent de peser les circonstances du temps, la disparité des doctrines émises, et la conduite morale. Nous avons appliqué ces règles, déjà énoncées dans la Préface, à la conduite que Gerson a tenue pendant quarante années, et nous laissons au lecteur à juger. Nous ajouterons seulement que le docte Æmar Hennequin, évêque de Rennes, en 1582 (voyez cet article au chapitre IX), avait douté que Gerson fût l'auteur de l'Imitation, quoique l'édition revue et corrigée par lui portât le nom du chancelier de Paris, et qu'il se serait plutôt rangé du côté de Kempis (car le manuscrit d'Arone n'avait pas encore été retrouvé), disant qu'il lisait au moins l'Imitation parmi les ouvrages de Kempis. Nous concluons, d'après ces doutes, et d'après l'existence des manuscrits de Cambrai et de Liége, dont les dates sont certaines, que le nom de Gerson a été appliqué au traité de l'Imitation de Jésus-Christ, sur les simples abréviations de *Ger*, de *Gers* et même de *Gersen*, qu'on trouvait dans les plus vieux manuscrits; ce que nous démontrerons encore au chapitre VIII.

Que Gerson de Paris, avant ou après le concile de Constance de 1417, ait pu traduire du latin en français le livre de l'Imitation, nous ne le contestons pas (1); car, si l'on en croit M. Leroy, il aurait aussi

(1) Au chapitre V, nous avons décrit les manuscrits *Sancti Trudonis*, en latin, de 1427, et de Valenciennes, de 1462, tous deux anonymes, rapportés par M. Leroy, dans ses Mystères, et nous convenons que Gerson a traduit l'Imitation du latin; mais les deux

traduit le traité *De Monte contemplationis*, qu'on trouve maintenant dans un in-folio manuscrit n° 1650 de la Bibliothèque royale, avec le titre *De la Contemplation*, et portant le nom de *Jean Jarson*.

Quant aux diverses traductions, Barbier nous cite Ludolphe de Saxe, qui, en 1330, a fait une version allemande de l'Imitation de Jésus-Christ, laquelle est citée aussi par l'abbé Valart. Nous terminerons ce chapitre en faisant observer que même les éditeurs français, Le Noir, en 1520; De Grave, en 1544; Bouillon, en 1571, et Edmond Auger, en 1573, conviennent avec nous que le livre de *l'Internelle Consolation* a été composé primitivement en latin, et jamais en français (1), par Gerson, à l'usage de ses cinq sœurs.

§. V.

Prix d'éloquence : *Éloge de Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris*, proposé comme prix

manuscrits désignés ne prouvent rien en faveur du prétendu auteur, comme on l'a déjà démontré. Il faut cependant remarquer dans les Mystères de M. Leroy des contradictions évidentes : car, aux pages 434 et 444, il dit que le prieur Jean Gerson, quelquefois confondu avec son frère le chancelier, répondant au frère Anselme, déclare n'avoir pu engager le chancelier à écrire quelque ouvrage propre à former les mœurs : il ajoute la liste des livres composés par lui; et M. Leroy avoue que l'Imitation ne s'y trouve pas. A la page 446, il dit que Gerson, d'après Gence, avait composé à Bruges l'*Internelle Consolation*, dans les trois années les plus pacifiques de sa vie. Quelles sont ces années paisibles? Nous n'en trouvons pas la date, ni la possibilité; car Gerson resta seulement à Bruges pendant deux ans, étant doyen de cette église.

(1) Dupin, tome III, page 805, dit : « Gerson désirait que ses « sœurs eussent appris à lire en *roman*, pour pouvoir leur envoyer « des livres de dévotion. » Faugères, page 64.

d'éloquence par l'Académie française, prix qui a été décerné, dans la séance publique du 9 août 1838, à MM. Dupré et Faugères.

Il était réservé au XIXe siècle, à ce siècle de progrès, de mettre en scène Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, comme le véritable auteur de l'Imitation; tandis que dans les deux siècles précédents la polémique fut dirigée, comme nous le démontrerons au chapitre IX, pour soutenir Thomas à-Kempis, Chanoine régulier, contre Jean Gersen, abbé Bénédictin du monastère de Verceil.

Pourquoi ne pas attaquer directement nos arguments, développés en 1827, dans le Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, ni les documents judiciaires publiés dans les deux éditions latines de 1833, et dans les deux traductions française et italienne de 1835, desquels il résulte que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ fut l'ouvrage d'un moine bénédictin du XIIIe siècle, du vénérable Jean Gersen? Les deux lauréats, MM. Dupré de dix-huit ans, étudiant en droit, et Faugères, n'ont pas osé contester l'existence du manuscrit *De Advocatis*, en 1349, ni du manuscrit de Padolirone, en 1414. Cependant ils ont remporté le prix proposé, doublé à cette fin par la munificence royale, sur la demande de M. Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique.

M. Villemain, secrétaire perpétuel, oubliant dans son rapport l'aveu fait par Gerson même, en disant qu'il avait un zèle exagéré : *Non negaverim zelum qualemcumque sensisse;* au point que, s'il eût vécu parmi nous, il ne se serait pas contenté d'être chancelier de l'Université, il aurait prétendu, quoique prêtre,

au portefeuille de l'Instruction publique; oubliant aussi la vie très-orageuse de Gerson, l'éloquent secrétaire a voulu, ce sont ses mots, « déterrer sa statue « pour nous la montrer. »

« Cette pénible tâche, ajoute-t-il, n'a pas été stérile; « l'Académie a fait travailler et penser quelques hom- « mes de talent. Parmi les ouvrages assez nombreux « qu'elle a reçus, trois discours différents de forme, « et inégaux pour l'importance, ont dû fixer son atten- « tion. » Le docte secrétaire perpétuel passe ensuite à l'analyse rapide du n° 6, éloge rédigé par M. Fouinet, et il admire « la vive empreinte de tendresse mysti- « que (1) qui se mêlait à la raison sévère et courageuse « du chancelier », ce qui ne pouvait être mieux saisi par l'orateur; il ajoute encore : « L'orateur a montré « d'une manière ingénieuse et neuve, que Gerson, à la « vie simple, mais éclatante, qui avait été magistrat, « ambassadeur, qui avait lutté contre les factions sur « la place publique (2) et dans les conciles, qui avait « arraché l'abdication de deux papes dans l'intérêt de « l'Église, proposé avec hardiesse de sages réformes, « et tout bravé pour la vérité, était aussi, était néces- « sairement le pieux solitaire, l'admirable anonyme « qui écrivit l'Imitation de Jésus-Christ, et que tant « de paix et de douceur étaient sortis du milieu de tant « d'orages. »

(1) Nous avons déjà montré que Gerson était contraire au mysticisme : il dit, dans son sermon *in Cœna Domini*, que la raison doit être dirigée par la lumière de la grande vérité.

(2) Il a probablement voulu parler ici du plaidoyer de Gerson, devant le parlement, contre le sieur de Savoisy, dont il a été question ci-dessus, page 274.

C'est ainsi que M. Villemain, transporté par un très-louable enthousiasme, oublia ce qu'il avait dit, au mois d'avril précédent, dans le Journal des Savants, page 218, en faisant l'analyse de l'ouvrage de M. Leroy, *Études sur les Mystères et sur l'Imitation*, 1837. « Les « conjectures sur le véritable auteur, dit-il, nous sem- « blent ingénieuses et appuyées sur un fait curieux de « bibliographie; mais en les lisant avec plaisir, on est « bien un peu surpris de les trouver dans le douzième « chapitre d'un ouvrage sur l'art dramatique en France. « M. Leroy pense que l'auteur de l'Imitation de Jésus- « Christ est le fameux Gerson, chancelier de l'Univer- « sité de Paris...... Il tire la preuve d'un manuscrit « français qui renferme, outre deux sermons inédits « de Gerson, un traité de l'Internelle Consolation « semblable au livre de l'Imitation.... S'il en est ainsi, « M. Leroy aura fait une curieuse découverte; mais, « pour la démontrer avec évidence, il aurait besoin de « multiplier les citations comparées des deux textes, « d'expliquer les différences, de faire ressortir une « identité qui nous paraît moins forte qu'à lui. Cela « fait, il rencontrera quelques contradicteurs, et cette « discussion n'est pas près de finir. Faut-il, du reste, « se donner tant de peine pour découvrir et préconiser « le véritable auteur de ce beau livre sur l'humilité « chrétienne? N'est-il pas plus digne de lui de rester « inconnu comme le pieux anonyme a voulu l'être? »

Comment, après cette déclaration publique, M. le secrétaire de l'Académie a-t-il pu changer d'opinion, et proclamer, en séance académique, Jean Gerson auteur de l'Imitation de Jésus-Christ? Comment a-t-il pu oublier les textes par nous déjà cités aux chapitres I et

II, extraits du traité de l'Imitation, par lesquels on comprend qu'un moine bénédictin parle à ses frères, et notamment ce qui est dit au chapitre LVII : *Vere vita boni monachi crux est, dux paradisi. Eia fratres, pergamus simul.* Gerson n'était pas moine, il ne pouvait donc appeler les Célestins de la réforme bénédictine ses frères, ni les animer à suivre la règle, puisqu'il était hors de la règle, et comme un simple pèlerin?

Le discours de M. Fouinet ayant été seulement jugé digne d'un faible éloge, M. le secrétaire perpétuel aurait dû exiger que les deux jeunes lauréats, MM. Dupré et Faugères eussent produit l'autographe de Gerson, dans lequel il se déclare implicitement l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; il fallait que ces écrivains prouvassent la fausseté des dates du *Codex De Advocatis* de 1349, et du *Codex Padolironis* de 1414, non par de légères allégations, mais par des actes judiciaires, contraires à ceux que nous avons donnés.

Voyons en résumé ce que les deux lauréats ont dit à cet égard; et d'abord en analysant le discours de M. Dupré, jeune étudiant en droit de bonne espérance, il nous a paru qu'une main savante et inconnue avait dirigé son style laconique, et inintelligible pour ceux qui n'ont pas médité d'avance la vie de Gerson. Il a écarté tout le noir du portrait, pour ne présenter que le beau idéal; il a suivi l'habitude de plusieurs écrivains modernes, qui, sans citations d'autorités, vont en avant, et bâtissent leurs histoires avec de l'imagination, avec une élégance poétique qui plaît sans instruire. Cette méthode est facile pour composer à la hâte des volumes qui seront oubliés dans un autre

siècle; telle est au moins l'opinion de sages personnes. M. Faugères a été plus sévère, il a suivi le précepte de Cicéron : *Prima est historiæ lex, ne quid falsi dicere audeas, ne quid veri non audeas,* et il a dans ses notes justifié ses allégations.

Gerson était un génie ardent, d'une volonté forte : toutes ses déclamations se dirigeaient tantôt contre les Mendiants, tantôt contre les Dominicains, tantôt contre les cendres de Jean Petit, qu'il voulait troubler même dans son tombeau pour les faire répandre au vent. Nous demandons si un tel homme, après l'année 1422, c'est-à-dire après sa retraite dans le monastère des Célestins à Lyon, et non auparavant, comme les deux orateurs en conviennent, a pu tout à coup changer son tempérament violent, et composer un livre si calme, si doux, tel que le traité de l'Imitation; s'il a pu démentir la sentence de Salomon : *Adolescens juxta viam suam; etiam cum senuerit, non recedet ab ea* (Proverb. 22, 6), sentence que nous voyons tous les jours se vérifier?

Gerson voulait faire parler de lui, il voulait transmettre à la postérité son nom et ses ouvrages; et Dupin les a réunis en 5 volumes in-folio, publiés en 1706, tous tirés des autographes ou des pièces signées par l'auteur même; et le seul livre de l'Imitation ne porterait pas le nom de Gerson? on ne le trouverait pas même dans la collection de Dupin, ni dans l'original qui est conservé à la Bibliothèque Mazarine?

M. Dupré, plutôt panégyriste qu'historien, a mis de côté toute difficulté, en disant « que l'exil tempéra « en 1419 la force, l'ardeur qu'on distingue dans les « écrits de Gerson, et que, fortifié par de douces le-

« çons, ce fut alors sans doute qu'il composa le traité « de l'Imitation de Jésus-Christ, que quelques-uns lui « refusent, tandis que la plupart le lui accordent; mais « qu'il était bien digne de l'écrire. » Pour justifier l'anonyme conservé dans ce traité, « il convenait, ajoute-« t-il, qu'un auteur qui parle si bien de l'humilité, « nous en fournît le premier l'exemple, en n'attachant « point son nom à son ouvrage. »

Nous laissons à la saine critique à décider de la force de cette allégation; elle n'est justifiée ni par un manuscrit autographe de Gerson, ni même par le style, par la diction, ni par la similitude des sentiments développés dans son livre de la Consolation de la Théologie, qui lui mérita le titre de *Doctor Consolatorius*.

M. Faugères, plutôt historien qu'orateur, après être convenu des faits que nous venons de rapporter sur la biographie du chancelier de Paris, fait remarquer que Gerson, « comme la plupart des esprits supérieurs, « avait une large part d'éclectisme. Au lieu, ajoute-t-il, « de se faire le champion d'un système contre un autre « système, il aimait mieux qu'on travaillât à les concilier. » L'historien n'a pas observé que Gerson n'a jamais été un vrai philosophe éclectique : partout dans ses ouvrages, soit de théologie, soit d'ascétique, il a toujours embrassé et suivi le système et les principes des Scotistes, pour faire prévaloir, par le moyen des argumentations, son opinion contre les Académiciens, partisans de la vraie philosophie. Le conseil que Gerson peut avoir donné, suivant M. Faugères, aux étudiants du collége de Navarre, « de fuir comme un « poison de l'âme les questions oiseuses agitées par les « sophistes », n'a pas été pratiqué par ce professeur

dans un âge plus avancé; car au lieu de citer la Bible et les saints Pères, comme il le conseillait, il a souvent préféré de très-longues citations d'Aristote et même des anciens poëtes. Nous ne voulons pas contester que Gerson était passionné pour les œuvres de saint Bonaventure, qui « le premier, dit le lauréat, « l'avait initié à la science de la haute contemplation, « et pour lequel il ne trouve jamais assez d'éloges. »

Gerson aurait donc tiré de ses conférences aux frères de Toulouse les extraits que nous lisons au chapitre 25 du premier livre de l'Imitation; mais à cette supposition résiste la citation que le docteur Séraphique fait lui-même du livre de l'Imitation.

Pour se débarrasser de cette difficulté, les Kempistes jadis, et à présent les Gersonistes, nient l'authenticité de ces conférences. En ce cas, comment Gerson aurait-il pu faire usage d'expressions tirées des mêmes conférences, si elles n'existaient pas de son temps?

« L'âme de Gerson était sensible et passionnée; il « rechercha et souhaita vivement les charges, les émi« nentes fonctions »; c'est ainsi que s'exprime M. Faugères. Comment pouvons-nous admettre que, dans les dix années de sa retraite à Lyon, il ait pu composer le traité de l'Imitation, ouvrage de la vie modérée d'un homme qui a vécu dans l'humilité, dans le calme d'esprit et dans l'obscurité? Au chapitre 3, livre II, *De bono et pacifico homine,* le maître bénédictin s'efforce d'inspirer la charité, la prudence, la paix avec son prochain; ces vertus sont-elles celles de Gerson, qui persécuta ses adversaires jusqu'après leur mort? Les invectives, au concile, sur les défauts des religieux, le peu de respect de Gerson pour la dignité papale, ne

sont-ils pas en contradiction avec les devoirs de l'obéissance et le respect des supérieurs, prêchés par l'auteur paisible de l'Imitation?

Gerson, sincère, ne savait pas plus flatter les passions du peuple que celles des grands, et nous citerons les paroles d'un de ses discours (Dupin, tome IV, page 596), adressé à Charles VI, en lui présentant les conseils officieux de l'Université touchant le bien du royaume. Après avoir décrit la *dissimulation* et la *sédition* au milieu de leurs excès contraires, il fait intervenir la *discrétion,* qui est le véritable chemin royal; car il lui suffit d'avoir pour guide Dieu, la conscience, la vérité et le bien commun.

Le même discours contient la peinture la plus vive des tyrans et des flatteurs. « Le flatteur, dit-il, c'est « l'image dans le miroir, qui rit quand on rit, qui « pleure quand on pleure, toujours aise de prendre « un visage qui n'est pas le sien. Le maître dira : J'ai « chaud. — Je sue, dira le flatteur. Le maître dira : « Le temps est froid. — Je suis transi et je tremble, « dira le flatteur.

« Tout souverain, ajoute-il, doit être tel dans ses « œuvres et dans ses paroles, de manière que les ci- « toyens osent lui dire la vérité (1), soit qu'elle le loue, « soit qu'elle le blâme, soit en particulier, soit en « public. C'est le précepte de saint Louis à son fils. »

Enfin, si M. Faugères convient avec nous que « les expressions tendres et limpides qu'on lit dans « le livre d'or (l'Imitation) s'éloignent du style sin-

(1) L'exemple de saint Louis est suivi par l'Empereur, à Vienne, et par le Roi, à Turin : tout citoyen, pauvre ou riche, est admis à l'audience à un jour fixe de la semaine.

« cère et méthodique du chancelier Gerson », peut-il conclure sa dissertation, en répétant avec Gence, que le nom de Jean Gersen, abbé bénédictin à Verceil depuis 1220 jusqu'à 1240, est un nom supposé; pour dire enfin que « Gerson, purifiant son âme dans « son asile à Lyon, ajouta peut-être (1) quelques cha- « pitres nouveaux au traité de l'Imitation de Jésus- « Christ? » Les deux lauréats ont voulu écarter de leur tableau tous les traits obscurs qui font ressortir la vérité de la composition; ils n'ont pas osé juger Gerson, le livre de l'Imitation à la main; et l'Académie s'est contentée d'un essai de rhétorique, sans examiner si d'après le chapitre 7 du livre III, Gerson a trouvé plus de joie à être méprisé et humilié par les autres qu'à être honoré, et si sa vie a été conforme aux maximes et aux préceptes que nous venons d'extraire du précieux traité de l'Imitation.

(1) Ces expressions dubitatives ne conviennent pas à un jeune lauréat s'il veut faire des progrès dans la littérature historique.

FIN DU TOME PREMIER.

SOMMAIRES.

SOMMAIRE DU CHAPITRE I.

De la page 1 à la page 37.

§. I. L'excellence du livre de l'Imitation de Jésus-Christ est prouvée par cela même que les différentes communions chrétiennes n'ont pu faire mieux que de l'adopter, sauf quelques variantes. — Ce livre fut traduit dans toutes les langues, même dès son apparition, et imprimé jusqu'à trois mille éditions et plus. — Le livre renferme une manne céleste. — Il sert à consoler dans les malheurs. — A tracer une règle de conduite pour obtenir la paix de famille. — A éviter des peines dans la vie sociale. — Cette manne céleste est indiquée au livre I, chapitre I, où il est dit que tout est vanité. — Vers du Dante à ce propos. — Moyen de trouver cette manne, livre III, chapitre 32; livre IV, chapitre 13. — Elle nourrit, livre I, chapitre 2; livre III, chapitre 9. — Elle fortifie, livre I, chapitre 25; livre IV, chapitre 11. — Elle console dans les malheurs, livre I, chapitres 12 et 22; livre II, chapitre 12; livre III, chapitre 20. — Effets heureux des adversités, livre I, chapitre 13; livre III, chapitres 35 et 58. — Conseils donnés au livre III, chapitres 33 et 35. — Consolation par la méditation de la mort, livre I, chapitre 23; livre II, chapitre I; livre III, chapitre 57. — Maximes pour la paix de famille, livre I, chapitre 22; livre III, chapitres 7 et 27. — Moyens de l'obtenir, livre I, chapitres 6, 9, 10, 16 et 25; livre III, chapitres 44, 45, 46 et 57. — Conseils sur la conduite à tenir en société, livre I, chapitres 3, 4 et 11; livre III, chapitre 6. — Règles particulières, livre I, chapitres 1, 3, 8, 14, 16, 17 et 20; livre II, chapitres 1, 3 et 7; livre III, chapitres 1 et 45. — La maxime du livre III, chapitre 28, n'a pas été connue par Gerson de Paris. — Conseils à prendre, livre I, chapitres 4, 7, 8 et 9. — Moyen d'obtenir la paix, livre III, chapitres 23, 38 et 50. — Ces maximes sont utiles aux hommes d'État.

§. II. Le traité de l'Imitation, basé sur la logique subjective et objective, était devenu utile après que la frayeur de la fin du monde fut passée. — Exposé historique. — Citation de l'Apocalypse. — Remarque sur l'épître II de saint Pierre. — Crainte du jugement universel dans le XIe siècle. — Citation de saint Matthieu, chapitre XXIV. — L'auteur de l'Imitation, livre I, chapitre 24. — Les grands et les petits, après la crainte passée, se livraient aux plaisirs de la vie. — Simonie. — Désordres dans les monastères. — Réformes de saint Romuald, en 1002; de Vallombreuse, en 1012; de Montlavi, en 1050. — Grégoire VII rétablit la discipline ecclésiastique par le célibat. — Saint Bruno fonda les Chartreux en 1080; saint Robert les moines de Cîteaux en 1098. — Croisade de Pierre-l'Ermite en 1093. — La crainte de la fin du monde désignée encore par le Dante. — Les Templiers en 1128. — Les Virginiens en 1119. — Les Pères Humiliés en 1144. — Les Guillelmites en 1156. — Les moines Florentins en 1196. — Le XIIIe siècle fécond en fondations religieuses : les Carmes en 1225, les Célestins en 1254, les Dominicains en 1205, les Franciscains en 1208. — Émilie Bichieri, de Verceil, en 1255. — Livres ascétiques composés alors, par saint Damien et par Gui de Castro, pour rétablir les mœurs et la discipline monastiques.

§. III. Innocent III envoie en France, légat *à latere*, le cardinal Guala Bichieri, pour réformer la discipline du clergé, et pour réconcilier Philippe-Auguste avec sa femme. — Le Pape publie le traité *De miseria humanæ conditionis*. — Ce livre, calqué sur les Méditations de saint Bernard, fut utile pour rétablir la discipline et la morale. — Gersen, en 1220, composa le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, en suivant les traces de saint Pierre-Damien et du pape Innocent. — Preuves tirées de différents passages du même traité. — L'objet fut le même, de faire connaître la misère de cette vie passagère, et de ramener les cénobites à l'observance de la règle. — Le même esprit de saint Benoît et de sa règle est suivi par l'auteur de l'Imitation. — Citations de passages conformes à la règle et aux maximes des Pères de l'Église. — L'abbé Gersen se déclare contre les pèlerinages, au livre I, chapitre 23. — Il désapprouve les exercices de dévotion qui alimentent les vices, au livre IV, chapitre I. — Pèlerins de cette époque, dont, en 1218,

six mille firent naufrage en revenant de Jérusalem. — Énumération de différentes croisades, et de celle de 1173, omise par Michaud. — Conclusion en faveur des moralistes du XIIIe siècle et de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. IV. Éloges donnés par les savants de tous les temps au traité de l'Imitation, appelé *liber Dei*. — Plusieurs magistrats français s'en sont occupés. — Le conseiller d'État, puis garde des sceaux, Michel de Marillac, en 1621, traduisit en français le manuscrit d'Arone, qu'on venait de trouver. — Son opinion en faveur de Gersen. — Éloges faits par saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Gérard de Rayneval, Denis de Rickel, et par Hosanne Andreassi. — Saint Ignace portait toujours sur lui le livre de l'Imitation, dont il faisait sa lecture ordinaire. — Éloge qu'en fait Louis de Grenade, et conseils pour la lecture de ce livre. — Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, disait que le livre de l'Imitation était le consolateur de l'homme dans ce monde. — Saint François de Sales, évêque de Genève, médite le livre de l'Imitation de Jésus-Christ et le Combat spirituel de Laurent Scupoli. — Le cardinal Baronius affirme qu'on ne peut le lire sans quelque avantage. — Fabius Justinien disait que cet opuscule ne pouvait être lu sans profit spirituel pour celui qui est attaché à Dieu. — Le cardinal Bellarmin atteste que, depuis sa jeunesse, il a toujours lu et relu ce traité, et en a tiré quelque chose d'utile et de nouveau. — Le bienheureux Alexandre Sauli récréait son esprit avec ce livre. — Jean Vanduille, évêque de Tournay, en faisait sa lecture habituelle, et il n'avait qu'à dire : Donnez-moi le livre. — Thomas Morus disait souvent, qu'avec l'Imitation on aurait pourvu à la félicité publique. — Pie IV et Pie V ont conservé une grande estime pour l'Imitation. — Saint Philippe de Neri a tiré de là sa règle pour l'établissement des Oratoriens. — Le père Somalius dit que le roi d'Alger fit voir ce livre à un père Jésuite, et qu'il le considérait comme plus précieux que le Koran. — Valgrave fait de grands éloges de l'Imitation dans une lettre latine aux Bénédictins. — Cajetani, secrétaire de Paul V, expose l'excellence du livre de l'Imitation, composé par Jean Gersen. — Il est loué par Jean d'Avila, Alvarez, Negroni, Molina, de Sacy, Boissy et Renaud. — Il servit de consolation au comte d'Angoulême, au prince Eugène de Sa-

voie, au roi martyr Louis XVI, à Corneille, à Fontenelle, à Ducis, à La Harpe, et enfin à deux protestants, Morel et Heuman. — Tous les moralistes n'ont pas aussi bien connu l'homme, que notre auteur Gersen. — Barbier porte à plus de deux mille les éditions de l'Imitation après 1470, dont plus de la moitié imprimées sans nom d'auteur. — Didot publie, en 1788, une édition anonyme, in-4°, de ce livre; et Bodoni, en 1793, une in-folio, dédiée au duc de Parme.

SOMMAIRE DU CHAPITRE II.

De la page 37 à la page 78.

§. I. L'Imitation de Jésus-Christ est un traité scolastique destiné à réformer la discipline monastique. — Il est regardé comme tel dans l'Histoire Vercellaise. — On le prouve encore dans le Mémoire sur le véritable auteur. — Il se trouve confondu dans les traités des Pères de l'Église. — Ce traité est appuyé sur le texte de la règle bénédictine, par le maître des novices, livre 1, chapitre 3. — Dans l'édition du *Codex de Advocatis*, on a cité plus de sept manuscrits qui portent le titre de *tractatus*. — L'Imitation a été aussi publiée sans aucun titre, ou seulement avec des initiales, ou bien avec des titres différents. — Plusieurs manuscrits portent le titre de *libellus*. — Le *Codex Aronensis*, reconnu de l'an 1387 par les experts au congrès de 1687, porte le titre des livres d'école du professeur Jean Gersen, abbé. — Même titre sur le manuscrit de Padolirone et sur le manuscrit Romain. — Ce livre de morale, par la division des matières, se trouve parmi les traités scolastiques. — De la lecture du premier livre, il résulte qu'il a été composé pour les novices, livre 1, chapitre 3. — Le sujet est plus élevé au second livre, et à la portée des étudiants. — Le troisième livre est tout philosophique; il traite de questions difficiles de théologie sur la grâce et sur le libre arbitre. — Enfin le quatrième livre, qui est un traité sublime du sacrement de l'Eucharistie, donne les moyens de conserver la grâce. — La méthode du dialogue n'ôte pas le mérite des traités scolastiques; le chapitre 31 du livre III vient à l'appui de cette assertion. — Preuves que l'Imitation est un véritable traité scolastique. — Autre preuve tirée des variantes des

manuscrits. — Méthode suivie en Italie de varier les leçons ou de les perfectionner. — Il n'est pas étonnant qu'à Verceil le maître ait usé de cette faculté. — Weigl confirme cette opinion à l'égard de la correction des traités.

§. II. Preuves que le traité de l'Imitation a été composé par un moine Bénédictin. — Les mots *monachus*, *cœnobita*, *prælatus*, *novitii*, étaient des noms donnés aux Bénédictins. — Expression de l'auteur au livre I, chapitre 2. — Preuves tirées du manuscrit de Bobbio. — Ce moine professeur devait être très-âgé, d'après le livre I, chapitre 2, 20, 22; livre II, chapitre 9. — Kempis et Gerson n'auraient pu s'exprimer ainsi. — De la vie monastique, livre III, chapitres 32, 46, 56, etc. — Lecture spirituelle indiquée au livre I, chapitre 5, d'après la règle bénédictine. — De l'obéissance, d'après la même règle. — Au chapitre 9, il parle de l'humble soumission au prélat. — L'article sur les mots superflus, livre I, chapitre 10, est conforme aux chapitres 4 et 6 de la règle. — L'article sur la vie monastique, au chapitre 17, livre I, est dans toutes les éditions, excepté dans celle de Gence. — Ce que l'auteur dit au chapitre 17 est tiré des chapitres I et 30 de la règle. — Le chapitre 18 du livre I de l'Imitation répond au chapitre 58 de la règle. — L'occupation est indiquée au chapitre 19, livre I; elle est ordonnée au chapitre 68 de la règle. — Opinion de M. de Châteaubriand sur l'origine des ordres religieux. — Il traite de l'amour de la solitude, livre I, chapitre 20 : ce qui répond au chapitre I de la règle, dans laquelle on distingue trois classes de moines, les Cénobites, les Anachorètes et les Sarabates. — Subterfuges de Gence. — Les paresseux sont indiqués au chapitre 24, livre I, et au chapitre 33, livre III, comme au chapitre 48 de la règle. — Les doctrines contenues aux chapitres 17 et 25 du livre I sont tirées du chapitre 4 de la règle de saint Benoît. — On parle de la discipline claustrale au même chapitre 25, livre I, conformément aux chapitres 4 et 8 de la règle. — Avertissements donnés, au livre II de l'Imitation, pour avancer dans la vie intérieure. — De l'humble soumission, au chapitre 2, d'après les chapitres 4 et 60 de la règle bénédictine. — La même règle, au chapitre 23, prescrit les réprimandes publiques; et notre auteur, au chapitre 2, les trouve avantageuses. — On parle des mauvaises excuses au cha-

pitre 5, et la règle les défend au chapitre 69. — Le maître dit, au chapitre 10, d'éviter le repos ; et la règle, au chapitre 65, ordonne de supporter toute chose dure et fatigante. — Le livre III, chapitre 5, parle de l'obéissance au prélat, tiré du chapitre 72 de la règle. — Au chapitre 7, il désapprouve le zèle contraire à la santé. d'après l'article 48 de la règle. — Aux chapitres 10, 11 et 15, il demande la grâce de renoncer au siècle, d'asservir la chair et de faire la volonté des autres, d'après les chapitres 3, 4 et 7 de la règle. — Au chapitre 19, il parle de la tolérance des injures, et la règle, au chapitre 5, prescrit d'obéir à tous. Au chapitre 26, l'auteur parle de la nourriture, conformément aux chapitres 36, 39 et 40 de la règle. — Le sacrifice de tout est conseillé aux chapitres 32 et 56, précepte tiré du chapitre 33 de la règle. — Au chapitre 39, on parle de l'abnégation parfaite, ce que la règle ordonne au chapitre 33. — Aux chapitres 46 et 47, il prescrit le travail, l'abandon du monde, de remplir ses devoirs, d'après les chapitres 48, 57 et 71 de la règle. — Le titre du chapitre 49 est copié du chapitre 4 de la même règle, où il est dit qu'on doit désirer la vie éternelle. — Au chapitre 51, on conseille les occupations les plus humbles ; au chapitre 55, la retraite, conformément aux chapitres 30 et 66 de la règle. — Les chapitres 54 et 56 sont conformes à ce qui est ordonné au chapitre 72, pour obtenir la vie éternelle. — Différents articles de l'Imitation contenant le résumé de la règle monastique. — Livre IV : désignation des chapitres à lire avant et après la communion. — Les moines agriculteurs obligés aux trois pâques. — Au chapitre 3, l'auteur parle aux moines prêtres et laïques, d'après le chapitre 57 de la règle. — Au chapitre 5, il parle aux seuls prêtres, conformément au chapitre 62 de la règle. — Au chapitre 9, le prêtre prie pour les frères et sœurs ; car la règle de saint Benoît fut adoptée par sa sœur Scolastique. — Le chapitre 10 se rapporte au chapitre 4 de la règle. — Lettre d'un abbé de Lucedio. — Saint Bonaventure ; ses citations. — L'aumône est oubliée. — Les quatre livres de l'Imitation sont tous de Gersen. — Preuves contre Suarez. — Mot *phantasiæ* et pronom *quidam* employés dans tout l'ouvrage.

§. III. L'auteur n'a pas mis son nom au traité de l'Imitation, parce que ce n'était pas l'usage alors. — Exemples qui le prou-

vent. — Cela n'était pas nécessaire dans les écoles. — Traités de l'abbé Bono, à Turin. — Calmet dit que l'ordre bénédictin abonde en ouvrages anonymes. — Les chapitres 2, 5 et 8 du livre I, le chapitre 5 du livre II, et les chapitres 1, 4, 7, 8, 14, 15, 24, 37, 41, 42, 45, 52 et 54, prouvent que l'auteur voulait laisser ignorer son nom. — On trouvait ce nom par abréviation. — Si Desbillons eût bien examiné les citations que nous venons de faire, il n'aurait jamais parlé du manuscrit de 1441, signé par Kempis, n'étant pas présumable que l'auteur eût voulu se mettre en contradiction avec les maximes enseignées dans le livre.

SOMMAIRE DU CHAPITRE III.

De la page 78 à la page 136.

§. I. L'auteur de l'Imitation fut un Italien du XIIIe siècle. — Il était Bénédictin, et habitué au travail, d'après le chapitre 10, livre II; chapitre 12, livre III. — D'après sa latinité et ses mots vulgaires. — Époque de la corruption de la langue mère en Italie. — L'auteur avait un style qui lui était propre. — Voyez les notes du *Codex de Advocatis*. — La langue latine fut cultivée par Dante, Pétrarque, Bocace, ainsi que par tous les savants, jusqu'au XVIe siècle. — Désir de voir rétablir la langue latine dans les académies. — Indication des mots employés par l'auteur de l'Imitation. — Citation de barbarismes très-anciens en Italie. — Aucune des langues modernes n'a retenu du latin plus que la langue italienne. — Exemple tiré de Chiabrera. — Opinion de Weigl et de Gence pour attribuer ces barbarismes à l'Allemagne ou à la France. — Citation d'expressions vulgaires. — Indication de chaque page de l'édition latine du *Codex de Advocatis* pour les reconnaître. — Ces mots étaient du temps, d'après Du Cange et Cousin. — Phrases italiennes usitées dans l'Imitation. — Elles n'ont aucun rapport avec l'allemand ni avec le français; voir le *Codex* précité. — Les mots indiqués n'ont été employés ni par Kempis ni par Gerson. — Mots italiens dans l'Imitation; voyez le *Codex de Advocatis*. — Orthographe adoptée par l'auteur, savoir : le P grec, le C pour le T, le CS pour le S. — Autorité de Baronius, Muratori et Tiraboschi. — Exemples tirés des livres appelés *Biscioni* à Verceil. —

Citation du poëte Bonvicin. — Valgrave cite des mots contraires aux langues française ou flamande. — L'Imitation rapporte des passages du missel et du bréviaire qui ne sont pas usités dans les églises de France. — De la chasuble, désignée au chapitre 5, livre IV, il résulte que l'auteur fut un Italien. — Autorité du pape Clément XIV dans ses lettres à un chanoine d'Osimo. — Réfutation de ceux qui nient l'authenticité des lettres de Ganganelli. — Probité de Caraccioli. — Chasuble donnée à Verceil par Jules II. — Preuves tirées de missels anciens à la bibliothèque des manuscrits. — Plaintes du savant Mongez contre Daunou, qui lui avait fait dire ce qui n'était pas.

§. II. Preuves intrinsèques. — De la philosophie du XIIIe siècle. — Des disputes. — De l'Évangile Éternel. — De la communion sous les deux espèces. — Du culte de la douleur. — Le chapitre 3, livre I, désapprouve les arguments syllogistiques. — Dante est contraire à la scolastique. — Porphyre adopté par les modernes; il était connu par l'auteur de l'Imitation. — Esprit de paradoxe au XIIIe siècle, d'après Michaud. — Hérésies en vigueur. — Les orateurs du temps blâmés au chapitre 2, livre III, et par Dante. — Au chapitre 22, livre I, l'auteur montre qu'il est platonicien. — Il cite Aristote. — Au chapitre 43, livre III, il nous met en garde contre les beaux discours des hommes. — Définition du mot *clericus*. — Les sept âges de la vie. — De la grande climatérique. — Du dernier degré de la vie, d'après le Psalmiste. — Astrologie et influence des étoiles. — Magnétisme et somnambulisme. — Mystère de la la Trinité, et recherches désapprouvées, au chapitre 2, livre III. — Dante taxe de folie ces recherches. — Sermons de Gerson sur la Trinité. — Spotorno se déclare pour Thomas Gallo. — Contestations entre les ordres mendiants, au XIIIe siècle, sur l'Évangile Éternel. — L'abbé Joachim et Jean de Parme. — Rationalistes. — La Mennais. — Système des Ternaires. — Autorité de Baronius. — Vers de Dante. — L'auteur de l'Imitation au chapitre 58, livre III. — Les mérites de saint François et de saint Dominique mis en contestation. — L'auteur de l'Imitation s'oppose à ces disputes. — Autorité de Fleury et de Matthieu Pâris. — Troisième ordre de frères Mineurs. — Le poëte Dante en parle. — Évangile Éternel et ses doctrines. — Citation du chapitre XIV de

l'Apocalypse. — Opinions des Aymeristes en 1201. — Espoir de l'introduction d'un nouvel Évangile qui abolirait le premier. — Autorité de saint Paul. — Les hommes toujours portés aux excès. — Novateurs condamnés en 1256. — Fraticelli et Dulcino condamnés. — Opinion de l'auteur de l'Imitation. — Citation de ses maximes. — De l'étiquette dans les festins.

§. III. Preuves historiques. — Le concile de Trèves de 1227. — Les prébendes abolies. — L'Imitation antérieure à l'an 1310. — Communion sous les deux espèces du pain et du vin. — Pratiquée en Italie. — Ordonnée par Gélase. — En usage à Verceil, à Pâques. — Défense du concile de Constance. — Citations tirées de l'Imitation. — Il s'agit de la communion réelle, non mystique, des séculiers. — Citation de passages. — Le mot *fistula* expliqué par Berlendis. — Obligations des Bénédictins laïques et agriculteurs. — Gerson et Kempis n'auraient pu parler de la communion sous les deux espèces. — Preuves historiques tirées des Pauliciens. — Les Patériens. — Saint Antoine de Padoue; son éloquence, livre III, chapitre 43. — Éloges à lui donnés par Grégoire IX. — L'Imitation parle des anges destinés au service des hommes, d'après le concile de Latran de 1215. — Preuve tirée de l'antienne *Salve, Regina*. — Le Pape l'ordonne aux moines après l'office. — Septième fait historique, tiré du chapitre 21, livre I. — Conseil donné pour réconcilier les Guelfes et les Gibelins. — Dante était porté pour l'Empereur; ses vers. — Dernière preuve tirée du chapitre 14, livre III, et du chapitre 18, livre IV, où l'auteur parle contre Frédéric II et contre Pierre des Vignes. — Citation de Dante à cet égard.

§. IV. L'Imitation n'a pu être écrite qu'à Verceil. — Existence de monastères des deux sexes. — Autorité de Calmet. — Le concile de Latran de 1139. — Saint Laurent sacrifie le désir d'être martyrisé avant le pape Sixte. — Il voulait imiter saint Étienne. — Homélie de saint Maxime de Verceil. — Citation des textes, d'après le précieux manuscrit des Archives de Verceil. — Plusieurs manuscrits ont servi à l'auteur de l'Imitation. — Les homélies de saint Maxime ne pouvaient se trouver qu'à Verceil. — L'auteur de l'Imitation a pu puiser en différents ouvrages les doctrines émises dans son traité scolastique. — Bianchini les a examinés. — Ils sont

conservés dans les archives de l'église métropolitaine. — La république Vercellaise fut très-divisée par les partis au XIIIe siècle. — L'auteur de l'Imitation, au chapitre 24, livre III, cherche à les calmer. — Manfred Lancia, grand capitaine de l'empereur Frédéric II.

SOMMAIRE DU CHAPITRE IV.

De la page 136 à la page 175.

§. I. Étonnants progrès des sciences et de la morale après la fondation, en 1128, de l'Université de Verceil, d'où le traité de l'Imitation fut répandu, comme Weigl l'affirme. — Il fait observer qu'aucun manuscrit n'est antérieur au XIIIe siècle. — Les manuscrits les plus anciens ont appartenu aux Bénédictins. — Ils se répandirent, sans nom d'auteur ou sous des initiales, avant la découverte du manuscrit d'Arone. — Faits historiques sur l'Université de Verceil, après la suppression de celle de Padoue. — Les colléges y sont transportés; conventions faites avec leurs recteurs français, anglais, normands, italiens, provençaux, espagnols et catalans. — Concession de cinq cents logements, ou chambres, pour les écoliers, au prix de 19 francs chacune. — Appointements donnés aux professeurs venus de Padoue, et élus par les recteurs. — Carnario fit don de sa précieuse bibliothèque. — Hommes célèbres de l'Université. — Thomas Gallo pour la théologie mystique. — Jean Gersen pour la morale. — Duranto célèbre pour le droit. — Ranzo, Ubertus da Bobbio, etc. etc. — L'école est désertée vers l'an 1400, époque d'une contagion horrible. — Donation du Vercellais à la maison de Savoie. — Dignité théologale créée dans l'église par l'évêque saint Albert de Advocatis. — Cotta fut le premier chanoine théologal à Verceil, en 1180. — Sa bibliothèque; copistes.

§. II. Saint François vint à Verceil en 1215. — Il fonda un couvent où il reçut des frères. — Il connut le professeur Thomas Gallo. — Il y envoya Antoine de Padoue pour l'étude de la théologie mystique, dans laquelle il fit de grands progrès. — On voit son portrait, parmi les écoliers, sur le mausolée érigé à Thomas, dans l'église de Saint-André de Verceil. — Gersen fut l'ami de saint François, et le directeur d'Antoine de Padoue. — Il a survécu aux deux saints. — Autorité des Bollandistes. — Propagation

du traité de l'Imitation au XIIIe siècle, par les écoliers de différentes nations, venus à l'Université de Verceil. — Ce traité était dicté dans l'école. — Les moines novices et les étudiants négligèrent d'y mettre le nom du professeur. — Le nom inconnu de Gersen, qu'on lisait sur quelques manuscrits, a pu autoriser des copistes à y substituer celui de Gerson. — Comme sur le manuscrit de 1472, avec le titre de chancelier de l'Église de Paris. — Le manuscrit antérieur de 1460 porte seulement le titre de maître Gerson. — On doutait encore du véritable auteur. — Le livre fut répandu par les étudiants de différentes nations et par les Bénédictins, notamment en Allemagne. — Nous devons les variantes de plusieurs manuscrits du XIIIe siècle aux corrections annuelles faites par le professeur de son traité scolastique. — Considérations sur les manuscrits d'Arone, de Bobbio, etc. — On démontrera, au chapitre VI, comment Thomas à-Kempis, qui n'était que copiste, fut déclaré auteur du manuscrit de 1441. — Cette erreur fut commune à d'autres scribes de ce traité de morale. — Les plus anciens manuscrits appartinrent à des monastères bénédictins.

§. III. On prouve que le livre de l'Imitation fut lu et cité par des auteurs célèbres des XIIIe et XIVe siècles. — Bien avant la naissance ou la capacité de Gerson et de Kempis. — Citations tirées des ouvrages de saint Bonaventure. — On parle de l'Imitation avant l'année 1260, dans les conférences adressées aux frères du couvent de Toulouse. — Citation de ce document. — Le savant cardinal fut à Verceil en 1273. — Opinion de Rosweide et d'Amort sur cet article. — Réponses données pour attester l'authenticité des conférences, d'après Zamora. — Acte authentique trouvé en 1827, à la Bibliothèque royale. — Objections de Gence, avec la citation du passage de l'*Arbor vitæ crucifixæ* d'Ubertin de Casal, qui était novice dans ce temps. — Réponse à cette difficulté, et preuves historiques sur la vie d'Ubertin. — Il est cité par Dante. — Observations d'après Robert Quatremaire. — Ubertin fut admis parmi les Franciscains avant l'emprisonnement de Jean de Parme, en 1256. — Il a donc pu être cité par Bonaventure, décédé en 1274. — Citation du livre *Arbor vitæ crucifixæ,* qui a été puisé aussi dans le traité de l'Imitation. — Suarez attribue à Gersen le premier livre de ce précieux traité de morale, le second à Ubertin, le troi-

sième à Rainalluccio, le quatrième à Gerson de Paris. — Absurdité de cette opinion, d'après le chapitre 5, livre III, et le chapitre 12, livre IV, où on lit les mêmes sentiments de l'auteur de l'Imitation. — Saint Thomas a cité, il a même extrait du quatrième livre plusieurs passages, savoir, des chapitres 2, 13 et 17 de l'Imitation, qu'on lit textuellement dans l'office romain pour la Fête-Dieu. — Gérard de Rayneval, auteur du livre de la Vie commune, en 1384, a connu et copié le second livre de l'Imitation, de l'aveu de Gence, dans son chapitre *de Conversatione interna*. — Denis de Rickel, qui vivait en 1394, dans son traité de *Fonte lucis*, a suivi la méthode tracée dans l'Imitation. — Dante décrit les tourments de l'enfer, réservés aux paresseux, aux gourmands, aux hypocrites, etc.; il les a copiés du chapitre 24, livre I de l'Imitation. — Hosanne Andreassi, supérieure du monastère de Mantoue, au XV[e] siècle, a transcrit dans ses lettres plusieurs phrases tirées de l'Imitation. — Elle n'a pu connaître les ouvrages de Gerson ni d'à-Kempis. — Difficultés qu'on éprouvait autrefois pour obtenir un manuscrit. — Conclusion de ce chapitre en faveur du moine Bénédictin, qui, depuis 1220 jusqu'à 1240, fut abbé du monastère de Saint-Étienne, à Verceil. — Autorité d'illustres écrivains italiens, allemands et même français, tels que le grand Corneille, qui préféra la vérité à toute gloire nationale mal soutenue. — Espoir de corrections à l'Histoire littéraire de la France à l'égard de l'auteur de l'Imitation. — Citation de textes, d'où il résulte que l'auteur du précieux traité voulait être ignoré.

§. IV. Traductions de l'Imitation de Jésus-Christ. — En hébreu. — En grec. — En chinois. — En arabe. — En arménien. — En japonais. — En turc. — En hongrois. — En polonais. — En tudesque. — En allemand. — En flamand. — En bohémien. — En hollandais. — En anglais. — En espagnol. — En valençais. — En basque. — En wallon. — En castillan. — En catalan. — En portugais. — En breton — En italien. — En français. — En vers latins, par Sommer, Hermann, Dardeius, Meslero, Graswinkel, Varaderia, Silvestre, Du Quesnay et Neebauer. — En vers français, par Corneille, Tixier, Desmarets, Pellegrin, Delmas, Boisville, Pioncin, Dupy et Sapinaud. — En vers italiens, par Golzio. — Polyglotte de Weigl, en sept langues, 1837; de Monfalcon, en

huit langues, Lyon, 1841. — Toutes ces différentes traductions sont dues au Bénédictins et aux Jésuites. — Lecture utile aux philosophes, aux hommes d'État et aux bons citoyens. — Les Arabes, les Turcs, les Persans et les Chinois possédaient le tableau de Cébès. — Se font une gloire des livres de l'Imitation. — Triomphe éclatant de la religion.

SOMMAIRE DU CHAPITRE V.

De la page 175 à la page 214.

§. I. On démontre que les traités scolastiques ne portent que rarement le nom des auteurs. — Tels sont les vieux manuscrits trouvés dans les bibliothèques. — Les anciens maîtres n'ambitionnaient pas la gloire comme les modernes. — Description des manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ qui sont anonymes. — Avantages et dommages dérivés de l'imprimerie. — I. *Codex de Advocatis* (planche I). — II. *Codex Indersdorfensis I*, de l'an 1350. — III. *Codex Thevenotianus*, jugé du XIVe siècle. — IV. *Codex Palatinus*, de 1385. — V. — *Codex Wiblingensis I*, de 1384. — VI. *Codex Parisiensis I*, du XIVe siècle. — VII. *Codex Parisiensis II*, du XIVe siècle. — VIII. *Codex Gerardi Montis*, du XIVe siècle. — IX. *Codex Wiblingensis II*, de 1410. — X. *Codex Leodiensis I*, de 1417. — XI. *Codex Sublacensis* ou *Mellicensis I*, de 1418 — XII. — *Codex Trudonensis*, de 1427. — XIII. *Codex Leodiensis II*, de 1429. — XIV. *Codex Coloniensis Sanctæ Crucis*, de 1430 — XV. *Codex Wiblingensis III*, de 1433. — XVI. *Codex Weingartensis I*, de 1433. — XVII. *Codex Salzburgensis*, de 1433. — XVIII. *Codex Weingartensis II*, de 1434. — XIX. *Codex Mellicensis II*, de 1435. — XX. *Codex Paduanus*, de 1436. — XXI. *Codex Augustanus vel Ulricianus I*, de 1437. — XXII. *Codex Lunaclacensis*, de 1438. — XXIII. *Codex Rothensis*, de 1439. — XXIV. *Codex Indersdorfensis*, de 1441. — XXV. *Codex Gratianopolitanus*, de 1444. — XXVI. *Codex Coloniensis*, de 1447. — XXVII. *Codex Brullensis Sancti Emmerani I*, de 1448. — XXVIII. *Codex Zwyfaltensis*, de 1448. — XXIX. *Codex Spizelianus*, de 1448. — XXX. *Codex Augustanus vel Ulricianus II*, de 1450. — XXXI. *Codex Abbavillensis*,

de 1450. — XXXII. *Codex Brullensis Sancti Emmerani II*, de 1453. — XXXIII. *Codex Blesensis*, de 1456. — XXXIV. *Codex Parcensis I*, de 1458. — XXXV. *Codex Parcensis Sanctæ Crucis II*, de 1458. — XXXVI. *Codex Parcensis III*, de 1460. — XXXVII. *Codex Brullensis Sancti Emmerani III*, de 1462. — XXXVIII. *Codex Valentinianus*, de 1462. — XXXIX. *Codex Bruxellensis Carthusiensium*, de 1463. — XL. *Codex Venetus*, de 1464. — XLI. *Codex Bellovacensis*, de 1468. — XLII. *Codex Vallonicus*, de 1468. — XLIII. *Codex Rebdorfensis*, de 1488. — XLIV. *Codex Brugensis*, du xve siècle. — XLV. *Codex Claromontanus*, du xve siècle. — XLVI. *Codex Cœlestinorum*, du xve siècle, donné à Turin. — XLVII. *Codex Indersdorfensis III*, du xve siècle. — XLVIII. *Codex Mazarinæus*, du xve siècle, avec le blason lombard et le *Carmen de mundi contemptu*. — XLIX. *Codex Parisiensis IV*, du xve siècle. — L. *Codex Avenionensis*, du xve siècle. — LI. *Codex Lovanensis Bethlemi*, du xve siècle. — LII. — *Codex Lebeufiensis*, du xve siècle. — LIII. *Codex San-Martiniensis*, du xve siècle. — LIV. *Codex Carthusianus I*, du xve siècle. — LV. *Codex Carthusianus II*, du xve siècle. — Butzlini assure avoir trouvé plusieurs manuscrits antérieurs à Gerson et à Kempis. — Éditions du xve siècle. — I. La plus ancienne, sans date. — II. Édition de 1476, par Sorg. — III. Édition de 1482, par Colini et Gérard. — IV. Édition de 1485, sans date d'impression. — V. Édition de 1486, par Sorg. — VI. Édition de 1487, à Bâle, sans nom d'imprimeur. — VII. Édition de 1492, par Zani. — VIII. Édition de 1492, sans indication. — IX. Édition de 1493, à Memmingen. — X. Édition de 1493, à Paris. — XI. Édition de 1493, par de Quarengis. — XII. Édition de 1493, par Mischomini. — XIII. Édition de 1493, en saxon, à Lubeck. — XIV. Édition de 1493, en allemand, par Sorg. — XV. Édition de 1494, par Mischomini. — XVI. Édition de 1495, à Burgos, par Fadrique. — XVII. Édition de 1498, en allemand, par Schoenspergen. — XVIII. Édition de 1498, à Rouen, par Le Bourgois. — XIX. Édition de 1500, Internelle Consolation, par Michel Le Noir. — Les imprimeurs, empressés de publier les manuscrits, ne cherchaient pas à connaître les auteurs. — L'amour national a fait attribuer l'Imitation à Kempis, ensuite à Gerson,

d'après les abréviations de *Ger, Ges* et *Gersen*, nom inconnu avant 1604. — On l'a attribué à Gerson, célèbre en France, en Allemagne et en Italie. — Son vrai nom était Jarson.

§. II. Des ouvrages classiques attribués à différents auteurs. — Exemples : l'ouvrage de Gabuzio attribué à Goubau. — Celui de Duranti à Danes. — Le manuscrit de Sainte-Hélène à différentes personnes. — On a confondu le nom de Platorio avec celui de Plætorio. — Cusson avec Gonnelieu. — Lelius Socin avec Minos Celsus. — Scotus avec Gallo. — Altération de deux lettres dans le manuscrit de saint Hilaire. — Le *bufeo* pris pour le crapaud. — Erreurs causées par l'esprit de parti. — Audace des plagiaires.

§. III. Première idée d'attribuer l'Imitation à saint Bernard. — Ses œuvres ; et la considération qu'il s'acquit. — Il est mort bien avant la naissance de saint François. — Ludolphe le Saxon. — Manuscrit avec le portrait de Rabanus. — Opinion de M. Nolhac. — Des manuscrits sous le nom de saint Bernard. — I. *Codex Genovefanus*, de 1457, dont le portrait est coupé. — II. *Codex Tolosanus*, de 1467. — Observation contre Gerson. — Le comte d'Angoulême l'a possédé. — III. *Codex Raiten-Haslacensis*, du XIV[e] siècle. — Éditions attribuées à saint Bernard. — I. Édition de 1480. — II. Édition de 1481. — III. Édition de 1485. — IV. Édition de 1487. — V. Édition de 1488. — Noms des autres prétendus auteurs de l'Imitation. — Corbario, antipape. — Gérard de Rayneval. — Denis de Rickel. — Ludolphe le Saxon. — Ubertin de Casal. — Hilton.

SOMMAIRE DU CHAPITRE VI.

De la page 214 à la page 260.

§. I. Aperçu de la vie de Thomas à-Kempis. — Indication des erreurs commises par les premiers imprimeurs, et signalées par l'Académie de Munich. — Le manuscrit de 1441 en fut la cause. — Les typographes continuent à tromper le monde. — Aveux de Remondini, de Comino, etc. — La biographie de Gerson aurait dû précéder celle d'à-Kempis. — On a suivi l'ordre de l'édition latine de 1833. — Thomas Hemercker naît de parents pauvres, vers l'an 1380. — A douze ans, il est envoyé, pour faire ses premières études, dans un collége sous la direction de Florent. — Il

était exercé à transcrire les manuscrits. — Son aptitude et son habileté le font recevoir dans le collége de la Vie Commune. — Sa vision en songe de la Vierge, qui le réprimandait pour avoir négligé ses prières. — En 1399, il fut envoyé à Zwoll, où son frère était prieur. — Il fut admis comme novice pendant cinq ans. — En 1413, il fut promu au sacerdoce. — Il fut l'exemple de l'obéissance et du travail. — Son nom d'Agnation fut changé en celui de Marteau des cœurs. — Rosweide atteste qu'une Bible fut terminée en 1439, par les soins de Thomas à-Kempis, ainsi que d'autres livres. — En faisant le métier de copiste, Thomas avait appris par cœur les sentences de la Bible et les Pères de l'Église; et il les employait souvent. — Il fut vénéré par la suite, et nommé supérieur en 1429. — Il renonce à cette charge pour continuer à copier des manuscrits. — Son émigration en Hollande par suite de l'interdit de Rome. — Il composa dans l'exil le livre *De ferenda cruce*. — Son retour au collége de Sainte-Agnès. — Il est de nouveau élu supérieur. — Il renonce à cette dignité, et continue à copier des manuscrits. — Son livre de 1441 divisé en traités. — Il est rempli de solécismes. — Il disait avoir des rapports avec le ciel. — Les novices fréquentaient sa chambre. — Copie faite en 1456 du livre *Meditationes piæ*. — Il meurt d'hydropisie en 1471. — Il est pleuré par tout l'ordre. — Il était pénétré des sentences de l'Imitation. — D'après la déclaration écrite en 1441, les imprimeurs l'ont considéré comme auteur.

§. II. L'occupation de ces chanoines était la calligraphie. — Attestation de Buschius. — Kempis signait ses copies. — Ses livres, remplis des maximes de l'Imitation, donnaient lieu à la méprise. — Missel signé *per manus Thomæ de Kempis*. — Preuves contre Amort, tirées de passages du chapitre 25, livre I, de l'Imitation. — De ses visions, désapprouvées au chapitre 20, livre I, et au chapitre 7, livre III. — Citations de similitudes de phrases qui indiquent le copiste. — On devrait aussi attribuer l'Imitation à Hosanne Andreassi. — Démosthène, en copiant Thucydide, devint aussi imitateur. — Amort, tout en convenant que, dans l'Imitation, c'est un moine qui parle, dit que Thomas était moine. — Différence entre la règle bénédictine et celle des Chanoines réguliers. — Infériorité de sentiments dans les livres de Thomas. —

Amort avoue cette différence. — De la lecture du manuscrit de 1441, il résulte que Thomas fut un copiste. — Le manuscrit de Louvain, de 1417, n'est pas de Kempis. — Amort avoue que le manuscrit de 1441 fait soupçonner un copiste ; mais le même volume contient des ouvrages de Thomas. — Argument de M. Leroy en faveur de Gerson. — Amort admet le *Codex Padolironis*, de 1414. — Biographie de Thomas, par Buschius, son ami, dans laquelle on ne parle point de l'Imitation. — Conséquences qu'on doit en tirer contre à-Kempis. — L'habillement des Chanoines était plus élégant que celui des Bénédictins.

§. III. Arguments des partisans d'à-Kempis. — Les Jésuites et les Chanoines se réunissent pour attribuer le livre de l'Imitation à Kempis. — Il fut considéré au moins comme le compilateur. — Gence combat cette allégation. — Thomas, copiste, a laissé dans la copie de 1441 des barbarismes qu'on ne trouve pas dans ses propres ouvrages. — Citation de manuscrits de l'Imitation signés par d'autres. — Deux manuscrits où on lit : *Finitus et scriptus per Corradum*, et *per Johannem*, etc. — Attestations de Valgrave et de Buzlini. — Déclaration du père Reyner sur le manuscrit de Melck, de 1818. — Lettre de Mabillon à l'égard du manuscrit de 1433. — L'argument de Butler n'est pas applicable à Kempis. — Amort tire des conséquences de la conformité de style. — Les idiotismes qu'on trouve dans l'Imitation n'existent ni dans les ouvrages de Kempis, ni dans ceux de Gerson. — Ils ne sont pas particuliers à la langue allemande, — Exemple tiré de l'ouvrage de Filangieri. — Les sentiments exprimés dans l'Imitation ne sont pas conformes à ceux des traités publiés par à-Kempis. — Ni les doctrines. — Ni les expressions. — Le mot *prælatus*, dans le livre de l'Imitation, n'est pas une dignité des chanoines. — Leurs supérieurs s'appellent *præpositi*. — Livres attribués à Thomas. — Opinion de Trithème et de Bellarmin. — Déclarations de Du Cange et de Valart. — Thomas n'aurait pas pu parler de la communion sous les deux espèces. — Ni présenter les Chartreux comme des modèles ; d'après Buschius et Benoît XII. — Anachronisme relevé par Weigl. — Traductions allemandes de l'Imitation en 1448, sans le nom de Kempis. — Édition de Rome de 1837.

— Les Jésuites et les Chanoines réguliers. — Le *Codex de Advocatis* ignoré.

§. IV. Manuscrits attribués à Thomas à-Kempis : I. *Codex Kirkeimensis*, de 1425. — II. *Codex Antuerpiensis*, de 1441. — III. *Codex Pollinganus*, de 1442. — IV. *Codex Zwyfaltensis*, de 1448. — V. *Codex Buxhemiensis*, de 1471. — VI. *Codex Afflighemensis*, de 1472. — VII. *Codex Griesensis*, de 1474. — VIII. *Codex Mascyhensis*, de 1477. — IX. *Codex Palatinus*, de 1481. — X. *Codex Lovaniensis*, de 1482. — XI. *Codex Viennensis*, de 1487. — XII. *Codex Rebdorffensis*, de 1488. — XIII. *Codex Augustanus*. — XIV. *Codex Reittenburgensis*. — XV. *Codex Germanicus*. — État des éditions du XV[e] siècle. — I. Gothique, sans date. — II. *Editio princeps*, stéréotype, à Ausbourg. — III. Édition de 1471, à Ausbourg. — IV. Édition de 1472, à Tubingen. — V. Édition de 1472, à Ausbourg. — VI. Édition de 1480, à Strasbourg. — VII. Édition de 1482, à Metz. — VIII. Édition de 1486, en allemand, à Tubingen. — IX. Édition de 1487, à Strasbourg. — X. Autre, à Nuremberg. — XI. Édition de 1489, à Strasbourg. — XII. Autre, à Lyon. — XIII. Autre, à Strasbourg. — XIV. Autre, à Ingolstadt. — XV. Édition de 1493, en français, à Paris. — XVI. Édition de 1493, à Lunebourg. — XVII. Autre, en espagnol. — XVIII. Édition de 1494, à Nuremberg. — XIX. Édition vers 1495, en français, à Paris. — XX. Édition sans date, en portugais, à Leiria. — XXI. Édition vers 1520, à Paris. — Observations sur les premières éditions.

SOMMAIRE DU CHAPITRE VII.

De la page 261 à la page 338.

§. I. Jean Charlier, dit *Gerson*, ou plutôt *Jarson*, a joui d'une haute célébrité. — Il a pris part aux grands événements. — Ses parents. — Il était l'aîné de quatre frères et de sept sœurs. — Un de ses frères, qui s'appelait aussi Jean, était Célestin à Lyon et passait pour saint. — Observations de Possevin à cet égard. — Jarson vint au collége de Navarre à l'époque où Grégoire XI rétablit le siége pontifical à Rome. — Schisme des antipapes après la

nomination d'Urbain VI. — Élection de Clément VII, antipape d'Avignon. — Gerson prit part à ce déplorable schisme. — En 1384, il fut procureur de l'Université. — Célébrité de ses prédications. — L'ami de d'Ailly et de Clémangis. — Débats entre l'Université et Pierre de Lune. — Prétentions de Clément VII. — Gerson fait partie d'une députation au Pape. — Ses disputes avec les Dominicains au sujet de l'immaculée conception de la Mère de Dieu. — Rétractation de Jean de Montson. — L'auteur de l'Imitation parle de la Vierge Marie sans entrer dans ces disputes. — Opinion de saint Bernard. — Argument contre Gerson. — Mort d'Urbain VI, à Rome, en 1389. — Élection de Boniface IX. — Clément VII frappé d'apoplexie en 1394. — Pierre de Lune élu à Avignon, sous le nom de Benoît XIII. — Il amuse les ambassadeurs du Roi. — Mémorial au Pape provoqué par Gerson. — Benoît furieux excommunie l'Université. — Discours prononcés par Gerson en 1395. — Passages remarquables rapportés par M. Leroy. — Nos observations critiques. — Gerson nommé chancelier de l'Église de Paris. — Son zèle pour l'extinction du schisme. — En 1397, on propose de se soustraire à l'obéissance de Benoît. — En 1400, Gerson est nommé doyen à Bruges. — Il se plaignait d'être sans argent. — M. Leroy croit qu'il y composa l'Imitation. — En 1402, il est rappelé à Paris. — Prétentions du Pape. — Opposition de Gerson. — Sa mission en 1404. — Il favorise le duc Jean de Bourgogne. — Il fait condamner Savoisy. — Mort de Boniface IX. — Élection d'Innocent VII. — Paix entre les princes et discours de Gerson. — Mort du Pape à Rome. — Nomination de Grégoire XII. — Second voyage de Gerson à Marseille. — Assassinat du duc d'Orléans. — Applaudissements des Parisiens. — Gerson s'élève contre Jean-sans-Peur. — Son discours contre Jean Petit. — Sa nomination à la cure de Saint-Jean-en-Grève. — Assemblée des prélats à Paris. — Discours de Gerson en faveur de Valentine de Milan et de la paix de l'Église. — Condamnation du cordelier Gorrel. — Concile de Pise en 1409, où est élu Alexandre. — Nouvelle querelle avec les frères Mineurs. — Mort d'Alexandre et nomination de Jean XXIII. — Opposition de Gerson à la demande d'un subside. — Pouvoirs conférés à Gerson par le pape Jean. — La ville de Constance est désignée pour

le prochain concile. — Gerson persécuté. — Son discours à Saint-Nicolas-des-Champs. — Le manuscrit de feu Jean Petit est livré aux flammes. — Gerson loue le feu duc d'Orléans. — Il abandonne son bienfaiteur. — Jean XXIII se rend au concile. — Gerson y est député. — Ses écrits contre Jean Hus. — Projets de Gerson, devenu l'âme du concile. — Cession signée par Jean XXIII. — Discours de Gerson en contradiction avec les préceptes de l'Imitation. — Plaintes du Pape. — Son emprisonnement. — Gerson et Jérôme de Prague. — Les livres de Wiclef brûlés. — Déposition de Jean XXIII. — Gerson démontre que la communion sous les deux espèces n'était pas nécessaire. — Il propose la condamnation des propositions de Jean Petit. — Hus brûlé vif. — Grégoire XII fait son abdication. — L'Empereur part pour Perpignan. — Gerson désapprouve les visions des femmes. — Il s'oppose aux béatifications. — Gerson obtient une rétractation de Jérôme de Prague. — Gerson écrit un traité *De Protestatione contra hæreses*. — Jérôme de Prague fut brûlé. — Nouvelle attaque contre feu Jean Petit. — Les partisans du duc de Bourgogne attaquent Gerson. — Il injurie le concile. — Sermon de Gerson, en 1416, pour la fête de la Nativité de la Vierge. — Benoît XIII refuse d'abdiquer. — Discours de Gerson sur la supériorité du concile. — Contestation avec saint Vincent Ferrier. — Déposition de Benoît et élection de Martin V. — Gerson demande la condamnation de feu Jean Petit. — Son opposition au Pape. — Sa demande pour la réforme de la discipline monastique. — Le 16 mai 1418, le Pape quitte Constance. — Gerson n'ose revenir à Paris. — Son pèlerinage à Melck — Manuscrit de l'Imitation apporté de Subiaco en 1418. — Après l'assassinat de Jean-sans-Peur, en 1419, Gerson se réfugie à Lyon. — Il y meurt en 1429, dans les bras du prieur Jean, son frère. — Il compose plusieurs ouvrages. — Avis donnés contre le texte de l'Imitation. — Contradictions entre Gence et M. Leroy. — Gerson et Kempis ont mis leur nom sur leurs ouvrages.

§. II. Les manuscrits portant *Ges* ou *Jean Gers* furent attribués à Gerson. — On n'a pas réfléchi qu'au XVe siècle il s'appelait *Jarson*. — Conséquences tirées par M. Leroy. — Le manuscrit de Valenciennes est incomplet. — Celui du comte d'Angoulême est plus ancien. — Le culte de Gerson est abandonné. — Celui du

moine Jean Gersen sera approuvé. — On demandera le culte public. — Opinions de Gerson contraires aux maximes de l'auteur de l'Imitation. — Son style scolastique. — Exemples tirés de ses ouvrages. — L'Imitation ne se trouve pas dans les premières éditions des ouvrages de Gerson. — Ni même dans le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine. — Examen de plusieurs manuscrits avec M. Guérard. — Amort dit qu'on opinait pour saint Bernard, mais jamais pour Gerson. — Pas même après la découverte du manuscrit d'Arone, en 1604. — Opinion de l'abbé de Saint-Léger.

§. III. Manuscrits avec le nom de Gerson. — I. *Codex Cameracensis,* de 1390. — II. *Codex Pollinganus,* de 1441. — III. *Codex Sangermanensis,* de 1460. — IV. *Codex Leschassier,* de 1472. — V. *Codex Reichersbergensis,* de 1477. — VI. *Codex Chigianus,* de 1481. — VII. *Codex Taurinensis.* — VIII. *Codex Gregorianus.* — Éditions du xve siècle qui portent le nom de Gerson. — I. Édition sans date, d'Anvers. — II. Édition de 1474, à Louvain. — III. Édition de 1478, en italien, à Venise. — IV. Édition de 1481, à Paris. — V. Édition de 1482, en valençais, à Barcelone. — VI. Édition de 1483, à Venise. — VII. Édition de 1485, à Brescia. — VIII. Édition de 1485, à Venise. — IX. Édition de 1486, à Venise. — X. Édition de 1487, à Ausbourg. — XI et XII. Éditions de 1488, en italien, à Venise. — XIII. Édition de 1488, à Milan. — XIV. Autre, à Lyon. — XV. Autre, à Venise. — XVI. Édition de 1489, en italien, à Venise. — XVII. Édition de 1489, à Paris. — XVIII. Autre, à Lyon. — XIX. Édition de 1491, en italien, à Venise. — XX. Édition de 1491, en valençais, à Valence. — XXI. Édition de 1491, en italien, à Florence. — XXII. Édition de 1491, à Paris. — XXIII. Édition de 1492, à Paris. — XXIV. Édition de 1493, en italien, à Florence. — XXV. Édition de 1493, à Rome. — XXVI. Édition de 1493, en espagnol, à Séville. — XXVII. Édition de 1493, à Venise. — XXVIII. Édition de 1495, en espagnol, à Burgos. — XXIX. Édition de 1496, à Paris. — XXX. Édition de 1497, à Florence. — XXXI. Édition de 1497, à Venise. XXXII. — Autre en latin. — XXXIII, XXXIV et XXXV. Éditions de 1498, à Paris. — XXXVI. Édition de 1500, à Paris. —

XXXVII. Autre de 1500, à Venise. — XXXVIII. Édition de 1577, à Lyon, très-remarquable par sa note.

§. IV. Manuscrit de Valenciennes, de 1462. — Allégation de M. Leroy. — Sermons sur la Passion. — Le premier volume manque. — Nos observations sur un manuscrit mutilé. — L'Imitation fut écrite en latin. — M. Leroy prétend qu'elle fut composée en français. — Il change d'opinion sur le lieu où Gerson a écrit. — Nouvel ouvrage de M. Leroy. — Fragments du texte français de son manuscrit. — Il conclut qu'il fut mis en latin à Lyon. — Opinion d'Æmar Hennequin. — On peut admettre que Gerson ait traduit en français les trois premiers livres, à Melck. — Non pour ses sœurs illettrées.

§. V. L'Académie propose pour prix d'éloquence l'Éloge de Gerson. — Rapport de M. Villemain, secrétaire. — MM. Dupré et Faugères, lauréats. — Fouinet, mention honorable. — On a écarté le *Codex de Advocatis*. — Gersen, auteur supposé. — Gerson ardent, ambitieux. — Il voulait faire parler de lui. — Philosophe scotiste. — Passionné pour les ouvrages de saint Bonaventure. — Il aurait fait usage des conférences du saint docteur. — L'Imitation est l'ouvrage de la vie d'un homme. — Gerson ennemi de la dissimulation et de la sédition. — Ami de la discrétion. — Il blâme les flatteurs. — Il apprend aux rois le moyen de savoir la vérité. — Précepte de saint Louis, roi de France, suivi par l'empereur d'Autriche et par le roi de Sardaigne. — Les deux lauréats sont panégyristes. — L'Académie fut contente d'un essai de rhétorique.

FIN DES SOMMAIRES.

EXPLICATION DES PLANCHES.

TOME PREMIER.

I. Portrait de l'Auteur, gravé à Rome en 1814, par le capable M. Ferretti, sur le dessin de M. le comte Venuti, amateur et peintre très-distingué. Le tirage ne sera qu'à cent exemplaires. Page 1.

II. *Fac-simile*, au chapitre v, de la première colonne du *Codex de Advocatis*, nouvellement gravé par l'habile M. Molin, de Paris. Page 176.

Des savants et des experts en paléographie nous ont fait observer combien la publication de ce *fac-simile* était utile, et nous avons accédé avec empressement à leur avis.

1°. Il résulte en effet que le scribe avait commencé son ouvrage à deux colonnes; ensuite, soit de sa propre volonté, soit par l'ordre du propriétaire désireux de cette copie, il a changé de forme à la troisième page.

2°. Il résulte aussi que deux mains différentes ont accompli la besogne; et en faisant la confrontation de la première colonne avec la page complète du chapitre 23, livre III du manuscrit, qu'on trouvera au chapitre XI, on en sera convaincu.

3°. Ce fait est encore constaté par une troisième planche placée au même chapitre XI, qui représente les dernières lignes du *Codex de Advocatis*, finissant par ces mots : *Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento altaris*, et qui contient ensuite un ouvrage du chancelier Gerson, qui commence par ces mots : *Incipit tractatus de Meditatione cordis. Meditatio cordis mei in conspectu tuo semper* (1).

Nous fûmes obligé de faire graver cette dernière planche, afin de convaincre l'estimable Jean-Baptiste Gence, lequel prétendait que les deux manuscrits, savoir, celui de l'Imitation du *Codex de*

(1) Voyez *Introitum Missæ in feria sexta post Dominicam IV in Quadragesima*; c'est là que Gerson a copié ce texte.

Advocatis et le dernier de Gerson, étaient du même âge, pour cela seul qu'ils se trouvent dans le même volume. Il ne voulait pas, en examinant le manuscrit original à lui présenté, admettre la différence des deux écritures, la première ronde et romaine, la seconde cursive et française ; l'une jugée du XIII[e] ou du XIV[e] siècle ; l'autre du XV[e], comme on le démontrera au chapitre XI.

TOME SECOND.

I. Le portrait du vénérable Jean Gersen (1), abbé du monastère de Saint-Étienne, à Verceil, dessiné à Rome par le peintre Cavalleri, et gravé par M. Ferretti, en la même ville, en 1812.

II. Le *fac-simile* du *Codex Aronensis*, manuscrit de la ville d'Arone, calqué en notre présence sur l'original, qui est soigneusement conservé dans la Bibliothèque royale de l'Université, à Turin, et qui fut ensuite gravé par M. Sassi, de Milan.

III. La planche contenant les *fac-simile* des manuscrits d'*Alatio*, de *La Cava*, de *Bobbio* et de *Padolirone*, décrits au chapitre VIII de notre Histoire, qui ont été gravés par le même M. Molin, sur les précieux originaux conservés à la Bibliothèque royale des manuscrits de Paris.

IV. La planche qui représente avec exactitude le *fac-simile* du *Diarium Josephi de Advocatis*, du 15 février 1349, au chapitre X, a été gravée par M. Péret, à Paris, sur les calques envoyés de la ville de Biella.

V. Le *fac-simile*, au chapitre XI, d'une page entière du chapitre 23, livre III du *Codex de Advocatis*, représente le format du manuscrit, sur lequel ont prononcé les savants de différentes nations.

VI. Enfin, au même chapitre, le *fac-simile* des dernières lignes du manuscrit *de Advocatis*, et le commencement du traité de Gerson, *de Meditatione cordis*, d'après lequel plusieurs paléographes ont déjà constaté l'époque différente des écritures, et la distance entre elles de deux siècles et plus.

Nous croyons utile cette note préliminaire, qui se rapporte à

(1) Le chanoine Weigl a fait copier notre gravure pour la placer en tête de sa polyglotte de 1837.

la seconde partie de notre Histoire, pour montrer la vérité de nos assertions, prouvées ensuite dans un Appendice contenant les pièces justificatives, auxquelles nous renvoyons le bienveillant lecteur.

Le président DE GREGORY.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

A Paris, rue Duphot, n° 18.

1°. *Statistique de l'arrondissement de Lanzo* (1), *département du Pô*. In-folio, sur le modèle des statistiques de la Prusse. Turin, 1801, chez Denasio.

2°. *Formules des Actes judiciaires par-devant les tribunaux du Piémont*. 1 vol. in-8°, Turin, 1802, chez Orgeasco. *Trois éditions*.

3°. *Formules des Actes du conseil de famille et de l'Expropriation forcée*, par le chev. de Gregory, procureur impérial. 1 vol. in-8°, Asti, 1806, chez Zucone.

4°. *Pratica criminale secondo il Codice d'Istruzione, colle formole d'ogni atto e della vendita forzata, del cav. G. de Gregory, presidente della Corte imperiale e reale di Roma*. 1 vol. in-8°, Rome, chez Deromanis.

5°. *Necrologia dei tre Piemontesi illustri, Bodoni, Denina e Lagrangia, morti nel* 1813. 1 vol in-8°, Verceil, 1814, chez Pancalis Boscono.

6°. *Vita del cavaliere Jacopo Durandi, presidente della Camera de' Conti, membro della reale Accademia delle Scienze*. 1 vol. in-8°, Torino, 1817, presso Pomba.

7°. *De la Culture du Riz, de son utilité, avec un projet de loi pour la salubrité publique*. 1 vol. in-8°, 1818, Turin et Paris.

8°. *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*. 4 vol. in-4°, 1819 à 1824. Voyez à la page xij de la préface.

9°. *Mémoire sur le véritable Auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*. 1 vol. in-8°, 1827. Voyez à la page xiv de la préface.

(1) Cet arrondissement n'a existé que quatre mois, et l'auteur est rentré dans la magistrature.

10°. *De la Culture du Maïs et de son utilité pour l'économie animale*, par le chev. de Gregory, président honoraire de la Cour royale d'Aix. 1 vol. in-8°. Paris

11°. *Projet de Code pénal universel, suivi du Système pénitentiaire;* par le président de Gregory. 1 vol. in-8°, Paris, chez Videcoq.

12°. *Codex de Advocatis sæculi XIII, editio princeps, cum notis.* 1 vol. grand in-8°, 1833. *Tiré à* 100 *exemplaires*. Didot.

13°. *De Imitatione Christi Codex de Advocatis sæculi XIII, cum notis. Editio secunda*, 1 vol in-8°, typis Didot, 1833.

14°. Traduction française du *Codex de Advocatis*. 1 vol in-18, 1835, chez Didot frères, à Paris.

15°. *Traduzione italiana del Codice de Advocatis*. 1 vol. in-18, 1835, chez Didot frères, à Paris.

Voyez, à la page xxj de la préface, la description de ces quatre éditions de l'Imitation de Jésus-Christ, qui furent agréées et récompensées par Sa Sainteté Grégoire XVI, que Dieu nous conservera longtemps pour le triomphe de l'Église universelle.

AMEN.

